

NOUVELLES

ETRENNES

FRIBOURGEOISES
ALMANACH DES VILLES ET DES CAMPAGNES

1897

fondées par

L. GRANGIER, professeur,

sous le patronage de la

SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE

DE FRIBOURG.

Trente-unième année



FRIBOURG

IMPRIMERIE FRAGNIÈRE FRÈRES

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

Aigle, le samedi. — Aarau, le samedi. — Aubonne, le mardi. — Avenches, le vendredi. — Bâle, le vendredi, aussi pour le bétail. - Berne, le mardi. - Bex, le jeudi. -Bienne, les mardi, jeudi et samedi. — Bulle, le jeudi. — Carouge, les mardi et vendredi. - Cerlier, le samedi. -Couvet, le samedi. - Château-d'Ex, le jeudi. - Chauxde-Fonds, le mercredi et le vendredi. — Châtel-St-Denis, le Jundi. — Cossonay, le jeudi. — Delémont, le mercredi. — - Echallens, le jeudi. - Estavayer, le mercredi. - Evian, le lundi. — Fleurier, le vendredi. — Fribourg, le samedi. — Genève, le samedi grand marché, et le mercredi. - Langenthal, le mardi. - Langnau, le vendredi. - Laupen, le lundi. — Lausanne, le samedi grand marché, et le mercredi. - Locle. le samedi. - Lucens. le samedi. - Lucerne, le mardi, aussi pour le bétail. - Lutry, le vendredi. -Martiany-B., le lundi. — Morat, les mercredi et samedi : marchés au bétail le 1er mercredi de chaque mois. — Monthey. le mercredi. — Morges, le mercredi. — Moudon, le lundi pour graines, et le vendredi p. légumes. - Moutiers-Grandval. le samedi. - Neuchâtel, le jeudi grand marché, le mardi et le samedi. — Nidau, le lundi. — Noirmont, le mardi. — Nyon, le mardi jeudi et samedi. - Olten, le samedi. -Orbe, le lundi. - Payerne, le jeudi. - Porrentruy, le jeudi. - Rolle, le vendredi. - Romont, le mardi; marché au bétail chaque dernier mardi des mois de janvier, février, mars, avril, octobre, novembre et décembre. — Saignelégier. le samedi. — Sion, le samedi. — Soleure, le samedi. — St-Imier, le vendredi. — St-Maurice, le mardi. — Thoune, le samedi. - Thonon, le jeudi. - Vevey, le mardi grand marché, et le samedi. - Yverdon, le mardi grand marché, et le samedi.

PHÉNOMÈNES ASTRONOMIQUES et calculs du temps pour l'an de grâce 1896

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or				17	Indiction	ron	naine	٠.	10
Cycle solaire	٠	•	•		Epacte				

Fetes mobiles.

Septuagésime,	14 février.	Pentecôte,	6 juin.
Mercr. des Cendre	s, 3 mars.	Trinité,	·13 ຶ»
Pâques,	18 avril.	Fête-Dieu,	17 »
Les Rogations, 24,	25. 26 mai.	Premier dimanc	he de l'Avent
Ascension,	27 mai.	28 novembre	•

Commencement des quatre saisons.

Le printemps, le 20 mars, à 9 h. 16 m. du matin	Bélier.
L'été, le 21 juin, à 5 h. 23 m. du matin.	Ecrevisse.
L'automne, le 22 septembre, à 7 h. 49 m. du soir.	Balance.
L'hiver, le 21 décembre, à 2 h. 13 m. du soir.	Capricorne

Quatre-Temps.

Mars les 10, 12 et 13.	Septembre,	les	15,	17 et	18.
Juin, les 9, 11 et 12.	Décembre,				

Signes explicatifs de la lune et du zodiaque.

Bélier Taureau Gémeaux Ecrevisse			Balance Scorpion Sagittaire Capricorne	SE Y	Poissons Nouvelle lune Premier quartier Pleine lune	
	Vierge	*	Verseau	A.	Pleine lune Dernier quartier	C

Eclipses en 1896.

Il y aura en 1897 deux éclipses de soleil annulaires, la première le 1st février, entre 6 h. 23 du soir et 1 h. moins 8 minutes; la seconde le 29 juillet entre 2 h. 2 m. et 7 h. 52 du soir : ni l'une ni l'autre ne seront visibles dans nos contrées.

-		
Ja	nvie	r



1.	FÊTES ET SAINTS		PHASES LUNAIRES
Vend. Samedi 1. DIM.	t Circoncision. s. Odilon. 2 B. Macaire, ab., s. Adélard Dimanche avant l'Epiphanie. 3 ste Geneviève, v., s. Florent.		•
Lundi Mardi Merc. Jeudi Vend. Samedi	4 s. Tite, év., s. Rigobert, év. 5 ste Emilienne, v., ste Amélie 6 Epiphanie, 3 Rois. Carnav. 7 s. Lucien, s. Valentin, év. 8 s. Séverin, s. Erard, év. 9 s Julien, m., ste Basilisse v.	2	nouvelle lune le 3,
DIM. Lundi Mardi Merc. Jeudi Vend. Samedi	Premier dimanche après l'Epiphanie. 10 s. Guillaume, év., sMarcien. 11 s. Hygin, ste Hortense. 12 s. Ernest. ste Césarine. 13 s. Hermyle, m., s. Léonce. 14 s. Hilaire. 15 s. Maure. 16 s. Marcel, P.	推推主义主义态	O premier quartier le 10 10 h. 46 s.
Jeudi Vend.	Deuxième dimanche apr. l'Epiphanie 17 s. Antoine. m., s. Sulpice. 18 Chaire de saint Pierre à Rome 19 s. N. de Jésus, s. Canut, r. 20 ss. Fabien et Sébastien 21 ste Agnès, s. Meinrad. 22 ss. Vincent et Anastase. 23 s. Raymond, s. Emérentien	等學和和和為悉悉	pleine lune le 18, 9 h. 17 s.
DIM. Lundi Vardi Merc. Jeudi Vend. Samedi	Troisième dimanche apr. l'Epiphanie. 24 s. Timothée, év., s. Babilas. 25 CONVERSION DE St-PAUL. 26 s. Polycarpe, év., ste Paule. 27 s. Jean Chrysostome, év. 28 s. Amédée, s. Charlem. 29 s. François de Sales. 30 ste Martine, s. Hyacinthe.	第2名高表跃跃	© dern. quart. le 25, 9 h. 9 s.
	Quatrième dimanche apr. l'Epiphanie. 31 s. P. Nolasque, ste Marcelle.	8	
Les jo	urs croissent pendant ce mois, c	le l	heure 4 minutes.

FOIRES DE JANVIER.

ł					1
Aarau	20	Ollon	8	Bâle, les ve	endredis
Æschi (Be	rne)12	Payerne	21	Berne	5
Albeuve	11	Porrentruy	18	Berthoud	7
Avenches	.8	Romont	12	Delémont,	menu
Baden (A)	5	Rougemont	18	bétail les me	rcredis.
Berne	5, 19	Rue	27	Fribourg	23
Bienne	. 17 T	Saignelégier	4	Frutigen	7
Boltigen	. 9	St-Ursanne	11	Langnau	15
Bulle	7	Soleure	11	Langenthal	19
Châtel-St-I	Denis 18	Unterséen	27	Lausanne	13
Délémont	19	Vevev	26	Locle	4
Estavayer	13	Viége	7	Lyss	29
Fribourg	11	Zofingen	14	Neuchâtel	7
Genève	4	Zweisimmen	13	Nyon	7
Gruyères	25			Payerne	7
La-Roche	25			Romont	26
Morat	6	Marchés au b	etan.	Sion	30
Moudon	25			Thoune	3
Nidau	26	Aarberg	27	Vevey	26
				•	

Travaux des champs pour chaque mois.

Janvier. Ce mois ne permet aucun travail, ni dans les jardins ni dans les champs. On abat les bois dans les forêts et on les façonne. Si la température le permet, on extirpe les haies et on répare les chemins ruraux. Dans tous les cas, c'est le moment de réparer les outils et de mettre en ordre les magasins. On termine les battages.

PENSÉES ET MENUS PROPOS

La Rochefoucault a dit : « Nous avons tous assez de force en nous pour supporter le malheur des autres. » Il aurait pu ajouter : « Mais nous n'en avons pas toujours autant pour supporter leur bonheur. »

Si vous voulez arriver à la connaissance de la divinité, ne la cherchez pas seulement dans les œuvres ou la société des grands esprits, mais dans le commerce des bonnes gens. Le génie n'explique pas Dieu, la bonté le prouve.

Février



Lundi Mardi	1 s. Ignace, év., ste Brigide, v.		
Merc. Jeudi Vend Samedi	2 Purification. 3 s. Blaise, év. m. 4 s. André Corsini. 5 ste Agathe, v., s. Avit, év. 6 ste Dorothée, s. Aman	都很快激怒	nouvel. lune le 1, 9 h 13 s
DIM. Lundi Mardi Merc. Jeudi Vend	Cinquième dimanche apr. l'Epiphanie. 7 s. Romuald. 8 s. Jean de Matha. 9 ste Apolline, v., s. Maire. 10 ste Scholastique. 11 s. Désiré, év., s. Adolphe. 12 ste Eulalie, s. Mélèce. 13 s. Maure, s. Lézin, év.	無常家家者者對新	premier quartier le 9 8 h. 25 s.
Lundi Mardi Merc. Jeudi Vend.	Dimanche de la Septuagésime. 14 Sept.s. Valentin, s. Eleucade 15 s. Faustin, m. 16 ste Julienne, v. m. 17 s. Fintan, ab., s. Donat 18 s. Siméon, év., s. Cyrille. 19 s. Boniface, év. 20 s. Eucher, év., s. Sadoth, év.	*************************************	pleine lune le 17, 11 h. 11 m.
8. DIM. Lundi Mardi Merc. Jeudi Vend. Samedi	Dimanche de la Sexagésime. 21 Sex. s. Maximien, év. 22 CHALRE DE SP. à A. 23 s. Pierre Damien, ste Rom. 24 s. MATHIAS, ap. 25 s. Césaire, méd. 26 s. Nestor, s. Faustinien 27 s. Léandre. év., Ste Honorine	CAREE CAREE	
<u> </u>	Dimanche de la Ouinquagésime. 28 QUINQ. s. Romain, s. Lupicin rs croissent, pendant ce mois, o	1	heure 31 minutes.

FOIRES DE FÉVRIER.

Aanhana	40	Mantimus D	രം	Unterseen 5	
Aarberg	10	Martigny-B.	22		- 1
Affoltern (B.		Monthey	1	Valangin 26	
Avenches	12	Morges	3	Yverdon 23	.
Berne	2	Morat	3	Zofingen 11	
Bex	18	Moudon	22	Zweisimmen 4	
Bienne	4	Onnens, V.	19		
Bulle	11	Orbe	8	Marchés au bétai	1
Château-d'Œ	x 4	Oron	3	marches an octor	٠.
Châtel-St-Der	nis 22	Payerne	18	Baden 3	, ,
Cossonay	4	Porrentruy	15	Bâle les vendredis	
Delemont	16	Rolle	19	Berne, 1er mardi	
Echallens	18	Romont	9	Berthoud, 4er jeuo	li
Estavayer	10	Rue	24	Fribourg 20)
Fribourg	8	Saignelégier	1	Frutigen, 1er jeuo	li
Genève	1	Schwarzenb.	12	Genève, 1er lundi	u
Gessenay	2	Schwytz	- 1	Langenthal 16	,
Landeron	1	Sion	27	Locle 1	
Langnau	24	Soleure	18	Neuchâtel 4	
Lignières	18	St-Triphon	19	Romont 23	,
Lutry	25	Thoune	17	Vevey 23	
	ı				

Février. Les travaux non terminés du mois passe continuent. On sème sur couche ou dans un lieu abrité du jardin les choux pour le repiquage. On dispose les couches et on y pratique quelques semis.

Un mot de Milton:

On lui demandait la raison pour laquelle un roi peut être investi de la couronne à quatorze ans dans certains pays, et qu'il ne peut prendre une femme qu'à dix-huit ans. « C'est, dit le poète, qu'il est moins facile de gouverner une femme qu'un royaume. »

Nous ne blâmons chez les autres que les défauts dont nous ne profitons pas.

Proverbes japonais. — Le petit d'une grenouille n'est jamais qu'une grenouille. — Celui qui vole de l'argent est mis en prison, celui qui vole un pays devient roi. — Si la vertu de quelqu'un est grande, son entourage sera certainement petit. — Lorsqu'on dit; « l'année prochaine », le diable se met à rire.

Mars



3.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Lundi Mardi Merc Jeudi Vend. Samed.	1 s. Albin, év., s. Eudoxie, m. 2 s. Simplice, p. 3 LES CENDRES. ste Cunégunde 4 s. Casimir, c., s. Lucius, p. 5 s. Théophile, év. 6 ste Colette, s. Fridolin.	nouvelle lune le 3
DIM. Lundi Mardi Merc. Jeudi Vend. Samedi	Premier dimanche du carème. 7 S. Thomas d'Aq., ste Félicité. 8 S. Jean de Dieu, c. Phil. 9 Ste Françoise, s. Cyrille. 10 QT. 40 martyrs, s. Attale, ab. 11 S. Eutime, év. 12 QT. s. Grégoire-le G. 13 QT. B. Humbert, ste Euph.	premier quartier le 1
DIM. Lundi Mardi Merc. Jeudi Vend. Samedi	Deuxième dimanche du caréme. 14 ste Mathilde, s. Euphrose 15 s. Longin, s., s. Probe, év. 16 s. Héribert, év., s. Tatien. 17 s. Patrice, ste Gertrude. 18 s. Narcisse. 19 s. JOSEPH, s. Landoald. 20 s. Vulfran, s. Eugène.	pleine lune le 18,
DIM. Lundi Mardi Merc. Jeudi Vend. Samedi		æta € Æ dernier quartier le 2
DIM Lundi Mardi Merc.	Quatrième dimanche du caréme. 28 s. Gontran. 29 s. Ludolphe. 30 s. Quirin, martyr. 31 s. Benjamin, ste Cornélie.	5% 5% 5%

FOIRES DE MARS.

Aarau	17	Friboarg	8 1	Saignelégier	1
Aarberg	10	Genève	1	St-Imier	9
Aarwangen	18	Grandson	10	St-Maurice	2 8
Aigle	13	Landeron	8	St-Ursanne	
Anet	17	Langenthal	2	Schwytz	15
Aubonne	16	La-Sarraz	23	Soleure	8
Avenches	12	Laufon	2	Sumiswald	12
Baden (A)	2	Lausanne	10	Unterséen	3
Bercher	12	Locle	8	Vevev	30
Berne	2	Martigny-Vil	le 23	Zofingen	11
Berthoud	18	Mézières V.	25	Zweisimmen	4
Bex 18 Bier	nne 4	Montfaucon	22		
Bulle	4	Morat	3	Marchés au b	stail
Château-d'C	Ex 25	Morges	31	marches au o	ciuii.
Châtel-St-D		Moudon	29	Aarberg	31
Chaux-de-F	. 24	Neuveville	30	Bâle, les vend	redis
Chiètres	25	Nidau 16 Ny	on 4	Fribourg	20
Coppet	11	Olten 15 Or		Frutigen	4
Cossonav	11	Ormont-desson	s 25	Langenthal	16
Cully	5	Payerne	18	Lyss	26
Delémont	16	Porrentruy		Neuchâtel	4
Echallens	18	Pully	4	Romont	30
Erlenbach	7-9	Romont	$\tilde{2}$	Sion	27
Estavayer	10	Rue	$1\overline{7}$	Thoune	27
	(

Mars. La nature se réveille. Les labours commencent. On sème l'avoine, les pois, les poisettes, le froment de printemps; quelques pommes de terre hâtives ont dû être plantées aussitôt que la terre a été suffisamment égouttée. C'est le moment de planter les arbres. On greffe à la fin du mois. On laboure et ensemence les jardins. On taille la vigne, on fait le bois aux espaliers et on les palisse.

La sagesse des nations revue et corrigée.

On raille depuis deux cents ans et plus la sottise de l'homme qui vend la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

Le vrai sot n'est pas cet homme-là: c'est celui qui achète la peau et la paie d'avance.

Le bonheur vrai contient autant d'abnégation que de jouissance. M. Du Camp.

Avril



4.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Jeudi Vend. Samedi	1 s. Hugues, év. 2 s. François de Paule 3 s. Richard, ste Agape, v.	nouvelle lune le 2 5 h. 24 m.
DIM. Lundi Mardi Merc. Jeudi Vend. Samedi	Dimanche de la Passion. 4 s. Isidore, s Zosime, év. 5 s. Vincent Ferr, s. Floribert 6 s. Célestin, p., s. Sixte, p. 7 s. Herman, m. 8 s. Amance, év., s. Denis. 9 ste Valtrude, s. Acace. 10 ste Mechtilde, s. Isaac, m.	premier quartier le 9 h. 27 m.
DIM Lundi Mardi Merc. Jeudi Vend. Samedi	Dimanche des Rameaux. 11 LES RAMEAUX. S. Léon I, p. 12 s. Jules I, p., s. Sabas. 13 ste Herménégilde, s. Justin 14 s. Tiburce, s. Just. 15 ste Anastasie de Rome, m. 16 s. Lambert, s. Dreux, conf. 17 s. Anicet, p. et m.	pleine lune le 17 7 h 25 m.
DiM. Lundi Mardi Merc. Jeudi Vend. Samedi	Dimanche de Paques. 18 Pâques, ste Apollonie. 19 s. Socrate, m., s. Gérold. 20 s. Théotime, s. Sulpice, m. 21 s. Anselme, év. 22 ss. Soter et Cajus, papes. 23 s Georges, m., s. Adalbert. 24 s. Fidèle, c., ste Beuve.	dernier quartier le
DIM. Lundi Mardi Merc. Jeudi Vend.	Dimanche de Quasimodo. 25 Quas. s. Marg, évang 26 ss. Clet et Marcellin, papes. 27 B. P. Canisius, s. Anastase 28 s. Vital, s. Paul de la croix. 29 s. Pierre, m., s. Robert. 30 stes Catherine de S., Sophie	2000 Annie

FOIRES D'AVRIL.

1				1	
Aarberg	28	Landeron	5	Soleure	12
Aigle	17	Langnau	28	St-Ursanne	26
Albeuve	26	La-Roche	26	Thoune	7
Avenches	9	La-Sarraz	27	Travers	20
Baden (A)	6	Locle	5	Valangin	30
Berne	6-20	Martigny-Bo	arg 5	Vevev	27
Bienne	1	Moudon	$\mathbf{\tilde{2}6}^{\circ}$	Viége	30
Bremgarten	19	Morat	7	Yverdon	6
Bulle	1	Olten	5	Zofingen	8
Cernier	19	Orbel	5	Zurich (cuirs)	26
Château-d'C	Ex 7	Ormont-dessor	ıs 25	Zweisimmen	8
Châtel-St-D	. 19	Oron	7		Ì
Cossonay	15	Payerne	15	·	
Delémont	20	Planfayon	21		,
Echallens	22	Porrentruy	19	Marchés au b	étari.
Estavayer	14	Romont	20		
Fleurier	15	Rougemont	8	Bâle les vend	redis.
Fribourg	5	Rue	28	Fribourg	17
Genève	5 5	Saignelégier	-6	Frutigen	2
Gessenay	9	Schwytz	12	Lausanne	14
Grandson	21	Schwarzenbou	rg19	Lyss	26
Gruyères	28	Semsales	26	Romont	27
Kallnach	2	Sierre	$\overline{26}$		
			,	!	- 1

Avril. La plantation des pommes de terre se termine. On sème l'orge, le chanvre, les racines et les haricots en plein champ. On attend la fin du mois pour semer le mais. Les semis dans les jardins se complètent. On a soigné plus particulièrement dans le commencement du mois les raies et les irrigations des prés.

Si les hommes dépensaient, pour faire du bien aux autres, le quart de ce qu'ils dépensent pour se faire du mal à euxmêmes, la misère disparaîtrait du monde.

Donnez de l'argent, n'en prêtez pas. Donner ne fait que des ingrats, prêter fait des ennemis.

Si j'avais à donner mon opinion sur la différence morale qui existe entre les hommes et les femmes, je dirais que les hommes valent plus et que les femmes valent mieux.

Mai



5,	FÊTES ET SAINTS		PHASES LUNAIRES
Samedi	1 ss. Philippe et Jacques, ap.	Profession .	nouvelle lune le 1,
18.	Deuxième dimanche après Pâques.		9 h. 46 s
DIM. Lundi Mardi Merc. Jeudi Vend. Samedi	2 s. Athanase, év., s. Walbert. 3 Inv. ste Croix. 4 ste Monique, s. Florian. 5 s. Pie V. p., s. Hilaire, év. 6 s. Jean P. L., ste Judith. 7 s. Stanislas, év. 8 Apparit. s. Michel. s. Désiré	养养养学学乳	9 n. 46 s
19.	Troisième dimanche après Pâques.		
DIM. Lundi Mardi Merc. Jeudi Vend. Samedi	9 Transl. S. Nicolas, s. Béat. 10 s. Antonin, s. Isidore. 11 s. Mammert, év. 12 s. Pancrace, m., s. Denis. 13 s. Servais, s. Claude, év. 14 s. Boniface, s. Titien.	素質量等等等	premier quartier le 9 10 h. 37 s.
20.	Quatrième dimanche après Pâques.		
DIM. Lundi Mardi Merc. Jeudi Vend. Samedi	16 s. Jean Népom. 17 s. Pascal Baylon, c. 18 s. Théodose, s. Venance. 19 s Yves, s. Pierre Célestin 20 s. Bernardin de S. 21 s. Ubald, s. Secondus. 22 ste Julie, vierge	多多数数数数数数	pleine lune le 16, 2 h. 55 s.
21.	Cinquième dimanche après Pâques.		**
DIM Lundi Mardi Merc. Jeudi Vend. Samedi	23 s. Didier, év. 24 liogat. ND. Auxiliat. 25 s. Urbain, p., s. Grégoire, VII 26 s. Philippe d. N. 27 Ascension, ste Madel. de P. 28 s. Germain, év. 29 s. Maximin, s. Conon.	3	© dernier quartier le 2 10 h. 35 m.
22.	Sixième dimanche après Pâques.		•
DIM. Lundi	30 s. Félix, s. Ferdinand. 31 ste Angèle.	744 A	nouvelle lune le 31 1 h. 26 s.

FOIRES DE MAI.

Aarau	19	Gessenay	1	Orbe	17
Anet	26	Grandson	$2\overline{6}$	Oron	5
Aigle	15	Landeron	3	Ormont-dessou	ıs 11
Aubonne	11	Langenthal	18	Ormont-dessu	s 3
Avenches	14	Lauffon	4	Payerne	20
Baden	4	Laupen	6	Porrentruy	17
Berthoud	6	Lausanne	12	Romont	11
Bex	20	Louëche-V.	1	Rue	26
Bienne	6	Locie	3	Saignelégier	3
Bière	10	Martigny-B.	10	Ste-Croix	26
Bulle	13	Mézières, V.	19	St-Imier	11
Buren	5	Montfaucon	19	St-Maurice	25
Cerlier	26	Monthey	19	Stalden	14
Charmey	4	Morat	5	Schwarzenb.	13
Châtel-St-De		Moudon	31	Schwytz	3
- Château-d'(I		Neuchâtel	20		, 22
Chaux-de-F	. 26			Sion 1, 15.	, 29
Chavornay	12	***		Soleure	10
Chiètres	28	76 1.7. 1	, .,	Sumiswald	14
Combremont-	G. 19	Marchés au b	etari.	Thoune	12
Concise	8			Unterséen	5
Cossonay	- 20	Bâle les vend	redis	Valangin	28
Delémont	18	Berne	4	Vallorbe	11
Echallens	26	Delémont, m	enu	Verrières	18
Erlenbach	7-8	bétail les merci	redis.	Vionnaz	3
Estavayer	12	Fribourg	15	Wangen	7
Fiez	29	Neuveville	25	Yverdon	4
Fribourg	3	Nyon	- 6	Zweissimmen	3
Genève	3	Ollon	21	•	
				i v	

Mai. Renouvelez dans ce mois tous les semis des plantes potagères; semez choux-fleurs, choux-marcelin, pois, chi-corée, etc. Si le temps est favorable, commencez les foins à la fin du mois. En tout cas, les sarclages des pommes de terre et des racines auront été soignés préalablement.

Ceux-là ont mérité leur malheur qui n'ont pas su en tirer profit.

7	-	٠	
٠J	11	1	n



6.	FÊTES ET SAINTS		PHASES LUNAIRES
Mardi Merc Jeudi Vend Samedi	1 s. Siméon, év., s. Juvence. 2 s. Erasme, év. 3 ste Clotilde, r., s. Morand. 4 s. F Caracciolo. 5 s. Boniface. év.	多為為等級	
23. DiM. Lundi Mardi Merc. Jeudi Vend. Samedi	Dimanche de la Pentecôte. 6 Pentecôte.s. Norbert. 7 s. Robert. 8 s. Médard, s. Maxime. 9 QT. ss. Prime et Félicien. 10 ste Marguerite. 11 QT. s. Barnabé, ap. 12 QT. s. Jean, simp.	******	premier quartier les 8 h. 3 m.
24. DIM. Lundi Mardi Merc. Jeudi Vend. Samedi	Dimanche de la Trinité. 13 Trinité, s. Antoine de Pad. 14 s. Basile, arch., s. Rufin m. 15 s. Bernard de M., s. Modeste 16 ss. Féréol et Fergeux. 17 Fête-Dieu, s. Rainier, c. 18 s. Léonce, m., s. Marc. 19 ss Gervais et Protais.		pleine lune le 14 10 h. 2 s.
25. DIM Lundi Mardi Merc. Jeudi Vend Samedi	Deuxième dimanche après Pentecôte. 20 s Silvère. p., ste Florentine 21 s. Louis de Gonz. 22 s. Paulin. 10,000 martyrs. 23 s. Zacharie, ste Agrippine. 24 NATIVITÉ de S. JEAN-BAPTISTE 25 s. Guillaume, s. Prosper. 26 ss. Jean et Paul, mm.	發發推推推在重	© dernier quartier le 2 0 h. 24 m.
DIM. Lundi Mardi Merc.	Troisième dimanche après Pentecôte. 27 s. Ladislas, r., s. Crescence. 28 s. Léon II, p c., Irénée m. 29 ss. PIERRE ET PAUL, ap. et m. 30 Comm. s. Paul, s. Martial.	於於於繼	nouvelle lune le 37 3 h. 55 m.

FOIRES DE JUIN.

		j
Aarau 16	Montfaucon 25	7, 1, 1, 1
Avenches 11	Monthey 2	Marchés au bétail.
Bagnes 10	Morges 23	
Bâle 10-11	Morat 2	Aubonne 1
Bienne 3	Moudon 7	Bâle les vendredis
Bulle 10	Olten 7	Baden (A.) 1
Delémont 15	Oron 2	Berne 1
Estavayer 9	Paverne 17	Berthoud 3
Fleurier 4	Porrentruy 21	Fribourg 26
Fribourg 14	Romont 8	Frutigen 3
Genève 7	Rue 30	Langenthal 15
Landeron 7	Saignelégier 1	Langnau 11
Laufon 1	St-Aubin, N. 14	Lausanne 9
Lignières (N.) 17	St-Imier 8	Lyss 25
Locle 7	Sion 12	Neuchâtel 3
Louëche-B. 1	Soleure 7	Payerne 3
Martigny-B. 14	Yverdon 1	
Mézières, V. 9	Verrières 23	
		.]
		1

Juin. La fenaison occupe les bras durant tout le mois. On ébourgeonne et on palisse la vigne, ainsi que les arbres fruitiers. On repique les choux-fleurs, les cardons, le céleri, les laitues, etc. On renouvelle quelques semis d'herbes fourragères.

Quelques pensées cueillies à travers le théâtre de Dumas, fils :

- Ce qui me désole quelquefois, c'est de voir que le génie a des limites et que la bêtise n'en a pas.
- Ceux-là seuls jouissent de la vie qui l'emploient à de petites choses.
- Commencez par admirer ce que Dieu vous montre et vous n'aurez plus le temps de chercher ce qu'il vous cache.

Note d'un observateur à propos des attentats anarchistes : Singulière ironie des choses! Voilà des gens qui veulent tout détruire, et qui emploient pour cela... des boîtes de conserves!

Juillet



-0		
FÊTES ET SAINTS		PHASES LUNAIRES
1 s Théobald, s. Arnold. 2 Visitation. s. Othon, év. 3 s. Héliodore, s. Irénée.	33.X	
Quatrième dimanche après Pentecète. 4 ste Berthe, s. Udalric, év. 5 ss. Cyrille et Méthode. 6 s. Isaïe, proph., s. Romule. 7 s. Guillebeaud, év. 8 ste Elisabeth, s. Kilian, év. 9 ste Véronique, abb. 10 7 Fr. mar., ste Félicité.	表表於於常然湯	premier quartier le 7 2 h. 23 s.
Cinquième dimanche après Pentecéte. 11 s. Pie I, p. m., ste Susanne. 12 ss. Jean Gualbert, Nabor. 13 s. Anaclet, s. Eugène. 14 s. Bonaventure, év., doct. 15 s. Henri II, empereur. 16 s. Faustin, m., s. Camille, c. 17 s. Alexis, c.	表表数数数数数	pleine lune le 14, 5 h. 52 m.
23 s. Apollinaire, s. Liboire.	發發惟惟重重重	© dernier quartier le 2 4 h. 8 m.
26 ste Anne, Mere De Marie. 27 s. Vandrille, ste Nathalie. 28 ss. Victor et Innocent, PP. 29 ste Marthe, s. Loup, év. 30 ss. Abdon et Sennen, mm.	易易為悉為認定	© dernier quartier le 29 4 h. 58 s.
	1 s. Théobald, s. Arnold. 2 VISITATION. S. Othon, év. 3 s. Héliodore, s. Irénée. Quatrième dimanche après Pentecôte. 4 ste Berthe. s. Udalric, év. 5 ss. Gyrille et Méthode. 6 s. Isaïe, proph., s. Romule. 7 s. Guillebeaud, év. 8 ste Elisabeth, s. Kilian, év. 9 ste Véronique, abb. 10 7 Fr. mar., ste Félicité. Cinquième dimanche après Pentecôte. 11 s. Pie , p. m., ste Susanne. 12 ss. Jean Gualbert, Nabor. 13 s. Anaclet, s. Eugène. 14 s. Bonaventure, év., doct. 15 s. Henri II, empereur. 16 s. Faustin, m., s. Camille, c. 17 s. Alexis, c. Sixième dimanche après Pentecôte. 18 SCAPULAIRE. s. Frédéric. 19 s. Vincent de Paul, s. Arsène 20 ste Marie-Madeleine. 21 s. Apollinaire, s. Liboire. 22 ste Marie-Madeleine, v. 23 s. Apollinaire, s. Christophe. 24 B. Louise. ste Christine, v. Septième dimanche après Pentecôte. 25 s. JACQUES, s. Christophe. 26 ste Anne, mère de Marie. 27 s. Vandrille, ste Nathalie. 28 ss. Victor et Innocent, PP. 29 ste Marthe, s. Loup, év.	1 s. Théobald. s. Arnold. 2 Visitation. s. Othon, év. 3 s. Héliodore, s Irénée. Quatrième dimanche après Pentecôte. 4 ste Berthe. s. Udalric, év. 5 ss. Cyrille et Méthode 6 s. Isaïe, proph., s. Romule. 7 s. Guillebeaud, év. 8 ste Elisabeth, s. Kilian, év. 9 ste Véronique, abb. 10 7 Fr. mar., ste Félicité. Cinquième dimanche après Pentecôte. 11 s. Pie I, p m., ste Susanne. 12 ss. Jean Gualbert, Nabor. 13 s. Anaclet, s. Eugène. 14 s. Bonaventure, év., doct. 15 s. Henri II, empereur. 16 s. Faustin, m, s. Camille, c. 17 s. Alexis, c. Sixième dimanche après Pentecôte. 18 SCAPULAIRE. s. Frédéric. 19 s. Vincent de Paul, s. Arsène ste Marguerite, v. s. Jérôme 21 ste Marie-Madeleine. 23 s. Apollinaire, s. Liboire. 24 B. Louise. ste Christine, v. Septième dimanche après Pentecôte. 25 s. Jacques, s. Christophe. 26 ste Anne, mère de Marie. 27 s. Vandrille, ste Nathalie. 28 ss. Victor et Innocent, PP. 29 ste Marthe, s. Loup, év.

FOIRES DE JUILLET.

İ				1	ı
Aarau	21	Kallnach (B.) 16	Saignelégier	5
Aarberg	7	Landeron	5	Rue	28
Aarwangen	15	Langenthal	20	Soleure	12
Aubonne	6	Langnau	21	Vevev	27
Avenches	9	Lausanne	14	Yverdon	27
Bellegarde	26	Lignières (N	.) 15	Zofingen	8
Berthoud	8	Locle	์ อั		U
Bienne	1	Madiswyl	16		
Buren	14	Morat	7	Marchés au b	étail.
Bulle	22	Moudon	26		ļ
Cossonay	8	Neuchâtel	1	Baden	6
Délémont	20	Nidau	20	Bâle, tous les	ven-
Echallens	15	Nyon	1	dredis.	
Fiez (V.)	26	Olten	5	Berne	6
Estavayer	14	Orbe	12	Fribourg	24
Fribourg	12	Oron	7	Frutigen	. 1
Genève	5	Payerne	15	Lyss dern. vene	dredi
Gimel	19	Porrentruy	19	Šion	24
Herzogenbu	ch.7	Romont	13		
. •					j j

Juillet. La moisson commence durant ce mois. On a débuté par la navette, dont le terrain est immédiatement labouré et semé en trèfle incarnat, en blé noir, ou en maïs, pour fourrage. Aussitôt qu'un champ de grain est récolté, la charrue doit le retourner.

L'honnêteté est la plus grande de toutes les malices, parce que c'est la seule que les malins ne prévoient pas.

Il y a des gens riches, mais qui trouvent la noblesse insupportable, et si insupportable.... qu'ils finissent par l'acheter.

Rien de plus variable que l'appréciation du temps, disait un philosophe marié. Ainsi, une minute dure soixante secondes pour moi, quand j'ai un rendez-vous précis: elle dure cinq minutes quand je dis: « Attendez-moi une minute; » elle dure une demi-heure au moins quand ma femme met son chapeau.

En amour, il n'y a de dernier adieu que celui qu'on ne dit pas.

Août



8.	FÊTES ET SAINTS		PHASES LUNAIRES
31.	Huitième dimanche après Pentecôte.		
DIM. Lundi Mardi Merc. Jeudi Vend. Samedi	1 S. PIERRE AUX L. Les Machab. 2 PORTIONCULE. S. Alphonse. 3 INVENT. S. ETIENNE. Lydie. 4 S. Dominique, S. Tertullien. 5 ND. DES NEIGES. S. OSWAID. 6 TRANSFIGURATION S. SIXTE. 7 S. Gaétan, C., S. Albert, C.	常素素學學學	premier quartier le 7 h. 25 s.
32. DIM. Lundi Mardi Merc. Jeudi Vend. Samedi	Neuvième dimanche après Pentecôte. 8 S. Cyriaque, s. Sévère, m. 9 S. Romain, s. Germain. 10 S. LAURENT, diac., Astérie 11 S. Tiburce, ste Susanne. 12 Ste Claire, v., ste Hilarie. 13 S. Hippolyte, s. Cassien, m. 14 S. Eusèbe, pr. s. Alfred, c	经是是有政府	gpleine lune le 12, 3 h. 23 s.
33. DIM. Lundi Mardi Merc. Jeudi Vend. Samedi	Dixième dimanche après Pentecôte. 15 Assemption. s. Napoléon. 16 s. Théodule, év. 17 s. Libérat, ab., s. Rogat, m. 18 s. Joachim, ste Hélène. 19 s. Sebald, c., s. Louis év. 20 s. Bernard, s. Samuel. 21 ste Jeanne de Chantal, vv.	發推推推重豪富	© dernier quartier le 2 9 h. 29 m.
35. DIM. Lundi		本本系表表表表	nouvelle lune le 28 4 h. 29 m.

FOIRES D'AOUT.

ı					
	Aarau	18	Locle	2	1, 1, 1
	Anet	25	Mézières, V.	18	Marchés au bétail.
	Aubonne	3	Morat	4	
i	Avenches	13	Moudon	30	Bâle, les vendr.
	Begnins (V.)	9	Neuveville	31	Aarberg, dernier
	Berne	3	Ormont-dessous	25	mercredi.
	Bienne	5	Oron	4	Baden (A) 3
	Chaux-de-F.	18	Payerne	19	Berthoud 5
	Cossonay	26	Porrentruy	16	Fribourg 14
	Delėmont	17	Romont	17	Frutigen 5
	Echallens	19	Rue	25	Langenthal 17
	Estavayer	11	Saignelégier	3	Langnau 13
	Fleurier	13	St-Imier	10	Lausanne 11
	Fribourg	2	St-Ursanne	23	Lyss le dernier
	Genève	2	Soleure	9	vendredi
	Gimel	23	Thoune	25	Neuchâtel 5
ĺ	Grandson	25	Tourtemagne	13	Nyon 5
	Landeron	9	Valangin	27	Payerne 5
ŀ	Laupen	26	Val-d'Illiez	18	
		_•	Viège	10	

Août. On termine les moissons et les déchaumages et on commence les regains. On greffe en écusson, et vers la fin du mois, les semailles d'automne commencent à s'effectuer.

Il est plus facile de se montrer généreux que juste.

Plusieurs sont devenus riches, parce qu'on les a crus tels.

Il ne suffit pas aujourd'hui d'être quelqu'un, il faut encore le paraître.

La femme qui a quelques cheveux blancs dit toujours, pour cacher son âge : « A vingt ans, j'en avais déjà! »

Plus on reconnaît aisément ses défauts, plus on s'en débarrasse difficilement.

Il est plus facile d'être bon pour tout le monde que pour quelqu'un.

Septembre



9. FÉTES ET SAINTS		PHASES LUNAIRES		
Merc. Jeudi Vend Samedi	1 ste Vérène. 2 s. Etienne, r. s. Maxime. 3 s. Guarin. 4 ste Rosalie, v.	**************************************	premier quartier le 4, 0 h. 13 m.	
36. DIM. Lundi Mardi Merc. Jeudi Vend. Samedi	Treizième dimanche après Pentecôte. 5 s. Laurent J., s. Victorin, év. 6 Les ss. Anges g. s. Magne. 7 ste Reine, v. et m., s. Grat. 8 Nativité de ND. s. A drien. 9 s. Gorgon. 10 s. Nicolas de Tolentin. 11 ss. Félix et Régule.		pleine lune le 11, 3 h. 12 m.	
37. DIM. Lundi Mardi Merc. Jeudi Vend. Samedi	Quatorzième dimanche ap. Pentecète. 12 S. Guy, C., S. Evence, év 13 S. Euloge, p., S. Materne, év. 14 Ex. S. CROIX. ste Nothburge 15 QT. S. Nicomède, m. 16 S. Corneille, S. Cyprien. 17 QT. F. d. stig. de S. Fr. 18 QT. S. Thomas, archy.	化化化工工工工		
38. DIM . Lundi Mardi Merc. Jeudi Vend. Samedi	Quinzième dimanche apr. Pentecète. 19 Fète fédén. s. Janvier. 20 s. Eustache, m. 21 s. Matthieu, ap. 22 s. Maurice, martyr. 23 s. Lin, p., ste Thècle. 24 N.D. de la Merci, s. Gérard 25 s. Thomas d.Vil., s. Pacifique		© dernier quartier le f 3 h. 51 m.	
39. DIM. Lundi Mardi Merc Jeudi	Seizième dimanche apr. Pentecôte. 26 s. Valérien et ses compag. 27 ss. Côme et Damien 28 ss. Venceslas, duc, s. Alphe. 29 s. Michel, arch. s. Grimoald. 30 s. Jérôme.	******	nouvelle lune le 26 2 h. 47 s.	

FOIRES DE SEPTEMBRE.

				i	- 1
Aarberg	29	Gruyères	28	Saignelégier	7
Aubonne	14	Landeron	6	Schwartzenb	. 30
Avenches	10	Langenthal	14	Schwytz 16,	17
Baden	7	Laufon	7	St-Cergues	22
Bâle 1	6, 17	Lausanne	8	Ste-Croix	29
Bellegarde	20	Louëche-V.	29	St-Aubin, N.	
Berne	7	Locle	6	Soleure	13
Bienne	14	MartignyV.	27	Sumiswald	24
Boudry	14	Montfaucon	13	Thoune	29
Bulle	9	Monthey	15	Tourtemagne	28
Cerlier	š l	Morges	1	Travers	6
Châtd'Œx	٠,	Morat	1	Unterséen	17
Châtel St-De		Moudon	$2\overline{7}$	Valangin	24
Chiètres	2	Orbe	6	Viège	27
Delémont	21	Oron	1	Wimmis	- 4
Echallens	16	Payerne	16	Yverdon	. 7
Estavayer	8	Planfayon	-8	Zermatt	23
Erlenbach 1	- 1	Porrentruv	20	Zofingen	9
Fontaines (N		Riggisberg	3	Zweisimmen	4
Fribourg	6	Reichenbach	28	Zweisimmen	*
	10	Romont	20 21	Marchés au be	tail
Frutigen Genève	6		$\frac{21}{30}$		18
	-	Rougemont	29	Fribourg	10
Gessenay	10	Rue	29		
				1	1

Septembre. Il reste encore quelques regains à terminer au commencement du mois. Les labours et les semis de froment et d'autres grains hivernés se continuent avec une grande activité. Les derniers jours du mois voient commencer la récolte des pommes de terre. Les vaches viennent manger la troisième herbe dans les prés. Les jours pluvieux sont utilisés pour les battages.

Beaucoup de gens ne se repentent vraiment que de leurs bonnes actions.

⁻ Pourquoi les femmes disent-elles tant de mal de cette dame?

⁻ Parce qu'elles n'ont rien à dire sur son compte.

Octobre



<u> </u>	*2/16 *		
10.	FÊTES ET SAINTS PHASES LUNAIR		
Vend. Samedı	1 s. Remy, s. Piat. 2 s. Léger. év.	***	
DIM. Lundi Mardi Merc. Jeudi Vend. Samedi	Dix-septième dimanche ap. Pentecète 3 Rosaire. ss. Ours et Victor, 4 s François d'Assise. 5 s. Placide, m., ste Flavie, v. 6 s. Bruno, f., ste Foi. 7 ste Justine 8 ste Brigitte, ste Laurence. 9 ss. Denis et Rustique, m.	HHARMEN	⑦ premier quartier le 3 6 h. 32 m
DIM. Lundi Mardi Merc. Jeudi Vend. Samedi	Dix-huitième dimanche ap. Pentecôte. 10 s. François Borgia, c. 11 ste Placidie, v., s. Gommer. 12 s. Maximilien, év. 13 s. Edouard, r., s. Hugolin. 14 s. Callixte, p., s. Burcard. 15 ste Thérèse, v., s. Roger. 16 s. Gall. ab, s. Florentin, év	推推重查查数数	pleine lune le 10, 5 h. 42 s.
42. DIM Lundi Mardi Merc. Jeodi Vend. Samedi	Dix neuvième dimanche ap. Pentecôte 17 ste Hedwige, veuve. 18 s Luc, évang., s. Juste, m. 19 s. Pierred'Al., s. Ferdinand. 20 s. Jean de Kanty, s. Aurèle 21 ste Ursule, v. s. Hilarion. 22 ste Cordule, v. ste Alodie. 23 s. Pierre-Paschase, év.	紫紫乳乳煮煮煮	© dernier quartier le 1 10 h. 9 s.
DIM. Lundi Mardi Merc. Jeudi Vend. Samedi	Vingtième dimanche ap. Pentecôte. 24 s. Raphaël, arch. 25 s. Chrysanthe, s. Darie. 26 s. Evariste, P. m. 27 s. Frumence, s. Florentin. 28 ss. Simon et Jude. Cyrille. 29 ste Eusébie, s. Narcisse, év. 30 Jeune. s. Sérapion, Quentin.	第二次 第二次	nouvelle lune le 26 0 h. 28 m.
44. DIM.	Vingt-unième dimanche ap. Pentecôte. 31 s. Wolfgang, Lucille.	& #	

FOIRES D'OCTOBRE.

1	1	1
Aarau 20	Fleurier 8	Planfayon 20
Aigle 30	Fribourg 4	Porrentruy 18
Albeuve 5		Romont 12
Anet 27	Genève 4	Rue 27
Avenches 8 Baden (A) 3	Gessenay 1	Saignelégier 4
Baden (A) 5	Kallnach 15	Schwartzenb. 28
Bâle (14 j.) 27	Landeron 4	Schwytz 11
Bercher 29	La-Roche 11	Semsales 11
Berne 5, 26	La-Sarraz 19	Sion 2, 23, 30
Bex 14	Laufon 5	Soleure 11
Bienne 14	Lausanne 13	Ste-Croix 20
Bière 18	Louëche-V.,13-28	St-Imier 12
Boltigen 9	Locie 4	Ste-Ursanne 25
Bulle 6, 7, 28	Martigny-B. 18	Vallorbe 19
Buren 27	Mézières, V. 20	Vevey 26
Berthoud 20	Montricher 8	Yverdon 26
Charmey 4	Monthey 13	Zweisimmen 28
Chaux-de-F. 20	Montreux 29	
Châtel-St-D. 18	Morat 6	
Combremont-G. 27	Moudon 25	Marchés au bétail.
Cossonay 7	Olten 18	
Delémont 19	Orbe 11	Bâle, les vendr.
Echallens 21	Ormont-dessous 20	Fribourg 16
Erlenbach 11-12	Oron 6	Romont 26
Estavayer 13	Payerne 21	St-Maurice 12
		Valangin 29
		1

Octobre. Terminaison des semailles et de la récolte des pommes de terre. Arrachage des racines. Redoublement d'activité des battages. On braque le chanvre et le lin; on entreprend les seconds labours et on récolte les fruits. C'est aussi dans ce mois que s'effectue la vendange et que les pressoirs sont mis en activité.

Quelqu'un adressait à Socrate cette demande:

- Dois-je me marier ou non!

- Quoi que tu fasses, répondit-il, tu t'en repentiras.

Le bonheur d'une femme c'est d'être enviée.

Novembre



11.	FÊTES ET SAINTS		PHASES LUNAIRES	
Lundi Mardi Merc. Jeudi Vend. Samedi	1 La Toussaint. s. Amable. 2 Comm. des trépassés s Tobie 3 ste Ide, vv., s. Marcel. 4 s. Charles Borr., s. Vital 5 s. Zacharie, ste Elisabeth. 6 s. Protais, s. Léonard, er.	本科科思思思) premier quartier le 1 3 h. 37 s	
DIM. Lundi Mardi Merc. Jeudi Vend. Samedi	Vingt-deux. dimanche ap. Pentecôte. 7 s. Engelbert, s. Ernest. 8 s. Godefroi, év., s. Dieudon. 9 s. Théodore, m. s. Ursin. 10 s. André-Av., ste Florence. 11 s. Martin, év., s. Mennas. 12 s. Martin, p., 13 ss. Didace, Stanislas Kostka.	推及食業品品品	(§) pleine lune le 9, 10 h. 50 m.	
DIM. Lundi Mardi Merc. Jeudi Vend. Samedi	Vingt-trois. dimanche ap. Pentecète. 14 S. Imier, s. Albéric. 15 ste Gertrude, v., s. Léopold. 16 S. Othmar, a., s. Edmond. 17 S. Grégoire Thaumaturge 18 S. Odon, s. Maxime, év. 19 ste Elisabeth, s. Pontien. 20 S. Félix de Valois, s. Edmond.	新光光表系	© dernier quartier le 17 3 h. 2 s.	
DIM. Lundi Mardi Merc. Jeudi Vend. Samedi	Vingt-quat. dimanche ap. Pentecôte. 21 Présent. ND. s Albert. 22 ste Cécile, v., s. Philémon. 23 s. Clément, ste Félicité. 24 s. Jean de la C., ste Flore. 25 ste Catherine, ste Juconde 26 s Pierre d'Alex., s Colomban 27 s. Virgile, ste Josaphat.	A \$\$***	nouvelle lune le 24, 10 h. 20 m.	
DIM. Lun di Mardi	Premier dimanche de l'Avent. 28 AVENT S. Sosthène, Hortulan 29 S. Saturnin, év., m. 30 S. André, apôtre.	#3333 3333		
Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 heure 18 m.				

FOIRES DE NOVEMBRE.

Aarberg	10	Gessenay	13	Ormont-desso	ous 25
Æschi	2	Grandson	17	Payerne	18
Aigle	20	Gruyères	29	Porrentruy	15
Aubonne	2	Gimel	1	Rolle	19
Avenches	$1\overline{2}$	Herzogenbuc	h.10	Romont	9
Baden (A)	2	Langenthal	3ŏ	Rougemont	13
Berne	23	Langnau	Š	Rue	24
Berthoud	4	Laupen	4	St-Imier	- 9
Bex	6	Lausanne	10	St-Maurice	8
Bienne	11	Locle	1		5, 29
	$11, \overline{12}$	La-Roche	29		6, 13
Bulle	18	Lucens	10	Sierre	26
Cerlier	24	Lutry	$\frac{10}{25}$	Soleure	8
Château-d'O					5, 24
Châtel-St-De		Martigny-V.	24	Thoune	o, 24 3
		Mézière, V.			- 1
Cossonay	11	Monthey	17	Vevey	30
Cully	19	Morat	3	Viège	12
Delémont		Morges	3	Villeneuve	18
Echallens	18	Moudon	29	Zurich	11
Estavayer	10	Neuchâtel	4		
Erlenbach	17	Neuveville	30	Marchés au b	bétail
Fribourg	8	Olten	15		
Frutigen	19	Oron	3	Fribourg	20
Genève	1	Ormont-dess		Romont	30
	- 1	2.1110111 4000			

Novembre. Les seconds labours s'achèvent. Le peu de plantes demeurées dans les jardins se retirent. On émonde les arbres et on soigne les prés dans les beaux jours que ce mois présente encore. Les battages se poursuivent.

Les événements perdent en se réalisant l'acuité que leur donne notre imagination et l'on ne souffre jamais autant que l'on s'était imaginé souffrir.

André-M. Glades.

Il ne faut pas regretter les choses, même les plus jolies, quand un peu de misère et de fatigue humaine disparaît avec elles. René Bazin.



FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
1 s. Eloi, év , ste Natalie, m. 2 stes Bibiane, Pauline, v. 3 s. François-Xav., s. Lucius. 4 ste Barbe, s. Osmond, év.	premier quartier le
9 ste Léocadie, s. Syr, év. 10 ste Eulalie, s. Melchiade.	pleine lune le 9, 5 h 55 m.
14 s Nicaise, m., s. Agnel 15 QT. s. Abraham .s. Eusèbe 16 ste Adélaïde, ste Albine 17 QT. s. Lazare, s. Florian	dernier quartier le 1
20 ste Ursane, s. Jules. 21 s. Thomas, ap 22 s. Fierus, s. Chérémon. 23 ste Victoire, s. Dagobert. 24 s. Adam Eve, s. Delphin.	nouvelle lune le 25
Dimanche après Noël. 26 S. ETIENNE, diac. et martyr 27 S. JEAN, ap. évang 28 SS. INNOCENTS S. Théophile 29 S. Thomas de Cantorb., év. 30 S. Sabin, év. m., s. Anyse. 31 S. Sylvestre, P., ste Mélanie.	premier quartier le 30, 8 h. 27 s.
	1 s. Eloi, év , ste Natalie, m. 2 stes Bibiane, Pauline, v. 3 s. François-Xav., s. Lucius. 4 ste Barbe, s. Osmond, év. Deuxième dimanche de l'Avent. 5 s. Sabas, ab., s. Pierre Chr. 6 s. Nicolas. ste Aselle, vierge 7 s. Ambroise. év., ste Fare 8 Immaculée Conception. 9 ste Léocadie, s. Syr, év. 10 ste Eulalie, s. Melchiade. 11 s. Damase, s. Sabin. Troisième dimanche de l'Avent. 12 s. Synèse, s. Paul 13 ste Lucie, s. Aubert, c. 14 s. Nicaise, m., s. Agnel. 15 QT. s. Abraham, s. Eusèbe 16 ste Adélaïde, ste Albine 17 QT. s. Lazare, s. Florian 18 QT. s. Auxence. s. Gatien. Quatrième dimanche de l'Avent. 19 s. Nèmèse, m. 20 ste Ursane, s. Jules. 21 s. Thomas, ap 22 s. Fierus, s. Chérémon. 23 ste Victoire, s. Dagobert. 24 s. Adam Eve, s. Delphin. 25 Noël. ste Eugénie v. m. Dimancne après Noël. 26 s. Etienne, diac. et martyr

FOIRES DE DÉCEMBRE.

		4		1	
Aarberg	29	Langenthal	28	Schwarzenb.	27
Aigle	18	Langnau	8	Soleure	13
Aubonne	7	Laupen	30	St-Prex	21
Avenches	10	Locle	6	Thoune	15
Bâle 16	3, 17	Martigny-B	. 6	Yverdon	27
Baden (A)	7	Monthey	31	Zweisimmen	16
Berthoud	30	Morat	1	•	
Bienne	30	Morges	22		
Bulle	. 9	Moudon	27	Marchés au b	étail.
Buren	8	Neuveville	28		
Châtel-St-D.	20	Nidau	14	Bâle, les vend	lredis
Cossonay	23	Olten	6	Berne	7
Delémont	21	Orbe	6, 27	Fribourg	18
Echallens	23	Oron	1	Frutigen	2
Estavayer	15	Payerne	16	Lausanne	8
Fribourg	6	Porrentruy	20	Lyss	31
Genève	6	Pully	9	Neuchâtel	2 2
Grandson	22	Romont	7, 28	Nyon	
Laufon	7	Rue	15	Sion	24
	1	and the second second			

Décembre. On termine les battages, et l'exploitation des bois commence. On se livre aux travaux d'intérieur.

Ayons le courage, n'ayons ni la vanité, ni le fanatisme de nos opinions. Virgile Rossel.

Reste au poste, c'est là qu'on est le mieux. Se réjouir, peiner, mourir là où l'on doit être, c'est la bonne part. Ne cherche pas au loin quelqu'asile où te sourit la paix! la paix de l'homme est dans son devoir. Mieux vaut souffrir à son poste que d'être heureux... ailleurs. Charles Wagner.

La plupart des hommes de ce temps n'ont que des idées, là où il faudrait avoir des convictions. Gaston Frommel.

En fait de réforme sociale, il faut suivre le conseil de ce capitaine de navire qui criait à un mousse pris de vertige et qui allait glisser sur le hauban : « Regarde en haut, tu ne tomberas pas. » Charles Gide.

AVIS

Le rédacteur des Etrennes fribourgeoises a l'honneur de rappeler qu'il accepte toujours avec reconnaissance les articles que l'on veut bien lui envoyer, surtout lorsqu'ils rentrent dans le domaine de l'agriculture, de notre histoire nationale, de l'archéologie, de la géographie, de la statistique, des sciences naturelles, de l'hygiène, de notre vie littéraire et artistique, etc. Mais, en même temps, il prie instamment MM. les collaborateurs de bien vouloir lui annoncer d'avance leurs travaux et de les lui faire parvenir dès les premiers jours de septembre et plus tôt si possible, un trop grand retard le mettant dans le cas ou de refuser, bien à regret, les articles qui lui sont présentés, ou de différer outre mesure la publication de nos Etrennes

On est prié de signaler à l'éditeur les erreurs qui peuvent s'être glissées dans l'indication des **foires** et des marchés.

Quant à la liste des autorités et des fonctionnaires de l'Etat, bien que dressée avec tout le soin possible, elle ne saurait rester rigoureusement exacte, vu les nombreux changements qui ne manquent jamais de survenir entre l'époque où cet opuscule sort de presse et le commencement de l'année suivante.

AUTORITÉS FÉDÉRALES

Conseil fédéral.

MM. Lachenal, Adrien, de Genève, président.
Deucher, Adolphe, de Steckborn (Thurgovie), vice- pr.
Zemp, Joseph, d'Entlebuch (Lucerne),
Frey, Emile, de Mönchenstein (Bâle-camp.).
Hauser, Walther, de Wädensweil (Zurich)
Ruffy, Eugène, de Lutry (Vaud).
Muller, Edouard, de Nidau (Berne).

Tribunal fédéral.

MEMBRES.

MM. Soldan, Charles-Henri-Alex., de Belmont, président. Dr Morel, J.-Ch.-P., de Wyl (St-Gall). Stamm, Henri, de Thayngen (Schaffhouse). Broye, Jean, de Fribourg.
Rläsi, Joseph, d'Aedermannsdorf (Soleure). Weber, Hans, d'Oberflachs (Argovie). Dr Hafner, Henri, de Zurich. Dr Rott, Emile, de Cerlier (Berne). Soldati, Auguste, de Neggio (Tessin). Clausen, Félix, de Mühlebach (Valais). Dr Bezzola, André, de Zernetz (Grisons). Winkler, Jean, Dr, de Lucerne. Dr Attenhofer, Charles, de Sursée. Dr Bachmann, J.-Huldreich, de Stettfurt (Thurgovie). Lienhard, Hermann, de Boujean (Berne).

SUPPLÉANTS.

MM. Häberlin, Henri, de Bissegg.
Holdener, Fridolin, de Schwytz.
D' Lutz-Muller, J.-Gebhard, de Thal.
D' Brenner, Ernest, de Bâle.
Pictet, Gustave-Jules, de Genève.
D' Schmid, François, d'Altorf.
Muller Gottfried, de Hettlingen.
D' Colombi, Louis, de Bellinzona.

AUTORITÉS LÉGISLATIVES

GRAND CONSEIL

Cercle de la Sarine. — 23 députés.

MM. Bochud, Pierre-Joseph, à Corminbœuf. Cardinaux, Louis, conseiller d'Etat, à Fribourg. Chatton, Jacques, à La-Corbaz. Reynold, Alfred, à Nonan. Théraulaz, Alphonse, conseiller d'Etat, à Fribourg. Chavaillaz, Joseph, à Ecuvillens. Æby, Stanislas, conseiller d'Etat, a Fribourg. Bossy, Aloys, conseiller d'Etat, à Fribourg. Esseiva, Pierre, à Fribourg. Corpataux, François, à Matran. Chatagny, syndic, à Corserey. Reynaud, Balthasar, à Farvagny. Roulin, Paul, à Treyvaux. Montenach, Georges, à Fribourg. Gendre, Frédéric, à Fribourg. Villet, Léon, à Vuisternens-en-Ogoz. Buman, Charles, à Belfaux. Bongard, Joseph, à Ependes. Weck, Charles, conseiller d'Etat, à Fribourg. Renevey, Jacques-Philippe, à Fribourg. Margueron, Jean, à Cottens. Horner, Jean, au Mouret.

Cercle de la Singine. — 15 députés.

MM. Roggo, Nicolas, à Bundtels.
Wæber, Ulrich, à Schmitten.
Æby, Paul, conseiller national, à Fribourg.
Techtermann, Arthur, colonel-divisionnaire, à Fribourg.
Bæriswyl, Jean, à Alterswyl.
Blanchard, Nicolas, à Tavel.
Schaller, Henri, conseiller d'Etat, à Fribourg.
Jungo, Peter-Aloys, à Galmis.
Boschung, Ulrich, à Ueberstorf.
Jungo, Joseph, notaire, à Jetschwyl.
Riedo, Jean-Joseph, à Planfayon.

Fasel, Joseph, à Zumholz. Vonderweid, Joseph, à Fribourg. Rapo, Jean, à Bœsingen. Æbischer, Pierre, à Heitenried.

Cercle de la Gruyère. — 18 députés.

MM. Niquille, François, à Charmey. Jaquet, Léon, à Estavannens. Grangier, Placide, à Montbovon. Grandjean, Constant, à Morlon, Gremaud, Casimir, à Echarlens. Reichlen, Alfred, à Bulle. Théraulaz-Allaman, Jean-Joseph, à La-Roche. Currat, Henri, à Grandvillard. Villoz, Pierre, à Sorens. Moret, Louis, à Vuadens. Bapst, Xavier, à Pont-la-Ville. Philipona, Pie, à Fribourg. Morard, Louis, à Bulle. Barras, Auguste, à Bulle. Progin, Maurice, à Bulle. Pasquier, Jean, à Sales. Buchs, Paul, à Bellegarde. Murith, Alfred, à Gruyères.

Cercle du Lac. — 12 députés.

MM. Leicht, Fritz, à Salvagny.
Schorro, Rodolphe, à Liebistorf.
Dinichert, Constant, à Montilier.
Bula, J.-F., caissier, à Chiètres.
Liechti, Hermann, à Morat.
Engelhart, Oscar, à Morat.
Perrottet, Edouard, à Cormérod.
Bielmann, Edouard, à Fribourg.
Strüby, P.-Martin, imprimeur, à Morat.
Guillod-Chervet, à Praz.
Gutknecht, Jean, à Agrimoine.
Biolley, Charles, à Môtier.

Cercle de la Glâne. — 11 députés.

MM. Robadey, Louis, à Romont. Grand, Louis, à Romont. Raboud, Alexandre, à Romont. MM. Menoud, François-Xavier, à Fribourg.
Wuilleret, Louis, juge cantonal, à Fribourg.
Jaccoud, Alphonse, à Promasens.
Ducrest, Romain, à Promasens.
Berset, Antoine, à Villarsiviriaux,
Brayoud, Maurice, à Macconnens.
Richoz, Jean-Baptiste, à Siviriez.
Maillardoz, Albert, à Rue.

Cercle de la Broye. - 12 députés.

MM. Dessibourg, Joseph, à St-Aubin.
Francey, Alexandre, à Cousset.
Gottofrey, Vincent, juge cantonal, à Fribourg.
Bullet, Léon, à Estavayer.
Dubey, Didier, à Domdidier.
Burgisser, Vincent, à Murist.
Python, Georges, conseiller d'Etat, à Fribourg.
Corminbœuf, Xavier, à Ménières.
Chassot, Alfred, à Fribourg.
Torche, Antonin, à Estavayer.
Rey, François-Nicolas, à Estavayer.
Bæchler, Louis, à Vallon.

Cercle de la Veveyse. - 6 députés.

MM. Genoud, Louis, à La-Tour.
Monnard, Pierre, à Attalens.
Esseiva, Louis, aux Fiaugères.
Genoud-Repond, Léon, à Châtel-St-Denis.
Perrin, Léon, syndic, à Semsales.
Philipona, Joseph, à Châtel-St-Denis.

AUTORITÉ EXÉCUTIVE ET ADMINISTRATIVE

CONSEIL D'ÉTAT

Le Pouvoir exécutif et administratif est confié à un Conseil d'Etat nommé par le Grand Conseil. Le Conseil d'Etat est composé de sept membres. La durée de ses fonctions est de cinq ans. Après chaque renouvellement du Grand Conseil, il y a un renouvellement intégral du Conseil d'Etat.

(Const., art. 49 et 50.)

MM. Weck, Charles, Président.
Théraulaz, Alphonse, conseiller d'Etat.
Schaller, Henri,
Bossy, Aloys,
Aeby, Stanislas,
Python, Georges,
Cardinaux, Louis,

Chancellerie d'Etat.

CHANCELIER.

M. Nuoffer, Nicolas, de Fribourg.

VICE-CHANCELIER.

M. Godel, Charles, de Domdidier.

RÉGISTRATEUR.

M. Tercier, Isidore, de Vuadens.

BURALISTES.

MM. Berguin, Xavier, de Fribourg.

ARCHIVES D'ÉTAT.

MM. Schneuwly, Joseph, archiviste. Ræmy, Tobie, sous-archiviste.

HUISSIERS D'ÉTAT.

MM. Gougler, Simon. MM. Sieber, Alphonse. Corminbouf, Eloi. Gauderon, Félix concierge: M. Meyer, Jean, de Cerniat.

DIRECTIONS DU CONSEIL D'ÉTAT

ET FONCTIONNAIRES QUI EN DÉPENDENT.

I. DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Commission des études. Section française.

MM. Python, directeur de l'Instruction publique, président. Bise, Emile, président du tribunal de la Sarine. Soussens, Mamert, rédacteur.

Morel, S., chanoine.

Dr Vermot, Georges, abbé

Section allemande.

MM. Tschopp, Joseph, chanoine, à Fribourg. Vonlanthen, Benoît, contrôleur. Section technique.

MM. Bise, Modeste, commissaire général Buman, Charles, juge.

Section de Morat.

MM. d'Epinay, préfet, vice-président, à Morat.
Landry, pasteur, à Meyriez.
Schaffner, pasteur, à Chiètres.
Müller, Jean, au Löwenberg.

Bibliothèque cantonale et Musées.

MM. Gremaud, professeur, bibliothécaire cantonal.
Dr Holder, sous-bibliothécaire.
. . . . , conservateur des musées historiques et artistiques.
Musy, prof., conserv. des musées d'histoire naturelle.

Commission de la Bibliothèque cantonale.

MM. le Directeur de l'Instruction publique. Clerc, Cyprien, professeur de droit. Horner, Raphaël, abbé, professeur.

Commission des Musées scientifiques.

MM. Cuony, pharmacien, président. de Kowalsky, Joseph, professeur. Girard, Raymond, »

ENSEIGNEMENT

INSTRUCTION SUPÉRIEURE

Université de Fribourg.

Recteur de l'Université: M. Gremaud, Jean. Doyen de la Faculté des Lettres: M. le D^r Büchi.

de Droit: M. Bise.

de Théologie: R. P. Weiss. Chancelier de l'Université: C. Morel.

PROFESSEURS.

Faculté de Théologie.

Rév. P. Berthier, Joachim (Dogmatique).

P. Fritsch, Albertus (Exégèse).

P. Coconnier, Thomas (Dogmatique spéculative). Mgr Kirsch, J.-P. (Histoire ecclés., Patrologie et Archéologie).

Rév. P. del Prado (Morale spéculative).

P. Mandonnet (Histoire ecclésiastique).

Dr Beck (Pastorale).

Rév. P. Zapletal, Vincent (Exégèse).

P. Frankenstein, Réginal (Morale).

P. Weiss, Albert (Droit canon et apologétique).

P. Rose, Vincent (Exégèse).

Faculté des Lettres.

MM. Gremaud, Jean (Critique historique).

Horner, Raphaël (Pédagogie).

D' Effmann, architecte (Histoire des beaux-arts).

D' Steffens, Franç. (Palèographie et Diplomatique).

Dr Sturm, Joseph (Philologie et archéologie classiques)

D' Reinhardt, Henri (Histoire moderne).

D^r Jostes (Langue et littérature allemande).

D' Schnürer, Gustave (Histoire du moyen âge).

D' Kallenbach (Langues et littératures slaves).

D' Streitberg, Guillaume (Grammaires comparées).

D' Grimme. Hubert (Langues et littératures orientales).

D' Buchi, Alb. (Histoire suisse. Histoire de l'antiquité).

D^r Hess, Jacques (Egyptologie, assyriologie et langues anc.). P. Michel, S. theol. Mag. (Philosophie).

P. Bartiyn (Philosophie).

D' Hardy, Edmond (Histoire comparée des religions).

D' Marchot, Paul (Langue et littérature française).

Giraud (Littérature française).

Michaut, Gustave (Langue et littérature latine).

Professeurs agrégés (Privat docent).

M. Peter Wagner (Science de la musique).

Faculté de Droit.

MM. Clerc, Cyprien (Droit civil, droit fédéral privé).

Perrier, Emile, procureur général (Procédure civile, droit public fédéral, poursuites et faillites).

D' Favre (Médecine légale)

Bise, Emile (Droit pénal).

Gottofrey, Vincent (Pandectes, droit romain).

D^r Jaccoud, Jean (Droit naturel, économie politique).

Dr Fietta, Paul (Droit civil français).

D^r Pedrazzini, Martin (Droit public). D^r de Savigny, Léon (Droit allemand).

Dr Lærkens, Joseph (Droit pénal).

Dr Saedt, Félix (Droit ecclésiastique, droit de change, droit des gens).

Wasserrab (Economie politique. Finances).

D' Büchel, Charles (Economie rurale et statistiques).

Dr Oser, Hugo (Droit allemand).

D' v. Koschembahr-Lyskowski (Droit romain).

D' Gottlob, Adolphe (Economie politique).

D' Hauptmann, Félix, professeur agrégé.

Faculté des Sciences.

MM. D' von Kowalsky, Joseph (Physique).

Dr Baumhauer, Henri (Minéralogie).

D' Arthus, Maurice (Physiologie).

Dr Bistrzycky, Augustin (Chimie analytique).

Dr Lerch, Mathias (Mathématiques). Dr Westermaier, M. (Botanique).

D' Daniëls, François (Mathématiques).

D' Thomas-Mamert, René (Chimie organique).

de Girard, Raymond (Géologie).

D' Kathariner, L. (Anatomie et Zoologie).

Dr Brunhes, Jean (Géographie physique).

Collège cantonal St-Michel.

Recteur. Préfet du Collège. Préfet de l'Internat. Surveillant. MM. Jaccoud, Jean, abbé. Bourchardy, A.-P., abbé. Charpine, Albert, abbé.

Werro, Joseph-Isidore.

Cours académique du Lycée.

Apologétique et esthétique Philosophie.

MM. Jaccoud, abbé. R. P. Schinkler. Ræmy, Joseph.

Physique et chimie.

Mathématiques et Cosmographie. Histoire. Littérature et philologie. Littérature allemande. Cours de français aux élèves allem. Préparateur d'histoire naturelle. Préparateur de physique et chimie	Macherel, Eugène. Macherel, Célestin.
Gymnase. Section littérai	
$1^{\rm re}$ classe. MM. $2^{\rm me}$ » $3^{\rm me}$ » $4^{\rm me}$ » $5^{\rm me}$ » $6^{\rm me}$ » $Histoire$.	Duseiller, E, abbé. Pasquier, abbé. Genoud, J., abbé. Begue, Ch, abbé. Perriard, A., chanoine. Currat, L., abbé. Horner, abbé.
Mathématiques. Comptabilité. Histoire naturelle. Géographie (1°, 2° et 3° classe). Dessin d'imitation. Langue alleman	Chaney, J. Musy, Maurice. Plancherel. Reichlen, J.
	Dérungs.
2 ^{me} » 3 ^{me} » 4 ^{me} » 5 ^{me} »	Brunner, Jos. Kleiser, abbé. Laib, Aloys. abbé. R ^a P. Kapper, Albert.
Section littéraire all	
2^{me} » 3^{me} » 4^{me} » 5^{me} » 6^{me} » $Langue\ française$ $1^{\mathrm{re}}\ division.$ $pour\ les\ allemands]$ 2^{me} »	Charpine.
Dessin d'imitation. Section industri	Blanc, Hubert. le R ^a P Liebig, Paul. Reichlen, J. telle. Bouchardy, AP., abbé. Horner, abbé. Blanc, H.

Langue allemande. MM. Gschwind, Charles. Langue anglaise et scienc. commer. Gschwind, Charles, prof. Chaney, J. (1°, 2°, 3° cl.). **Ma**thématiques. Wæber, Mce, 4^{me} cl.). Comptabilité. Calcul commercial. Plancherel. Physique et hist, naturelle. Musy, Maurice. Chimie. Ræmy, Joseph. Géographie. Blanc, Hubert. Calligraphie.Werro, J.-I. Logique et Morale. Jaccoud, recteur. Lutérature en 5°. Dusseiller. Dessin d'imitation. Reichlen, Jos. $Dessin\ technique.$ Schaller, Romain. Maîtres attachés à l'établissement. Religion pour les élèves réformés. MM. Schwarz, pasteur. Lanque anglaise. Gschwind, Charles. Langue italienne. Stadelmann. 1er cours d'allemand. Dérungs. **9**e Brunner. 3° cours d'allemand. le chanoine Kleiser. Comptabilité, Calcul commer. Géogrie Plancherel. Dessin académique et modelage. Reichlen, Joseph. Haas, Paul. Musique vocale et instrumentale. Hartmann, Ant.

Instruction secondaire. Ecole d'Hauterive.

Muller, Jean. Sterroz, Guillaume.

MM. Dessibourg, Jules, directeur, professeur.
Favre, Julien, aumônier.
Aebischer, Pierre-Joseph, professeur.
Levet, Alexandre, professeur.
Ruffieux, maître de musique et d'allemand.
Berset, Maxime, professeur et surveillant.
Verdon, Joseph, secrétaire-comptable.
Pidoux, Louis, professeur.

Musique instrumentale.

Gymnastique.

Ecole secondaire professionnelle.

MM. Gremaud, Amédée, directeur.
Perriard, Paul, Rd curé, professeur de religion.
Wæber, Jean, professeur.
Musy, Maurice,
Schaller, Romain,
Mooser, Othmar,

Galley, Léon, gymnastique.

Ecole secondaire des jeunes filles de Fribourg.

M. Quartenoud, abbé, directeur et professeur.

M^{me} Weitzel, Marie, institutrice.

M^{nes} Sermoud, Cécile, institutrice. Clément, Athenaïs, »

Denis, Marie,

Reydellet, Marie, maîtresse d'allemand.

MM. Gschwind, Charles, Galley, Alphonse, Galley, Léon,

maîtres spéciaux.

Ecole secondaire de Bulle.

MM. Bavaud, abbé, directeur et professeur.
 Dr Alex, Rd curé, professeur.
 Cosandey, Amédée, professeur.
 Gillard, fils, ingénieur.

Ecole secondaire de Morat.

MM. Fetschrin, Guillaume, directeur. Blumenstein, Emile, professeur.

Süsstrunk, Jacob, »
Gutknecht, Jean.

Blaser, Reinhold, professeur.

Meier, Emmanuel,

Jacky, Théodore.

Völlmy, Charles,

Grisel, Albert, Pantillon, Edouard,

Fasnacht, Emile, instructeur des cadets.

Ecole secondaire de la Broye.

MM. Falconnet, vicaire, directeur.
Miedinger, Théodore, professeur.
Schorro, Albin,

Ecole secondaire de la Glàne.

MM. Repond, Pierre, chanoine, professeur, directeur.
 Vaucher, Etienne, Rd chanoine, professeur.
 Vollery, Louis, professeur.
 Iten, Charles, langue allemande et musique.

Ecole secondaire de la Veveyse.

MM. Chillier, Eugène, directeur. Singy, Rd vicaire, professeur. Cardinaux, Emile,

Ecole régionale de Guin.

M. Zurkinden, Pierre, maître.

Ecole régionale de Planfayon. M. Schaller, Paul, maître. Ecole régionale d'Attalens. M. Branchard, Jean-Pierre, maître. Ecole régionale de Courtion, M. Perroset, Placide, maître. Ecole régionale de Cormondes. M. Nonnast, Jules, maître. Ecole régionale de Cottens. M. Overney, Pierre, maître. Ecole régionale de St-Aubin. M. Fontaine, Constant, maître. Ecole régionale d'Alterswyl. M. Burry, Pierre, maître. Ecole régionale de Treyvaux. M. Mossu, Pierre, maître. Ecole régionale de Chiètres. M. Sarbach, Frédéric-Adolphe, maître. Ecole régionale de Gruyères. M. Jaquet, Placide, maître. Ecole régionale de Rue. M. Champvillard, Joseph, maître. INSPECTEURS DES ÉCOLES Arrondissements scolaires. Ier ARR. MM. Gapany, Alfred, curé, à Montet. IIme ARR. Merz, Richard, à Meyriez. Tschopp, Joseph, chanoine, à Fribourg. IIIme ARR. IV^{me} ARR. Section A MM. Morel, Séraphin, chanoine. Perriard, Alex., à Belfaux. V^{me} ARR. MM. Oberson, François, à Bulle. VIme ARR. Crausaz, Auguste, à Lussy.

Inspectrices de l'enseignement des travaux manuels.

Ier ARR. Mile Wasserburg, Anna.

VII^{me} ARR.

IIº ARR. Mme Pasquier, Joséphine.

Administrateur du dépôt scolaire central à Fribourg. M. Gremaud, Laurent.

DIRECTION DE LA JUSTICE ET DES CULTES.

Directeur. Suppléant. Secrétaire. MM. Weck, conseiller d'Etat.

Cardinaux, L., conseiller d'Etat. Hartmann, Romain-Charles.

Aide-Secrétaire.

Zuber, Auguste.

A. - COMMISSIONS ET OFFICIERS PUBLICS

RELEVANT DE LA DIRECTION DE LA JUSTICE.

Ministère public.

MM. Perrier, Emile, procureur général. Villard, Antoine, substitut.

Avocats patentés.

MM. Renevey, Jacques-Philippe, à Fribourg. Uldry, Nicolas, à Fribourg. Grivet, Cyprien, à Fribourg. Magnin, Alphonse, à Bulle. Chassot, Alfred, à Fribourg, Girod, Ernest à Fribourg. Brove. Jules. Bielmann, Edouard, à Fribourg. Braillard François, à Romont. Sudan, Pierre, a Châtel. Cosandey, Joseph, à Fribourg. Hafner, Hugo, à Morat, Blanc, Alfred, à Fribourg. Bellenot, Joseph, à Fribourg. Bourgknecht, Louis, à Fribourg. Wattelet, Hans, à Morat. Gottrau, Georges, à Fribourg, Egger, Charles, à Fribourg. Gillet, Jean, à Châtel. Dupraz, Emmanuel, à Rue. Berset, Maurice, à Bulle.

Conseil de discipline des avocats.

Présidence: Président du Tribunal cantonal. MM. Renevey, Jacques-Philippe, avocat. Bise, Emile, président, à Fribourg. Birbaum, Joseph, président, à Fribourg. Chassot, Alfred, à Fribourg.

Suppléants.

MM. Vonderweid, Joseph, juge de paix, à Fribourg. Girod, Ernest, avocat. Grand, Louis, président, à Romont. Philipona, François, greffier, à Bulle.

Agents d'affaires.

Fribourg. MM. Leu, Charles. Chassot, Alfred. Reichlen, François. Gottrau, Philippe. Egger, Charles. Blanc, Edouard.

Bulle. MM. Andrey, Alex. Currat, Placide. Pasquier, Henri, Romont. MM. Forney, Victor. Braillard, Fr. Stajessi, Emile. Morat. MM. Hafner, Hugo. Willenegger, Frédéric. Semsales. M. Corboz, Cyprien. Estavayer. M. Butty, Charles.

Chambre des notaires.

MM. Michaud, notaire, à Fribourg, Président.
Chatton, Isidore, Vice-Président.
Ræmy, Jules. Secrétaire.
Blanc, Edouard.
Morard, Louis.
Schorderet, Xavier.
Perrin, Joseph.
Bersier, Joseph.
Droux, Gaul.

CANTONNEMENT DES NOTAIRES.

District de la Sarine.

District de la Singine.

Schorderet, Xavier, à Fribourg. Birbaum, Joseph, " Jungo, Joseph, " Bourgknecht, Alphonse, "

District de la Gruyère.

MM. Dupré, Jules, à Bulle.

Menoud-Musy, Joseph, à Bulle.

Andrey, Alexandre, »

Morard, Louis, à Bulle.

Currat, Placide, »

Pasquier, Henri, »

District de la Glâne.

MM. Gobet, Jean, à Romont. Grand, Louis, "Chatton, Isidore, "Conus, François, à Rue. Stajessi, Emile, à Romont.

District de la Broye.

MM. Bullet, Léon, à Estavayer.
Bersier, Joseph, à Estavayer.
Bondallaz, Fridolin, à Estavayer.
Butty, Charles, à Estavayer.
Holz, Georges, à Estavayer.

District du Lac.

MM. Tschachtli, Alfred, à Morat.

Derron, Henri,

Ræmy, Jules, à Cournillens.

Hartmann, Romain-Charles, à Cournillens.

District de la Veveyse.

MM. Perrin, Joseph, à Châtel-St-Denis. Gillet, Jean, "Genoud, Victor,"

Commission examinatrice des aspirants au notariat.

MM. Weck, conseiller d'Etat, président.
Renevey, Jacques-Philippe, avocat.
Clerc, Cyprien, juge cantonal.
Michaud, Pierre, notaire.
Perrier, Emile, professeur de droit.
Bise, Emile, professeur de droit.
Gottofrey, Vincent, juge cantonal.
Hartmann, Romain-Charles, secrétaire.

Commission examinatrice des aspirants au barreau.

MM. Weck, conseiller d'Etat, président.
Clerc, Cyprien, juge cantonal.
Perrier, Emile, professeur de droit.
Wuilleret, juge cantonal.
Renevey, avocat.
Bise, Emile, professeur de droit.
Gottofrey, Vincent, juge cantonal.
Hartmann, Romain-Charles, secrétaire.

XXXXIV

COMMISSION CANTONALE

de surveillance des offices de poursuite et de faillite.

MM. Bise, commissaire général, président.

Weck, Romain, membre.

Buclin Léon,

Michaud, Pierre, suppléant.

Martin, Henri,

Hartmann, Romain-Charles, secrétaire.

Préposés des offices de poursuites.

District de la Sarine.

M. Gendre, Alexandre, à Fribourg.

District de la Singine.

M. Blanchard, Théodore, à Tavel.

District de la Gruyère.

M. Pasquier, Joseph, à Bulle.

District du Lac.

M. Nicolet, Pierre, à Morat.

District de la Broye.

M. Brasey, Edmond, à Estavayer.

District de la Glâne.

M. Mauroux, Adrien, à Romont.

District de la Veveyse.

M. Monnard, Alfred, à Châtel.

Préposés des offices de faillite et substituts des préposés des offices de poursuite.

District de la Sarine.

M. Wuilleret, Alex., greffier, à Fribourg.

District de la Singine.

M. Fasel, Louis, greffier, à Tavel.

District de la Gruyère.

M. Philipona, François, greffier, à Bulle.

District du Lac.

M. Vacheron. Max, greffier, à Morat.

District de la Broye.

M. Bondallaz, Fridolin, greffier, à Estavayer.

District de la Glâne.

M. Chatton, Isidore, greffier, à Romont.

District de la Veveyse.

M. Mossier, Jules, greffier, à Châtel.

B. — COMMISSION RELEVANT DE LA DIRECTION DES CULTES.

CULTE CATHOLIQUE.

Commission de surveillance des biens du clergé catholique.

MM. Weck, conseiller d'Etat, président.
Pellerin, vicaire-général.
Castella, Amédée, professeur.
Renevey, avocat.
Hartmann, Romain-Charles, secrétaire.

Chapitre de St-Nicolas.

MM. Favre, Auguste, R^{me} Prévôt.

Tschopp, Joseph, R^d Doyen.

Perriard, Ambroise, R^d chanoine, grand-chantre.

Perriard, Paul, curé, R^d chanoine.

Bornet, Jean,

Esseiva, Léon,

Pellerin, Victor,

Morel, Séraphin,

Quartenoud, Jean,

Conus, Pierre-Jules,

Administrateur de la Caisse des bâtiments du Chapitre de St-Nicolas.

M. Weck, Hippolyte, à Fribourg.

II. — Commission synodale réformée.

MM. Liechti, H., à Morat, président.
Stoll, N., député, à Salvagny, vice-président.
Schaffner, S., pasteur, à Chiètres.
Schwarz, pasteur, à Fribourg.
Bula, J.-F., à Chiètres.
Roggen, M., secrétaire de ville, à Morat.
Guillod-Chervet, député, à Praz.
Schoch, Jean, à Fribourg,
Landry, pasteur, secrétaire, à Meyriez.

III. DIRECTION DES FINANCES.

Directeur. Suppléant. Secrétaire. Copiste-expéd. MM. Théraulaz, conseiller d'Etat. Aeby, Stanislas, conseiller d'Etat. Brunisholz, Claude.

Bureau central de l'impôt.

Secrétaire-chef de bureau. MM. Emmenegger, Joseph. Copiste-expéditeur.

Burgisser, Pierre.

Trésorerie d'Etat.

MM. Emery, Emile, trésorier.

Bertschi, Meinrad, receveur-général.

Sudan, Louis, 1er secrétaire-comptable.

Blanc, Oscar, 2d secrétaire-comptable.

Meyer, Jean, timbreur.

Receveurs d'Etat.

Sarine.
Singine.
Gruyère.
Glâne.
Broye. 1er arrondis.
2me »
Lac.

Lac. Veveyse. MM. Monney, Charles, à Fribourg.
Bæriswyl, Jean, à Tavel.
Gremaud, Ignace, à Bulle.
Deschenaux, Romain, à Romont.
Butty, Henri, à Estavayer.
Plancherel, Joseph, à Domdidier.
Michaud, Adrien, à Morat.
Cardinaux, Edouard, à Châtel.

XXXXVII

Commissariat général et enregistrement.

MM. Bise, Modeste, commissaire-général et directeur de l'enregistrement.
Bovard, Jean-Louis, secrétaire.
Stempfel, Joseph, aide.

Commissaires géomètres.

MM. Bise, Modeste, commissaire général. Crausaz, Simon, à Fribourg.
Richoz, Jean-Baptiste à Siviriez.
Monney, Jean, à Châbles.
Bertschy, Jean-Baptiste, à Murist.
Bise, Narcisse, à Fribourg.
Forney, Léon, à Romont.
Winkler, Auguste, à Guin.

CONTROLEURS DES HYPOTHÈQUES ET PERCEPTEURS DE L'ENREGISTREMENT.

District de la Sarine.

1 section.
2 MM. Uldry, Arnold, à Farvagny.
Weck, Frédéric, à Fribourg.
Ræmy, Ch.-Aug., subst.
Kolly, Jean-Bapt., au Mouret.
Dousse, Jean-Bapt., greffier, subst.

District de la Singine.

MM. Vonlanthen, Benoît, à Villars-les-Jones.

District de la Gruyère.

4re section.
 MM. Corpataux, Eugène, à Bulle.
 Barras, Emile, substitut.
 2e »
 Bovet, Alexandre, à Gruyères.
 Rime, Tobie, syndic, subst.

District de la Glâne.

In section.
 MM. Ayer, François, à Romont.
 Butty, Paul, subst.
 Perroud, Théophile, à Rue.
 Dupraz, François, à Rue, substitut.

xxxxviii

District de la Brove.

$4^{r_{\rm e}}$	section.	MM. Plancherel, Joseph, à Domdidier.
		Corminbouf, Cyp., à Domdidier, subst.
2 ^m	»	Marmier, Laurent, à Estavayer.
o		Leibzig. Jean, subst.
3 ^m	» ·	Bureau d'Estavayer.

District du Lac.

MM. Mülleg, Fritz, à Morat, Harn, Frédéric, subst. temporaire.

District de la Veveyse.

MM. Cardinaux, Ignace, à Châtel-St-Denis. Colliard, Eugène, à Châtel-St-Denis, subst. temp.

Commission cantonale des péréquateurs.

MM. Emmenegger, Joseph, président. Grolimond, Joseph, à Fribourg. Benninger, Jean, à Salvagny. Egger, Philippe, secrétaire.

Commission cantonale de l'impôt.

MM. Théraulaz, conseiller d'Etat, président. Losey, Alfred, à Fribourg. Vicarino, Frédéric, » Emmenegger, Joseph, secrétaire.

Commission des zônes.

MM. Niquille, Casimir, à Fribourg, Président.

Zône intermédiaire.

MM.			
	Bochud, Pierre-Joseph, à Cormin	bœ	uf, membre.
	Frossard, François, à Romanens,	1^{er}	suppléant.
	Margueron, Jean, à Cottens,	2^{e}	>>
	Dupasquier, Romain, à Vuadens,	3	»
	Bæriswyl, Jean, à Alterswyl,	4	»
	Bosson, Antoine, à Ursy,	5^{e}	»
	Jungo, Joseph, à Guin,	6^{e}	»
	Pache, Joseph, à Lussy,	7e	»
	Chavaillaz, Joseph, à Écuvillens,	8e	»

XXXXIX

Zône de la Broye.

MM. Dubey, Didier, à Domdidier, membre.
Gutknecht, Samuel, à Ried, »
Dessibourg, Joseph, à St-Aubin, 1^{er} suppléant.
Corminbœuf, Xavier, à Ménières, 2^d »

Zône alpestre.

Zône vinicole.

MM. Cressier, Henri, à Lugnorre, membre. Guillod, Louis, à Praz, » Pillonel, Victor, à Cheyres, 1° suppléant. Liardet, Auguste, à Font, 2° »

Inspecteur général et intercantonal de la pêche sur le lac de Norat.

M. d'Epinay, Louis, préfet, à Morat.

INTENDANT DES SELS.

M. Sudan, Louis, à Fribourg.

FACTEURS DES SELS.

Fribourg.
Morat.
Romont.
Bulle.
Estavayer.

MM. Spæth, Nicolas, à Fribourg. Tschachtli, Otto, à Morat. Badoud, Jean, à Romont. Jordan, André, fils d'Alex., à Bulle. Carrard, Aloys, à Estavayer.

IV. DIRECTION DE L'INTÉRIEUR.

Directeur. MS
Suppléant.
Secrétaire.
Aide.
Vérificateur des comptes
des communes.
Adjoint.

Secrétaire agricole.

MM. Bossy, Aloys, conseiller d'Etat. Théraulaz, Alphonse, » Martin, Henri. Joye, Etienne.

> Giller, Julien. Crausaz, Edouard. Ant. Berset.

COMMISSIONS ATTACHÉES A LA DIRECTION DE L'INTÉRIEUR.

Commission de l'Hospice cantonal.

MM. Bossy, Aloys, conseiller d'Etat, président. Favre, R^{me} Prévôt.
Esseiva, R. chanoine de St-Nicolas.
Glasson, Paul, banquier.
Birbaum, Joseph, notaire.
Tschopp, Joseph, chanoine.

Commission administrative de l'Hospice d'aliénés de Marsens.

MM. Théraulaz, Alph., conseiller d'Etat, président.
Gremaud, Casimir, député, à Echarlens.
Richoz, J.-Baptiste, à Siviriez.
Castella, Rd. curé, à Gruyères.
Bourqui, Alexis, à Fribourg, secrétaire.

Hospice de Marsens.

MM. Repond, P., docteur, de Villardvolard, directeur. Remy, Félix, à Bulle, médecin-adjoint. Reichlen, Charles, abbé, aumônier. Gauthier, Henri, économe. Baudère, Ernest, secrétaire-comptable.

Commission de l'industrie et du commerce.

MM. Bossy, Aloys, conseiller d'Etat, président. Buman, Charles, à Belfaux. Comte, Antoine, négociant, à Fribourg. Mauron, Louis, télégraphiste.

Suppléants.

MM. Chardonnens, Charles, à Fribourg. Delpech, Ignace,

Commission d'agriculture.

MM. Bossy, Aloys, conseiller d'Etat, président, Bertschy, Meinrad, à Tavel. Francey, Alex., à Cousset. Wuilleret, Charles, à Fribourg. Roulin, Paul, à Treyvaux.

Suppléants.

MM. Frossard, major, à Romanens. Jungo, Aloys, à Guin. Benninger, Jean, à Salvagny.

COMMISSIONS PHYLLOXÉRIQUES.

District de la Broye.

MM. Buman, Ernest, commissaire cantonal. Pillonel, Victor, à Cheyres. Monney, François, à Châbles. Delley, Frantz, à Delley. Liardet, Auguste, à Font.

District du Lac.

MM. Buman, Ernest, commissaire cantonal. Guillod-Chervet, Louis, à Praz. Javet, Jean, à Môtier. Süsstrunk, Jacq, prof. à Morat.

Station laitière.

M. de Vevey, Emmanuel, chimiste, à Fribourg.

INSPECTEUR EN CHEF DES FORÊTS.

M. Niquille, Casimir, à Fribourg.

INSPECTEURS DES FORÊTS.

1er Arrond. MM. Weck, Joseph, à Fribourg. 2⁰ >> Vonderweid, Marcel. 3^{e} Barras, Paul, à Bulle. >> 4^{e} Gendre, Pierre.

Vérificateurs des poids et mesures.

1er arrond. (Sarine, Singine, Broye et Lac). M. Berchtold, Pierre, à Fribourg. 1er sous-arrond. (Sarine et Singine). M. Berchtold, Pierre, à Fribourg.

2^{me} sous-arrond. (Broye).

M. Renevey, Basile, à Estavayer.

3^{me} sous-arrond. (Lac).

M. Stœckli, Jean, à Morat.

2^{mo} arrond. (Gruyère, Glâne et Veveyse).

M. Denervaud, Théodore, à Romont.

4^{me} sous-arrond. (Gruyère).

M. Jolliet, Constant, à Bulle.

5^{mo} sous-arrond. (Glâne).

M. Denervaud, Théodore, à Romont.

6^{me} sous-arrond. (Veveyse.)

M. Pilloud, Léon, à Châtel.

7^{me} sous-arrond. (Verrerie de Semsales).

M. Zumkeller, Benoît, dit Toni.

V. DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.

Directeur. Suppléant. Secrétaire. Copiste. MM. Cardinaux, Louis, cons. d'Etat. Weck, Ch., School, Alexandre. Barras, Narcisse.

I. Ponts et Chaussées.

Ingénieur cantonal. MM. Gremaud, Amédée.
Ingénieur temporaire.
Ingénieur agricole.
Secrétaire.
Dessinateur.
Expéditionnaire.
MM. Gremaud, Amédée.
Jambé, Charles.
Gremaud, Albert.
Sutorius, Joseph.
Thoos, Julien.

II. Intendance des bâtiments.

Intendant. Dessinateur. Secrétaire-piqueur MM. Blaser, Samuel, intérim. Sattler, Edouard. Chassot, Ferdinand.

Contrôleurs des routes.

1 er	arrond.	Sarine. MI	M. Joye, Charles, à Fribourg.
2 e	»	Lac.	Fasnacht, Gustave, à Morat.
-3°	»	Broye.	Burgisser, Vincent, à Murist.
$4^{\rm e}$	>>	Glane.	Richoz, commissaire, à Siviriez.
5°	· 》	Gruyère.	Gauderon, Alphonse, à Gumefens.
6°	»	Veveyse.	Mossier, Jules, à Châtel.
7°	>>	Singine.	Jungo, Pierre, à Schmitten.

Ingénieur de l'administration des Eaux et forêts.

MM. de Kowalsky, Joseph, ingénieur. Gottrau, Charles, comptable.

VI. DIRECTION DE LA POLICE.

Directeur. Suppléant.	MM.	Schaller, conseiller d'Etat. Python, Georges, »
Secrétaire. Expéditionnaire.		Sermoud, Narcisse.

Bureau de Police centrale.

Directeur. Suppléant. Secrétaire. Copiste-planton.	MM.	Schaller, conseiller d' Python, Georges, » Corpataux, Vincent. Jungo, sergent.	Etat.
Copiste-planton.		Jungo, sergent.	

Commission de santé.

Président.	MM. Schaller, conseiller d'Etat.
Membres.	Torche, Antoine, D', à Estavayer.
*	Crausaz, Joseph, Dr, à Rue.
	Engelhard, Oscar, Dr, à Morat.
Secrétaire,	Ruffieux, Dr, à Fribourg.

Cantonnements des Vétérinaires.

Sarine,	1^{er}	cant.	MM. Bæriswyl, Benj., à Fribourg.
>	2°	>>	Strebel, Louis, à Praroman.
Singine,	1 er	>>	Bertschy, Meinrad, à Tavel.
»	2e	>>	Strebel, M., père, à Fribourg.
Gruyère,	1^{er}	≫ .	Strebel, Ad., fils, à la Tour-de-T.
· »	2^{e}	≫	• • •
»	3°	· 36	Meuwly, Jean, à Bulle.

Glâne, Broye, » Lac,

Veveyse,

1^{er} cant. 2^e »

MM. Jungo, Hubert, à Châtel, prov. Verdon, Ant., à St-Aubin. Michaud, Auguste, à Estavayer. Volmer, Edouard, à Morat. Jungo, Hub., à Châtel.

Commission d'assurance des bâtiments contre l'incendie.

MM. Schaller, conseiller d'Etat, président.
Rise, Modeste, commissaire-général.
Gottrau, Tobie.
Fraisse, Adolphe, architecte.
Vonderweid, Joseph, député.
Pachoud, Philippe, secrétaire.

COMMISSION DES TAXES POUR L'ASSURANCE DES BATIMENTS.

I. ARROND. District de la Sarine.

Taxeur d'arrond. Suppléant. Taxeurs de district.

Suppléants.

MM. Jæger, Franç., négoc., à Frib.
Bise-Remy, commissaire, »
Thalmann, entrepreneur, »
Berger, Jacques, charp., à Prez.
Schaad, Jos., charp., à Fribourg.
Ottet, J., charp., à Corminbœuf.
Bodevin, J., entrep. à Fribourg.
Brugger, Joseph, »

II. ARROND, Districts de la Singine et du Lac.

Taxeur d'arrond. Suppléants.

Taxeur du district de la Singine. Suppléants.

Taxeur du district du Lac. Suppléants. MM. Philipona, G., à Heimherg.
 Riedo, juge de paix, à Planfayon.
 Rapo, Jean, à Bœsingen.

Vonlanthen, J.-Jac., à Alterswyl. Ræmy, Frs., charp. à Planfayon. Fasel, Jean, anc. syndic, de Tavel. Gobet, Jacob, à Lanthen. Perler, Jos., à Wunnewyl.

Orlandi, Sébastien, à Morat. Spach, Pierre, à Buchillon. Humbert, Philippe, à Cormérod. Meyer, S., charp., à Morat.

III. ARROND. District de la Broye.

Taxeur d'arrond.
Suppléant.

Taxeur de district.

Suppléants.

MM. Rochat, Antonin, à Estavayer.
Fivaz, aubergiste, à Portalban.
Dubey, Jos., à Gletterens.
Pillonel, Florentin, à Seiry.
Corminbœuf, Cyp., à Domdidier.
Curty, Louis, à Cousset.
Bise, Hippolyte, à La Vounaise.

IV. ARROND. Districts de la Glâne et de la Veveyse.

Taxeur d'arrond. Suppléants MM. Stajessi, Emile, à Romont. Genoud, Léon, à Châtel. Perrin, Léon, à Semsales.

Taxeur du district de la Glâne. Suppléants.

MM. Piller, Joseph, méc., à Romont. Oberson, Félicien, à Romont. Bosson, Antoine, à Ursy. Sallin, Félicien, à Villaz-St-P. Mauron, Franc, à Villaraboud.

Taxeur du district de la Veveyse. Suppléants.

Cardinaux, Joseph, à Châtel. Villard, Charles, à Châtel. Suard, Joseph, à Progens. Saudan, Xavier, à Châtel.

V. ARROND. District de la Gruyère.

Taxeur d'arrond. Suppléant. Taxeurs de district.

Suppléants.

ict.

MM. Ecoffey, Emile, à Villars-s.-Mont.
Richoz, commissaire, à Siviriez.
Borcard, B., à Grandvillard.
Gillard, Albert, à Bulle.
Gachet, Jules, à Gruyères.
Rime, Isidore, à Charmey.
Mossu, François, à Broc.
Tinguely, Olivier, à Marsens.

Gendarmerie.

MM. Meyer, Jules, commandant. Seydoux, Alphonse, adjudant sous-officier.

Maisons pénitentiaires.

MM. Corboud, Théod., directeur de la maison de force. Brulhart, Jean, directeur de la maison de correction. MM. Esseiva, chanoine, aumônier catholique. Bornet, » » Schwarz, G., pasteur, aumônier réformé.

Geôliers de districts.

Gendarmerie, à Fribourg.

» Tavel.

» Bulle.

» Romont.

» Estavayer.

Morat.

» Châtel.

VII. DIRECTION DE LA GUERRE.

Directeur. Suppléant. 1° Secrétaire. 2° » MM Aeby, Stanislas, conseiller d'Etat. Schaller, Henri, » Villard, Louis, à Fribourg. Buman, Paul. »

Chef du personnel.

M. Reynold, Alfred, lieutenant-colonel.

Commissaire des Guerres et Inspecteur des arsenaux.

M. Stajessi, Charles.

Commandant des arrondissements militaires 2 et 3.

M. Bonny, César, à Fribourg.

Chef de bureau de perception des taxes militaires.

M. Weck, Maurice, à Fribourg.

Secrétaire des commandants d'arrondissements.

M. Rohrbasser, François, à Fribourg.

Commission cantonale de la taxe militaire.

MM. Aeby. conseiller d'Etat, président.
Losey, Alfred, à Fribourg.
Vicarino, Frédéric, à Fribourg.
Emmenegger, J., président de la commis. centrale des péréquateurs.
Weck, Maurice, à Fribourg.

PRÉFECTURES.

Sarine.

MM. Wuilleret, Charles, préfet.

Buman, Ernest, lieutenant de préfet.

Andrey, Philippe, 1er secrétaire.

Renevey, Charles, 2e

Singine.

MM. Passer, Jean, préfet. Blanchard, Théodore, lieutenant de préfet. Spæth, Jean-Georges, secrétaire.

Gruyère.

MM. Weck, Louis, préfet. Schwartz, Raymond, lieutenant de préfet. Barras, Louis, secrétaire.

Veveyse.

MM. Oberson, Tobie, préfet. Genoud-Chaperon, Léon, lieutenant de préfet. Savoy, Amédée, secrétaire.

Glâne.

MM. Vonderweid, Honoré, préfet. Robadey, Louis, lieutenant de préfet. Perroud, Jules, secrétaire.

Broye.

MM. Emery, Jules, préfet.

Dumont, Joseph, lieutenant de préfet.
Fontaine, Emile, secrétaire.

Lac.

MM. d'Epinay, Louis, préfet. Hafner, Hugo, lieutenant de préfet. Beeli, François, secrétaire.

SYNDICS DU CANTON

(Avec la population d'après le recensement de 1888).

District de la Sarine. Population 28,095.

Ville de Fribourg MM.	Bourgknecht, Louis	12,244
Arconciel	Bulliard, Henri	326
Autafond	Remy, Paul	98
Autigny	Mauroux, Maurice	501
Avry-sur-Matran	Gumy, Julien	703
Belfaux	Hayoz, Louis	414
Bonnefontaine et Montécu	Duriaux, Maxime	385
Chénens	Déférard, Joseph	276
Chésalles	Rossmann, Léon	69
Chésopelloz	Cuennet, Jacques	151
Corjolens	Dorand, Pierre	80
Corminbœuf	Bochud, Joseph	398
Corpataux	Clerc, Pierre-Joseph	347
Corserey	Chatagny, Louis	211
Cottens	Margueron, Maurice	401
Cutterwyl	Audergon, Isidore	80
Ecuvillens	Chavaillaz, Joseph	495
Ependes	Clément, François	334
Essert	Kolly, Maxime,	183
Estavayer-le-Gibloux	Magnin, Modeste	274
Farvagny-le-Grand	Rolle, Ulrich	420
Farvagny-le-Petit	Cottet, Amédée	134
Ferpicloz	Horner, Baptiste	151
Givisiez	Bérard, Célestin	159
Granges-Paccot	Limat, Alphonse	264
Grenilles	Clerc, Eugène	113
Grolley	Jaquet, Isidore	356
La-Corbaz et Cormagens	Chatton, Jacques	231
Lentigny		391
Lossy et Formangueires	Kæch, Joseph	187
Lovens	Jerly, Alfred	180
Magnedens	Chappuis, Joseph	109
Marly-le-Grand	Corminbœuf, Antoine	388
Marly-le-Petit	Meyer, Isidore	134
Matran	Corpataux, François	318
Montévraz	Wicht, Jean	248
Neyruz	Dafflon, Félix	506
Nierlet	Buchs, Wandelin	117
Noréaz	Gobet, François	495

01 1	3.63.6	Wish Danish	150
Oberried	MIM.	Wicht, Baptiste	159
Onnens		Barbey, Pierre	$\begin{array}{c} 218 \\ 224 \end{array}$
Pierrafortscha		Weck, Léon	$\frac{224}{251}$
Ponthaux		Mottaz, Nicolas	
Posat		Reynaud, Pierre	118
Posieux		Magnin, Pierre	293
Praroman		Biolley, Ulrich	$\begin{array}{c} 391 \\ 458 \end{array}$
Prez		Rothey, François	438 418
Rossens-Illens		Clerc, Joseph	
Rueyres-St-Laurent		Page, Henri	$\begin{array}{c} 218 \\ 175 \end{array}$
Sales		Bongard, François	81
Senèdes		Perler, Dominique	968
Treyvaux		Wæber, Jean-Joseph	
Villars-sur-Glâne		Mauron, Joseph	$\begin{array}{c} 491 \\ 192 \end{array}$
Villarlod		Galster, Félicien	$\frac{192}{214}$
Villarsel-le-Gibloux		Gobet, Joseph	91
Villarsel-sur-Marly		Bielmann, Pierre	
Vuisternens-en-Ogoz		Villet, Léon	$\begin{array}{c} 591 \\ 81 \end{array}$
Zénauva		Remy, Pierre	91
District de la	Singi	ne (Population 18,254).	
Alterswyl	MM.	Stritt, Martin	1324
Bæsingen		Rapo, Jean	1332
Brunisried		Zbinden, Jacques	374
Chevrilles-Neuhaus		Schwarz, Jean	745
Dirlaret		Tinguely, Julien	1076
Guin		Zurkinden, Jean	3282
Heitenried		Zosso, Aloyse	681
Oberschrot		Zbinden, Peter	581
Planfayon	÷	Brugger, Joseph	1057
Plasselb		Lauper, Christophe	409
St-Antoine		Sturny, Jacques	1639
St-Sylvestre		Rotzetta, Canisius	584
St-Urs		Stritt, Pierre	1081
Tavel		Blanchard, Nicolas	917
Tinterin		Kolly, Philippe	446
Ueberstorf		Brulhart, François	1490
Wünnewyl		Nussbaum, Peter	1065
Zumholz		Werro, Jean	234
District de la	Broy	e (Population, 14,843).	
Aumont		Berchier, Louis	496
Autavaux	ATE 174.	Marmy, Antonin	$\frac{167}{167}$
Bollion		Chaney, Jean	138
Domon		onanoy, ocan	100

Bussy	MM	Chassot, Victor	259
Châbles	114.114.	Monney, Jean-Baptiste	319
Chandon		Pache, Ant.	210
Chapelle		Andrey, Dominique	105
Châtillon		Masset, Pierre	164
Cheyres		Pillonnel, Victor	445
Cheiry		Torche, Amédée	269
Cugy		Grandgirard, Isidore	693
Delley		Delley, Jean	315
Domdidier		Corminbœuf, Cyprien	868
Dompierre		Musy, Alphonse	540
Estavayer		Dumont, Joseph	1566
Fétigny		Renevey, Alphonse	380
Font		Liardet, Auguste	227
Forel		Duc, Germain	191
Franex		Thorimbert, Alphonse	116
Frasses		Michaud, Placide	127
Les Friques		Guerry, Constant	92
Gletterens		Dubey, Auguste	290
Granges-de-Vesin		Berchier, Ernest	167
Léchelles		Progin, Eugène	286
Lully		Banderet, Jules	65
Mannens, Grandsivaz		Joye, Antoine	408
Ménières		Moret, Eloi	298
Montagny-la-Ville		Gendre, Joseph	322
Montagny-les-Monts		Francey, Pierre	724
Montborget		Losey, Isidore	633
Montbrelloz		Vesy, François	183
Montet		Chaney, Louis	364
Morens		Plancherel, Alfred	160
Murist		Burgisser, Célien	304
Nuvilly		Broye, Donat	403
Portalban		Delley, Jérôme	153
Praratoud		Thierrin, Placide	93
Prévondavaux		Maudonnet, Placide	151
Rueyres-les-Prés		Dubey, Félix	204
Russy		Pauchard, Fridolin	201
St-Aubin		Collaud, Albin	601
Seiry		Pillonel, Placide	168
Sévaz		Losey, Jules	57
Surpierre		Corboud, Laurent	257
Vallon		Bæchler, Louis	173
Vesin		Ansermet, Philippe	241

Villeneuve La-Vounaise Vuissens	MM.	Ballif, Eloi Losey, Ferdinand Fasel, Alphonse	$311 \\ 182 \\ 256$
District de la (Gruyè	re (Population, 21,428).	
Albeuve	MM.	Beaud, Edouard	519
Avry-devant-Pont		Liard, Alphonse	470
Bellegarde		Buchs, Paul	805
Botterens et Villarsben	ey	Delatena. Edouard	482
Broc		Sudan, Adrien	441
Bulle		Glasson, Eugène	2798
Cerniat		Charrière, Louis	731
Charmey		Rime, Aug.	1148
Châtel-sur-Montsalvens		Retornaz, Marcelin	141
Corbières		Blanc, François	248
Crésuz		Ruffieux, Laurent	115
Echarlens		Gremaud, Casimir	424
Enney		Grandjean, Alphonse	295
Estavannens		Jacquet, Constant	248
Grandvillard		Moura, Henri	486
Gruyères		Murith, Alfred	1195
Gumefens		Gauderon, Alphonse	472
Hauteville		Sudan, Léon	501
La-Roche		Brodard, Anselme	1122
La-Tour		Dupasquier, Emile	915
Le-Pâquier		Pasquier, Alphonse	328
Lessoc		Fracheboud, Pierre	303
Marsens Maules		Magnin, Marcel	$\begin{array}{c} 639 \\ 205 \end{array}$
Mantes Montboyon		Pasquier, Louis	$\frac{203}{421}$
Morlon		Grangier, Placide	318
Neirivue		Grandjean, Joseph Geinoz, Félicien	$\begin{array}{c} 316 \\ 264 \end{array}$
Pont-en-Ogoz		Duriaux, Alexandre	232
Pont-la-Ville		Bapst, Jean-Joseph	370
Riaz		Gremaud, François	648
Romanens		Frossard, Louis	311
Rueyres-Treyfayes		Ecoffey, Jean	254
Sales		Gobet, Henri	453
Sorens		Villoz, Pierre	800
Vaulruz		Borcard, Maurice	724
Villarsbeney-Botterens		Delatenaz, Edouard	174
Villars-d'Avry		Bertschy, Léon	81
Villars-sous-Mont		Ecoffey, Emile	93
		• /	

Villardvolard	MM.	Repond, Joseph	284
Vuadens		Moret, Hyacinthe	1210
Vuippens		Romanens, Théophile	234
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
District de	la G lân	e (Population, 13,918).	
Auboranges	MM.	Crausaz, Acace	166
Berlens		Python, Pierre	196
Blessens		Perriard, Joseph	135
Billens		Demierre, François	216
Bionnens		Carrard, François	84
Chapelle		Grivel, Victor	156
Châtelard		Delabays, Bernardin	450
Châtonnaye		Débieux, Joseph	365
Chavannes-les-Forts		Barras, Auguste	357
Chavannes-sOrsonn	ens	Débieux, Joseph	255
Ecassey		Menoud, Alexandre	90
Ecublens, Eschiens, Villangeaux	ζ.	Maillard, Pierre	322
Esmonts		Gavillet, Jules	173
Estévenens		Oberson, Jacques	203
Fuyens		Vauthey, Jacques	85
Gillarens		Périsset, Victor	257
Grangettes		Python, Jean	197
Hennens		Mugny, François	154
La-Joux		Menoud, François	453
La-Magne		Menoud, Ernest	80
Le-Saulgy		Conus, Isidore	7 5
Les-Glânes		Corminbœuf, Alphonse	100
Lieffrens		Girard, Jacques	112
Lussy		Grognuz, Virgile	251
Macconnens		Bourqui, Ernest	
Massonnens		Brayoud, Maurice	407
Mézières		Golliard, Antoine	419
Montet		Demierre, Victor	137
Morlens		Deschenaux, Alphonse	55
Mossel		Jaquier, Maurice	219
Neirigue		Perroud, François	75
Orsonnens		Chassot, Ant.	307
Prez-vers-Siviriez		Dutoit, Joseph	353
Promasens		Ducrest, Romain	242
Romont-Arruffens		Chatton, Isidore	1886
Rue		Dupraz, François	421
Siviriez		Richoz, JB., comm.	466
Sommentier		Menoud, Léon	234

The state of the MM	Tama Tidan Jua	000		
	Joye, Léandre	603		
Torny-le-P. et Middes	Péclat, Adrien	376		
$\overline{\text{Ursy}}$	Deschenaux, Nicolas	161		
Vauderens	Richoz, Louis	320		
Villaraboud	Clerc, Alexandre	320		
Villaranon	Giroud, Félicien	146		
Villargiroud	Berset, André.	220		
Villarimboud	Renevey, Zotique	462		
Villarsiviriaux	Berset, Antoine	240		
Villariaz	Vaucher, André	226		
Villaz-St-Pierre	Blanc, Joseph	401		
Vuarmarens	Conus, Jean	207		
Vuisternens-devRomont	Oberson, Joseph	346		
	yse (Population, 7,776).			
	Savoy, Georges	1048		
Bossonnens	Cottet, Alphonse	299		
Bouloz	Dénervaud, François	$\begin{array}{c} 233 \\ 227 \end{array}$		
Besencens	Maillard, Alphonse	$\begin{array}{c} 161 \\ 2276 \end{array}$		
Châtel-St-Denis	Genoud, Victor Monney, Léon			
Fiaugères	Monney, Leon	274		
Granges	Gabriel, Denis	296		
Grattavache	Villard, Pierre	164		
Le-Crêt	Favre, Alfred	484		
La-Rougève	Maillard, Joseph	72		
Pont	Monnney, Pierre	150		
Porsel	Barbey, Hubert	386		
Progens	Suard, Joseph	300		
Remaufens	Vauthey, Joseph	403		
Semsales	Perrin, Léon	815		
St-Martin	Vial, Joseph	421		
District du Lac (Population, 15,215)				
V.	Mæder, Jean	165		
Barberêche	Folly, Charles	417		
Buchillon	Rentsch, Samuel	206		
Chandossel	Bochud, Chrysostôme	174		
Champagny	Meyer, Jean	194		
Charmey (Galmitz)	Bula, Jacob	400		
Châtel (Bourg)	Merz, Frédéric	$\frac{400}{231}$		
Chiètres	Schwab, Samuel	$\begin{array}{c} 251 \\ 1194 \end{array}$		
Cordast		363		
Grand-Cormondes	Burgy, Gaspard	$\frac{303}{426}$		
Petit-Cormondes et Monterschu	Meuwly, Jos.	$\frac{426}{167}$		
1 6010-Outmondes et momersend	<i>)</i>	101		

Corsalettes MM.	Singy, Alfred	90
Cormérod	Werro, Alphonse	201
Courgevaux	Wuillemin, David	499
Courtaman	Folly, Peter	134
Courlevon, Coussiberlé	Liniger, Gottlieb	211
Cournillens	Gendre, Jean	296
Courtepin	Wæber, Gaspard	238
Courtion	Progin, Jean	203
Cressier	Auderset, Emile	367
Freschels	Kramer, Pierre	314
Jentes	Benninger, Jacob	224
Gros et P. Guschelmuth	Burgy, Joseph	225
Hauteville	Pfister, Samuel	170
Liebistorf et Petit-Bæsingen	Schorro, Rodolphe	590
Lourtens	Mæder, Jacob	203
Meyriez et Greng	Moccand, Frédéric	314
Misery	Kolly, Denis	254
Montilier	Fasnacht, Fritz	648
Morat	Cornuz, Gustave	2360
Ormey	Ryser, Jacob	460
Ried	Gutknecht, Fritz	556
Salvagny	Leicht, Peter	396
Villarepos	Folly, Adolphe	301
Bas-Vully	Noyer, Auguste	962
Haut-Vully	Guillod-Chervet, Louis	646
Wallenbuch	Gabriel. Jacob	56
Wallenried	Genilloud, Pierre	299

Total de la population du canton: 119,529.

Pouvoir judiciaire.

Tribunal cantonal.

MM. Wuilleret, Louis, à Fribourg, président.
Gottofrey, Vincent, à Fribourg.
Huber, Adolphe, de Morat.
Clerc, Cyprien, de Riaz.
Gendre, Frédéric, de Fribourg.
Corpataux, François, de Matran.
Ræmy, Louis, d'Agy.
Buclin, Léon, greffier.
Droux, Paul, greffier substitut.
Spielmann, Félix, expéditionnaire.
Oberlin, Joseph, huissier.

SUPPLÉANTS.

MM. Birbaum, Joseph, président, à Fribourg. Grand, Louis, président, à Romont. Vicarino, Frédéric, à Fribourg. Morard, Louis, président, à Bulle. Tschachtli, Alfred, président, à Morat. Chatton, Isidore, greffier, à Romont. Derron, Henri, notaire, à Morat. Bise, Emile, président, à Fribourg. Torche, Fernand, président, à Estavayer. Philipona, Joseph, président, à Châtel. Menoud, Fr.-X, à Fribourg. Schorderet, Xavier, notaire, à Fribourg. Reichlen, Alfred, juge de paix, à Bulle.

Tribunaux d'arrondissements.

1. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Sarine.

MM. Bise, Emile, à Fribourg, président.
Weck, Robert, à Fribourg, vice-président.
Gottrau, Charles, à Granges.
Grolimont, Joseph, à Fribourg.
Bérard. Célestin, à Givisiez.
Wuilleret, Alexandre, greffier.

SUPPLÉANTS.

MM. Philipona, Pie, à Fribourg.
Spæth, Nicolas, à Fribourg.
Weck, Raymond, à Fribourg.
Biolley, Maxime, à Treyvaux.

II. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Singine.

MM. Birbaum, Joseph, à Fribourg, président. Wæber, Joseph, à Tavel, vice-président. Jungo, Pierre-Aloys, à Galmis. Bæriswyl, Jean, député, à Alterswyl. Schmutz, Joseph, à Hochstettelen. Fasel, Louis, greffier.

SUPPLÉANTS.

MM. Purro, Pierre, à Oberschrot. Zurkinden, Jean, à Guin. Æbischer, Pierre, à Heitenried. Fasel, Joseph, à Zumholz.

III. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Gruyère.

MM. Morard, Louis, président. Peyraud, Léopold, à Bulle, vice-président. MM. Rime, Tobie, à Gruyères.

Bapst, Xavier, à Pont-la-Ville.

Pasquier, Joseph, à Bulle.

Philipona, François, greffier.

SUPPLÉANTS.

MM. Pasquier, Jean, à Sales. Burtscher, Louis, à Charmey. Barras, Emile, à Bulle.

IV. Tribunal de l'arrondissement judiciaire du Lac.

MM. Tschachtli, Alfred, président.

Benninger, Jean, à Salvagny, vice-président.
Folly, Adrien, à Villarepos.
Hayoz, Alphonse, à Liebistorf.
Guillod, Louis, à Praz
Vacheron, Max, à Morat, greffier.

SUPPLÉANTS.

MM. Progin, Edouard, à Courtion. Gutknecht, Samuel, à Ried Derron, Henri, à Morat. Helfer, Edouard, à Morat

V. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Glâne.

MM. Grand, Louis, à Romont, président.
Menoud, Jacques, à La-Magne, vice-président.
Raboud, Alexandre, à Romont.
Ayer, Joseph, à Romont.
Simon, Isidore, à Siviriez.
Chatton, Isidore, greffier.

SUPPLÉANTS.

MM. Donzallaz, Auguste, à Romont. Raboud, François, à Villaz-St-Pierre. Gobet, Alphonse, à Massonnens. Page, Théophile, à Orsonnens.

VI. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Broye.

MM. Torche, Fernand à Estavayer, président.
Bullet, Léon, à Estavayer, vice-président.
Dubey, Félix, à Rueyres-les-Prés.
Cattilaz, Louis, à Cugy.
Moret, Eloi, à Ménières.
Bondallaz, Fridolin, greffier.

SUPPLÉANTS.

MM. Brasey, Edmond, à Estavayer.
 Progin, Eugène, à Léchelles.
 Corminbœuf, Cyprien, à Domdidier.
 Collaud, Albin, à St-Aubin.

VII. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Veveyse.

MM. Philipona, Joseph, à Châtel, président.
Genoud, Célestin, à Châtel, vice-président.
Savoy, Célestin, à Attalens.
Suchet, Jean, à Semsales.
Suard, Joseph, à Progens.
Mossier, Jules, greffier.

SUPPLÉANTS.

MM. Pilloud, Casimir, du Caro, à Châtel. Genoud, Léon, à Châtel. Esseiva, Louis, aux Fiaugères. Genoud, François, à Remaufens.

Cour d'assises.

Ier ressort.

Présiden . Suppléant. MM. Grand, Louis, à Romont. Morard, Louis, à Bulle.

2me ressort.

Président. Suppléant. MM. Bise, Emile, à Fribourg.
Torche, Fernand, à Estavayer.

3^{me} ressort.

Président. Suppléant. MM. Tschachtli, Alfred, à Morat. Birbaum, Joseph, à Fribourg.

Justice de Paix.

Arrondissement de la Sarine.

1er cercle. Chef-lieu: Farvagny.

Juge de paix.

1° assesseur.

2° »

Suppléants.

MM. Villet, L., à Vuisternens-en-Ogoz. Reynaud, Balthasar, à Farvagny. Chavaillaz, Joseph, à Ecuvillens. Pittet, Aur., à Estavayer-le-Gibloux. Rolle, Ulrich à Farvagny.

Greffier. Huissier. Marchon, Jos., à Vuisternens-en-Ogoz. Nissille, P., à Vuisternens-en-Ogoz.

2 ^{me}	cercle. Chef-lieu: Prez.				
Juge de paix. M	М				
1º assesseur.	Rothey, François, à Prez.				
2° »	Margueron, Maurice, à C	ottens.			
Suppléants.	Chatagny, Louis, à Corse	rey.			
	Dafflon, Félix, à Neiruz.				
Greffier.	Chappuis, Alphonse, à Le	entigny.			
Huissier.	Guisolan, Eugène, à Nore	éaz.			
3° ce	rcle. Chef-lieu: Belfaux.				
Juge de paix. MM	f. Buman, Charles, à Belfaux	ζ.			
1er assesseur.	Bochud, Pierre-Jos., à Corminbœuf.				
2° »	Kæch, FrançJoseph, à L	ossv.			
Suppléants.	Mauron, Joseph, à Villars	-sur-Glâne			
	Dumont, Vincent, à Grolle	ev.			
${\it Greffier}.$	Audergon, Joseph, à Chés				
Huissier.	Jaquet, Rodolphe, à Groll				
4° cercle. Chef-lieu: Fribourg.					
Juge de paix. MM	[ibourg			
1er assesseur.	Cardinaux, Jean,	»			
2° »	Bourqui, Alexis	»			
Suppléants.	Gottrau, Tobie,	>>			
• •	Grangier, Alexandre	»			
Greffier.	Michaud, Pierre, notaire,	>>			
Huissiers.	Fasel, Louis,	>>			
	Piller, Pierre,	»			
	Savoy, Jean,	»			
5° cercle. Chef-lieu: Le Mouret.					
Juge de paix. MM	I. Roulin, Paul, à Treyvaux.				
1er assesseur.	Horner, Jean, au Mouret.				
2° »	Perler, Dominique, à Senè	edes.			
Suppléants.	Meyer, Christophe, à Marl	y .			
	Dousse, Célestin, à Arcond	iel.			
Greffier.	Dousse, JBapt., à Montée				
Huissier.	Bielmann, Nicolas, à Bonn	efontaine.			
Arrondissement de la Singine.					
1° cercle. Chef-lieu: Dirlaret.					
	. Riedo, député, à Planfayon				
1er assesseur.	Brugger, Joseph, à Planfay				
2° »	Kolly, Jean à St-Sylvestre.	OII.			
~ "	inong, ocan a st-sylvestie.				

Suppléants.

Greffier. Huissier. MM. Lauper, Jean-Jacques, à Plasselb. Tinguely, Jules, à Dirlaret. Jungo, Joseph, à Fribourg.

Vaucher, Joseph, à Ziegelhaus, prov.

2° cercle. Chef-lieu: Tavel.

Juge de paix. 1° assesseur.

Suppléants. Greffier.

Huissiers.

MM. Blanchard, Nicolas, à Tavel. Fasel, Jean, à Tavel. Aebischer, Joseph, à Heitenried. Philipona, Guillaume, à Heimberg. Stritt, Pierre, à St-Ours. Wæber, Joseph, à Galtern. Vaucher, Joseph, à Ziegelhaus. Bumann, Jean-Pierre, à Tavel.

3º cercle. Chef-lieu: Schmitten.

Juge de paix. 1 assesseur.

Suppléants.

Greffier. Huissier. MM Boschung, Ulrich, à Ueberstorf. Wæber, Ulrich, à Schmitten. Jungo, Joseph, à Galmis. Nussbaumer, Pierre. à Wünnewyl. Rappo, Jean, à Bœsingen. Schaller, Pierre, à Fribourg. Jungo, Pierre, à Schmitten.

Arrondissement de la Gruyère.

1er cercle. Chef-lieu: Gruyère.

Juge de paix. 1° assesseur. Suppléants.

Greffier. Huissier. MM. Jaquet, Léon, à Estavannens. Vallélian, Silvère, au Pâquier. Dematraz, Gratien, à Broc. Krenger, Philippe, à Enney. Murith, Alfred, à Gruyères. Bovet, Alex., à Gruyère. Bussard, Jules, à Gruyères.

2° cercle. Chef-lieu: Charmey.

Juge de paix. 1° assesseur Suppléants.

Greffier. Huissier. MM. Niquille, François, à Charmey. Meyer, Cyprien, à Cerniat. Repond, Jules, à Charmey. Tornare, Jean-Jacques, à Charmey. Cottier, Joseph, à Charmey. Ruffieux, Alphonse, à Crésuz. Tornare, Félicien, à Charmey.

3° cercle. Chef-lieu: Bulle.

Juge de paix.

1° assesseur.

2° »

2° » Suppléants.

Greffier. Huissiers. MM. Reichlen, Alfred, à Bulle.
Sciboz, Léon, à Morlon.
Corboz, Louis, à La-Tour.
Glasson, Eugène, à Bulle.
Duding, Auguste, à Riaz.
Menoud, Louis, à Bulle.
Corboud, Joseph, à La-Tour.
Remy, Placide, à Bulle.

4° cercle. Chef-lieu: Vuippens.

Juge de paix.

1° assesseur,
2° »
Suppléants.

Greffier. Huissier. •

MM. Philipona, Hubert, à Vuippens.
Gremaud, Casimir, à Echarlens.
Bertschy, Léon, à Villars-d'Avry.
Morard, Pierre, à Gumefens.
Romanens, Michel, à Sorens.
Moullet, Michel, à Avry-devant-Pont.
Sottas, François, à Avry-devant-Pont.

Gauderon, Alphonse, à Bulle.

5° cercle. Chef-lieu: La-Roche.

Juge de paix. 1er assesseur. 2e »

Suppléants. Grefher

Greffier. Huissier. MM. Delatenaz, Elie, à Botterens.
Schouwey, Gratien, à Hauteville.
Rigolet, Alphonse, à Pont-la-Ville
Blanc, Victor, à Corbières.
Brodard, Joseph, à La-Roche.
Bongard, Félix, à La-Roche.
Brodard, Franç.,

6° cercle. Chef-lieu: Vaulruz.

Juge de paix. 1^{er} assesseur. 2° » Suppléants

Greffier. Huissier. MM. Moret, Louis, à Vuadens. Chollet, Casimir, à Vaulruz. Gobet, Honoré, à Sâles. Borcard, Maurice, à Vaulruz. Frossard, Louis, à Romanens. Vionnet, Célestin, à Vaulruz. Ody, Alphonse, à Vaulruz.

7º cercle. Chef-lieu: Albeuve.

Juge de paix.

1° assesseur.

2° »

Suppléants.

Greffier. Huissier. MM. Currat, Henri, à Grandvillard.
Grangier, Placide, à Montbovon.
Beaud, Isidore, à Albeuve.
Mourra, Henri, à Grandvillard.
Musy, Jules, à Albeuve.
Ecoffey, Emile, à Villars-sous-Mont.

Pythoud, Paul, à Albeuve.

Arrondissement du Lac.

1er cercle. Chet-lieu: Cournillens.

Juge de paix. MM. Meuwly, Jean-Siméon, à Courtepin.

1^{er} assesseur. Berset, Josué, à Cormérod. 2e » Progin, Edouard, à Courtion.

Suppléants. Kolly, Denis, à Misery.

Greffier. Genilloud, Pierre, à Chandossel. Folly, Adrien, à Villarepos. Minguely, Jules, à Cournillens.

2º cercle. Chef lieu: Morat.

Juge de paix. MM. Schwab, Fritz, à Galmitz.

1er assesseur.Roggen, Alfred, à Morat.2e »Leicht, Fritz, à Salvagny.Suppléants.Mæder, Jacob, à Lourtens.

Prun, Auguste, à Morat.

Greffier.
Hug, Gustave-Théodore, à Morat.
Hussiers.
Fasnacht, Gustave, à Morat.
Reinhart, Jacob-Gottlieb, à Morat.

Gloor, Jean, à Morat.

3º cercle. Chef-lieu: Chiètres

Kramer, Gottlieb, à Freschels. Gutknecht, Frédéric, à Ried. Schwab, Frédéric, à Chiètres.

4º cercle. Ch f-lieu: Praz.

Greffier.

Huissier.

Juge de paix.

1^{er} assesseur.

Noyer, Louis, à Nant.
Guillod, Henri, à Sugiez.

Suppléants. Guillod, Henri, à Sugiez. Cressier, Jean, à Môtier. Javet, Jules,

Greffier. Gassner, Jules, »
Huissier. Guillod, Jules, à Sugiez.

5° crcle. Chef-lieu: Cormondes.

Jnge de paix.

1° assesseur.

2°

Kilchör, Benoît, à Liebistorf.

Suppléants

Greffier. Huissier. MM. Chatton, Jean, à Barberêche. Burgy, Joseph, à Guschelmuth. Schorro, Rodolphe, à Liebistorf. Bürgy, Gaspard, à Cordast.

Arrondissement de la Broye.

1ex cercle. Chef-lieu: Dompierre.

Juge de paix.

1er assesseur.

Suppléants.

Greffier. Huissiers. 2no cercle. Chef-lieu: Estavayer.

Juge de paix.

1° assesseur,
2° »
Suppléants.

Greffier. Huissiers. MM. Rochat, Antonin, à Estavayer.
Rapo, Eugène, à Cheyres.
Liardet, Auguste, à Font.
Bovet, Baptiste, à Estavayer.
Chassot, Louis, à Bussy.
Holz, Georges, à Estavayer.
Oulevey, Laurent, »
Balaman, Joseph, »

3mo cercle. Chef-lieu: Cugy.

Juge de paix. 1° assesseur. 2° » Suppléants.

Greffier. Huissiers. MM. Corminbœuf, Xavier, à Ménières. Rey, Jean, à Montet. Bersier, Amédée, à Cugy. Broye, Donat, à Nuvilly. Volery, Amédée, à Aumont. Berchier, Louis, à Aumont. Borgognon, Aug., à Vesin. Berchier, Joseph, à Cugy.

4^{me} cercle. Chef-lieu: Surpierre.

Juge de paix. 1^{cr} assesseur. 2^{me} » MM. Torche, Olivier, à Cheiry. Fasel, Alphonse, à Vuissens. Ballif, François, à Villeneuve. Suppléants.

Greffier. Huissier. MM. Andrey, Cyprien, à Coumin. Torche, Amédée, à Cheiry. Banderet, Jean-Louis, à Vuissens. Jauquier, Fr., à Chapelle.

Arrondissement de la Glâne.

1° cercle. Chef-lieu: Villaz-St-Pierre.

Juge de paix. 1er assesseur. 90

Suppléants.

Greffier. Huissier. MM. Brayoud, Maurice, à Massonnens. Sallin, André, à Villaz-St-Pierre. Berset, Ant., à Villarsiviriaux. Joye, Léandre, à Torny-le-Grand. Pache, Joseph, à Lussy. Nicolet, Jacques, à Villarimboud. Humbert, Isidore, à Châtonnaye.

2me cercle. Chef-lieu: Romont.

Juge de paix. 1 assesseur. Suppléants.

Greffier. Huissiers. MM. Richoz, J.-Bapt., à Siviriez. Golliard, Antoine, à Mézières. Stajessi, Ernest, à Romont. Deschenaux, Emile, à Romont. Menoud, Félicien, à La-Joux. Gobet, Jean, à Romont. Rouiller, François, à Romont. Sugnaux, François, à Romont.

3^{me} cercle. Chef-lieu: Rue.

Juge de paix. 1º assesseur. Suppléants.

Greffier. Huissier. MM. Perriard, Joseph, à Blessens. Ducrest, Romain, à Promasens. Dupraz, François à Rue. Richoz, Louis, à Vauderens. Bosson, Hilaire, Conus, François, à Rue. Dougoud, Jacques, à Rue.

Arrondissement de la Veveyse.

1er cercle. Chef-lieu: Semsales.

Juge de paix. 1er assesseur.

MM. Suchet, François, à Semsales. Grand, Jean, à Semsales. Maillard, Alph., à Besencens.

LXXIV

Suppléants.

MM. Molleyre, Joseph, à St-Martin. Currat, Alexandre, au Crêt. Gaudard, Alphonse, à Semsales.

Greffier. Huissier.

Bard, Leon, à Semsales.

2º cercle. Chef-lieu: Châtel-St-Denis.

Juge de paix.

MM. Savoy, Amédée, à Châtel. Monnard, Pierre, à Attalens.

1^{er} assesseur. 2° » Suppléants.

Pilloud, Simon, à Châtel. Chevalley, Georges, à Attalens.

Greffier. Huissiers. Villard, Célestin, à Châtel. Monnard, Alfred, à Châtel. Colliard, Jean-Eugène, à Châtel. Liaudat, Joseph, à Châtel.

ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT PUBLIC

BANQUE CANTONALE

Conseil de surveillance.

MM. Landerset, Louis, fabricant, à Marly, président
Wuilleret, Charles, préfet.
Daler, Léon, banquier
Hartmann, Henri, directeur.
Weissenbach-Bise, Antonin, négociant.
Théraulaz, Alphonse, directeur des finances.

Conseil d'administration.

MM. Glasson, Léon, directeur, président.
Schorderet, Xavier, notaire.
Gendre, Cyprien.
Kolly, Pierre, caissier (avec voix consultat.).

Censeurs.

MM. Chardonnens, Charles, négociant. Renevey, J.-P., avocat.

Agences dans le canton.

MM. Burgisser, Gabriel, à Bulle. Marmier, Jules, à Estavayer. Jacob, Oscar, à Morat.

CAISSE HYPOTHÉCAIRE

Conseil de surveillance

MM.

Vicarino, Frédéric, rentier, vice-président. le Directeur des Finances.
Berguer, Fidèle, ancien banquier.
Vogel, Fritz, banquier.
Weck, Romain, rentier.
Diesbach, Max, rentier.
Glasson, Aloys, banquier.
Weissenbach, Max, négociant.
Egger, Sigismond, négociant.
Hartmann, Henri, Directeur.
Forney, Victor, à Romont.
Monney, Charles, receveur.
Cardinaux, Louis, conseiller d'Etat.
Revff, Hippolyte, à Belfaux.

Direction.

MM. Muller, Léon, Directeur.
Crausaz, Simon, ingénieur, administrateur.
Chollet, Louis, administrateur
Gendre, Alexandre, » suppléant.
Gottrau, Philippe, » »
Gougain, Pierre, caissier.
Kern, Auguste, 1er teneur de livres.
Desbiolles, Aloys, 2d »
Reyff, Alexandre, expéditionnaire.

CAISSE D'ÉPARGNE DE LA VILLE DE FRIBOURG

Commission administrative.

MM. Chassot, Alfred, président.
Vicarino, Frédéric, vice-président.
Weck, Hippolyte
Muller, Léon, directeur.
Kaiser, Adolphe.
Grolimond, Joseph.
Monney, Charles.
Claraz, Ambroise.
Bise, Modeste, commissaire général.
Ræmy, Pierre, caissier directeur.
Kæch, François, secrétaire.

BANQUE DE L'ÉTAT DE FRIBOURG Direction.

MM. Menoud, directeur général. Grivel, directeur.

Sallin, »

Comité d'administration.

MM. Menoud, Grivel, Sallin, Renevey, avocat, Monney. receveur, Cardinaux, président.

Conseil d'administration.

MM. Théraulaz, A., conseiller d'Etat, président. Deschenaux, à Romont, vice-président. Renevey, avocat, à Fribourg.
Kæser, négociant, à Fribourg.
Dinichert, directeur, à Montilier.
Genoud, Louis, député, à La-Tour.
Bullet, directeur, à Estavayer.
Cardinaux, conseiller d'Etat, à Fribourg.
Gremaud, Ignace, receveur, à Bulle.

Censeurs.

MM.

Morard, président, à Bulle. Vicarino, Gustave, à Fribourg.

Agences.

MM. A. Reichlen, à Bulle.

A. Donzallaz, a Romont.

H. Derron, a Morat.

J. Philipona, à Châtel.

A. Francey, a Cousset.

CAISSE DES SCHOLARQUES

Commission administrative.

MM. Bielmann, Edouard, conseiller communal, président. Hartmann, Aloyse, secrétaire caissier.
Schneuwly, Joseph, archiviste.
Perriard, k^a curé de ville.
Esseiva, Léon, R^a chanoine.
Fragnière, Directeur du Séminaire.
Bourgknecht, Louis, avocat.

Gottrau, Ernest, notaire.

ADMINISTRATION DES FONDATIONS DE L'ÉVÊCHÉ ET CAISSE DES SCHOLARQUES

M. Aloyse Hartmann, receveur, rue du Collège, Nº 149, à Fribourg.

OFFICIERS D'ÉTAT CIVIL

SARINE. Bourqui, Alexis, à Fribourg. — Grandjean, Philibert, à Villarssur-Glàne. — Leimbacher, Henri, à Matran. — Gendre, Pierre, à Neyruz. — Page, Jean. à Ecuvillens. — Cudré-Mauroux, Joseph, à Autigny. — Chappuis Alphonse, à Lentigny. — Berger, Joseph, à Onnens. — Rothey, Amédée, à Prez. — Schrœtter, Albert, à Grolley. — Emery, Constant, à Belfaux. — Bérard, Jules, à Givisiez. — Corminbœuf, Ant., à Marly. — Kolly, Jean-Bapt., à Praroman. — Mauron, Joseph, à Ependes. — Maudry, Joseph, à Arconciel. — Biolley, Max, à Treyvaux. — Descloux, Lucien, à Rossens. — Jolion, Auguste, à Farvagny-le-Grand. — Clerc, Jacques, à Estavayer-le-Gibloux. — Marchon, Jacques, à Vuisternens-en-Ogoz. — Jaquat, Eugène, à Ponthaux.

SINGINE. Wæber, Joseph, à Tavel. — Stucky, Jean, à Guin. — Schaller, Pierre, à Bœsingen. — Trœler, Jacques, à Wunnewyl. — Schmutz, J.-Jos., à Hochstettlen. — Zosso, François, à Heitenried. — Bosson, Christ., à Dirlaret. — Neuhaus, Joseph, à Chevrilles. — Buntschu, Pierre, à St-Sylvestre. — Ruffleux, J.-J., à Plasselb. — Brugger, Joseph, à Planfayon.

GRUYÈRE. Jordan, André, à Bulle. — Duding, Auguste, à Riaz. — Gremaud, Pierre, à Echarlens. — Philipona, Hubert, à Vuippens. — Romanens, Luc, à Sorens. — Sottas, François, à Avry — devant — Pont. — Maradan, Jean, à Pont-la-Ville. — Bongard. Félix, à La-Roche. — Passaplan, Grégoire, à Hauteville. — Blanc, François, à Corbières. — Repond, Jacques, à Villardvollard. — Delatenaz, Elie, à Botterens. — Ruffleux, Alphonse, à Crésuz, — Meyer, Maxime, à Cerniat. — Niquille, François, à Charmey. — Mooser, Frantz, à Bellegarde. — Dématraz, Gratien, à Broc. — Rime, Tobie, à Gruyères, — Jaquet, Léon, à Estavannens. — Curat, Henri, à Grandvillard. — Ecoffey, Emile, à Villars-sous-Mont. — Castella, Dominique, à Neirivue. — Beaud, Isidore, à Albeuve. — Fracheboud, Albert, à Lessoc. — Combaz, Théodore, à Montbovon. — Grandjean, Constant, à Morlon. — Corboz, Louis, à La-Tour-de-Trême. — Gremaud, Xavier, à Vuadens. — Borcard, Philippe, à Vaulruz. — Pasquier, Placide, à Sales.

LAC. Brun, Auguste, à Morat. — L'Eplattenier, Philippe, à Meyriez. — Gassner, Jules, à Motier. — Etter, Jacob, à Chiètres. — Kung, Jean, à Buchillon. — Folly, Adrien, à Villarepos. — Humbert, Félix, à Courtion. — Folly, Charles, à Barberêche. — Ræmy Joseph, à Liebistorf. — Bise, Adolphe, à Cressier.

BROYE. Holz, Georges, à Estavayer. — Plancherel, Béat, à Montbrelloz. — Ducotterd, Joseph, à Rueyres-les-Prés. — Chassot, Tobie, à Bussy, Ferigny. — Moret, Eloi, à Ménières. — Monnerat, Louis, à Nuvilly. — Burgisser, Célien, à Murist. — Rapo, Lucien, à Cheyres. — Liardet, Aug. à Font. — Cnrrard, Isidore, à Châtillon. — Thierrin, Ph., a Praratoud. — Fasel, Auguste, à Vuissens. — Joye, Louis, à Mannens. — Francey, Pierre, à Montagny. — Michel, Théodore, à Léchelles. — Musy, Isidore, à Dompierre. — Corminbœuf, Cyprien, à Domdidier. — Dessibourg, Honoré, à St-Aubin. — Cantin, Louis, à Carignan. — Dubey, Louis, à Gletterens. — Delley, Jean, à Delley. — Vollery, Honoré, à Aumont.

GLANE. Clément, Denis, à Romont. — Page, André, à Middes. — Dougoud, Jean, à Torny-le-Grand. — Page, Théodore, à Châtonnaye. — Nicolet, Jacques, à Villarimboud. — Raboud, François, à Villaz-St-Pierre. — Page, Théophile, à Orsonnens. — Berset, Julien, à Villarsiviriaux. — Brayoud, Maurice, à Massonnens. — Perroud, Alphonse, à Berlens. — Roch, Bernard, au Châtelard. — Pittet, Joseph, à Grangettes. — Chassot, Félicien, à Vuisternens-d.-Romont. — Pasquier, Pierre, à Villaraboud. — Demière, Jean-Baptiste, à Mézières. — Sugnaux, M., à Billens. — Richoz, Jean-Bapt. à Siviriez. — Bosson, Ant., à Ursy. — Dupraz, Alexandre, à Rue. — Pache, Pierre, à Promasens. — Menoud, Félicien, à La-Joux.

VEVEYSE. Genoud, Léon, député, à Châtel-St-Denis. — Savoy, Denis, à Attalens. — Tache, Maurice, à Remaufens. — Gaudard, Alphonse, à Semsales. — Sauteur, Jean-Félicien, à St-Martin. — Dévaud, Nicolas, à Porsel. — Beaud, Placide, au Crêt. — Bochud, Alfred, à Progens.

TAXES POSTALES

SUISSE

Lettres.

a) Lettres, paquets de papi							
ou non fermés et sans va	leurs	s de	clarée	es jusc	ju'a 2	50 gram	mes:
Rayon local (10 kilm.)	affra	nch:	ies 05	cent.	non a	ffranchie	es 10 cent.
Hors du rayon		»	10	>		>>	20 »
b) Cartes postales simples					. 05	cent.)
Cartes postales doubles					. 10	>>	lent.
c) Imprimés, jusqu'à 50 gra							hissement gatoire.
de 50 à 250 grammes					. 05	>>	£ E; ≺
de 250 à 500 »			٠.		. 10	≫ ·	2.5
d) Echantillons de marchar	dise	s, ju	ısqu'à	250 g	r. 05	cent.	Affrar
de 250 à 500 grammes			•	٠.	. 10	>>	J

Tous les envois de la poste aux lettres (sauf les remboursements) peuvent être recommandés moyennant une taxe fixe d'inscription de 10 cent.

Mandats.

Les mandats sont admis jusqu'à un montant de fr. 1,000. Ils sont soumis aux taxes suivantes:

	Jus	qu'à	fr.	20				fr.	»15	il	de	fr.	500	à	600			fr.	—»70
de	fr.	20	à	100		٠		>>	—»20	IJ		>	600	à	700			>>	»80
	>	100	a.	200	•	•	٠	≫	—»30	1									—»90
									»40										1»90
									—»50										
	>	400	à	500				>	− »60	U		>	900	à	1000	•		*	1»10

Les mandats télégraphiques sont admis jusqu'à un montant de fr. 500. Les mandats d'encaissement sont admis jusqu'à un montant de fr. 1,000

Droit: Jusqu'à fr. 20, 15 cent. Au-delà de fr. 20, 30 cent,

Messagerie pour toute la Suisse.

		u'à	500	grammes,	affranchis	fr.	 ≫15	non affranchis	fr.	—»30
de	500	à	2500	>>	>>	>>	>2 5	*	>>	 ≫40
de	2500	à	5	kilogr.	>>	>>	»40	» ·	>>	>60
de	5	à	10	»	>>	>>	—»70	>>	>>	1»—
de	10	à	15	>>	>>	>>	1»—	»	>>	1>50
de	15	à	20	>>	>>	>>	1»50	»	>>	2>

La taxe pour les articles excédant 20 kilogrammes est calculée d'après la distance et le poids, avec une surtaxe de 50 cent. pour tout envoi non affranchi.

Pour les colis avec valeur déclarée, il est ajouté la surtaxe de 03 cent par 100 francs jusqu'a fr. 1,000.

Toutefois la taxe sera toujours arrondie à 05 cent.

Les remboursements payent, outre une taxe ordinaire, une provision de $10\ \mathrm{cent.}\ \mathrm{par}\ \mathrm{fr.}\ 10\ \mathrm{ou}\ \mathrm{fraction.}$

Les remboursements en lettres sont admis jusqu'à un maximum de fr. 50 et ceux de la messagerie jusqu'à fr. 300.

Il est perçu un droit de 05 cent. pour les récépissés, qui sur demande sont délivrés aux expéditeurs.

ÉTRANGER

Envois à l'étranger: Une lettre Affranchie coûte 25 cent. par 15 grammes pour tous les pays compris dans l'Union postale, et une lettre non-Affranchie le double. Pour les lettres recommandées, 25 cent. en sus du port ordinaire.

CARTE-CORRESPONDANCE SIMPLE pour ces mêmes pays, 10 cent. Double, 20 cent. Imprimés, Livres, Journaux, etc., 5 cent. par 50 grammes. Poids maximum 1000 grammes.

ECHANTILLONS, poids, 250 grammes; 5 cent. par 50 grammes, mais 10 cent au minimum. — Dimension 20 centimètres de longueur, 10 de largeur et 5 dépaisseur.

MANDATS DE POSTE, à destination de l'étranger :

France	maximum	500 fr.
Italie	»	500 »
Luxembourg	»	500 »
Autriche, Hongrie	» »	500 »
Belgique	»	500 »
Egypte	»	500 »
Roumanie	>>	500 »
Colonies française	es »	500 »
Allemagne	»	400 marc.
Pays-Bas	» ·	250 fl.
Danemark, Suède	9	
et Norwège	*	360 couronnes
Portugal	» ·	90 milreis.
Grande Bretagne		
et Irlande	>>	10 liv. ster.
Inde britannique	>>	20 »
Amérique du Nor	d »	100 dollars
Inde néerlandaise	»	150 fl
Argentine	>	500 fr.
Bulgarie	>	500 fr.

25 cent. par 25 fr

Mandat télégraphique admis pour :

Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Danemark, Egypte, France, Italie, Japon, Luxembourg, Norwege, Pays-Bas, Portugal, Salvador, Tunisie, Roumanie, Suède.

Ouverture des bureaux.

Les bureaux de la Poste sont ouverts, pendant la semaine, en été, de 7 heures du matin à 8 heures du soir; et, en hiver. de 8 heures du matin à 8 heures du soir.

Le dimanche, le bureau principal:

De 10 à 12 heures.

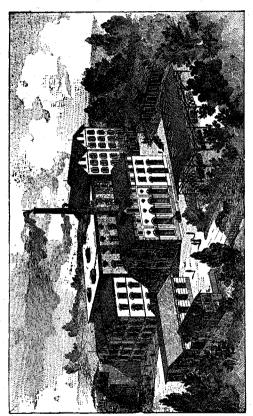
Le dimanche, la succurs ile :

De 8 à 10 heures 1 à 3 »

Le bureau principal du Télégraphe est ouvert, pendant la semaine, en été des 7 heures et en hiver dès 8 heures du matin à 9 heures du soir; et la succursule, en été, dès 7 heures et en hiver dès 8 heures du matin à 8 heures du soir.

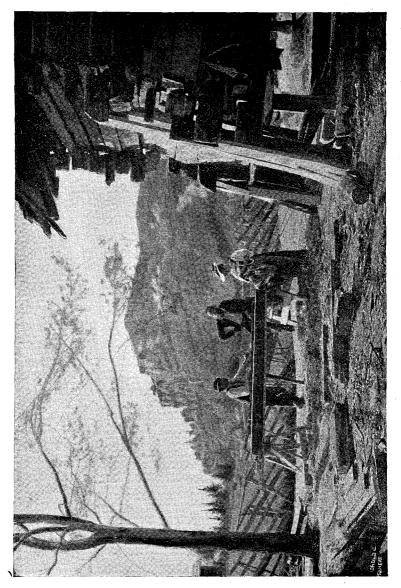
Le bureau principal est ouvert le dimanche comme les autres jours; la succursale, de 8 heures à midi et de 3 à 5 heures.

BRASSERIE BEAUREGARD FRIBOURG



DÉPOTS

dans toutes les principales localités de la Suisse française



LA FORÊT DE BOULEYRES

NOTICE HISTORIQUE

I. – Première mention de Bouleyres.

'histoire de Bouleyres est assez intimement liée à celle du comté de Gruyère, car, dès la naissance du comté, les premiers comtes se considèrent comme propriétaires de cette vaste forêt, et, dans la suite des temps, lors des démêlés et des difficultés survenus entre

la maison de Gruyère et les évêques de Lausanne, toujours les comtes revendiquèrent Boulevres comme leur

propriété personnelle.

L'historien Hisely nous dit que le premier comte d'Ogo (ou de Gruyère) se nommait Turimbert. Il en est fait mention dans un acte passé en 923 à l'occasion d'un échange de terres et de dîmes qu'il fit avec l'évêque de Lausanne. Mais l'histoire authentique des comtes de Gruyère ne remonte pas très loin, et ce n'est guère qu'à partir du XI^{me} siècle que nous avons des données certaines.

On sait que le comte d'Ogo était un des officiers du royaume de Bourgogne transjurane; que, dans cette contrée montagneuse, couverte de forêts, entrecoupée par des torrents, il exerçait le droit de justice pour les eaux et forêts, la gruerie, comme on l'appelait alors, d'où le pays a pris le nom de Gruyère. Les grandsgruyers, comme d'autres hauts fonctionnaires, profitant de l'affaiblissement du pouvoir royal et de l'exemple donné par les fondateurs même des deux royaumes de Bourgogne, rendirent leurs titres et leurs prérogatives héréditaires dans leur maison et s'érigèrent en seigneurs propriétaires dans les lieux dont ils n'étaient que les magistrats.

Les comtes de Gruyère, devenus ainsi propriétaires

de vastes domaines, firent de nombreuses donations, surtout aux couvents (Hauterive, Hautcrêt, etc.). Au nombre des principales aliénations de terres, citons la cession faite par le comte Rodolphe Ier à l'évêque de Lausanne de tous les droits que le comté de Gruyère possédait sur la ville de Bulle et son territoire. Cette cession importante est consignée dans un acte de 1195 portant que Sire Rodolphe et ses enfants, voulant réparer le mal et les dommages causés par eux à la ville de Bulle, avaient renoncé aux prétentions établies sur la dite ville et ses dépendances dès le torrent de la Trême. Par leur accord avec le prélat, le comte et sa famille abandonnaient à l'évêque de Lausanne tout ce qu'ils possédaient en serfs des deux sexes, en terres, en bois, excepté la forêt de Bouleyres que le comte affirmait être de son fief, sans pouvoir toutefois en fournir la preuve écrite ou verbale, tandis que l'évêque soutenait que le comte avait cette forêt à titre de gage pour 10 Livres. Par cet acte, signé à Riaz, Bulle et ses dépendances passèrent donc entièrement sous la domination de l'évêque de Lausanne, mais Bouleyres resta propriété personnelle des comtes 1).

II. — Reconnaissance de droits de parcours et d'usage de bois par le comte Pierre de Gruyère en 1327. Délimitation de la forêt.

Depuis la cession des droits que possédaient les comtes sur le territoire de Bulle en 1195, nous n'avons plus trouvé de mention de Bouleyres dans les actes publics jusqu'en 1327. Le 30 juin de cette année, Pierre, comte de Gruyère, vendit à Jeannette, Dame de la Molière, épouse de Jacques-Ulrich co-seigneur d'Everdes, divers tènements et dépendances situés au village de Morlon pour 360 livres lausannoises. « Les hommes, dit l'acte de vente que nous traduisons du latin, qui occupent à présent les prédits tènements ou les pos-

¹ Hisely, Mon. I. 124 et Gremaud, Bulle 12.

sèderont par la suite auront, ainsi que leurs héritiers, le pâquier ou pâturage des animaux et de leur bétail librement dans notre forêt de Bouleyres avec l'usage du bois mort et menu de tout genre de dite forêt, excepté trois fustes (essences), savoir : chêne, hêtre, pommier et poirier sauvages (quercibus, fagis et meleis), et aussi l'usage dans nos Joux de Gruyère. sans ban, avec libre entrée et sortie dans nos dites Joux, mais si, par cela, il se faisait du dommage en allant ou en revenant des dites Joux, soit dans les prés ou dans les champs, les dits hommes seront tenus de le réparer au dire de 2 ou 3 hommes probes à la décision desquels on devra se conformer. »

Ainsi fut sanctionné par les comtes un droit de parcours et d'usage de bois dans la forêt de Bouleyres en faveur des habitants de Morlon, droit qui, plus tard, à différentes époques, donna lieu à tant de difficultés et fut même exploité comme cause de révolution.

Les mêmes droits furent également accordés par les comtes aux bourgeois de Bulle, Gruyère, La Tour et Le Pâquier. Remarquons, en passant, que le commerce de bois n'existait point alors: l'exploitation était limitée aux besoins domestiques, soit affouage, réparations et constructions nouvelles.

Pendant près de deux siècles, les bourgeois des communes précitées exercèrent leurs droits d'usage et de parcours sans être inquiétés. Mais en 1506, une difficulté surgit entre le comte Jean de Gruyère et l'Etat de Fribourg, successeur des seigneurs d'Everdes. Ce différend survint au sujet des délimitations concernant « aulcuns quartiers et cornes du bois de Bouleyres et de Montalengin à la part de Bise de Boleire. »

La partie contestée était la division comprise entre le ruisseau de Corbières et le Ruz des Oies: chacun estimait en être propriétaire. Etaient présents lors de la vision locale pour faire valoir leurs droits de « pâturage, paisson et affouage, les nobles bourgeois et communités de Gruyère, Bulloz, La Tour de Tresme et les manantz et habitantz de Morlon. »

On décida de procéder à l'amiable à une délimitation complète, ce qui eut lieu: procès-verbal de bornage fut dressé et les droits des bourgeoisies furent formellement reconnus.

III. — Partage du comté de Gruyère. Fribourg devient propriétaire de Bouleyres.

Fribourg et Berne étaient les créanciers les plus importants du comte Michel qui, trop obéré et malgré les sursis réitérés qu'on lui accordait, ne pouvait acquitter ses dettes et les intérêts arriérés. Les deux villes précitées achetèrent encore bon nombre de prétentions d'autres créanciers contre le comte Michel et devinrent bientôt les arbitres de la situation financière de la maison de Gruyère. Poursuivi de toutes parts, la position devint bientôt intenable pour le comte et en 1554, à la diète de Baden, la déchéance de Michel fut prononcée et ses biens adjugés à ses créanciers.

Fribourg et Berne, qui avaient le plus de droits sur le comté par les titres qu'ils possédaient, s'engagèrent envers les autres créanciers à payer les dettes du dernier des comtes. Le château, les biens et tous les droits seigneuriaux furent vendus et cédés aux deux villes, dit Hisely, pour le prix de 80,500 écus d'or au soleil. L'acquisition du comté de Gruyère leur coûta donc à peu près un millien de notre monnaie, abstraction faite des frais considérables résultant de l'ensemble des opérations que demandaient un arrangement définitif et une nouvelle organisation.

Le 6 novembre 1555 les deux villes procédèrent au partage du comté. Berne reçut la partie en-dessus de la Tine; Fribourg, la partie en aval. Berne paya pour sa part 26,981 écus 43 gros 6 deniers, et Fribourg 53,518 écus 13 gros 6 deniers (Hisely III, p. 496). C'est donc par le partage du comté de Gruyère que la forêt de Bouleyres devint la propriété de la ville et République de Fribourg.

IV. — Difficultés et contestations concernant les droits de parcours et de jouissance des bois.

En 1558, Bulle et Morlon prétendirent avoir seuls droit de parcours, pâturage et usage de bois, dans la forêt de Boulevres. Ils concédèrent cependant ce droit à La Tour, mais le contestèrent formellement à Gruvère qui ne payait pas « la visitation et la taxe de la paisson. » Ce fut la cause d'une première difficulté. Gruyère répliqua qu'il jouissait de ce droit « d'ancien et invétéré possessoire, » reconfirmé et corroboré par feu bonne mémoire Jehan, comte de Gruyère, et en avoir joui toujours sans avoir à paver aucune taxe, ce qu'il s'offre à prouver par témoins. Bulle et Morlon firent observer que le possessoire de Gruyère avait été interrompu par le « gagement fait au dit lieu de Bolaire de certains pourceaux appartenant à ceux de Gruyère, » que, de plus, Bouleyres était de la juridiction de Bulle, etc. La commission, nommée par Fribourg, après avoir entendu les parties, déclara non fondée la prétention de Bulle et Morlon et confirma les droits exercés par Gruyère, droits accordés par les comtes. Elle décida, en outre, que Bouleyres appartiendrait désormais à la seigneurie et juridiction de La Tour.

Le parcours non réglé du bétail appartenant à plusieurs communautés dans toute l'étendue de Bouleyres devait nécessairement avoir de gros inconvénients et entraîner des abus. Les arbres de haute futaie souffraient de ce pâturage; le repeuplement ne pouvait pas se produire par le recrû naturel, bref, le parcours du bétail amenait insensiblement la ruine de la forêt. Les troupeaux des bourgeoisies se mélangeaient parfois et, au moment du départ, il était difficile au gardien de

réunir ses bêtes.

Ces divers inconvénients engagèrent en 1622 les bourgeois de Gruyère, Bulle et Morlon à demander le partage du droit de parcours et d'usage de bois. Ceux de La Tour s'y opposèrent, alléguant que ce partage

« leur serait plutost à perte qu'à profit, eulx rendants

partie contre les aultres troys communes. »

Malgré l'opposition de La Tour, Fribourg autorisa le partage, puis, dans l'intérêt de la conservation et du rajeunissement de la forêt, il ordonna que chaque commune devait « mettre et maintenir en clôture 25 poses sans y mettre aulcun bestail à foing l'espace de huict années jusqu'à ce que les jeunes arbres puissent croistre et échapper au bestail, lesquelles 8 années passées, ouvrant les premières 25 poses à leur bestail, en clorront derechef autant le mesme terme et ainsi successivement en telle façon que tousiours y soyent 25 poses closes et decentement enfermées sur la part de chescune commune, que font 100 poses en tout. »

Les bourgeois du Pâquier avaient protesté contre cepartage; ils prétendaient avoir droit de pâturage avec ceux de La Tour, droit qui leur était alors contesté par les autres bourgeoisies. Par ordre de Messeigneurs, la protestation du Pâquier fut inscrite au protocole. Ce partage eut lieu effectivement en 1623 et fut stipulé le 16 janvier 1624. Le Petit Conseil de Fribourg décida en même temps le bornage complet de la forêt et prononça en outre une amende de 100 florins pour toute coupe illicite des arbres réservés (chêne, hêtre, pom-

mier et poirier sauvages).

Mais la bonne entente entre les quatre communes nefut pas de longue durée. Bientôt les bourgeois de Bulle et de Morlon se plaignirent à Fribourg « que ceux de La Tour avec le consentement des mestrals et forestiersleur causaient du dommage en ne point observant le partage du pâturage fait en 1623 en jetant leurs vaches et bétail sur le droit des aultres; de plus, que ceux de La Tour coupent du bois et l'emportent non seulement par charges, mais par chars et en bon nombre. » Pour supprimer ces abus, les communes plaignantes demandent d'être autorisées à nommer chacune leurs forestiers et mestrals particulier, offrant de leur faire prêter serment devant le baillif de Gruyère. Les représentants de La Tour s'opposent, faisant observer que la juridiction de Bouleyres leur appartient, qu'ils peuvent formuler les mêmes plaintes à l'égard de leurs voisins, et demandent de les maintenir dans leurs

droits et privilèges.

LL. Exc. de Fribourg consentent à ce que chaque bourgeoisie nomme son forestier « comme chose raisonnable et convenable que chacun garde le sien. » Elles confirment la mise à ban de 25 poses pour chaque commune, ainsi que le droit d'usage des bois « morts, inutiles et ramalus. » Chaque bourgeoisie est, en outre, imposée de livrer et conduire gratuitement chaque année un char ou une luge de marais provenant des endroits humides de Bouleyres, litière dont pourra disposer le baillif qui continuera, comme par le passé, à exercer l'inspection et la surveillance générale du mas de Bouleyres.

V. — Ordonnances de Fribourg concernant la forêt de Bouleyres — Plan d'administration.

D'assez bonne heure, nous trouvons Fribourg veillant avec soin à la conservation du bois de Bouleyres. On attachait donc alors déjà, une certaine importance aux forêts. La mise en enclos de 100 poses, ordonnée en 1662, est une preuve qu'on s'occupait du rajeunissement des forêts et les multiples délibérations et décisions prises à l'égard de Bouleyres et d'autres forêts domaniales nous prouvent à l'évidence qu'à cette époque la forêt était l'objet de la sollicitude des autorités. Cette sollicitude s'étendait si loin que le Grand et Petit Conseil avaient nommé une commission spéciale appelée « Commission de Bouleyres. » En 1773, la dite commission examina en détail les droits des bourgeoisies qui produisirent à cette occasion les titres de 1327, 1506, 1557 et 1568. Elle prit alors les conclusions suivantes:

1. — La forêt de Bouleyres appartient au gouvernement, comme dépendante du domaine du château de Gruyère. Leurs Excellences ont la propriété exclusive des bois des trois fustes (chêne, hêtre, pommier et poirier sauvages);

2. — Leurs Excellences ont le droit de prendre toutes les mesures de police et d'administration jugées nécessaires pour la conservation de la forêt, comme elles l'ont fait, du reste, en 1622, 1624 et 1638;

3. — Elles ont le droit d'accenser, d'alberger, d'aliéner et de vendre Bouleyres comme il leur plaira en ayant cependant égard aux droits des bourgeoisies; et

4. — Leurs Excellences reconnaissent que, d'après un vieil usage, des titres et des documents, les quatre bourgeoisies de Bulle, Morlon, Gruyère et La-Tour possèdent des droits d'usage, pâturage, paissonage et bochéage; que ces droits doivent être respectés pour autant qu'ils ne sont pas étendus à rendre illusoires les droits du gouvernement. Le droit d'usage en bois (bochéage), en particulier, doit être limité à la cueillette

des bois morts, menus, inutiles et ramalus.

Les droits des bourgeoisies avaient été déjà plus d'une fois sujet de querelle et de contestation non seulement entre Leurs Excellences et les bourgeoisies, mais encore entre les bourgeoisies elles-mêmes. Il était assez difficile d'exercer un contrôle sérieux sur l'exercice de ce droit qui entraînait assez souvent des abus et portait gravement préjudice à la forêt elle-même en empêchant tout travail d'amélioration. Il était donc nécessaire de réglementer les droits des bourgeoisies. Sur la proposition de la commission de Bouleyres, Leurs Excellences décidèrent de charger Odet d'Orsonnens, nommé commissaire d'Etat, d'établir un plan d'administration pour la forêt de Bouleyres (nous dirions aujourd'hui plan d'aménagement).

Ce plan, établi en 1778, est assez intéressant pour mériter ici une mention spéciale et un petit résumé.

La contenance de Bouleyres d'alors était de 545 poses réparties approximativement comme suit : 230 poses en hêtre ou peuplées principalement de cette essence, 150 poses de chêne, 25 poses de sapin sans mélange et 140 poses de clairières, terrains marécageux remplis de brousailles, vernes, dailles, etc.

Le fond de la forêt, dit le plan d'administration, est en général propre aux différentes espèces de bois, mais la conservation et l'administration ont été jusqu'à ce jour négligées; en outre, plusieurs abus ont réduit

cette forêt dans le plus mauvais état.

Ces abus sont: 1º l'abus excessif du pâturage; 2º l'usage mal interprété du menu bois exercé par les quatre
bourgeoisies. En 1614, l'Etat avait ordonné de faire
des enclos de 100 poses pour favoriser le chêne et le
hêtre. Or, il est impossible de concilier l'exercice du
pâturage avec la formation d'enclos aussi vastes. C'est
pourquoi, ces enclos, quoique ordonnés, ne furent
jamais établis. Du reste, des enclos aussi étendus
devaient renfermer nécessairement des parties marécageuses où l'ensemencement ne pouvait pas avoir lieu,
terrain qui, en par contre, aurait convenu pour le
pâturage. Ces grands enclos auraient donc privé les
quatre bourgeoisies inutilement et sans avantage de
l'usage de ces terrains humides.

L'extension du droit de coupe aux sapins engageait les bourgeois à laisser se multiplier cette essence qui, par son accroissement relativement rapide, prend si

facilement la place du chêne et du hêtre.

Les autres causes du mauvais état de Bouleyres sont:

1. — L'usage de donner des pensions en plantes de bois et la grande quantité de ces pensions qu'on a insensiblement augmentées dans une mesure considérable. Les pensionnaires, intéressés, dit le plan, à choisir les plus grandes plantes, parcourent toute la forêt pour faire leur choix, de sorte qu'on ne rencontre plus que jeunes hêtres et chênes couronnés;

2. — L'affouage illimité accordé au château de Bulle, qui donne lieu à une consommation d'autant plus grande que les baillifs ont coutume d'abandonner aux ouvriers qui hachent le bois toute la dépouille du hêtre, ce qui comprend ordinairement toutes les branches et réduit le bois qui sert à l'usage du château à la moitié de celui qui est coupé par les ouvriers chargés de ce tra-

vail et double par conséquent la consommation;

3. — L'affouage, également illimité, accordé aux forestiers qui choisissent les arbres les plus propres au charronage et augmentent ainsi leur consommation;

4. — Les dégâts des fravailleurs.

Des 230 poses où le hêtre domine, il faut déduire 30 poses où le sapin se trouve mélangé au hêtre. Déduction faite des vides et marécages, les soins de l'administration doivent être concentrés sur une superficie

totale de 350 poses.

Au point de vue de la conservation et du rajeunissement de la forêt, la commission d'Etat estime qu'il faudrait obtenir de la part des quatre bourgeoisies leur renonciation au droit de pâturage. Elles en seraient dédommagées par la cession des parties marécageuses (environ 140 poses), terrain impropre au chêne et au hêtre, mais qui, susceptible d'être desséché et assaini, donnerait par ce travail d'amélioration un produit bien supérieur à celui du parcours. Les bourgeoisies jouiraient en outre du droit de glandage et de bochéage, à condition toutefois de se conformer aux prescriptions de Leurs Excellences.

Si, au contraire, les quatre bourgeoisies ne sont pas disposées à renoncer au droit de parcours moyennant les concessions ci-dessus énumérées, le commissaire

fait les propositions suivantes :

1. — Il sera déterminé deux districts: l'un de 150 poses destiné au chêne, l'autre de 200 poses pour le hêtre. Ces districts seront fixés par des limites stables et on choisira, pour les former, les terrains les plus propres au semis et à l'accroissement des bois qu'on y veut conserver et élever. On aura égard, dans le choix du terrain, à l'espèce des bois qui y domine actuellement sans cependant se gêner absolument par cette considération;

2. — Ces deux districts étant fixés et déterminés, on fera dans chacun un enclos, fermé d'un fossé et d'une haie, mais on évitera de leur donner une étendue trop considérable, comme on l'avait fait en 1614. Ces enclos seront d'environ 20 poses pour le hêtre et 15 pour le

chêne. Cette étendue peut cependant varier suivant les

dispositions du terrain;

- 3. On laissera chaque année dans les coupes un certain nombre de baliveaux ou porte-graines, de façon cependant que, dans le district destiné au chêne, on ne laisse que des baliveaux de chêne et qu'on y coupe soi-gneusement tous les autres arbres. On observera, à cet égard, la même chose dans le district réservé au hêtre. Quant aux bois blancs et aux petits sapins sans avenir, on aura soin d'avertir les bourgeoisies de venir les couper et cette coupe ne sera tolérée qu'en présence des forestiers;
- 4. Les enclos ne seront pas ouverts au parcours avant que les jeunes arbres soient à l'abri de la dent du bétail;
- 5. Le produit des ventes de bois servira à couvrir les frais d'établissement des enclos:
- 6. On enverra sur place un délégué chargé de déterminer l'emplacement des enclos ; ce délégué fixera en même temps les parties marécageuses dont le dessèchement est nécessaire ;
- 7. Les bourgeoisies continueront, conformément aux conditions, à jouir du bochéage et du pâturage. Quiconque laissera pénétrer son bétail dans les enclos sera puni de 50 florins d'amende. En cas de récidive, le délinquant sera dénoncé par le baillif à Leurs Excellences de Fribourg.

Le commissaire d'Etat fait en outre observer qu'anciennement les pensions en bois exigeaient l'exploitation de 40 hêtres. Aujourd'hui, c'est 288 hêtres plus 12 chênes, soit 300 plantes, qu'on coupe annuellement, indépendamment de la consommation du château de Bulle qui est immense. Il faudra donc, à l'avenir, absolument économiser le hêtre à demi ruiné par les pensions qui seront désormais payées partie en hêtre, partie en sapin. — Bon nombre de ces pensions peuvent, du reste, sans inconvénient, être supprimées et remplacées par l'équivalent en argent ou en grains.

VI. – Bouleyres, Sauthaud et l'insurrection de Chenaux en 1781.

Telles étaient, en résumé, les propositions d'aménagement formulées par le commissaire Odet. Elles sont remarquables pour l'époque et, bien observées, elles auraient puissamment contribué à la restauration de Bouleyres. Ces conclusions furent adoptées par Leurs Excellences et, pour les mettre à exécution, le Grand et le Petit Conseil décident, le 17 décembre 1778, de proposer à chacune des bourgeoisies, ayant droit de parcours et d'usage de bois, la cession en toute propriété d'une partie de la forêt par voie d'albergement en compensation des droits qu'elles possèdent. Les propositions faites étaient les suivantes:

Le gouvernement se réservait la partie occidentale de Bouleyres depuis la Tuilerie le long du Bas-des-Oies jusqu'en Mottau. D'autre part, il cédait aux quatre bourgeoisies tout le reste de la forêt à en jouir comme bon leur semblerait, aux conditions suivantes:

- a) Il est défendu de défricher les parties en bois d'essence (chêne, hêtre, pommier et poirier sauvages) qui restent réservés pour les besoins des communiers;
- b) Les bourgeoisies payeront au gouvernement, pour entrée de ces bois en *albergement* comme leur propriété, le montant de 1 louis par pose;

c) Elles fourniront, en outre, à titre de cense annuelle et perpétuelle au château de Gruyère, un quarteron d'avoine, mesure de Gruyère.

Eles bourgeoisies auraient accepté le mode d'albergement proposé sans la seconde condition. Mais elles trouvèrent le chiffre de 1 louis par pose trop élevé. Le 8 juillet 1780, les délégués des communes arrivèrent à Fribourg et apportèrent à Leurs Excellences les réponses écrites et verbales de leurs concitoyens. Les bourgeoisies priaient le gouvernement de laisser les choses dans l'état actuel, car elles trouvaient la cense

fixée trop onéreuse pour elles. Leurs Excellences insistèrent; l'avocat Castella de Gruyère, porte-voix des bourgeoisies, leur répliqua: il employa, paraît-il, quelques expressions un peu rudes, car Messeigneurs se plaignirent « de l'arrogance avec laquelle Castella présentait ses observations et du ton plein de suffisance

qu'il y joignait. »

Un mot ici de la forêt de Sauthaud, voisine de Bouleyres. Le comte de Gruyère possédait une minime partie de cette forêt qui, par le partage du comté, échut à la Ville et République de Fribourg. Le gros de la forêt était la propriété des communes de La-Tour et du Pâquier, mais le gouvernement de Fribourg y avait droit de glandage. Leurs Excellences notifièrent. en 1691 et 1693, aux communes précitées d'avoir à procéder à la coupe des sapins qui menaçaient d'étouffer les chênes. Les communes restèrent sourdes à cette sommation. Plus tard, en 1775, on procéda contre le gré des communes à un partage de la forêt qui attribua 16 poses de ce bois en toute propriété à l'Etat de Fribourg. Ce partage provoqua un vif mécontentement dans la population. Il avait été procédé au piquetage provisoire de la partie réservée à Leurs Excellences, mais la question du partage n'avait pas encore été définitivement tranchée entre le gouvernement et les communes, lorsque Pierre-Nicolas Chenaux, bourgeois de La-Tour, engagea et détermina le forestier de sa commune à procéder à une coupe importante de bois dans la partie de forêt réservée par Leurs Excellences. De là grand émoi à Fribourg. Chenaux, l'instigateur de cette exploitation, fut puni de 24 heures d'arrêt; il fut, en outre, exclu de la participation aux assemblées communales et recut défense de franchir les limites du territoire de La-Tour pendant une année. Bien plus, le père de Chenaux fut encore destitué comme châtelain du dit lieu.

Sur ces entrefaites, le gouvernement décida, le 8 mars 1781, de mettre à exécution le plan d'administration de Bouleyres qui avait été approuvé. Nicolas

Chenaux qui, avec quelques amis, préparait, depuis quelque temps déjà, un complot pour renverser le gouvernement patricien d'alors, sut habilement profiter du mécontentement provoqué au sein du peuple par ces différentes mesures d'albergement, de rachat et de partage de Bouleyres et Sauthaud pour se créer des partisans; à la liste déjà longue des griefs, en partie fondés, qu'il invoquait contre le régime oligarchique, il ajouta ce dernier dont il se servit comme d'un levier puissant pour soulever les bourgeois des quatre communes et augmenter le nombre de ses adeptes. Chacun connaît le résultat de cette tentative patriotique: ce n'est pas le lieu de le rappeler ici.

VII. — Rachat des droits de parcours et d'usage de bois.

L'insurrection de Chenaux passée, le gouvernement ne songea plus à Bouleyres. Le plan d'administration de 1778 resta lettre morte et les bourgeoisies continuèrent à jouir de leurs droits de parcours et de cueillette des menus bois.

Enfin le 21 décembre 1809, le Grand Conseil édicta une loi ordonnant l'abolition et le rachat des droits de pâturage grevant les forêts. Une ère nouvelle allait donc s'ouvrir pour le progrès dans le domaine forestier.

Cette loi statuait que tout droit de parcours, pâturage et paisson serait aboli et racheté dans le terme de deux ans dès la promulgation de la loi. L'indemnité payée à titre de rachat était fixée à raison de quatorze fois la valeur d'une jouissance annuelle, calculée sur une estimation moyenne. Mais le délai de 2 ans pour le rachat de ces droits était beaucoup trop court: il surgit à cet égard de nombreuses contestations et difficultés.

La ville de Bulle, qui avait été presque totalement incendiée en 1805 et avait dû faire face depuis lors à des dépenses énormes pour la reconstruction de l'église, de l'hôtel-de-ville et des autres bâtiments communaux, préféra le mode de rachat en argent: elle vendit à

l'Etat, le 8 mai 1820, tous les droits qu'elle possédait sur Bouleyres pour le prix de 16,000 livres, soit 23,200 francs.

Par convention passée en 1823 entre la commune de La-Tour et l'Etat de Fribourg, ce dernier cédait aux bourgeois de La-Tour en toute propriété 30 poses de Boulevres, côté ouest. Movement cette cession, La-Tour déclarait affranchir pour sa part de tous droits de parcours et de cueillette de bois, le reste de la forêt qui appartiendrait désormais en toute propriété à l'Etat. Plusieurs clauses sont mentionnées dans cet acte de rachat. Les parties contractantes se réservent un espace de 6 ans pour couper les bois qui leur appartiennent dans la portion qu'elles cèdent. Le gouvernement se chargeait de retirer à la ville de Bulle la concession qu'il lui avait faite dans le temps d'un terrain dans la partie cédée pour l'exploitation d'une tuilerie; il devait, en outre, indemniser la famille Sterroz qui avait droit de parcours, pendant l'été, pour 3 chevaux et 3 vaches. De son côté, La-Tour restait chargé, comme par le passé, de l'entretien des digues le long de la Trême.

Une convention semblable fut conclue, l'année suivante, entre Fribourg et la commune de Gruyère. En échange de l'affranchissement du droit de parcours et de bochéage, Gruyère reçut de l'Etat 65 ½ poses de la forêt de Bouleyres en toute propriété. Comme pour La-Tour, il était stipulé que Gruyère resterait seule chargée de l'entretien des digues le long de la Trême; de plus, que la commune n'aurait droit de sortie que par le vieux chemin appelé le « Pavé. » La commune était affranchie, d'autre part, de la redevance de 15 batz qu'elle devait à l'Etat en lieu et place d'une liogée de paille ou de litière.

Des négociations visant le rachat des droits de Morlon furent aussi entamées avec cette commune, mais, comme elle demandait l'abandon en toute propriété des trois quarts de 150 poses où elle avait droit de parcours, toute tentative de cantonnement fut ajournée. Dans l'intervalle, les bourgeois de Morlon étendirent leurs droits d'usage en bois d'une manière arbitraire, au dire du gouvernement. Un procès fut intenté par l'Etat à la bourgeoisie en 1836. La justice admit les conclusions de la commune et condamna l'Etat à supporter tous les frais. Plus tard, le rachat définitif fut opéré par cantonnement.

VIII. - Traitement de la forêt.

Jusque vers 1820, la forêt de Bouleyres subit le traitement du jardinage irrégulier. On n'exploitait guère que les bois d'affouage, réservant avec soin les chênes et les hêtres de fortes dimensions. Les reboisements artificiels commencèrent vers le milieu de ce siècle. La forêt était, à cette époque, presque dépourvue de chemins de dévestiture: du moins, le nombre de ces chemins était très réduit. On évitait autant que possible la création de voies d'accès; il était même défendu d'en établir de nouvelles, car il fallait, disaiton, fermer la forêt à l'entrée des fravailleurs!

Le second plan d'aménagement de Bouleyres fut établi en 1854 et la possibilité fixée à 25,421 pieds cubes, soit 687 mètres cubes. Onze ans plus tard, en 1865, la contenance de la forêt fut augmentée par l'achat de la partie appelée « sous Filleul, » de la contenance de 23 poses. En 1880, l'Etat fit encore l'acquisition, pour le prix de 48,000 francs, de la division connue sous le nom de « Bouleyres de la Tour, » la même que l'Etat avait cédée en toute propriété à la commune de La-Tour, en 1823, comme compensation du droit de parcours et d'usage de bois qu'elle possédait.

En 1850, l'administration changea le mode d'exploitation et donna la préférence à la coupe rase encore utilisée aujourd'hui. Une partie des bois furent, dès lors, vendus façonnés par les soins de l'Etat.

Une grande étendue du sol de Bouleyres est, de sa nature, humide et marécageux. Nous avons vu que le plan d'administration de 1778 estimait à 140 poses la contenance des vides, clairières, maraîches, marécages et improductifs. Dès 1850, l'administration s'occupa activement de l'assainissement de ces parties incultes au moyen de systèmes de fossés à ciel ouvert, si bien qu'aujourd'hui cette surface est réduite à son minimum et qu'il ne reste plus que la clairière de la vieille tuilerie et la toubière de Gruyère, terrains dont l'assanis-

sement est quasi impossible.

La première pépinière établie fut celle du Coude en 1850, puis vinrent successivement celles de Sous Tilleul, de Mottau, des Beaux Foyards, de Derrière Chéseaux et enfin de Praz Bosson défrichée en 1896. Toutes ces pépinières sont encore en usage et servent non seulement au reboisement de Bouleyres et des forêts cantonales, mais encore au repeuplement des forêts des communes et des particuliers. Les essences cultivées principalement sont l'épicéa, le mélèze, le pin sylvestre, le pin d'Autriche, le pin Weymouth et l'arole. Au nombre des feuillues, citons le chêne, le frêne, l'érable, le tilleui et l'orme. Les plants de hêtre destinés au reboisement sont extraits des recrûs naturels de la forêt.

Le dernier plan d'aménagement de Bouleyres date de 1889. Il comprend trois séries d'exploitation avec 19 divisions (Sauthaud forme une division). La forêt est aménagée en haute futaie avec une revolution de 100 ans et une possibilité annuelle de 1200 m.³ en produits principaux et 360 m.³ en éclaircies et coupes de nettoiements.

Depuis une dizaine d'années, l'administration forestière et le comité d'embellissement se sont occupés des voies d'accès de Bouleyres. Bon nombre de chemins nouveaux et de sentiers-promenades avec poteaux indicateurs y ont été établis. Chaque printemps on installe quelques bancs rustiques sous les ombrages touffus que les promeneurs et les pensionnaires en séjour affectionnent particulièrement pendant les chaudes journées de l'été. Espérons que, par ce moyen, la

forêt, mieux connue, sera de plus eu plus aimée, appréciée et respectée. P. B.

Pourquoi l'homme boit.

Un savant professeur a recherché les causes qui font que l'homme boit. Pour commencer, l'homme boit uniquement pour obéir à son irrésistible besoin d'imitation. Le premier verre de bière, tout comme le premier cigare, est plein d'amertume. Si nous nous reportons à un certain nombre d'années en arrière, nous n'aurons pas de peine à nous rappeler les héroïques efforts de volonté que nous avons dû accomplir pour vider notre première chope avec l'aplomb envié de nos grands camarades. Et c'est avec un petit frisson dans le dos que nous nous rappelons les défaillances et les tristesses physiques que le premier cigare nous a values.

Les hommes boivent parce que d'autres hommes boivent.

Cependant, une fois qu'il a conquis l'habitude de boire, l'homme a des occasions excessivement variées de satisfaire à ce noble besoin. Les hommes boivent lorsqu'ils se quittent; les hommes boivent lorsqu'ils se retrouvent de nouveau. Ils boivent lorsqu'ils ont faim, pour apaiser les tiraillements de l'estomac; ils boivent lorsqu'ils n'ont pas faim, pour s'ouvrir l'appétit; ils boivent lorsqu'il fait froid, pour se réchauffer; ils boivent lorsqu'il fait chaud, pour se rafraichir; ils boivent lorsqu'ils ont sommeil, pour se tenir éveillés; ils boivent lorsqu'ils n'ont pas sommeil, pour combattre les insomnies; ils boivent pour chasser la tristesse; ils boivent lorsqu'ils sont gais; ils boivent pour un baptême; ils boivent à l'occasion d'un enterrement; ils boivent pour chasser les soucis, le besoin, la misère; ils boivent pour se désennuyer.

A la caserne.

Lors de la mise sur pied des troupes fédérales en 1870, un soldat cantonné dans les environs de Niederbipp se réveille, un matin, et demande à un officier faisant sa ronde: — Pardon, lieutenant, pourriez-vous me dire dans quelle pipe j'ai logé cette nuit? Le ne me souviens pas si c'est à Niederpipe ou à Oberpipe.

LA GELINOTTE



e docteur Save, son gendre Philippe et moi, nous faisions l'ouverture de la chasse au pied de la Dent de Lanfon, l'un de ces derniers matins de septembre. Au moment où nous longions un petit bois de sapins et de vernes qui s'étend sur l'un des revers de la gorge, un oiseau assez gros se leva du milieu du fourré et rasa d'une aile bruyante les cimes des sapins rabougris. Le docteur le mit en joue et tira.

— Touché! s'écria-t-il triomphant, tandis que l'oiseau tombait lourdement sur l'herbe du pâtis.

Il courut ramasser son gibier.

— C'est une gelinotte, ajouta-t-il en revenant vers nous et en soufflant sur

les plumes brunes et grises du gallinacée; elle est dodue et bien en point et nous la dégusterons dès demain.... Puisque vous êtes ici, Philippe, reprit-il ironiquement en se tournant vers son gendre, elle n'aura pas le sort de celle de l'an dernier.

— Celle de l'an dernier? répondit Philippe de l'air de quelqu'un qui ne comprend pas ; je vous avoue que

je n'en ai aucun souvenir.

— Vraiment? Attendez! je vais vous rafraîchir la mémoire.... Asseyons-nous et je vous conterai l'histoire de ma gélinotte de l'an passé; elle vous prouvera, une fois de plus, qu'il y a fort loin de la coupe aux lèvres.

Nous nous étions assis en rond sur une pelouse épaisse et moussue, tandis qu'autour de nous les chiens, étendus de tout leur long, le museau sur les pattes, happaient machinalement des mouches imaginaires. L'endroit était parfaitement choisi pour faire une halte et écouter une histoire,

— Donc, reprit le docteur Save d'un ton légèrement gouaileur, l'an dernier à pareille époque, je m'en revenais d'une de mes tournées professionnelles à travers les hameaux épars dans la montagne. En descendant de Rovagny, je rencontrai un de mes clients, le père Jacquemet, coureur de bois et braconnier incorrigible. Du plus loin qu'il me vit, il me cria:

- Monsieur le docteur, je viens justement tout droit du Vivier et j'y ai laissé quelque chose pour vous entre

les mains de M^{me} Save.

- Quoi donc? père Jacquemet.

— Une gelinotte que j'ai tuée hier au Plan de l'Ecureuil. Je sais que vous êtes friand de ce gibier-là et je me suis dit en le ramassant : « Voilà de quoi faire un

rôti pour M. Save. »

Je remerciai chaudement le bonhomme. Il m'avait en effet pris par mon faible; j'aime la gelinotte, d'autant que c'est, chez nous, un gibier assez rare. Aussi, tout en continuant mes visites, je me pourléchais d'avance en songeant au dîner qui m'attendait. Je voyais ma gelinotte bardée de lard, délicatement enveloppée de feuilles de vigne et rôtissant douillettement à un feu de bois. Je me la représentais déjà couché dans un plat long, dorée à point, succulente, rebondie, exhalant un fumet savoureux, et je l'arrosais en imagination de quelques gouttes de jus de citron, afin de mieux développer l'arome de cette chair fondante, finement imprégnée d'un léger parfum de bourgeon de sapin.

Tout en parlant, la physionomie gourmande du docteur s'allumait, ses yeux bleus pétillaient et il passait

sensuellement la main sur ses lèvres humides.

— Cette perspective, continua-t-il, me faisait prendre en patience mes stations dans les hameaux de la montagne, le bavardage interminable des vieilles femmes, les cris des marmots que je médicamentais. Tout à travers mes pansements, mes auscultations et mes ordonnances, je songeais en mon par-dedans: « Tu auras une gelinotte à ton souper! » et cela m'emplissait de bonne humeur et de mansuétude.

Je revins très tard au logis, un peu moulu par les cahots de ma voiture, mais soutenu intérieurement par l'espoir affriolant de cette gelinotte. Dès que la jument fut dételée et remisée en son écurie, après m'être déchaussé, lavé et enveloppé dans ma robe de chambre, j'entrai en chantonnant dans la salle à manger où le couvert était déjà mis et où M^{me} Save m'attendait.

— Quel est le menu pour ce soir? demandai-je en

prenant un petit air indifférent.

— Mon ami, répondit tranquillement M^{me} Save, nous avons le restant du gigot d'hier et des artichauts à l'huile et au vinaigre.

Je souris dédaigneusement, comme un homme qui

sait à quoi s'en tenir et je repris :

- Tout cela est bon comme entrée de jeu, ma chère amie. Mais le plat de résistance, le rôti?
 - Quel rôti? Il n'y a point de rôti.

- Comment? Et la gelinotte?

— Quelle gelinotte? murmura ma femme en rougis-

sant un tantinet, malgré son aplomb.

— Eh! la gelinotte que le père Jacquemet a apportée. Je l'ai rencontré ce matin et il m'a dit qu'il venait de te la remettre en mains propres.

— Ah! répliqua Mme Save d'un air distrait, la geli-

notte! En effet, je me souviens.

— Eh bien! m'écriai-je impatienté.

— Eh bien! je l'ai envoyée à notre gendre. J'ai pensé qu'à Paris ce gibier était rare et cher, et je l'ai expédié

aux enfants par le premier train.

Je vous avoue, mon cher Philippe, que tout d'abord je donnai au diable les gendres trop aimés de leur bellemère. J'étais furieux de m'être leurré tout le jour de cette gelinotte. Mais, enfin, après vous avoir maudit vingt-quatre heures, je vous ai pardonné. Etait-elle bonne, au moins?

— Beau-père, répondit gravement Philippe, je ne sais si elle était bonne ou mauvaise. Je vous jure mes grands dieux que je n'ai jamais tâté de votre gibier.

- Voilà qui est fort! s'exclama l'impétueux docteur.

Voyons, je puis vous préciser la date. C'était le 8 septembre, jour de la Nativité!

- Ni ce jour-là, ni un autre, je n'ai vu de gelinotte

sur ma table. Demandez à ma femme!

Comme le docteur brûlait d'éclaircir le mystère de la gelinotte, nous rentrâmes au Vivier. On n'attendait plus que nous pour le déjeuner. A peine Philippe eut-il déplié sa serviette qu'il interpella sa jeune femme :

— Marthe, le docteur a tué ce matin une gelinotte. Et, à ce propos, te souviens-tu que ta mère t'en ai expédié une l'an dernier? Es-tu sûre qu'elle nous soit

parvenue?

— Je crois bien qu'elle lui est parvenue! s'écria M^{me} Save; j'ai encore l'accusé de réception et le docteur en a assez bougonné! Tu te rappelles, Marton, c'était le jour de la petite Notre-Dame?

- Oui, effectivement, je me rappelle, dit négligem-

ment la jeune femme.

- Mais, répartit Philippe, nous ne l'avons pas mangée,

cette gelinotte, et tu ne m'en as jamais parlé!

— Non, mon ami, je voulais faire une politesse au médecin qui a soigné Bébé et je la lui ai envoyée aussitôt après l'avoir recue.

— Enfin, soupira railleusement le docteur, celui-là était peut-être célibataire! Espérons qu'il aura mangé la gelinotte!

André Theuriet.

Un acteur improvisé.

On jouait récemment Les Enfants du capitaine Grant dans une grande ville de province. On sait qu'au 4° acte, un ours traverse la scène. Ce plantigrade entre sur un coup de tonnerre pendant un violent orage. Comme on n'avait pas fait l'orage aux répétitions, le figurant affublé de la peau de l'ours n'était pas prévenu.

En entendant le roulement du tonnerre à la première, l'ours se dresse sur ses pattes de derrière et fait le signe de la croix.

Variantes d'éloquence présidentielle.

Le *Pilori* publie une série de dessins qui représentent quatre sergents de ville du Havre successivement costumés, en matelots à Saint-Malo, en pompiers à Saint-Servan, en baigneurs à Dinard, en Bretons à Dinan, en pêcheurs à Paimpol, en gendarmes à Lézardrieux et en marins à Brest.

Voici les notices qui accompagnent les charges du journal humoristique. C'est toujours M. Félix Faure qui a la parole:

1º Au Havre:

Compliments, mon cher Méline, vos agents ont bon air; mais dites-leur bien de changer de costume tous les jours, afin que j'aie l'air de ne pas les reconnaître:

2º A Saint-Malo:

Mes félicitations, Monsieur le maire, et... dites-leur bien que si j'avais eu le choix, c'est de Saint-Malo que je serais natif.

3° A Saint-Servan:

J'admire vos hommes, capitaine, et... dites-leur bien que si je n'étais pas tanneur, j'aurais voulu être pompier.

4° A Dinard:

Ces baigneurs sont très distingués, et... dites-leur bien que si je n'avais pas une villa au Havre, c'est à Dinard que je prendrais des bains.

5° A Dinan:

Voilà des Bretons comme je les aime, et... dites-leur bien que, quoique républicain, j'ai comme eux l'âme d'un Breton.

 6^{6} $ar{ ext{A}}$ $ext{Paimpol}$:

J'adore la mer et les pêcheurs, et... dites-leur bien que si je n'étais pas logé à l'Elysée, c'est en pleine mer que j'irais vivre.

8º A Lézardrieux :

Les gendarmes ont de la poigne ici, et... dites-leur bien, monsieur le maire, que s'ils viennent à Paris, je les chargerai de surveiller la Chambre.

8º A Brest:

Tonnerre de Brest, les beaux marins! Et dites-leur bien, amiral, que si je n'étais pas président de la République, je voudrais être matelot...!

Entre amis.

Eh bien! comment trouvez-vous mon portrait? — Mais, il est ressemblant..... excepte pourtant la figure.

FRIBOURG ARTISTIQUE

à travers les âges.

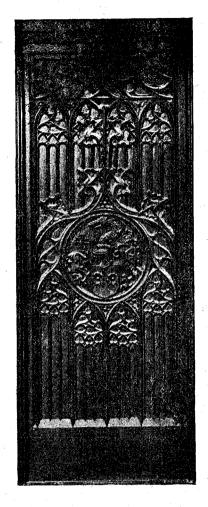


randement recommandable, soit par son contenu, soit par le dévouement et le désintéressement de ses initiateurs, cette publication importante mérite à tous égards d'être mieux connue et mieux appréciée. Les services qu'elle rend à la cause de l'art dans notre petit coin de terre, les révélations précieuses qu'elle ren-

ferme, le but très élevé qu'elle poursuit en font une œuvre nationale digne des encouragements et de l'appui de toutes les personnes qui, dans notre canton, vouent quelque attention à la culture intellectuelle, aux choses de l'art, à tout ce qui embellit l'existence par les jouissances d'un ordre supérieur.

L'année dernière déjà, nous avions entrepris, pour les Etrennes fribourgeoises, une petite étude sur l'intéressant recueil qui nous occupe, mais nous avons tenu à compléter nos renseignements pour donner à nos lecteurs une idée plus exacte de la marche suivie par le Fribourg artistique et des difficultés de ses débuts.

Pour les fondateurs d'une œuvre de ce genre, à moins qu'ils n'aient une idée absolument nette de la tâche qu'ils assument et une vue bien claire du but à poursuivre, une période de tâtonnements plus ou moins prolongée est absolument inévitable. Une foule de questions se posent qu'il est difficile de résoudre pour les personnes qui n'ont pas une grande habitude de ces sortes de publications: question de format, question de papier, question de procédé technique, de genre de



Fribourg artistique

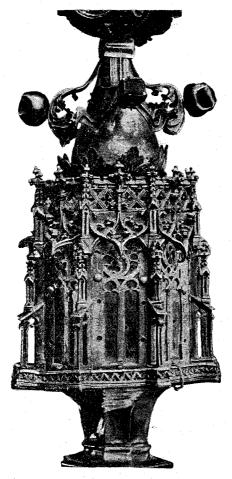
STALLES DE NOTRE-DAME

reproduction, de choix des sujets, etc., etc. Nécessairement il faut passer par bien des hésitations, des décisions prises et rapportées peu après, des difficultés d'exécution que l'on ne soupçonnait pas. des fausses manœuvres, des contretemps. des désillusions, des espérances trompées et que sais-je, sans parler de la question financière qui, chez nous, a bien son importance. Cependant, il faut le dire à la louange du *Fribourg artistique*, tous ces phénomènes intimes, tous ces points d'interrogation, qui ont dû travailler fortement le comité, ne paraissent guère dans la publication dont la naissance a dû être passablement laborieuse.

Le protocole du comité trahit les perplexités qui ont agité les premières séances. Puisque nous parlons de comité, disons d'abord qu'il se composait de représentants des deux sociétés coopératrices, à savoir celle des Amis des Beaux-Arts et celle des Ingénieurs et Architectes. Nous ne ferons pas mention des personnes généreuses et actives qui ont fait partie de ce comité et qui ont travaillé avec ardeur et désintéressement. La reconnaissance du public fribourgeois leur est due. Si nous taisons leurs noms, c'est par crainte de les mettre en scène inutilement et pour être plus à l'aise dans l'appréciation, toute bienveillante du reste, de leur œuvre.

On aura une idée des difficultés initiales et de la somme de travail nécessaire pour faire éclore cette publication en faisant la récapitulation du nombre de séances du comité pendant les c'inq premières années. Ce nombre de séances a suivi, jusqu'en 1893, une progression constamment décroissante. Ainsi l'année de la fondation, soit en 1889, le comité a tenu 34 séances, souvent à des intervalles très rapprochés. En 1890, ce nombre a diminué de moitié à peu près et tombait à 18; en 1891, il n'était plus que de 9 pour se réduire à 4 en 1892. Ce chiffre paraît être actuellement la normale.

A la vue de ces chiffres, certains fàcheux seront peutêtre tentés de parler de feu de paille. Mais laissons la malignité aiguiser ses traits. A voir les très belles plan-



Fribourg artistique

DÉTAIL DE LA CROIX DE L'ÉGLISE DE L'HOPITAL

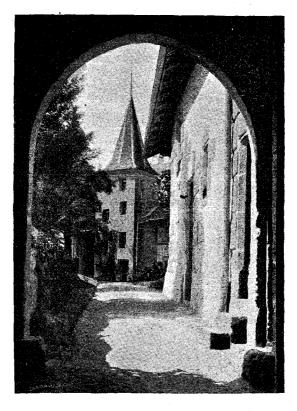
ches des dernières livraisons, il ne peut être, pour nous, question de relâchement. Le *Fribourg artistique* a trouvé sa voie; les difficultés du commencement ont été peu à peu applanies, mais ça n'a pas été sans peine. C'est la première impulsion qui a nécessité le plus d'efforts, et voilà tout.

Un des points d'interrogation auquel il était le plus difficile de répondre c'est celui de la forme à donner à la publication et du mode de reproduction ou de représentation des objets qu'on voulait faire passer sous les yeux du public. On a d'abord pensé à la lithographie. Mais pour cela un dessinateur était nécessaire. Il fallait un dessinateur qui sache et qui veuille dessiner les objets choisis. On fut longtemps à la recherche de ce rara avis, les deux qualités en question se trouvant difficilement réunies deux le même presente.

difficilement réunies dans la même personne.

A ce propos, qu'il nous soit permis de déplorer la pénurie de dessinateurs qui afflige notre cité. L'art du dessin ne compte malheureusement chez nous que de très rares adeptes. Veut-on faire faire un croquis, un petit panneau décoratif, une petite composition, un motif quelconque qui ne soit pas de la copie servile, on est fort embarrassé de savoir à qui s'adresser; il faut faire venir quelqu'un du dehors. Le moindre petit travail artistique, qui sort du domaine purement industriel, exige une intervention étrangère. Il est assez curieux de constater qu'une quantité de nos jeunes gens s'adonnent à la musique avec plus ou moins de succès, tandis qu'à peine l'un ou l'autre songe à cultiver l'art du dessin, qui offre pourtant des jouissances durables et des études extrêmement intéressantes. Et pourtant on a fait de louables efforts pour développer dans la jeune génération le goût de cet art charmant. Des cours du soir ont été organisés par la Société des Amis des Beaux-Arts. Un certain nombre de dames et de ieunes personnes les ont suivis, par contre le sexe fort était généralement bien peu représenté.

Mais revenons à notre sujet. Nous avons parlé de lithographie. Pendant nombre de séances, la commis-



Fribourg artistique

ENTRÉE DU CHATEAU DE RUE

sion s'est occupée de recueillir et de choisir les objets qui devaient être reproduits pour la première livraison, et l'on avait admis la lithographie comme procédé à employer pour l'exécution des planches. Mais les dessinateurs choisis n'étant pas à la hauteur de leur mission, on se trouva de nouveau dans un grand embarras et. d'un commun accord, on eut recours à la photographie et tout naturellement on en est arrivé aux procédés que l'on appelle photomécaniques. C'est dans la séance du 22 juillet que ces nouveaux horizons apparurent à la commission et la présence dans nos murs d'un représentant de la maison Thevoz, de Genève, contribua beaucoup à résoudre la question dans ce sens. Parmi ces procédés photomécaniques, sur lesquels nous pourrons donner quelques indications à l'occasion, la commission du Fribourg artistique a donné la préférence à la phototypie. Qu'est-ce que la phototypie? se demanderont le plus grand nombre de nos lecteurs. Il est bien difficile de faire saisir la chose en deux mots aux personnes qui n'ont aucune idée des arts graphiques, des divers modes d'impression et procédés de reproduction. De longues explications seraient nécessaires, qui nous feraient sortir du cadre de ce petit travail. Qu'il nous suffise de dire que le procédé phototypique ressemble, comme mode d'impression, à la lithographie ou impression sur pierre. La différence se trouve dans la surface imprimante qui, au lieu d'être une pierre gravée ou dessinée, est une pellicule de gélatine sensibilisée au bichromate de potasse et impressionnée sous un négatif photographique. Cette pellicule prend plus ou moins l'encre selon qu'elle est plus ou moins impressionnée par la lumière et reproduit ainsi fidèlement toutes les dégradations de tons des épreuves positives de la photographie. Comme on le voit, c'est le procédé qui reproduit le plus fidèlement les images photographiques, et la commission du Fribourg artistique a eu raison de le choisir et de s'affranchir ainsi des exigences d'un dessinateur introuvable.

D'autres questions ont aussi absorbé, pendant bien

des séances, l'attention de la commission, la question du format, celle de la périodicité, du choix du papier, de l'enveloppe extérieure, etc. Tout cela fut discuté conjointement avec le choix des sujets à reproduire. Ce n'est guère que vers la fin de novembre 1889 que l'on fut un peu au clair sur tous ces points et que les derniers arrangements furent conclus avec la maison Thévoz. Celle-ci s'engagea à faire paraître le premier fasci-

cule pour le 15 décembre.

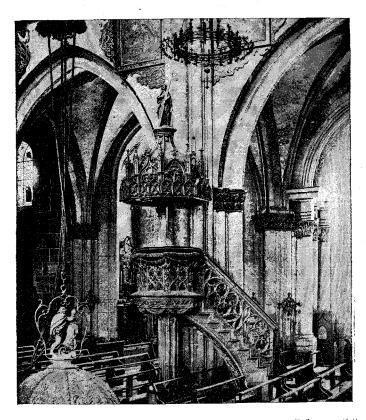
Puisque nous avons parlé du format, nous aurions peut-être quelques réserves à faire sur ce point. Nous avons en effet entendu quelques personnes regretter que le format du *Fribourg artistique* fût aussi grand. On aurait, semble-t-il, atteint le même but en choissant un format moitié moins grand qui serait, nous ne dirons pas plus portatif, mais moins encombrant, plus facile à placer dans une bibliothèque ou sur une étagère. tout en conservant le caractère riche qui convient à une publication de luxe. Les frais en auraient été diminués dans une mesure notable sans aucun préjudice pour le caractère artistique de l'œuvre.

Quant à la périodicité, la commission finit par adopter le mode trimestriel: chaque fascicule comprenant 6 planches avec texte explicatif, soit 24 planches pour

l'année.

Après une longue incubation, le premier fascicule vit le jour à l'époque fixée, Il contenait les six planches suivantes: 1° La croix paroissiale de Saint-Nicolas; 2° La maison de Rueyres Saint-Laurent; 3° Une Madone de Marcello; 4° Un drapeau bourguignon; 5° La grille du vestibule de la Chancellerie; 6° La table de la salle du Grand Conseil.

Ces planches sont réunies au nombre de six dans une couverture en papier de couleur, munie d'une titulature très simple. Chaque planche est accompagnée d'un texte explicatif donnant la description de l'objet représenté, ainsi que des détails sur sa provenance, sur l'artiste qui en fut l'auteur et contenant quantité d'indications ou de notions intéressantes sur l'histoire



Fribourg artistique

CHAIRE DE SAINT-NICOLAS

de l'art dans notre pays. Cette disposition nous paraît parfaitement rationnelle. Les planches, comme on peut s'en convaincre en parcourant cette collection déjà riche, sont d'une très bonne exécution et donnent une idée absolument exacte des œuvres d'art qu'elles représentent.

La valeur artistique de cette œuvre a été reconnue à l'exposition nationale de Genève, où nous voyons le Fribourg artistique obtenir une médaille d'or. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette distinction. Elle sera, nous en sommes sûr, un puissant encouragement pour les personnes dévouées à cette entreprise patriotique. Mais le Fribourg artistique mérite encore un autre encouragement, un encouragement plus effectif et plus palpable, celui que le public fribourgeois peut seul donner. C'est une participation plus directe au succès de cette œuvre nationale par des abonnements nombreux et par un appui pécuniaire pas trop parcimonieux. Sans doute, le Fribourg artistique est redevable à l'Etat de Fribourg d'un subside très apprécié, mais, comme ses initiateurs travaillent pour le public. c'est surtout le public qui doit seconder leurs efforts par une participation plus effective qu'un simple tribut d'admiration.

Un grand nombre de personnes se sont occupées de la rédaction des textes explicatifs qui accompagnent les différentes planches, sauvant ainsi de l'oubli et de la destruction quantité d'objets remarquables par leur valeur artistique ou historique. Cette collaboration mérite aussi tous nos remerciements. Il ne suffirait pas, en effet, de présenter ces objets au public, il fallait les faire parler, les mettre sous leur vrai jour et intéresser tout le monde à leur conservation. A ce point de vue-là encore l'œuvre est bonne et recommandable.

L'épi.

L'épi barbelé Un jour m'a parlé

Il m'a dit: La terre M'entrouve son sein; Il m'a dit: La terre Fait gonfler mon grain Et le désaltère

L'épi barbelé Un jour m'a parlé:

Le mûris et donne A l'homme du pain; Il m'a dit: Je donne Ma paille et mon grain, Et mon œuvre est bonne!

L'épi barbelé Un jour m'a parlé :

A ton tour, enfante, Car tu dois mourir; Il m'a dit: Enfante, L'homme doit nourrir La glèbe et la plante.

L'épi barbelé, Un jour m'a parlé.

Travaux d'amateurs sur bois, etc., etc.

Les amateurs de travaux sur bois (découpage, sculpture, marqueterie, peinture sur bois, sculpture plate et à coches, etc.) devenant de plus en plus nombreux, les fournisseurs sont obligés de livrer des collections de modèles toujours plus riches. La maison Mey & Widmayer, Amalienstrasse 8, Munich, qui fournit tous les accessoires pour les travaux de ce genre, est des plus recommandables, ainsi que le prouve son grand prix-courant de 56 pages, comprenant 1200 dessins, qui est expédié contre envoi de 30 pfg. en timbres-poste. Instructions pour tous genres de travaux, bois débités en planches, objets finis, modèles imprimés sur bois, tous les outils et matériaux, modèles sur papier artistiquement exécutés.

SOUS LE CERISIER

sise et Colin s'aimaient d'amour tendre, gcomme les deux pigeons du bon La Fontaine.

Les deux maisons étaient voisines et les parents vivaient dans l'intelligence la plus

Lparfaite.

Lise et Colin savaient tout cela, et, un soir, en rentrant d'une danse qui avait eu lieu au village voisin, des baisers bien tendres avaient scellé de mutuels serments.

Cependant, on n'osait trop précipiter les choses de peur de voir trop tôt s'envoler dans les nues ces perspectives si douces, ces projets si heureux que l'on s'était faits. Le père de Lise était parfois d'humeur revêche, et s'il eût été au courant de leurs confidences, il aurait certainement trouvé que sa fille était bien jeune, qu'ils auraient bien le temps d'attendre et aurait sans doute traité d'enfantillage leurs amours cependant si chastes et sincères.

On craignit donc d'en parler trop tôt aux parents et, pour éviter que quelque nuage ne vienne assombrir la sérénité de ce beau ciel, on convint de voiler cet amour aux yeux du monde; on résolut de s'aimer en secret.

Chaque soir, seulement, au crépuscule, Lise se rendait furtivement sous le vieux cerisier de la propriété voisine où l'attendait son Colin bien aimé. Et, la main dans la main, on se faisait de mutuelles caresses; on parlait d'avenir; leurs cœurs s'épanchaient.

Malheureusement, le cordonnier du village, à qui les allées et venues de nos amoureux avaient paru suspectes, résolut de les épier, et, un jour, il tint à son ouvrier

la conversation suivante:

— Dis donc, Hans, il y en a deux qui ont tous les soirs un rendez-vous sous le gros cerisier du père Jacques et j'aimerais bien savoir ce qu'ils y viennent faire. Si tu veux aller ce soir écouter ce qu'ils disent, il y a deux francs pour toi! Tu n'as qu'à grimper sur l'arbre et t'y cacher un peu, cela te sera bien facile.

- Pien! Pien! badron, dit l'ouvrier, un bon gros

type venu du Simmenthal, c'est moi aller ce soir.

Le soir venu, Hans était blotti sur le cerisier et nos deux amoureux ne se firent pas non plus attendre.

- Je t'aime, je t'adore! disait Colin à Lise.

— Oh! et moi donc, mon cher Colin; tu ne saurais

croire combien je t'aime et combien tu m'es cher!

— Et comme nous allons être heureux! disait Colin, lorsque, une fois mariés, nous aurons notre gentil petit ménage à nous tout seuls! plus tard une gentille petite famille, de charmants petits enfants qui viendront sauter et folâtrer sur nos genoux; oh! comme nous les aimerons bien et comme nous les élèverons bien!

— Oui! dit Lise rougissante; oui! nous les élèverons bien!... avec l'aide de Celui qui est là haut... ajouta-t-

elle, en levant la main au ciel.

L'ouvrier cordonnier pensant que ces dernières paroles étaient à son adresse, leur cria aussitôt du haut de l'arbre avec une voix formidable :

— Ah! fous groyez beudêtre que mon badron il m'a enfoyé ici pour élefer et nurrir vos mioches avec teux francs!!... Eh bien fous fous drombez!

Une singulière lettre.

Monsieur,

Après votre conduite de hier je ne puis plus avoir aucune considération pour vous.

C'est pourquoi je signe:

Avec parfaite considération.

X. J.

Déveine.

— Ça n'arrive qu'à moi ces choses-là. J'invite tous les jours à dîner mon ami Chose et je le traite de mon mieux dans l'espoir qu'il me demandera une de mes six filles en mariage et mon gredin me plante en épousant.... ma cuisinière.

La prononciation du latin.

On dit que les Anglais cherchent à s'entendre avec les Français et les Allemands sur une prononciation uniforme et scientifique du latin. Voilà une réforme qui aurait sa valeur pratique!

On saurait comment il faut prononcer le C; s'il faut dire Sesar, Tzesar ou Kesar; s'il faut prononcer Cisero, Tzicero,

Kikero ou Keikero.

A ce propos, on rappelle une histoire parfaitement authentique, qui a eu au congrès de Berlin un succès inoubliable. Russes et Anglais se disputaient à chaque séance sur les frontières ottomanes, et cela à tel point qu'on craignait de nouveau pour la paix.

Un jour, comme le comte Schouwaloff avait la parole, lord Beaconsfield, — qui comprenait le français, mais ne le parlait pas, — se leva brusquement et, interrompant le plénipotentiaire russe d'un geste dominateur, il lui cria à haute voix :

quésai késeuss belleye!!

Bismarck, qui présidait, ouvrit ses énormes yeux et les promena sur l'assemblée avec des marques visibles du plus profond étonnement; le prince Gortschakoff resta interdit, tandis que les autres plénipotentiaires anglais, lord Salisbury et lord Hemptile, faisaient de la tête des mouvements énergiques pour confirmer les paroles de leur collègue britannique.

L'effet du que sai keseuss belleye fut tel que le comte Schouwaloff, ne sachant plus où il en était, cessa de parier et que Bismarck, non moins interloqué, clôtura la séance. Le soir, au diner chez le président, le vieux Gortschakoff alla frapper sur l'épaule de Beaconsfield et, tout doucement, esquissant un sourire, lui demanda ce que voulaient dire les trois mots anglais

qui avaient si inopinément retenti dans la salle.

— Ce n'était pas de l'anglais, répondit Beaconsfield, mais du bas latin! On arriva de tous côtés pour écouter, le lord répéta ses terribles paroles et, finalement, on apprit qu'elles signifiaient: quasi casus belli. Beaconsfield considérait ce que disait Sehouwaloff presque comme un cas de guerre.

On voit, par cet exemple, combien il est necessaire de mettre

les latinistes d'accord.

Une explication.

Le créancier. — Il faut absolument que j'aie mon argent, j'ai un fort payement à faire. Je suis dans le plus grand embarras.

L'étudiant. — Hé bien! mon bon, maintenant vous pouvez voir vous mêmes l'effet que ça fait quand on doit payer et qu'on

ne peut pas.

LA FORTUNE DE DEMAIN

n collaborateur de la Correspondance de la presse remarquait l'autre jour que nous voilà bientôt arrivés au temps où « l'or n'est plus qu'une chimère. »

L'époque n'est pas tant loin, en effet, où il n'y aura plus guère possibilité de vivre

sans travailler.

Jadis, écrit-il, les capitaux rapportaient 5 $^{0}/_{0}$; et comme tout était bien moins cher qu'aujourd'hui, qu'on voyageait beaucoup moins, que les grands magasins avec leurs catalogues tentateurs n'existaient pas, avec six mille francs de rente, en province, une famille était riche.

Aujourd'hui, l'argent ne rapporte plus que le trois, et encore, quand on possède des obligations à lots, avec la retenue des coupons, il ne rapporte guère que deux soixante pour cent, de telle sorte qu'avec le même revenu de six mille francs, on a encore de la peine à joindre les deux bouts.

Il y a bien encore quelques grosses fortunes, mais elles tendent à disparaître de plus en plus et le temps n'est pas éloigné où les fils des millionnaires seront aussi obligés de travailler pour vivre. Plaisanterie à part, du train dont vont les choses, il n'y aura hientôt plus d'autre fortune que le travail. Un ministre français, celui du commerce, disait à une distribution de prix : « Comme l'argent ne rapporte bientôt plus rien ou presque rien, il faudra, jeunes élèves, que vous travailliez tous au sortir du collège. Le siècle prochain ne verra plus d'hommes inoccupés. »

Pour traduire ce langage en style courant, on peut dire qu'au siècle prochain tout le monde travaillera

pour vivre.

Et cela sera bientôt, car le vingtième siècle commencera dans quatre ans.

Aujourd'hui, avec la concurrence énorme, avec le taux inférieur de l'argent, avec ces grands magasins dont nous parlions tout à l'heure et qui, comme des malfaiteurs publics, détroussent les petits commerçants, les ruinent et les acculent à la faillite, les plus favorisés peuvent s'estimer heureux quand ils sont à la hauteur de leurs affaires; c'est donc pour eux aussi le travail à perpétuité. Il ne sera plus question pour eux de se retirer des affaires pour aller vivre de leurs rentes dans quelque jolie campagne.

Et quand on parle des rentiers, des négociants, on pourrait ajouter les propriétaires fonciers, car les crises agricoles que nous avons traversées ont eu pour résultat de faire diminuer non pas les produits, mais la valeur

des produits de la terre.

Les cultivateurs, eux aussi, se trouvent en face d'une situation difficile: ils sont moins bien outillés que dans les grandes cultures d'Australie et d'Amérique, les systèmes employés pour les exploitations sont vieux et datent de plusieurs centaines d'années; un mouvement s'est produit de ce côté, mais on ne change pas les habitudes d'un pays comme celles-là en un jour; il y faut du temps, beaucoup de temps. En revanche, il y a une chose qui n'a pas changé, c'est le fisc qui réclame toujours une part d'impôts. Quand je dis que le fisc n'a pas changé, je me trompe, il a augmenté dans des proportions extraordinaires et parfois inquiétantes.

De ce côté-là, il y aura encore des modifications et on peut prévoir que seul celui qui possède la terre et la cultive pourra vivre de sa propriété et de son travail. N'est-ce pas ce que prêchent les socialistes, quand ils crient à tue-tête dans leurs réunions: « la terre aux

paysans! »

Ils nous menacent même d'une révolution pour arriver à ce résultat; ils peuvent rester tranquilles, la diminution de l'intérêt, la concurrence étrangère, l'augmentation des salaires et des impôts travaillent pour eux et rendront toute révolution impossible, mais la force des choses nous amènera sous peu à ce résultat que seuls les travailleurs de la terre pourront la posséder parce que seuls ils pourront en vivre en travaillant.

Ces modifications profondes dans notre état social seront la conséquence fatale de cette baisse de l'intérêt.

Ce sont des faits que l'on voit, et il n'est pas besoin

d'être économiste pour s'en apercevoir.

Et maintenant que les nouvelles générations vont se faire à cette idée qu'elles ne trouveront pas à vivre en



Fribourg artistique

LA MAUVAISE TOUR

dehors de leur travail personnel, que va devenir en France, en Belgique, en Suisse, chez toutes les nations latines, ce goût de l'épargne qui est un des caractères distinctifs de notre race? Il va s'évanouir, disent quelques-uns? Ce n'est pas sûr; on économisera comme auparavant, mais on saura que cette épargne accumulée, pendant plusieurs années par soi ou par ses parents, n'empêchera pas de travailler; elle permettra seulement de travailler moins en se donnant un peu plus de confort et de bien-être.

Ce sont là des vérités peu réjouissantes, mais qu'il faut dire et auxquelles il faut se faire peu à peu.

D'ailleurs ce sont là des idées qui ne datent pas

d'hier, à preuve ce passage de La Bruyère:

« Celui-là est riche, qui reçoit plus qu'il ne consomme; celui-là est pauvre, dont la dépense excède la recette. Il n'y a rien qui se soutienne plus longtemps qu'une médiocre fortune: il n'y a rien dont on voie mieux la fin qu'une grosse fortune. L'occasion prochaine de la pauvreté, ce sont de grandes richesses. S'il est vrai qu'on soit riche de tout ce dont on n'a pas besoin, un homme fort riche est un homme qui est sage. »

Ces préceptes du moraliste du XVII^{me} siècle semblent écrits pour nos jeunes gens qui vont avoir à lutter avec

les difficultés de la vie de demain.

Puisque le vieux monde craque et qu'une ère nouvelle de travail pour tous va s'ouvrir, eh bien! préparons-nous-y, mes enfants, avec gaieté et bonne humeur, c'est encore le meilleur moyen de bien recevoir les ennuis qu'on ne peut éviter.

Et le travail est-il bien un ennui?

Non, c'est une habitude, une bonne habitude qu'il faut prendre allègrement.

Le puissant empereur.

Lors de la fête de l'empereur Guillaume, qui a été célébrée à Kameroun comme dans toutes les autres possessions allemandes, le nègre Abel a tenu devant ses compatriotes assemblés le discours suivant qui est transmis textuellement par le

Missions Magazin de Bâle:

L'empereur allemaud est l'homme le plus puissant et le plus rusé du monde. Il voit les trésors cachés dans la terre et il les fait extraire de leur cachette; il fait tendre des fils en fer tout autour du monde et aussitôt qu'il touche un de ces fils ses paroles volent en tous lieux. Il a des bateaux à vapeur qui naviguent sur la terre ferme comme sur la mer. Si une montagne se rencontre sur son chemin, il fait percer un trou tout au travers. S'il rencontre une rivière, il fait bâtir un pont en l'air. Bien que l'empereur d'Allemagne soit le plus riche de tous les hommes, il n'a qu'une femme, et bien que sa femme soit la plus belle de toutes les femmes, il n'a rien payé pour l'avoir.

COLONIE SUISSE DE NOVO-FRIBORGO

au Brésil.



hacun aura lu avec plaisir la desciption qu'a faite M. Renou de la plus ancienne colonie suisse au Brésil. Comme j'ai visité la colonie de Novo-Friborgo, je me permettrai de compléter l'historique de la fondation de cette colonie suisse. Ces détails m'ont d'ailleurs été racontés au Brésil par une vieille Fribourgeoise, Mme Vial, grand'mère du juge actuel de la province d'Espirito-Santo.

Les longues guerres de l'Europe au commencement de ce siècle avaient laissé pas mal de champs en friche et avaient éclairci les populations pendant ces temps troublés qui ont arrêté l'immigration européenne en Amérique. Le Brésil, d'ailleurs, n'était

pas encore assez connu pour pouvoir espérer attirer sur son sol une partie de cette émigration qui prenait toujours la direction des Etats-Unis. Le gouveruement brésilien, obéissant à l'opinion des hommes les plus éclairés de son temps, dut intervenir pour aider l'émigration. Par décret du 16 mai 1818, il sanctionna une convention par laquelle Sébastien-Nicolas Gachet, agent d'affaires du canton de Fribourg, s'était engagé à fonder au Brésil une colonie de cent familles suisse, en recevant 533 francs par individu âgé de plus de trois ans, pour le transport des personnes, des effets, des ustensiles, des meubles et des instruments de travail leur appartenant. Les avantages accordés aux colons étaient: 1° le passage payé; 2° les frais de voyage jusqu'à leur établissement; 3° des logements temporaires; 4° des

¹⁾ Voir Etrennes de 1878 et 1891

terres en toute propriété, des bestiaux et des semence conformément à un tableau proportionnel au nombre de personnes de chaque famille; 5° un salaire de 94 centimes par jour et par tête pendant la première année et de 47 centimes pendant l'année suivante, mais avec imputation de la valeur des travaux faits pour chaque colon; 6° trois prêtres, un médecin, un pharmacien et un véterinaire qui devaient venir avec les colons seraient salariés par l'Etat; 7° celui-ci devait bâtir et orner une église; 8° les colons étaient naturalisés par le fait de leur arrivée; 9° pendant dix années, la colonie était exempte de service militaire et de toute charge personnelle ou foncière; 10° la police serait faite par une garde formée de colons âgés de dix-huit à quarante ans.

Nos compatriotes s'embarquèrent à Amsterdam sur trois voiliers hollandais affrêtés à ce sujet. Pendant la traversée, la variole éclata sur deux bâtiments et y fit grands ravages. Arrivés à Rio-de-Janeiro, de 2000 qu'ils étaient au départ, nos compatriotes furent réduits à 1140 personnes. Le gouvernement les établit à deux cents kilomètres au nord-est de Rio, dans cette partie de la chaîne de montagnes du littoral qui a pris le nom de Morro-Quaimado, à 850 mètres au-dessus du niveau de la mer, dans le district de Cantagallo, qui avait été desséché et exploré en partie au siècle dernier par les chercheurs d'or. On lui donna le nom de Nouvelle-Fribourg. Cette colonie forme aujourd'hui une petite ville qui n'a plus l'organisation coloniale primitive. Des familles issues de cette colonie sont allées habiter d'autres endroits de la province de Rio-de-Janeiro, et on reconnaît leurs descendants à leur teint européen ainsi qu'à leurs noms qu'on retrouve partout dans le canton de Fribourg, Dans une de mes visites aux petits-fils de ces colons, une famille Gremaud, je fus tout surpris d'entendre parler un patois gruyérien quelque peu altéré, il est vrai.

Il est regrettable que ces premiers colons n'aient pas été envoyés sur le grand plateau de Minas-Gernes, cette

région fortunée dont Auguste de Saint-Hilaire a souvent décrit la bonté du climat et la fertilité du sol. Il est à supposer que l'on ne l'a pas fait parce que la distance de la côte aurait été trop grande, les chemins trop mauvais pour qu'il eût été sage d'envoyer si loin ces premiers colons. Il paraît cependant certain que, sous le point de vue agricole, le choix de la Serra dos Orgãos a été malheureux. La colonie de la Nouvelle-Fribourg n'a pas formé un centre d'émigration vers l'intérieur et une agglomération servant de point d'appui aux Européens nouvellement arrivés, comme le sont aujourd'hui les colonies de San-Paulo et de Santa-Catharina. Les émigrants qui avaient quelques ressources se hâtèrent de chercher d'autres terres dans le voisinage, et la plupart s'enrichirent en devenant planteurs avec des esclaves. De nos jours, la rapidité des communications avec Rio-de-Janeiro compense son éloignement. Novo-Friborgo peut prospérer par la culture maraîchère et par les produits de ses petites fermes établies comme en Suisse, et elle est devenue un vrai sanatorium, grâce à la fraîcheur de son climat très recherché pendant l'été. Tiré du Journal de Payerne.

Vous marquerez...

On nous fait part des très justes observations suivantes :

« Je crois prêcher dans le désert; mais n'y eût-il que deux

convaincus cela excuserait la présente.

« M^{me} X. ou M. Z., en sortant d'un magasin, où ils ont acheté pour 20 à 90 centimes, en disant simplement « vous marquerez, » ont-ils jamais songé aux conséquences de ces deux mots; ont-ils jamais pensé que pour cette minime somme il faut faire une inscription au débit de ce client, porter le folio au répertoire, faire une note, la mettre sous enveloppe et l'envoyer par la poste ou le garçon de magasin.

« Cette petite somme, si elle n'est payée, ce qui est souvent le cas par négligence, le négociant ou l'industriel est obligé de la réclamer à nouveau, de refaire une note, de la remettre sous

enveloppe, etc.

« Additionnez le travail et les frais, et vous verrez que le

bénéfice tourne en perte.

« Lorsqu'on sort avec l'intention de faire des emplettes, la première pensée n'est-elle pas de songer au portemonnaie et s'il est vide n'achetez pas. »

ORIGINE DES EX-VOTO



a plupart de nos églises ou chapelles sont ornées de plaques commémoratives, de tableaux ou de petites figures attestant une grâce insigne, une guérison inespérée ou tout autre bienfait obtenu du ciel par l'intercession de la Vierge Marie ou des saints. Ces témoignages de la piété des fidèles brillent rarement par leur côté artistique. Ce sont le plus souvent de simples ébauches, grossièrement enluminées à l'instar des aquarelles de feu le peintre Muller de boldzique mémoire. Quelquefois ce sont des découpures de bois ou de papier, qui sont censées représenter un pied, une main, une tête, etc. Ces exhibitions grotesques devraient être interdites et sont indignes de figurer dans

le lieu saint.

L'origine des ex-voto se perd dans la nuit des temps. Ils ont été en usage chez les peuples payens aussi bien que chez les chrétiens. Lorsque l'homme a recouvré la santé ou échappé à un grand péril, il est naturel qu'il en témoigne sa reconnaissance à la divinité. C'est poussés par ce sentiment que les payens consacraient à leurs dieux tutélaires une effigie du membre qui avait été guéri ou tout autre signe rappelant la délivrance miraculeuse à laquelle ils devaient leur salut. C'est ainsi que des yeux, des oreilles, des bras et des mains postiches étaient suspendus dans le temple d'Esculape par les malades qui lui attribuaient leur guérison. Les marins sur la mer faisaient des vœux à Neptume et. rentrés au port, ils lui dédiaient un navire ou une barque en miniature. Les guerriers consacraient à Mars leurs glaives teints de sang, les drapeaux et autres trophées remportés sur l'ennemi. En mémoire de leur ancienne servitude, les captifs déposaient des chaines dans le temple des dieux. Ces usages et beaucoup d'autres, empruntés au paganisme, ont été conservés et sanctifiés par l'Eglise catholique. Nous en retrouvons des vestiges aux Indes orientales, en Chine, au Thibet et jusque chez les peuples les plus sauvages. Ils sont une preuve

de l'universalité du sentiment religieux

Qu'on nous permette à ce propos de rapporter une curieuse histoire qui se lit dans la Bible, I Livre des Rois, chapitres V et VI. Comme les Israélites et les Philistins étaient continuellement en guerre, l'Arche sainte tomba un jour entre les mains de ces derniers qui la transportèrent triomphalement dans leur pays et la placèrent dans le temple de leur dieu Dagon. Mais Jehova ne pouvait supporter le voisinage d'une idole ou plutôt celle-ci vint d'elle-même se prosterner devant le vrai dieu. Le lendemain ce fut blen pis: la tête et les deux mains de Dagon avaient été coupées et projetées sur le seuil du temple, et il n'en restait plus que le tronc. La main du Seigneur s'appesantissait néanmoins de plus en plus sur les Philistins. Ils furent frappés d'une plaie aussi honteuse que cruelle dans les parties les pius secrètes du corps, et une multitude de rats, pullulant dans les villes et les campagnes, répandirent partout la terreur et le trouble. C'était une vraie calamité d'Egypte. Alors les Philistins comprirent que l'Arche d'alliance était pour eux trop difficile à garder. Aussi, d'après le conseil de leurs prêtres, résolurent-ils de la renvoyer à ses légitimes propriétaires. Mais ils v joignirent, en expiation de leur péché et en souvenir des maux qu'ils avaient soufferts, des présents mystiques, savoir cinq anus d'or et cinq rats du même métal, suivant le nombre des villes ou provinces dont se composait leur pays. Ces détails typiques sont tirés du I Livre des Rois, chap. VI, 5. C. R.

L'INFIRME

ette aventure m'est arrivée en 1882.

Je venais de m'installer daus le coin d'un wagon vide, et j'avais refermé la portière, avec l'espérance de rester seul, quand elle se rouvrit brusquement, et j'entendis une voix qui disait:

- Prenez garde, Monsieur, nous nous trouvons juste au croisement des lignes; le marchepied est très haut.

Une autre voix répondit :

- Ne crains rien, Laurent, je vais prendre les poignées.

Puis une tête apparut coiffée d'un chapeau rond, et deux mains, s'accrochant aux lanières de cuir et de drap suspendues des deux côtés de la portière, hissèrent lentement un gros corps, dont les pieds firent sur le marchepied un bruit de canne frappant le sol.

Or, quand l'homme eut fait entrer son torse dans le compartiment, je vis apparaître dans l'étoffe flasque du pantalon, le bout peint en noir d'une jambe de bois, qu'un autre pilon pareil suivit bientôt.

Une tête se montra derrière ce voyageur, et demanda:

- Vous êtes bien, monsieur?

- Oui, mon garçon.

— Alors, voilà vos paquets et vos béquilles.

Et un domestique, qui avait l'air d'un vieux soldat, monta à son tour, portant en ses bras un tas de choses, enveloppées en des paplers noirs et jaunes, ficelées soigneusement, et les déposa, l'une après l'autre, dans le filet au-dessus de la tête de son maître. Puis il dit:

- Voilà, monsieur, c'est tout. Il y en a cinq. Les bonbons, la poupée. le tambour, le fusil et le pâté de foies gras.
 - C'est bien, mon garçon.
 - Bon voyage, monsieur.Merci, Laurent, bonne santé!

L'homme s'en alla en repoussant la porte, et je

regardai mon voisin.

Il pouvait avoir trente-cinq ans, bien que ses cheveux fussent presque blancs. Il était décoré, moustachu, fort gros, atteint de cette obésité poussive des hommes actifs et forts qu'une infirmité tient immobiles.

Il s'essuya le front, souffla et me regardant bien en

face:

- La fumée vous gêne-t-elle, monsieur?

- Non, monsieur.

Cet œil, cette voix, ce visage, je les connaissais. Mais d'où, de quand? Certes, j'avais rencontré ce garçon-là, je lui avais parlé, je lui avais serré la main. Cela datait de loin, de très loin, c'était perdu dans cette brume où l'esprit semble chercher à tâtons les souvenirs et les poursuit, comme des fantômes fuyants, sans les saisir.

Lui aussi, maintenant, me dévisageait avec la ténacité et la fixité d'un homme qui se rappelle un peu, mais

pas tout à fuit.

Nos yeux, gênés de ce contact obstiné des regards, se détournèrent; puis, au bout de quelques secondes, attirés de nouveau par la volonté obscure et tenace de la mémoire en travail, ils se rencontrèrent encore, et je dis:

— Mon Dieu, monsieur, au lieu de nous observer à la dérobée pendant une heure, ne vaudrait-il pas mieux chercher ensemble où nous nous sommes connus?

Le voisin répondit avec bonne grâce :

- Vous avez tout à fait raison, monsieur.

Je me nommai:

- Je m'appelle Henry Bouclair, magistrat.

Il hésita quelques secondes; puis, avec ce vague de l'œil et de la voix qui accompagne les grandes tensions d'esprit:

— Ah! parfaitement, je vous ai rencontré chez les Poincel, autrefois, avant la guerre, voilà douze ans de cela!

— Oui, monsieur. Ah! ah! vous êtes le lieutenant Revalière?

— Oui. Je fus même le capitaine Revalière jusqu'au jour où j'ai perdu mes pieds, tous les deux d'un seul coup, sur le passage d'un boulet.

Et nous nous regardâmes de nouveau, maintenant

que nous nous connaissions.

Je me rappelais parfaitement avoir vu ce beau garçon mince qui conduisait les cotillons avec une furie agile et gracieuse et qu'on avait surnommé, je crois, « la Trombe. » Mais derrière cette image, nettement évoquée, flottait encore quelque chose d'insaisissable, une histoire que j'avais sue et oubliée, une de ces histoires auxquelles on prête une attention bienveillante et courte, et qui ne laissent dans l'esprit qu'une marque presque imperceptible.

Il y avait de l'amour là-dedans. J'en retrouvais la sensation particulière au fond de ma mémoire, mais

rien de plus.

Peu à peu, cependant, les ombres s'éclaircirent et une figure de jeune fille surgit devant mes yeux. Puis son nom éclata dans ma tête comme un pétard qui s'allume: M¹¹¹e de Mandal. Je me rappelais tout, maintenant. C'était, en effet, une histoire d'amour, mais banale. Cette jeune fille aimait ce jeune homme, lorsque je l'avais rencontré, et on parlait de leur prochain mariage. Il paraissait lui-même très épris, très heureux.

Je levai les yeux vers le filet où tous les paquess, apportés par le domestique de mon voisin, tremblotaient aux secousses du train, et la voix du serviteur me revint comme s'il finissait à peine de parler.

Il avait dit:

— Voilà, monsieur, c'est tout. Il y en a cinq: les bonbons, la poupée, le tambour, le fusil et le pâté de foie gras.

Alors, en une seconde, un roman se composa et se déroula dans ma tête. Il ressemblait d'ailleurs à tous ceux que j'avais lus où tantôt le jeune homme, tantôt la jeune fille, épouse son fiancé ou sa fiancée après la catastrophe, soit corporelle, soit financière. Donc, cet officier mutilé pendant la guerre avait retrouvé, après

la campagne, la jeune fille qui s'était promise à lui; et tenant son engagement, elle s'était donnée.

Je jugeais cela beau, mais simple, comme on juge simples tous les dévouements et tous les dénouements des livres et du théâtre. Puis, soudain, une autre supposition, moins poétique et plus réaliste, vint se substituer à la première. Peut-être s'était-il marié avant la guerre, avant l'épouvantable accident de ce boulet lui coupant les jambes, et elle avait dû, désolée et résignée, recevoir, soigner, consoler, soutenir ce mari, parti fort et beau, revenu avec les pieds fauchés, affreux débris voué à l'immobilité, aux colères impuissantes et à l'obésité fatale.

Etait-il heureux ou torturé? Une envie, légère d'abord, puis grandissante, puis irrésistible, me saisit de connaître son histoire, d'en savoir au moins les points principaux, qui me permettraient de deviner ce qu'il ne pourrait pas ou ne voudrait pas me dire.

Je lui parlais tout en songeant. Nous avions échangé quelques paroles banales; et moi, les yeux levés vers le filet, je pensais: il a donc trois enfants: les bonbons sont pour sa femme, la poupée pour sa petite fille, le tambour et le fusil pour ses fils, ce pâté de foies gras pour lui.

Soudain, je lui demandai:

- Vous êtes père, monsieur?

Il répondit :

- Non, monsieur.

Je me sentis soudain confus comme si j'avais commis une grosse inconvenance et je repris :

— Je vous demande pardon. Je l'avais pensé en entendant votre domestique parler de jouets. On entend sans écouter, et on conclut malgré soi.

Il sourit, puis il murmura:

— Non, je ne suis pas même marié. J'en suis resté aux préliminaires.

J'eus l'air de me souvenir tout à coup:

— Ah! c'est vrai, vous étiez fiancé, quand je vous ai connu, fiancé avec M^{11e} de Mandal, je crois.

- Oui, monsieur, votre mémoire est excellente.

J'eus une audace excessive, et j'ajoutai :

— Oui, je crois me rappeler aussi avoir entendu dire que M^{ne} de Mandal avait épousé monsieur... monsieur...

Il prononça tranquillement ce nom:

- Monsieur de Fleurel.

— Oui, c'est cela. Oui, je me rappelle même, à ce

propos, avoir entendu parler de votre blessure.

Je le regardais bien en face; et il rougit. Sa figure pleine, bouffie, que l'afflux constant de sang rendait déjà pourpre, se teinta davantage encore.

Il répondit avec vivacité, avec l'ardeur soudaine d'un homme qui plaide une cause perdue d'avance, perdue dans son esprit et dans son cœur, mais qu'il veut

gagner devant l'opinion.

— On a tort, monsieur, de prononcer à côté du mien le nom de M^{me} de Fleurel. Quand je suis revenu de la guerre, sans mes pieds, hélas! je n'aurais jamais accepté, jamais, qu'elle devînt ma femme. Est-ce que c'était possible? Quand on se marie, monsieur, ce n'est pas pour faire parade de générosité: c'est pour vivre, tous les jours, toutes les heures, toutes les minutes, toutes les secondes, à côté d'un homme; et, si cet homme est difforme, comme moi, on se condamne, en l'épousant, à une souffrance qui durera jusqu'à la mort! Oh! je comprends, j'admire tous les sacrifices, tous les dévouements, quand ils ont une limite.

« Mais je n'admets pas le renoncement d'une femme à toute une vie qu'elle espère heureuse, à toutes les joies, à tous les rêves pour satisfaire l'admiration de la galerie. Quand j'entends sur le plancher de ma chambre le battement de mes pilons et celui de mes béquilles, ce bruit de moulin que je fais à chaque pas, j'ai des exaspérations à étrangler mon serviteur. Croyez-vous qu'on puisse accepter d'une femme de tolérer ce qu'on ne supporte pas soi-même? Et puis, vous imaginez-vous

que c'est joli, mes bouts de jambes? »

Il se tut. Que lui dire? Je trouvais qu'il avait raison! Pouvais-je la blâmer, la mépriser, même lui donner tort à elle? Non. Cependant? Le dénouement conforme à la règle, à la vraisemblance, ne satisfait pas mon appétit poétique. Ces moignons héroïques appelaient un beau sacrifice qui me manquait, et j'en éprouvais une déception.

Je lui demandai tout à coup:

- Mme de Flenrel a des enfants?

— Oui, une fille et deux garçons. C'est pour eux que je porte ces jouets. Son mari et elle ont été très bons pour moi.

Le train montait la rampe de Saint-Germain. Il passa

les tunnels, entra en gare, s'arrêta.

J'allais offrir mon bras pour aider la descente de l'officier mutilé, quand deux bras se tendirent vers lui, par la portière ouverte:

- Bonjour! mon cher Revalière.

- Ah! bonjour, Fleurel.

Derrière l'homme, la femme souriait, radieuse, encore jolie, envoyant des « bonjour! » de ses doigts gantés. Une petite fille, à côté d'elle, sautillait de joie, et deux garçonnets regardaient avec des yeux avides le tambour et le fusil passant des filets du wagon entre les mains de leur père.

Quand l'infirme fut sur le quai, tous les enfants l'embrassèrent. Puis on se mit en route, et la fillette, par amitié, tenait dans sa petite main la traverse vernie d'une béquille, comme elle aurait pu tenir, en marchant

à son côté, le pouce de son grand ami.

Guy de Maupassant.

Peu galant.

Jeune dame avec exaltation:

— Oh! monsieur le professeur, que dirait bien ce vieux chêne s'il pouvait parler?

Professeur:

— Il dirait probablement: Excusez, madame, je suis un tilleul!



Fribourg artistique

GARGOUILLE DE LA PRÉFECTURE DE FRIBOURG

UN MODÈLE DE TRADUCTION

ien de plus drôlatique que les audaces de certains traducteurs de rencontre, qui, à coups de dictionnaire, nous fabriquent un texte français, tranchant à tort et à travers et arrivant à faire de notre langue une sorte de caricature désopilante. Les pays d'outre-Rhin renferment de ces génies obscurs qui, pour le grand divertissement du public, mériteraient d'être mieux connus. On nous permettra de présenter aux lecteurs des Etrennes quelques spécimens de cette littérature exotique. Grâce à l'obligeance d'une aimable collaboratrice, il nous a été donné communication d'une petite brochure qui a vu le jour à Landshut en 1879 et qui est intitulée: Guide par le musée de l'art plastiquemécanique de Jean Huyras.

Nous laissons la parole au traducteur.

Un Lappon

de l'embouchure Petschora, estaminois du vicomte Wilzen au l'expedition du pol artique.

Ces hommes ne vivents que de la chasse, en tuants des ursines et des rennes, et ce sont les robes, dont-ils se sèrents pour préparer leurs vêtements et leurs cabanes. Ils jouissents la viande, mais du gras, ils faissent des lumières et du feu. Ils ne sont pas plus grand que quatre pieds et n'ont plus que trente années.

Le rosignol chantant.

Le plus grand effet de l'art et de maître, dont on était en état de faire des mains humains. L'oiseau est mort et peut mouvoir au chant la langue, le bec, la tête, la gorge, le sein et la queue. Le chant est aussi naturel comme chez le rosignol vivant et c'est aussi le ton, qui vient du gorge. C'est une imitation si bien arrangé qu'on est souvent trompé en croyant d'entendre le chant du rosignol vivant. Cet effet de l'art est fait d'un Français, qui tomba dans la bataille de Gravelotte.

Armand Arminius, le prince des Chérusques.

C'était le premier génius qui surveillait l'Allemagne. Lui-même du genre noble et formé dans l'école des Romains, il doit aussi entortiller Rome. Il battu la bataille de trois journées envers Varus dans la forêt teutonique, en quoi il délivrait l'Allemagne et la Westphalie du joug des Romains.

La souvenance vive plus loin en peuple Allemand, parce que Armand restait fidèle à sa patrie allemand. Il meurait en année de sa vie trente-sept au guerre

civile par les mains de ses adversaires,

Un Maari marqué de la terre des laes nouveaux.

Les neuviers de la terre des lacs, l'aristocratie des mers du Sud, décorents leurs visage par des lignes gracieuses et symétriques, qui n'offensents pas même l'épitomes européens de la beauté. On trouve le marquer chez les Grænlandais, chez les habitants de Nutkasundas aussitant chez les habitants de la Terre du feu.

L'impératrice Charlotte du Mexique.

La princesse de la Belgique, une image de la beauté, était modelée en cire. Lorsqu'elle avait à peine dix-sept ans, elle se mariagait avec le duc Maximilien de l'Autriche, qui était planté de l'empereur Napoléon III au l'empereur de Mexique mil huit cent soixante quatre, parcequ'il supprimait la république en Mexique. Après son gouvernement de trois ans et meuglement, on tuait d'un coup d'arme à feu l'empereur Maximilien avec deux de ses généraux à Mexique, le dix-neuf juin mil mil huit cent soixante-sept, sur laquelle son épouse était fénétique, et maintenant elle vive au château de ses parents. Elle est très-ainées depuis ce temps, ainsi qu'elle ressemble à une vieillesse de quatre-vingt ans. Ses traits sont sillonnées, ses cheveux blanchées et jamais s'éclairait son esprit par la lumière de la conception. C'est le sort triste de la beauté multiplié envié.

LETTRE D'UN OFFICIER SUISSE

pendant la campagne de Russie. 8 octobre 1812.

'armée réunie en 1812 par Napoléon, pour combattre la Russie, était une des plus belles et des plus nombreuses qui eut existé. Toutes les nations de l'Europe centrale et occidentale, sauf l'Angleterre et l'Espagne, y étaient représentées. Cependant. l'expé-

rience de chefs habiles, la valeur de troupes aguerries, la force et le nombre des bataillons ne purent triompher, et un désastre immense fut le résultat de cette campagne entreprise par l'orgueil insatiable d'un conquérant.

On admet généralement, comme cause de la destruction de l'armée, le froid et les rigueurs de l'hiver. Sans doute, ces facteurs eurent une influence prépondérante. mais il y a encore d'autres motifs qui doivent entrer en ligne de compte, si l'on veut apprécier avec justesse le cours et les suites de cette guerre. C'est d'abord une erreur politique et stratégique de Napoléon: il ne crovait pas être obligé de s'enfoncer si avant dans le territoire ennemi et il ne prévoyait pas l'abandon de Moscou par ses habitants; ce sont ensuite une organisation défectueuse des corps de troupes et surtout un système déplorable d'approvisionnement. L'armée obligée, pour vivre, de s'adonner à la maraude se débandait, la discipline se relâchait, les maladies et les désertions se multipliaient. Enfin, lorsque le moment de la retraite arriva, l'armée était déjà dans un état de délabrement bien avancé; elle se trouvait donc mal préparée pour résister aux attaques de l'ennemi et du climat; c'est ce qui explique le chaos et le désordre qui survinrent dès le début de cette opération 1).

Les lettres particulières écrites pendant cette période

¹⁾ Napoléon quitta Moscou le 19 octobre 1812.

de la campagne sont assez rares; les communications étaient à peu près interrompues et la police impériale interceptait les correspondances qui, en donnant un aperçu sur la véritable situation, auraient pu jeter le trouble et la défiance dans les pays de l'empire et de ses alliés. Aussi le secret était-il si bien gardé que le fameux 29° bulletin, en révélant l'étendue du désastre,

éclata comme un véritable coup de foudre.

Cependant, quelques missives, sinistres avant-coureurs, avaient pu percer, mais leurs destinataires se gardaient bien de les divulguer, afin de ne pas être poursuivis comme propagateurs de nouvelles alarmantes. Parmi ces lettres, il en est une adressée par le colonel d'Affry 1) à sa sœur, Madame Hubert de Boccard; par mesure de précaution, elle est écrite en patois fribourgeois. Datée de Polotsk le 8 octobre 1812. elle fait un triste tableau de la situation du 2° corps d'armée commandé par Oudinot, puis par Gouvion-St-Cyr. Elle contient un renseignement sur l'incendie de Moscou qui mérite d'être noté. Le doute plane encore sur la cause de cet évènement : les Français, dans leurs ouvrages, en rejettent la responsabilité sur les Russes; ceux-ci, et Rostopschine lui-même, repoussent cette accusation, quelque honorable qu'elle soit pour eux. Le colonel d'Affry, en disant « on ne sait pas qui a mis le feu », prouve que la tradition rapportant aux Russes l'incendie de leur capitale n'était, en ce moment-là. pas encore bien établie dans l'armée française.

Voici comment s'exprime notre compatriote:

Madame de Boccard, Hubert, de Jetzwil, Fribourg, Suisse.

3 8bre, Polotzky.

Vo charai epay benéje de chavay au justou chan que no fan pé châtre. Vo charai don que la vella dé Moskou

¹⁾ Charles Philippe comte d'Affry, né à Fribourg le 7 avril 1772, lieutenant aux gardes suisses avant 1792, chef de bataillon au 8° régiment suisse au ser vice de France en 1°06, colonel du 4° régiment en 1810, colonel du 8° régiment (2° suisse) de la garde royale en 1816, avec le grade de maréchal de camp. Mort de 9 août 1818.

l'est zauva bourlaye l'autri. Lou fu lia doura chai zoua. Nequé l'a imprinte niont né lou cha. Nos chan faiblious por chan que la puvra, la migére, la fam nos zan mau adouba. Mé de la meitty dé tzavo chon fotu: les grochés picés chon applévies avoué dei baû que creïvon perto thu les tzéraires. No zan mé de 80 mille crouyous chuda en dérai que robont, bourlont, destrugeont tot et tiant les pourrous paygeans que nos amont quement lou tzancrous rauzay. Noutron chignâ 1) lia ben gagni, ma n'en da tru cottâ. M'an achura que Michel²) n'a pas mé de chin mille, tit les autrous chont tia o frou de chervichou. Avoué les outrous l'iest lou mimou affére à pou pri. Vo né paudé pas chavay quement no chan, faut lou veire por lou creire. Achebin stou allemands modont; les Bavarais né chont pas chai mille, l'irant 29 mille; van vers l'au à l'otho et nos mandont fére à fotre. Che chan dure grand-tin fournetré quement lé d'avau 3). Tot lou mondou chen mecliet acheben pé châtre. La balla rolliat d'au 7 4) nos ja cota 35 tzapis borda ⁵). Dzudzidé d'au rîstou, on n'a dzamé ran yu dé parey. No ché que no chan moda 54 mille, no ne richtan pas 15. Noutron corps l'ia zau ondzé combats. Fa me lou pliégi dé liaire ma lettra à la mére, ma à nion d'outrou et portant à la tanta D. 6) Berlen l'ia la gotta⁷). Lou fe dé Quaquillon l'iest moua huet 8). Hubert l'iest zau ben maladou, ma l'iest ré bon 9). Mè ne va pas tant mau. Lou vin l'iest tzancramant tzie, doux écu nau la botoille. Fa mé lou pliegi dé mé répondre en patay et de mé marqua tot chan que diont à Berna d'au pays yo chu zau l'ia 4 ans 10). No ne chavons ran que per dei pitits panflets qué les outrous nos baillont, imprima en franché.

1) L'empereur.

5) Généraux. 61 La conseillère François de Diesbach née d'Affry.

9) Hubert de Boccard, lieutenant.

10) L'Espagne.

²¹ Le maréchai Michel Nev. 3) Probablemen: en Espagne.

⁴⁾ La bataille de la Moskova livrée le 7 septembre 1812.

⁷⁾ Le colonel de Castella de Berlens, chef du 2º régiment suisse. 8) Antoine fils de Georges-Aloys de Gottrau, de Granges, capitaine au 2º régiment suisse.

Té pu pas dere grand novi, que t'amou ben, n'est pas novi ma ben veré. Embrache ton Hubert por me et mes reschpet au villou. Né ché pas che te poret vini frou de mon orthographe, ma parlou mis patay que ne l'écri-jou. M'aret fallu l'avocat Python 1) por mé lou motra.

3 octobre, Polotzky.

Vous serez, sans doute, bien aises de savoir au juste ce que nous faisons par ici. Vous saurez donc que la ville de Moscou a été brûlée dernièrement. Le feu a duré six jours. On ne sait pas qui a mis le feu. Nous sommes faibles, car la poudre, la misère, la faim nous ont mal arrangés. Plus de la moitié des chevaux sont f.... les grosses pièces sont attelées avec des bœufs qui crèvent partout sur les chemins. Nous avons plus de 80 mille mauvais soldats en arrière qui volent, brûlent, détruisent tout et tuent les pauvres paysans qui nous envoient à tous les diables. Notre seigneur a bien gagné la victoire, mais elle lui a trop coûté. On m'a assuré que Michel n'a pas plus de cinq mille hommes, le reste est tué ou hors de service; quant aux autres, il en est à peu près de même. Vous ne pouvez pas vous figurer dans quel état nous sommes; il faut le voir pour le croire. Les Allemands aussi s'en vont; les Bavarois ne sont plus six mille; ils étaient 29 mille. Ils rentrent à la maison et nous envoient faire f... Si cela dure longtemps, cela finira comme par là-bas. Tout le monde s'en mêle aussi par ici. La belle rossée du 7 nous a coûté 35 chapeaux gansés. Jugez du reste, on n'a jamais rien vu de pareil. Nous ici qui étions 54 mille à notre départ, nous ne sommes plus 15 mille, Notre corps a eu onze combats.

Fais moi le plaisir de lire cette lettre à la mère et à personne d'autre sauf à la tante D. Berlens a la goutte. Le fils de Quaquillon est mort aujourd'hui. Hubert a

¹⁾ L'avocat Python traduisit en patois les Bucoliques de Virgile.

été bien malade, mais il est de nouveau bon. Moi je ne vais pas tant mal. Le vin est terriblement cher. deux écus neufs la bouteille. Fais moi le plaisir de me répondre en patois et de m'indiquer ce que l'on dit à Berne du pays où j'ai éte il y a quatre ans. Nous ne savons rien, sauf par de petits pamphlets imprimés en français que les autres nous donnent.

Je ne puis pas te dire grands nouveaux si ce n'est que je t'aime bien; ce n'est pas nouveau mais bien vrai. Embrasse ton Hubert pour moi et mes respects au vieux. Je ne sais pas si tu pourras te tirer de mon orthographe mais je parle mieux le patois que je ne l'écris. Il m'aurait fallu l'avocat Python pour me l'enseigner. M. de D.

A travers la pédagogie.

Un régent, dont nous tairons le nom, était en train d'essayer la flexibilité d'une gaule de coudrier sur le fond de culotte d'un jeune garçon, espoir de l'avenir, et cela au moment où Monsieur l'Inspecteur faisait son entrée dans la classe. Le sévère pédagogue ne se laissa pas déranger pour si peu et, sans plus de souci de la présence de son supérieur que des cris du patient, il continua son œuvre moralisatrice et finalement flanqua à la porte le gamin copieusement fustigé en lui disant: « Va maintenant, petit vaurien, dire à ta maman ce que tu as recu!»

Complètement ahuri du sans gêne avec lequel le régent, homme de devoir, du reste, enfreignait en sa présence le règlement disciplinaire de l'école, l'inspecteur ne savait que dire.

Mais, au bout d'un moment :

- Mais, fit-il, Monsieur le Régent, comment pensez-vous donc que je doive recevoir la mère du vaurien lorsqu'elle viendra se plaindre à moi?

- Mettez-la à la porte, répondit laconiquement le magister. — Ah bah! Et si le papa vient à son tour, que lui dirai-je? - Oh, sovez tranquille, monsieur l'inspecteur, le papa ne

viendra pas.

— En êtes-vous bien sûr?

- Certainement, puisque c'est moi qui suis le papa.

ENFANTINES

Nos bébés à la ménagerie.

Le grand-père. — N'aie pas peur, Toto. Le tigre attend son repas. C'est pourquoi il saute et rugit de la sorte.

Toto (tranquillement). — Oh! je n'ai pas peur, grand-papa. Papa fait la même chose quand le dîner n'est pas prêt.

St-Nicolas. - Un joli mot d'enfant, absolument authen-

thique, à propos de la Saint-Nicolas:
Saint-Nicolas avait donné à une fillette de quatre ans une belle poupée. Au lieu d'être heureuse de ce cadeau, elle faisait la moue.

- N'es-tu pas contente ma petite, lui dit-on?

Je serai malade.Mais pourquoi?

— Chaque fois qu'on apporte un poupon à maman, elle est malade et est obligée de rester au lit; je serai aussi malade, et elle repoussa la poupée!

Deux fillettes jasent ensemble et la conversation roule sur les poupées. — Moi, dit Lili, j'adore les poupées qui parlent. — Moi aussi, mais je n'aime pas qu'elles parlent trop.

Toto lit un journal et voit l'intitulé d'un article: « Impôts sur les blés durs. »

Après un instant de mûres réflexions:

— Dis, papa, les blés durs, c'est-il ceux qui servent à faire le pain rassis?

Sur le quai, à Neuchatel:

- Papa, ces canards, c'est-il des oies?

- Non, mon enfant, ce sont des cygnes.

Des cygnes de quoi ?Des cygnes d'eau.

- Alors, il va pleuvoir?...

Bebé qui vient de jouer avec son petit frère arrive vers sa mère en pleurant :

Bébé. — Maman! Chouchou m'a donné une claque.

La mère. — Il fallait la lui rendre.

Bébé. — Mais je lui avais rendu avant.

Un mioche, à l'école, renverse son encrier sur ses mains, et pour ce fait, son maître le condamne à recevoir six coups de règle.

— Quelle vilaine patte malpropre! Si vous me montrez, monsieur, une main aussi sale que celle-ci dans toute la

classe, je vous fais grâce.

— La voici, dit l'écolier, présentant son autre main.

* *

Un mot d'enfant:

A chaque sortie qu'il fait Tomy est étonné du nombre considérable de saluts qu'on échange avec son grand-père qui l'accompagne; aussi, après réflexion, avec un sourire :

- Sais-tu, grand-père, lui dit-il, que tu auras joliment de

monde à ton enterrement!

* *

Popaul vient de voir dans la rue un nègre. Il est rentré fortement impressionné et sa maman lui fait une petite leçon, s'efforçant de lui persuader que dans certains pays tous les hommes sont noirs et qu'on ne doit pas en avoir peur.

- Alors maman, dis, de quelle couleur sont donc les ramo-

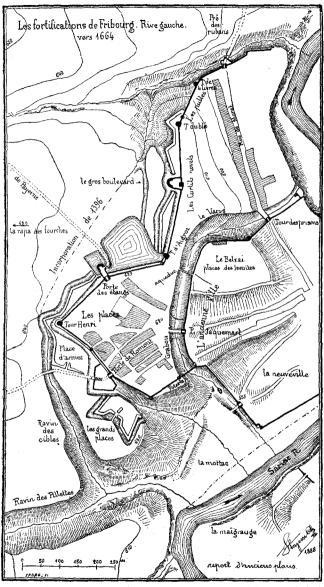
neurs dans ce pays?

Une sentence royale.

Feu le schah de Perse, Nasr-Ed-din, visitant, lors de son dernier voyage en Europe, le palais d'alimentation compris dans l'enceinte d'une grande exposition internationale, parut s'intéresser aux conserves alimentaires, au nombre desquelles les produits Maggi fixèrent par hasard son attention. — Il se fit expliquer le mérite de chacun, mais la surprise de Sa Majesté fut grande; elle ne pouvait absolument pas comprendre qu'une de ces petites tablettes compactes pût produire un potage vraiment savoureux. Pour le persuader, on procéda alors en sa présence à la préparation d'un potage que le souverain dégusta de fort bon appétit. Il parut tellement surpris de la simplicité du procédé qu'il invita les personnages de sa suite à en faire aussi l'expérience.

- Rarement, dit-il, au nombre des soupes savantes mais couteuses que me préparent mes cuisiniers, j'en ai savouré une plus exquise que ce potage Maggi, dont le prix est pourtant si

minime!



Fribourg artistique

La soupe aux cailloux.

Pendant un rassemblement de troupes, deux soldats sont logés chez un avare qui ne donne que l'eau et le feu. Ils font bouiliir l'eau sur le feu, puis ils mettent dans l'eau un gros cailloux qu'ils ont été chercher dans la rue.

L'avare est émerveillé.

Il voit les troupiers ajouter soigneusement du sel et goûter....

— Ah! la soupe serait délicieuse si on avait seulement quel-

ques légumes.

— Qu'à cela ne tienne, répond le logeur, voici des poireaux et des carottes.

Les végétaux sont introduits dans la marmite:

On regoûte.

— Un miel! s'écrie l'autre soldat; il faudrait un rien pour en faire une crême.

- Quoi ? fit l'avare.

- Un morceau de beurre.

- Prenez-en, mais vous me donnerez une assiétée. Je suis curieux de savoir le goût de la soupe aux cailloux!

L'adjonction est faite.

Un parfum excellent s'exhale de la marmite.

Ce sera un délice! vociférèrent les cuisiniers militaires;
 quel malheur qu'il manque un dernier perfectionnement.

- Lequel?

- Un tout petit morceau de lard.

- Bah! dit le logeur, il ne faut pas, pour ce léger appendice, manquer un mets aussi extraordinaire.

Le lard est annexé. On le laisse cuire. On sert chaud. Le potage est excellent.

— Ces militaires! s'écrie le bourgeois, il n'y a qu'eux pour faire une soupe excellente avec un cailloux.

Quiproquo.

Au dernier bal de l'Hôtel-de-Ville, les invités se pressaient à l'envi autour du magnifique vase de jaspe offert par l'empereur de Russie à la ville de Paris.

Une dame, désireuse d'admirer l'impérial cadeau et ayant traversé sans succès plusieurs salons, s'approcha d'un garde municipal et, timidement: «Pardon, monsieur, pour aller au vase?»

Empresse et grave, le garde municipal cligne de la paupière, de l'air d'un homme qui a compris, et conduit la dame, par un corridor voisin, jusqu'à une porte sur laquelle se détachent ces deux lettres significatives : W. C.

La dame foudroie le pauvre municipal interloqué d'un regard courroucé et, rouge de honte, gagne avec un empressement non dissimulé le salon le plus proche, pour se perdre dans la foule

des invités.

LUXE ET LOIS SOMPTUAIRES

à Fribourg jusqu'au milieu du XVII^e siècle

par le D' CH. HOLDER.

lus que jamais, les sociologues et les économistes de nos jours se plaignent du luxe effréné qui règne dans toutes les classes de la société, de la classe ouvrière jusqu'aux gens riches et aisés. Les conséquences que ce luxe a, tant au point de vue

social qu'au point de vue purement économique, sont assez connues pour qu'on ne s'arrête pas à les décrire

lenguement.

Tout pays suit plus ou moins le mouvement général; il ne serait pas difficile de le démontrer pour Fribourg. Cependant, nous ne voulons pas faire de l'histoire contemporaine, cette tâche est, de l'aveu de tous, par trop ingrate; nous porterons nos regards vers les siècles passés pour connaître la vie, les mœurs, les usages et les coutumes des ancêtres. Peut-être l'histoire, cette magistra vitae, pourra nous apprendre quelques beaux exemples à imiter.

M. Grangier nous a donné quelques détails sur le luxe et les lois somptuaires de la fin du siècle dernier et du commencement de ce siècle à Fribourg ¹). Nous traiterons la question d'une manière plus générale et nous remonterons jusqu'aux origines de Fribourg.

Dans le premier siècle qui suivit la fondation de Fribourg, la vie des habitants dut être simple et bien occupée; il s'agissait de développer les fondements jetés par les Zæhringen. Bientôt les Fribourgeois, profitant des ressources qui leur étaient offertes par le pays, commencèrent à s'occuper de la fabrication de

¹⁾ Etrennes fribourgcoises 1880, p. 60-63; 1892, p. 92-95.

cuir et de drap; nous trouvons des renseignements à ce sujet dès la fin du XIIIe siècle. Les XIVe et XVe siècles sont, comme nous l'avons dit ailleurs 1), la période industrielle dans l'histoire économique de Fribourg. L'industrie prit un grand essor à Fribourg; la richesse et l'opulence en furent les suites. C'est à partir de ce moment qu'on peut constater les premières conséquences funestes de l'aisance : le jeu et l'auberge. Dès le milieu du XVe siècle, nous trouvons, sur ce double fléau, nombre de renseignements qui nous laissent entrevoir que ces malheureuses habitudes commencèrent à prendre des dimensions plus grandes. Dans la noblesse, la simplicité fit bientôt place à un train de vie plus coûteux; la bourgeoisie, ordinairement bien aisée, voulait également tenir son rang, et la classe ouvrière n'était que trop disposée à suivre l'exemple donné 2).

Mais ce qui a le plus développé le goût du luxe à Fribourg, c'est le service étranger qui attira, dès la fin du XVe siècle et surtout pendant le XVIe, nombre de jeunes Fribourgeois aux cours des rois et des princes étrangers où ils avaient, par les exploits militaires, l'occasion de se couvrir de gloire. Les services étrangers sont, certes, dans l'histoire fribourgeoise, une page glorieuse, mais il ne faut pas oublier le revers de la médaille. Ces Fribourgeois, entourés en France, en Italie, de tout le faste d'une cour royale ou princière, rapportèrent, en retournant dans leur pays, les habitudes et le luxe dont ils avaient appris à connaître les commodités et les avantages: Exempla trahunt. Le ton une fois donné, on voulut suivre le mouvement, même au détriment des fortunes qui, naturellement, devaient en souffrir 3).

Cet état de choses ne put pas échapper au Conseil

2) Voir les ordonnances contre les grandes dépenses, Législation et variétés, XIII, fol. 616, XIV, fol. 140.

3) Voyez l'ordonnance de 1556 contre les dissipateurs, Manual du Conscil.

18 mai 1556; Législation et variétés, XIII, fol. 381.

¹⁾ Voyez mes articles sur l'industrie à Fribourg jusqu'à la fin du XVº siècle dans Kleinere Beitræge zur Rechts- und Wirtschaftsgeschichte Freiburgs (Freiburger-Zeitung 1896, N° 51-54, 79-80).

souverain de Fribourg. Voyant les familles se ruiner et les fortunes diminuer par les dépenses excessives, il résolut d'y porter remède, d'autant plus que la situation économique et financière du pays fut menacée, Un règlement de réforme fut élaboré par le Petit et Grand Conseil, le 13 septembre 1618 ¹), rédigé en français, et confirmé le 11 avril 1619. Sous la même date, « une copie de la réformation sur la superfluité des habits et autres » fut envoyée par le Conseil aux baillifs et à l'ancien territoire, avec l'ordre de faire publier ce règlement de réforme selon l'usage, de le faire observer par tous les sujets et de le suivre également eux-mêmes ²).

En voici le texte 3):

« Nous l'advoyer, petit et grand conseil de ceste ville de fryburg, scavoir faisons par les présentes qu'ayans avec singulier regret jusques a présent veu et apperceu, que riere nous lon usoit d'une trop grande non necessaire superfluite en habits et autres choses dont tout largent et moyens s'appliquoint, les jeunes mesnagers tomboint en grand debens a leur ruine, et que pour ce respect par plusieurs proces nous serions molestes incessamment. Nous avons este contraincts et occasionnés par soing et prevoyance paternelle, d'y remedier et establir l'ordonnance et moderation suivante :

Et premierement sont inhibis et defendus generalement à toutes personnes de quelle qualité et sexe, toutes sortes de passament d'or, d'argent et demie d'or, soyent de bon or ou non, les cordons d'or des chapeaux et la broderie d'or sur les habillemens, item les medailles d'or es chapeaux et le pendans d'oreilles, reservé sur les habits d'egglise, les jour des Rois et comedies et ceux la qui serviront les princes estrangers, es jours de nopces pourront l'esposee et ses pucelles filles de gens d'honneur porter leur coiffe d'or comme assy aux festes solemnelles, mais les chambrieres s'en doivent toutelement deporter.

³⁾ Lex sumptuaria, Livre des Mandats, III. fol. 96 a.

Touchant ces hauts malseants bonnets inutiles ne servant ny a chaud ny a froid ains seulement a la moquerie des estrangiers, si quelque autre facon plus commode ne plairoit aux femmes, pour le moins, elles le debvront faire plus bas et au dessoubz plus large, le bonnets de velour ne porteront que aux festes et dimanses, sans en user commencement, mais aux servantes sont du tout defendus senblables bonnets.

Et comment les chenes dor sont este de peu de temps en ca introduites en usage si commun, que les filles et femmes des simples bourgeois nont aucune honte les porte, mesmes si avant que non estime que en toutes sortes de nopces elles doiviont avoir la preeminence a la ruine de plusieurs, qui n'ont moyen les payer, et dont ils payent linterest, au lieu de quoy autrefois n'en usoint sinon les gens de qualité et noblesse et encor rarement, pour donc prevenir à telle perte, nous avons ordones, que personne de quelle qualité elle soit n'en doige dores en avant plus user, si ce n'est celui la lequel si pourra impetrer de nous en notre grand conseil. L'abus aussi novellement introduit des boquets des espoux soit aussy abolis, sans quil passe la valeur de cinq florins.

Le commencement de la ruine et desertement de plusieurs jeunes bourgeois provient de leurs nopces tropcostables et pompeuses, ne leur souciant en ce leur jeune temps la d'aucun espargne, ce que touteffois par apres ils ne peuvent payer, surquoy aurions par cy devant pense porter quelque remede, defendant en toutes les nopces francses pour lescot, mais voyant que soubz le manteau des gens d'egglise et estrangers qui estoint exemptes, lon usoit de quelques subtilités, donc lon infringoit la dite nostre ordonnance. Nous lavons par la presente derechef confirmee, v adjoustant en outre, que en l'hostellerie personne ne doige estre libre ny franc en quel des repas ou banquets qui soit ains que chascun soit spirituel soit temporel, hommeou femme doige pover le parentier de son ascot, sans en diminuer. Excepté le seigneur d'egglise qui aura consoint et donne la benediction aux nouveaux manies.

Nous admonestons aussy ung chescun de soy contenter d'ung nonbre honneste des repas, singulierement sur le pais ou quelques fois elles durent huict jours, nous voulons que es nopces que soy font aux maisons lon soy contente de deux jours pour le plus et pour tant mieux gagner temps, et prevenir a tot abus nous avons apprecie lescot tant des nopces comme dautres à sept batz par personne, ce que soy faire aussy en dautres saisons scelon la valeur victuailes dont les hostes regarderont d'apprester en telle sorte, qu'ils ne soyent perdans et que neantmoins lon ne debourse largent aneant, et comme lon en use autrepart ils debyront presenter le rosty et le bully tout ensamble, il est aussy defendu pour prevenir a lebriete insensee et brutale, de ne contrindre ou autrement admoneter ny forcer personner a ly faire rayson ny a boire.

Les officiers prenans possesions de leur prefecture ou soy treuve aussy quelque fois de l'excessivité, soy debvront contenter de seze chevaux, non contes les serviteurs et porte armes et leur femmes de six en ne debvra lon plus tirer les canons hors de tours ny en allant ny denant, de mesme avons défendu la coustume nouvelle, inusitee autre part et de grande consequence, à savoir dauffrir apres les parains aux babtesmes des enfants, avec les banquets qui sensuivent et pour cause desquels elle est saulement inventee, quiconque donc transgressera l'ung di ces articles sera puni et chastie sans mercy a 50 écus bons demende, comme aussy les femmes qui contre ce commendement portiront robes bordées de branches et carreaux entiers, demiers ou départis. Nous reservont neantmoins non obstant ceste grande emende de rechercher et punir plus autre scelon lexigence du fait, ceux la qui comme riches n'estimants pas beaucoup largent, y contreviendroint par mespris et presumption.

En outre imposens 50 florins de bamb aux contrevenans des articles suivans, a scavoir qui porteront plus de quatre bords au sept sons dits Vuderlin sur leurs robes et ce de femmes qualifiees, car les autres soy contenteront de moindre nombre scelon leur estat et. que les dits joues et bords soyent mis au dessoubz presl'es uns des autres.

Item ceux qui useront de passaments et de soye ou dormasin tout ensemble et lung sur lautre, quils appellent pomessin, car ils doivient entrelaisser lung et lautresoit les passament soit lautre matiere. Sur leurs cotillions qu'ils appellent blamsets ne debvrunt les riches metre que deux bords, le simples bourgeoises et servantes point, les robbes des servantes n'auront qu'ung bord médiocre, et sur le pais les femmes plus apparentes auront deux, les autres ung, les servantes point de bord. Velour, soye, satin et semblable matière costable, n'est defendu a ceux aux quels pour leur estat et qualite appartient, toutes fois les admonestons de s'estudier à l'honeste mediocrité: principalement que sur les hoseques (?) de telles estoffes lon ne appose autre matiere pour le fond et bord que si quelque ung à quil n'appartiendroient vouldroit mesuser de ceste permission outre lemende imposee, nous les fairons confondre publiquement, au premier les servantes ne debvront porter aucunes coifes ou cappes de velour.

Sur les hauts des chausses, pourpoints, casaques, manteaux, hoseques de quelle matiere ils sovent sont défendus les facons novelles des clinquans ou bien boutons a aque, touttes fois les boutons comuns et usites pour casaques et manteaux à chevaucher, exceptes sont aussy defendus les grandes quantites dautres passamens jons et bords de quel nom et qualité ils soyent, ne permetons qu'ung seul du long de la cousture soit grand ou petit ainsin que le plus large nexcede ung doit alias joge, sur les hauts non plus que cinq, mais sur les hauts decuir sont pour la commodite et utilité permis jusques a

sept.

Aux gens du régiment seulement est permis de broder avec ung passament au bord unique leur manteau es autres nullement qui aussy ne debyront se communement fourer iceux de soye ou velour, aux femmes principales sont permis du long des manches deux passaments, mais elles soy deporteront de ceste facon de passements fourches et traverses, quelles noment pied d'oye, et usant d'une sorte, entrelaisoiront l'autre, a scavoir ou le passaments ou bien les franges, n'usiront aussy plus de rebras, ny mesme de ceste haute forme de vone malseante, quelles noment pust, quelles pourront changer en une facon plus honeste et seante, leurs devatiers s'orneront de cinq passament pres lung de loutre sans franges, ce que en tout est defendu aux autres et chambriers, les paisans fairont à faire les bras de leurs pourpoins plus petis.

Les enfants plus bas de dix ans ne devient estre habiles d'habits neufs de soye ni passaments, si nestoint faits de dielle matiere de leurs ancestres.

Le soldats, escoliers ou autres venans frechement destrange pais et portans tels habits contraires a ceste loix aviont espace de trois mois pour soy conformer a ceste cy.

Les contrevenans aux articles suivans seront chasties avec 10 florins.

Tous ceux qui employeront plus que douze toiles en leur collet, les personnes de qualité pouvont user de toiles estrangeres, les autres soy contenteront des toiles du pais ou de celles quelles auront filees avec moidre nombre de toiles auxquels comme aussy aux coisses et comme ils disent gorgiere sont defendus tous ornemens, de dentelettes quon appelle spitzlin, mais les premier nommees les pourront orner de tels spitzlin non plus large d'ung doit moienant que lor, largent poiles et autres pieres precieuses en soyent excluses, les paisans porteront lours collets plus petits symples et faits de toile du lieu.

Qui porteront des souliers nouvoux dit pont levis plus haut d'ung doit, les autres formes permises (nestans faits sinon de cuir ou maraquin) ne debviont avoir aucune rose ou un ban trop espais et gros, les spitzlin ou denteleites aux jarratieres sont du tout bannies.

Defendons aussi par expres aux marchands et merciers tout d'icy que d'aillieurs de ne vendre plus (hors les foires ordinaires) des bas de soye, que voyons estre trop commins, surquoy comme aussy sur la qualité, bonté de leur marchandise, et si elle nest trop enviellie, nous avons ordonne visitation convenable.

En temps de funerailles et dueil, tout ainsin comme quelques ungs de noz circonvoisins avons trouve plus commode de changer les ancienes sortes de manteaux, dit manteaux de bourgeois et le cornetes, en longs manteaux honnestes avec le chapeau sans cordon, sans espee aux hommes et aux femmes au lieu de leurs incommodes d'hyver et este, traversieis, en l'autre sorte couverchef quelles appellent drobles espais, ainsin comme les portent les parentes plus prochains.

Et afin que personne en lobservatiou de ceste loix ne soit precipite, nous avons establi terme de demie an, dans lequel ung chascun regardera s'accommoder scelon le contenu d'icelle.

Défendons ou commung et generalement toutes sortes et facons novelles que l'orgueil, ou bien gens et artsans estrangiers pourront inventer aux habits et porter de pais estrange, comme aussy a tous cousturois, cordoniers ou autres de les debitor et faire autrement que a forme de la presente correction encore ils en seroint requis soubz le mesme bamp, mesme aux merciois de les exposer vendables, lesquels aussy soy dobvront conporter au fait de vendre acredit scelon noz ordonnances, autrement ne leur sera administree aucune justice.

Nous defendons aussy aux merciois tant de lieu que forains de ne porter plus leurs marchandises de village a village, eins les pourront vendre aux lieux et noz marches et non autre part.

Nous sommes pour conclusion en telle esperance et confieance envers tous et ung chascun noz bien aymes subjects qu'ils auront et recepvront la presente notre admonition comme procedante de bonne affection et sincere volunte pour le bien et profist de chacun, l'observant et gardant fidelement scelon le debvoir qu'ils doivent à Dieu (a l'honneur duquel cecy a este entreprins) et a nous. Aux fins ne soyons controints d'user

de la voie et rigueur menacer dexiger les bamps establis. Esperons aussy envers un chascun pere de famille, quil aura soing et loil acecy monstrant le credit quil a envers ses femme et enfans. Qui dechassants toutes sortes dorgueil excessivité et mesus nous puissions cognoistre quil aimet et crainct Dieu et leurs superieurs lieutenant diceluy, s'adonant plus a la vraye vertu de piete et humilite que a la mondaine et vaine pompe d'orgueil de quoi avons bien voulu advertir ung chascun afin que nul pretende cause dignorance. Fait premierement le 13 de Septembre l'an 1618 et dernierement confirmee en nostre grand conseil le 11 d'apvril lan present 1619. »

Ce règlement de réforme produisit pendant une série d'années d'heureux résultats. Le Conseil n'eut à ce sujet qu'à relever dans la suite quelques points de moindre importance. Il restreignit (1631) les grands repas qui se faisaient dans les auberges 1) à l'occasion de l'élection des fonctionnaires, fit des ordonnances (1631 et 1638) contre les repas opulents qui avaient lieu en différentes occasions, comme les baptêmes, etc., contre les trop grandes dépenses pour la nourriture, le ménage et les habits 2).

En 1641, le Conseil se vit obligé de rappeler à ses sujets le règlement de 1618, parce qu'il était tombé en partie en oubli. Le luxe des habits chez les femmes et chez les hommes, qui a pris de nouveau des dimensions plus grandes, ne sera pas toléré, dit une ordonnance 3) du Conseil, parce que la ville et les fortunes en souffrent. Une commission de surveillance fut établie à ce sujet. Quelques jours après (2 avril 1641), le Conseil précisa l'ordonnance précédente en insistant sur la nécessité de ne pas faire des dépenses inutiles pour le ménage, les habits, etc. 4) En 1642, le Conseil blâma surtout les jeunes dames et les jeunes filles à cause de

¹⁾ Livre des Mandats, III, fol. 627 b. 1II, fol. 665 α, IV, fol. 103. IV, fol. 174 α. 2) 3) 4)

IV, fol. 178 a.

leur luxe, particulièrement parce qu'elles avaient l'habitude de porter un haut col couvert de pierreries 1).

Cependant le Conseil constata que, malgré ses ordonnances, le luxe allait en s'augmentant; il résolut donc de publier, en 1645, un nouveau règlement de réforme.

Nous en donnons le texte français 2):

« Estant remarqué de quelque temps de ça que la superfluité de l'ornement exterieur du corps et des habits somptueux s'augmentait, mes tres honoréz souverains Seigneurs de ceste ville par devoir de magistrat ont trouvé faisable d'ordonner les articles suivants avec commandement outre les afficher de les publier en chaire affin que persone n'aye excuse d'ignorance. Le tout en premier a l'honneur de Dieu en apres pour le profit de leurs bourgeois et soubiects, aussi pour maintien d'une bienseante moderation dans une republique bien policee.

Premierement tous passaments, galluns, dentelles et pointes d'or, d'argent et entremeslez comme aussy les broderies d'or et d'argent sur toutes sortes d'habits, principalement sur les cappes sont defendus et prohibez.

Excepté sur les habits d'egglise et pour habiller ceux qui s'en vont au service des princes estrangers aussy pour les comedies et la celebrité de la feste des Rois. Excepté aussy aux boudriers, portespee et pour les cordons de chapeau.

Excepté d'advantage qu'il est permis aux honorables fillies de la ville de porter aux festes et dimanches des coiffes d'or; et aux nopces a l'espouse et aux fillies qui la precedent. Mais les chambrieres n'en doivent aucu-

nement porter.

Tous les passaments, pointes et dentelles de soye, comme chose inutile et neanmoins de grands frais sont aussy deffendu, aussy aux marchands d'en tenir vendables, excepté ceux que les fillies de ceste ville travaillent et font, desquels est permis en porter a la

¹⁾ Livre des Mandats, IV, fol. 214 b.
2) Réformation des habits. Livre des Mandats, IV, fol, 270 a. L'original allemand se trouve dans le Manual du 11 mai 1645.

moderation toutefois de l'ordonnance. Et pour obvier que d'autres passaments et dentelles ne soyent apportés ny vendus, sur prétexte d'avoir estez fait et travaillé en ceste ville, aussy enfin que les fillies de ceste ville soient fournies de bonne soye, les seigneurs bannerets par leurs substituz charge ayants, auront sogneuse inspection.

Pour le second touchant les chaines et ceintures d'or. On le laisse au contenu du proiect du 20 mars 1642 confirmé ¹) A scavoir que les espouse ny peres, mères ou parents des fiancés ne fairont faire ny achepteront aucune chaine ny ceinture d'or pour joyaux. Excepté qu'il est permis de porter ce qu'est esté herité ou obtenu au service de quelques princes. Que si toutefois quelques uns croyroient leur appartenir et en leur d'en porter, il en pourront demander permission du Conseil privé du quel l'obtiendront ceux, auxquels en consideration de leur descendance et moyen il convient et appartient.

Aux bonnets et cappes de femme n'est permis y mettre marques ny cordons de perles et pierreries. On trouve aussy un grand abus aux ceintures de femmes d'argent, pendantes jusqueu a terre, ce que pour l'advenir ne doit estre usé d'advantage. Les coliers de rubins, diamants, perles et semblables pierres precieuses sont toutalement defendus.

Pour le troisiesme les femmes et fillies sont admonestees de ne porter ainsin en general robes et cottilions de velours et soye, ains chascun se rangera a sa qualité considerant son moyen et descendance. Et ne sont permis sur les robes ou cottilions des principales femmes que quatre bord ou sept petit bords: et sur les robes et cotillions des femmes et fillies de qualité bourgeoise trois bord ou six petits bords. En quoy on n'adjoustera que race (?) ou ternette et non par tous deux ensemble. Mais les chambrieres n'auront sur leurs robes que un bord ou deux petits bords.

On ne mettra aussi sur les cotillions sous la robe que

¹⁾ Livre des Mandats, IV, fol. 214.

deux bords, et aux faudars que trois passaments mais celle de basse qualité et les chambrieres n'y auront

aucun passament ny bord.

Pour le quatriesme les principales femmes et fillies peuvent porter cappes de velours, mais la pelisse ne sera que de martres ou ¹). Les femmes et fillies de commune condition ne porteront autres cappes que de sattin, soye ou pour le plus de velours fleuretté et la pelisse de martres. Et les chambrieres auront cappes de drap et la pelisse de ¹).

Et pource les sibillines qu'on apporte de Pologne ou Suede sont toutalement defendues, aussy aux marchands

sus la confiscation de les tenir vendables.

Pour le cinquiesme les souliers couvert de soye, velour et passements d'or et d'argent dessus ne sont aucunement permis, avec defense aux cordonniers d'en faire: mesme de faire les levis de cuir si hault, que prend quantité de cuir inutilement.

La jeusnesse habitant en ceste ville ou venant des pays estrangers ne doit avoir au dessous des hault de chausse des esquilles pendantes pour estre chose laide et neantmoins couster beaucoup d'argent. Encore moins porterat elle au dessus des bas des manchettes, pour estre une facon effeminee et non accoustumee.

Les femmes en portant dueil ne desguiseront ou ne couvriront leur visage avec de la soye ains pouvront et devront comparoistre habillees honestement de noir.

Pour le sixiesme les fraises des principales personnes des deux sexes ne seront plus faites si larges et ne contiendront que vingt toiles; celles de personnes de commune condition seront de sexe toiles, et celles des chambrieres de dix toiles sans estre doubles et seront faites seulement de la toile du pays.

Quant a la nouvelle facon des fraises cousus qu'on appelle communement nid de vuespes est dores en avant prohibee et defendue entierement. Aussy les pointes aux mouchoirs et gorgeres des chambrieres.

Pour le septiesme, les longs et pointus hault de

¹⁾ Lacune.

chausses dit a la mode sont deffendus, principalement aux personnes du regiment de comparoistre en conseil ou justice, car leur voix en tels habits ne sera reçeue, aussy n'advancera on la jeusnesse usant de tels habits.

Et en general il n'est permis d'habiller les enfants de soye, satin, velour et semblable matiere de hault pris, ny de mettre sur leurs habits passement, poincte ou galluns d'or ou d'argent, finalement affin que l'execution de cette moderation suive, il soit d'heuement effectuee, seront les seigneurs quatre bannerets inspecteurs mais pour les seconder en cecy on ordonnera et asserementera deux maistres de l'abbaye des tailleurs, un tailleur l'autre pellisier. Et un maistre cordonier pour observer tous les contrevenants a ceste ordonnance et exiger et recourer d'un chascun d'iceux sur chasque manquement trente florins d'offence, le tier pour les pauvres, le tier aux seigneurs bannerets et l'autre tier pour l'abbave, duquel tier leurs maistres assermentes participeront pour leur peine et salaire de la moitié. Que si les contrevenants ne se voudroient soubmettre a l'offence, il le remonstreront aux seigneurs bannerets, les quels leur presteront main en force de leur charge.

Mais chaque maistre cordonnier, tailleur, lingere soit de la ville cu refugiee de Bourgogne, ou d'autre lieu, hommes et femmes que fera des habits et souliers contre le contenu de ceste ordonnance, iceux doivent avoir incouru chasque fois a l'amende de soixante florins partissables comme devant est dit, et la marchandise defendue que sera tenue vendable, confisquee aux marchands; toutefois les marchands estrangers seront au préallable admonesté de n'exposer vendables telles marchandises defendues.

Avec ceste ulterieure adionction et statut. Qu'aux marchands pour velour, sattin, soye et semblables matieres aussi aux orfevres pour toute sorte de superfluité et d'orgueil, qu'ils vendront a credit, on ne leur administrera aucune justice 1), aussy peu qu'aux taverniers

¹⁾ Une défense analogue fut faite par rapport aux étudiants. Cfr. mon travail sur la vie d'étudiant à Fribourg dans les Monatrosen 1896, septembre-octobre.

pour ses despends legers. Ains chargeant de trop les jeunes gens et legers a credit, ils en doivent attendre chastiment a mesure du defaut. Sur ce on chasqu'un

ave a adviser et a se ranger a lhonesteté.

Et pour autant il ast esté considéré que s'il sans droit de coudre les passaments, dentelles et pointes d'or ou d'argent, causerait grands frais et gasterait plusieurs habits, il est concedé de pouvoir porter les habits desia fait a leur duree, visant ceste ordonnance l'advenir. Passé en Grand Conseil le 11 may 1645. »

L'année suivante déjà, le Conseil dut rappeler à quelques désobéissants certains points du règlement; il défend, entre autres, de porter des souliers à cornes et aux servantes les cappes en velours ¹). En 1647, le Conseil constata que le règlement a produit de bons résultats; cependant, comme un fort courant se fit de nouveau remarquer en faveur des nouvelles modes, il jugea à propos de renouveler ²), le 12 septembre 1647, le règlement de 1645 dans toute son étendue.

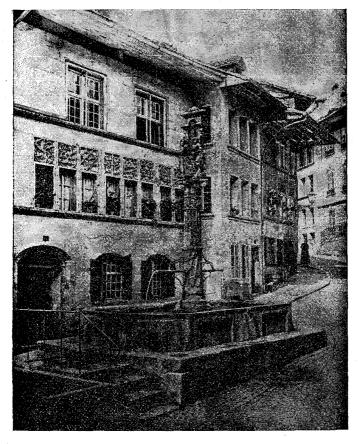
Nous nous arrêtons au milieu du XVII° siècle et nous verrons dans un travail suivant quels ont été dans la suite les efforts louables du Conseil et les résultats

obtenus à ce sujet.

M. Dézaley, syndic de Lausanne.

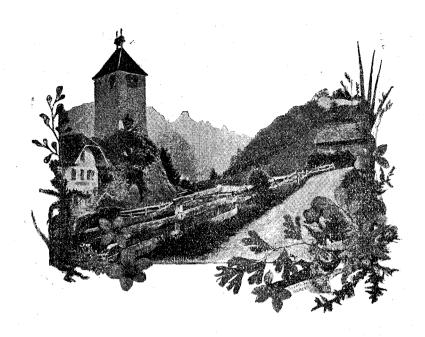
L'officier qui représentait l'armée russe à nos manœuvres avait été invité à la réception que M. Cuénoud, syndic de Lausanne, faisait aux autorités militaires. Tout en buvant le petit vin blanc, l'officier russe entendait toujours ces mots: « Il est gentil, ce Dézaley. » Il croyait qu'on parlait du syndic qu'il trouvait, en effet, charmant. Or, le lendemain, l'officier russe disait au propriétaire de l'hôtel d'Angleterre, à Cossonay: « Nous avons été fort bien reçus hier à la Maison-de-Ville de Lausanne par M. Dézaley!!! »

¹⁾ Livre des Mandats, V, fol. 297 a. 2) » V, fol. 320 a.



Fribourg artistique

FONTAINE DE LA SAMARITAINE



CARTE DES ALPES FRIBOURGEOISES

La librairie Labastrou, à Fribourg, avec le concours de quelques personnes compétentes, a édité une fort jolie carte qui a été publiée sous les auspices de la section fribourgeoise du Club alpin suisse. Elle porte pour titre : Carte des Alpes fribourgeoises 1: 100 000. Ses dimensions sont 46×39 centimètres. Elle comprend la partie qui s'étend entre Fribourg et l'extrémité méridionale du canton. Son exécution est soignée. Elle est à trois teintes et le dessin du relief est obtenu au moyen de hachures. La teinte brun-clair de ces hachures, tandis que les eaux se détachent en bleu et le texte en noir, rend la lecture de la carte singulièrement facile.

C'est M. Wagner, cartographe à Zurich, qui a été chargé de la gravure des différentes planches qui ont

servi à l'impression de cette carte destinée à faire connaître notre contrée aux touristes, toujours plus nombreux, qui font des séjours dans nos stations alpestres. Voilà certainement une œuvre intéressante et utile qui ne peut manquer d'être bien accueillie du public. Son prix plus que modeste (80 cent.) la rend, du reste, accessible à toutes les bourses. Les auteurs de ce joli travail n'ont pas voulu en faire une spéculation, mais bien plutôt travailler dans l'intérêt du canton et du public. Nous pouvons leur en être reconnaissants.

E. F.

Pourquoi la guerre fut déclarée.

Un certain roi, dit l'histoire, fit dire à un autre roi : « Veuillez m'envoyer un porc bleu à queue noire, ou bien.... »

L'autre répondit: « Je n'en ai point, mais si j'en avais

un....»
Sur cette raison valable, la guerre fut déclarée. Après que leurs armées eurent été décimées, leurs ressources épuisées et leurs royaumes réduits en désolation. ils commencèrent à désirer la paix; mais auparavant une explication était nécessaire afin que les paroles d'insulte qui avaient provoqué le différend fussent expliquées.

— Que vouliez-vous donc dire, demanda le second roi au premier, par ces paroles de votre message : « Veuillez m'en-

voyer un porc bleu, à queue noire, ou bien....? »

— Mais, répondit l'autre, je voulais dire un porc bleu à queue noire, ou bien d'une autre couleur. Mais vous, qu'entendiez-vous par là : « Je n'en ai point, mais si j'en avais un....? »

— Mais, c'est clair, si j'en avais eu un, je vous l'aurais envoyé.

L'explication étant satisfaisante, la paix fut conclue.

L'histoire de ces deux rois devrait nous servir d'enseignement à tous. La plupart des querelles qui s'élèvent entre les hommes sont d'aussi folles équipées.

Taupinard chercher à expliquer le fonctionnement du téléphone à sa femme:

— C'est admirable de simplicité, prononce-t-il, on saisit l'appareil d'une main, puis, on parle de l'autre.

EXTRAITS DES ANNOTATIONS

des évènements arrivés dans ce pays

par François-Ignace Castella

(Suite et fin.)

1784.

es graines sont fort chères; le froment à \$\frac{1}{2}\$21, 22 batz malgré la belle récolte de 1783.

M. Ignace Cliquot, ex-Jésuite, apothicaire très célèbre du collège des Jésuites de Fribourg, natif d'Huningue en Alsace, est mort âgé de plus de 90 ans vers le 8 février. Je

lui ai de grandes obligations pour m'avoir traité avec succès dans mes maladies.

On a établi à Fribourg une commission qui doit s'assembler à Estayer-le-Lac avec les commis de Neuchâtel pour le renouvellement de combourgeoisie et un traité de commerce.

Le 21 avril, l'un des frères Mayeux lança dans les airs à Bulle un ballon aérostatique d'un assez grand volume, lequel fut un peu gêné de quelques minutes par la violence du vent; mais ayant surmonté cet obstacle, il s'éleva si haut qu'on le perdit presque de vue; il dépassa de beaucoup le pays de La Roche et ne s'abaissa à terre que sur le terrain de Planfavon.

Mgr notre évêque fit sa visite pastorale ici à Gruyère, le 10 mai. Le 9 du dit mois Mgr avait ouvert la solennité de la béatification du B. Laurent de Brindisi, capucin, par une grand'messe pontificale dans l'église des RR. PP. Capucins à Bulle. M. François Perroud, secrétaire de Sa Grandeur, fit le matin le panégyrique du Bienheureux; à 4 heures du soir, M. Thorin, curé de La Tour, y prêcha aussi. Le 10, ce fut M. Pierre Gachet.

du clergé de Gruyère, et le mardi 11, M. Moret, curé de Vuadens, fit la cloture de la fête par un très beau sermon.

Mgr l'évêque a donné à Gruyère la confirmation à 150 enfants au-dessus de 6 ans. Il y a dans cette parois e 858 communians. Je me rappelle que du temps de M. le doyen Ruffieux (1687-1741) on en comptait près de 1200. Voyez par là comme le pays s'est dé-

peuplé.

Le 10 juin, jour de la Fête-Dieu, le feu prit, vraisemblablement par la bourre de quelque fusil, à la tour de l'église paroissiale de Dirlaret, en consuma l'intérieur et le toit, y fondit 4 belles cloches; de là il brûla le chœur avec son maître-autel construit depuis 17 ans. La plupart des ornements furent brûlés ou gâtés. La nef a été préservée. La perte est estimée 6000 écus bons.

La foudre, tombée sur le clocher de Châtel-St-Denis, tua une fille et blessa grièvement deux autres personnes et gâta et brûla les ornements des autels et la sacristie.

En 1784 il y a eu à Gruyère 29 enterrements et 31 baptêmes.

1785.

Le 5 février on a monté le nouvel autel de la chapelle de St-Maurice en l'hôpital, dont les tableaux sont de M. Locher, peintre et bourgeois de Fribourg, natif de Mengen en Souabe.

Le 30 mars le matin Mgr l'évêque a fait la cérémonie ordinaire pour profaner l'église de Notre-Dame à Fribourg, que l'on va réparer avec les sommes que feu le conseiller Vonderweid de l'Auge a destinées à ce pieux ouvrage. On a commencé immédiatement la démolition des autels.

Le mois d'avril fait son entrée par une continuité de neige à gros flocons. Le 2 avril chacun s'empresse de décharger les toits pour la 3° et 4° fois du poids des neiges qui les accable et qui en a enfoncé en divers endroits.

Le dimanche de Quasimodo, 3 avril, la neige continue à tomber sans interruption; on n'en mesure plus la hauteur. Dieu nous préserve d'être écrasés et ensevelis tout vivans sous les neiges. On fait partout des prières et des supplications publiques pour détourner les fléaux terribles de la justice de Dieu de dessus nos têtes criminelles. La saison s'avance; personne ne peut labourer; les bleds enchérissent, les provisions de bois et de bouche s'épuisent; les fourrages commencent à manquer. Chacun est dans la consternation. Seigneur, avez pitié de nous! Le 4 avril, même temps que hier et de plus il s'est levé une forte bise, qui jette de toute part de gros tourbillons de neige qui s'amoncellent partout et ferment les chemins. Lé 5 et le 6 avril furent employés à décharger les toits, à ouvrir les chemins publics avec un travail lmmense et très pénible. Les pauvres gens languissent et ne trouvent pas à gagner un sol pour l'entretien de leur famille. Dans cette saison, les années ordinaires, tous étoient en activité pour les labours, les cloisons, etc. Depuis la mi-février personne ne peut rien faire hors de la maison. Les gens de la campagne n'ont eu d'autres occupations que travailler quelques petites choses et fumer leurs pipes dans des chambres chaudes.

François fils de Jean-Pierre à la Frène, fermier de l'Areina (Areynaz, maison isolée à l'ouest de Pringy) ayant fini son temps et épuisé le reste de son fourrage, il a fallu que 35 hommes lui frayassent le chemin pour sortir de là avec sa famille, son bétail et ses meubles.

Le 12 avril, après quelques jours d'un beau soleil, les pieux des haies et les palissades des jardins commencèrent à se montrer. Il y a beaucoup plus de neige du côté de Semsales, La Joux, le Gibloux que par ici. La misère et la disette augmentent de plus en plus. Après un certain nombre de jours beaux et doux nous espérons enfin que l'hiver nous quittera, quoique ce 22 avril il tombe encore de la neige.

Le mois d'avril finit par une bise violente. Les bleds renchérissent considérablement parcequ'ils ont disparu des champs depuis la fonte des neiges, Le R. P. Lucas Vonderweid, religieux capitulaire de l'abbaye de Notre Dame d'Einsiedeln. mon intime, ancien et respectable ami, est mort le 26 avril, âgé de 73 à 75 ans.

Nous avons chauffé les fourneaux depuis la fête de St-Michel 1784 jusqu'au 8 mai 1785.

Le 20 et 21 mai une pluie salutaire a enfin humecté nos terrains arides et dessechés par la bise; mais les graines d'hiver, les seigles en particulier ont péri pour la plupart; la bise a détruit ce que les neiges avaient épargné. Disette et cherté énorme des bleds. On a fait la visite des greniers dans tout le canton; dans ces quartiers on a trouvé peu de provisions. Les rats risquent d'y mourir de faim.

Les 27, 28 mai on alpe enfin les troupeaux avec peu d'herbe. Mai a fini et juin a commencé par un temps très froid. La neige très bas et près de nous. Juin jus-

qu'au 17 très beau et très chaud.

Le 15 juin Jacques Grumion a monté la charpente sur le grand portail du château appelé la porte noire. Le médecin Thorin a bâti une barraque pour les bains de sa fontaine souffrée et nitreuse au dessus du Crau

et de Crébornon (Montbarri).

Messieurs de Fribourg font leurs efforts pour introduire l'esprit de travail et d'industrie parmi leurs fainéans, désœuvrés et stupides bourgeois. Ils attirent dans leur ville une société de fabricans d'indiennes, auxquels ils confient pour 20 ans sans intérêt une somme de 20,000 écus bons, sous la condition qu'ils occuperont jusqu'à 200 enfans à la fois aux travaux dont ils seront capables et qu'ils salarieront à proportion. Ces fabricans s'appellent Verdan et sont originaires de Sugy rière l'avoyerie de Morat. Cette résolution a été prise en Deux-Cent en l'absence des deux archi-magistrats, l'avoyer Werro et le trésorier Odet, qui étoient au syndicat de Frauenfeld et qui certainement eussent été contraires. Aeneas ignarus abest, ignarus et absit. Aeneid. L. 10.

Le 25 juillet les filles de Pringy ont représenté la

pieuse tragédie du martyre de sainte Reine en leur village avec tant de bonne grâce et de décence qu'un chacun les a admirées et louées. Jamais Pringy n'a vu dans son enceinte tant de monde rassemblé comme à une grande foire. Les habillements, les ornements du théâtre étoient du meilleur goût. Les actrices sçavoient si bien leur rôle qu'il ne s'y est pas répété une seule syllabe.

La mise en possession de M. Techtermann à Morat vers le 12 juillet fut brillante, tout Fribourg v accourut, parcequ'un Techtermann avoit commandé les Moratois à la bataille de Morat. Une compagnie de ceux-ci s'habilla et s'arma en vieux Suisses de hallebardes et longues épées à l'antique empruntées de l'arsenal de Fribourg: le 26 ils vinrent les rendre en cérémonie. Cette compagnie de 38 vieux Suisses à longues barbes noires. grosses culottes blanches, gilets rouges, écharpes bleues et hauts chapeaux, armés de vieilles hallebardes, est arrivée à Fribourg de bon matin, précédée d'un charriot couvert, que suivoient 10 à 12 musiciens jouant une marche turque de bon goût, et commandée par un capitaine et deux autres officiers, escortés par huit Suisses à barbe armés de vieilles épées. Schlacht-Schwerten. La troupe marcha sur quatre lignes, à pasgraves et réguliers, fit son entrée par la porte de Morat, descendit jusqu'à la tille, de là passa par la Grand'rue, revint par celle des bouchers et étant devant l'arsenal. chaque soldat alla y remettre sa hallebarde et son sabre. Ils se rendirent ensuite aux Merciers, où ils eurent un très bon diner, que LL. EE. ordonnèrent de faire payer par la commission de l'arsenal. Le diner fut suivi d'une danse en chambre et les Moratois repartirent à 5 heures sans avoir causé le moindre désordre. La plupart des panaches de leurs chapeaux valoient bien un louis pièce et le joallier de Morat avoit orné le sien de dix à douze tours de pierreries que l'on estimoit à environ dix mille écus. Ce spectacle a attiré sur les rues une affluence extraordinaire de monde.

Le mois d'août a été pluvieux jusqu'à sa moitié, en sorte qu'on a bien de la peine à ramasser la moisson

qui est assez modique dans le pays plat. Les seigles ont généralement manqué; le quarteron de froment se vend 24 à 25 batz.

Le duc de Glocester, frère du roi d'Angleterre, venant de Fribourg et allant à Vevey, dina à Bulle le 13 août aux Trois-Couronnes avec sa famille et sa maison, 3 carosses à 6 chevaux, en tout 26 chevaux.

M. le conseiller de Forel, seigneur de Middes, est

décédé le 12, âgé de 84 ans.

Le 17 août les filles de Pringy ont représenté une seconde fois la tragédie du martyre de sainte Reine dans Gruyère. Le théâtre étoit dressé un peu au dessus de la fontaine et fort bien décoré. On leur avoit promis monts et merveilles et on ne leur a pas seulement donné à souper.

Le même jour on eut à Grandfey et Torry, hors de la porte de Morat, à Fribourg, une fête militaire; on sortit les canons; on assiégea un fort et ou fit diverses manœuvres. Les soldats de la garde reçurent chacun 5

piécettes.

Les VV. PP. prieurs de I ion et de Ripaille ont visité la Part-Dieu sur la fin d'août et m'ont fait l'honneur

de passer chez nous.

Tout le mois d'août très pluvieux et froid; le commencement de septembre fort beau et chaud; la fin de septembre pluvieuse et froide, comme aussi le commencement d'octobre. Les fromages pour le débit de Lyon se vendent de 14 à 15 écus le quintal, avec encore un bel honoraire sur les meilleurs et les plus beaux.

1786.

Le 18 avril tous les prêtres du quartier d'Enhaut étant assemblés à Grandvillard, on posa en grande solennité la première pierre du nouveau chœur qu'on rebâtit à neuf, ainsi que la sacristie et une partie des murs de l'église du côté de l'Evangile. Les travaux sont faits par des maçons italiens. Les paroisses d'Arconciel, Marly, Tavel, Bœsingen et Vuippens rebâtissent aussi leurs églises.

Le 2 mai ma belle-sœur Claudine Castella mourut et fut ensevelie le lendemain, âgée de 86 ans et 8 jours.

Le 9 mai les filles de Broc ont représenté publiquement sur un théâtre le martyre de sainte Catherine.

Le concours des spectateurs fut très grand.

Le 14 mai, à 6 heures du soir, deux maisons s'écroulèrent à Fribourg à la rue de la Grand'fontaine. Un garçon serrurier allemand fut écrasé et 5 à 6 personnes blessées.

Sur la fin de juillet Charles Castella, fils du jadis gros curial et frère de l'avocat proscrit, a fait replatrer et blanchir sa maison paternelle, repeindre la grue qui y étoit de temps immémorial et a ajouté l'écusson de ses armoiries avec un sauvage pour support et tous les trophées militaires, par Antoine Brautigam peintre à Bulle.

Le sçavant et célèbre P. Crisologue, capucin français, recommandé et sous la protection de Louis XVI, a fait la tournée de nos montagnes, notant tout ce qu'il y a de remarquable et de curieux. Ce respectable religieux, aussi pieux et poli qu'il est habile, donnera avec le temps une exacte description de nos Alpes avec une carte géographique.

Les bains de M. le médecin Thorin sont très fréquentés; les eaux très salutaires opèrent des cures merveilleuses, beaucoup supérieures à celles de Bonn

et du Lac Noir.

Les fromages pour le débit de Lyon se sont vendus au commencement de septembre 16 écus petits, les

plus beaux jusqu'à 17 écus.

Le 15 septembre orage terrible. Le torrent de la Sionge ayant été considérablement enflé a miné et décavé le beau pont de pierres de Riaz et en a fait dégringoler la partie essentielle; il n'avait cependant été construit que depuis 26 ou 30 ans. Trois personnes ont péri à la ruine de ce pont.

Le 16 octobre M. François Maurice Rämy fut installé baillif de Gruyère en l'église. à la manière accoutumée. Le conseiller Muller, ancien boursier, son beau-père,

fut son présentateur. Le banneret Jean Pierre Morand répondit à sa harangue. La fête fut brillante: la compagnie de ses parents fut très nombreuse au château, où ils ont pu tous loger. M. le chanoine Muller, frère de Madame la baillive, chanta la messe du Saint Esprit. La milice de Gruyère, soit une compagnie de 100 hommes, manœuvra avec beaucoup de dextérité et fut admirée. Comme LL. EE. ont fait enlever les canons de Gruvère sous le prétexte de les faire refondre à Strasbourg et ne les ont point fait rendre. à leur défaut on a tiré les boëtes et les mortiers qui ont vomi un feu continuel depuis le dimanche sur les trois heures jusqu'après le souper et le lundi 16 tout le jour jusqu'à nuit close. On a consumé 60 livres de poudre fournie par la bourgeoisie. La table fut de 80 couverts et le repas magnifique: les vins étrangers coulèrent en profusion. Le repas du 18, jour de la foire de S. Gall, fut de 60 couverts et tous ces jours là jusqu'au vendredi 20 on dansa publiquement jusqu'à nuit close. Les artisans et ceux de la campagne suspendirent tous leurs travaux.

Le 12 octobre nous eumes l'honneur de recevoir Mgr l'évêque de Lentzbourg. Mgr établit le nouveau et premier curé de Villardsousmont. M. Claude Myvroz, qui en était chapelain, et érigea la chapelle en église paroissiale en la détachant de celle de Gruyère; il bénit le cimetière le 10 et le 11 il sacra la pierre du maître antel du nouveau cheur de Grandvillard.

Les grands troupeaux font des gros fromages gras pour le débit de Lyon; les moindres des vacherins et petits fromages gras pour assortir les marchés du pays de Vaud et de ce canton. Le beurre sort du pays, ce qui le rend rare et cher; on le paye ici jusqu'à 4 batz 2, 3 sols la livre, tandis qu'autrefois on l'avoit à 6, 7, 8 creutzer la livre. A Fribourg il se vend 5 batz et plus.

On travaille depuis plus de deux ans à réparer et embellir l'antique église de Notre Dame de Fribourg que les anciens documents de la ville appellent le moustier de Dona Marie, laquelle étoit jadis l'église de l'hôpital et elle devient tres belle. Elle dispute en

beauté à l'église de S. Michel (du collège). On est occupé actuellement à monter le maître autel, qui est tout composé des plus beaux marbres d'Italie et d'un ouvrage achevé. On a placé sur le tabernacle la belle statue d'albatre qui représente l'immaculée conception de la très sainte Vierge et qui est de toute beauté; elle est accompagnée de deux anges dans l'attitude d'une profonde vénération, placés aux deux côtés du tabernacle. Lorsque les autels collatéraux seront faits. il ne manguera rien à cet antique édifice si artistement rajeuni.

Il y a eu cette année dans la paroisse de Gruyère 43 baptêmes et 24 sépultures.

1787.

Le ler janvier les baillifs fribourgeois ont distribué d'ordre de leurs constituants une petite pension à leurs préposés subalternes des bailliages dans tout le canton. Le châtelain de Gruyère a reçu 30 écus bons, les lieutenants curiaux 15 écus petits et ainsi à proportion. Cette petite gratification leur sera continuée tous les ans à pareil jour. Les métraux du bailliage de Gruyère n'ont rien parce qu'ils percoivent les ventes.

Le 13 janvier je fus touché d'apoplexie, il m'en reste une paralysie du côté droit au pied et à la main, comme il est à voir par les caractères mutilés et informes de mon écriture. (Il écrivait ceci le 26 mars et l'écriture est en effet assez informe; elle s'améliore cependant

peu à peu.)

M. le chevalier d'Erlach, capitaine aux gaides, fut admis en janvier à la bourgeoisie secrète de Fribourg

avec toute sa postérité.

Tout est excessivement cher, hormis le pain et le vin. Un cheval fort médiocre 12 à 15 louis, une vache commune à lait 11 à 12 louis, le beurre 4 batz, le fromage tout écrêmé 10 cruches à 3 batz, la viande de bœuf 2 batz. de veau 1 batz 2 cruches, le char de vin 6 louis, le sac de froment 1 louis.

Le 20 avril à 9 heures et demie du matin ma tante

Marie Reine de Castella, sœur de défunt mon père, religieuse et assistante du monastère de la Visitation Sainte Marie de Fribourg, mourut à l'âge de 88 ans, un mois et 13 jours, après 68 ans de profession religieuse. Elle fut ensevelie le lendemain à 4 heures du soir.

Le 8 juin on fut charmé d'avoir les fourneaux chauds. Le 18 juin on a enseveli ici Madame Fanchon Ryme, propre nièce de Mgr l'évêque Claude Duding et veuve de M. le capitaine Pittet, chevalier de Saint Louis; elle étoit née en 1711.

On est enfin occupé à battre de la monnoye à Fribourg, savoir des demi baches, des crutzer, des demi sols, de petites pièces d'argent de 7 et de 14 crutzer pour suppléer aux piècettes qui ont disparu du canton, ce qui gêne infiniment les détails tant des acheteurs que des vendeurs. Mais ces nouvelles espèces sont presque toutes expédiées dans le pays de Neuchâtel, en sorte qu'on est toujours dans le même besoin de petites espèces.

Le 31 juillet la mort mit fin à toutes les misères de ma belle-sœur, demoiselle Anne Marie Castella âgée de 84 ans et quelques jours, après une maladie de 15 à 20 ans. Elle expira entre les bras de ses deux frères le doyen et dom Joseph.

Le 20 août Nicolas Blanc de Charmey, bourgeois de Fribourg, où il étoit né et fut élevé, mourut âgé de cent ans accomplis, à Matran dans la campagne de sa seconde femme, la veuve Possart née Säler. La première était la sœur du célèbre ecclésiastique Haffentranger, mort curé en Alsace il y a longtemps.

Le 6 septembre Mgr de Lenzbourg consacra en grande cérémonie les nouveaux maître-autel et les deux collatéraux de l'église de Notre Dame de Fribourg nouvellement très bien réparée et richement en bellie. Le 8, fête de la Nativité, Mgr y célébra la grand' messe pontificalement et dès lors on y fait tous les offices accoutumés.

1788.

Le 17 janvier il y eut un grand repas au cabaret de

Tavel, où les Mrs de Fribourg qui possèdent des ruraux en cette paroisse ont assisté, ainsi qu'un grand nombre de gens les plus considérables. Sur la fin du dîner on fit rouler le bassin pour recevoir les dons pour la construction des fenêtres de leur belle nouvelle église. Ce bassin se trouve au bout de la quête chargé d'une pyramide d'écus neufs, parmi lesquels brillaient un bon nombre de louis d'or. Plus d'un et de deux de ces bons paroissiens ont jeté dans le bassin jusqu'à six louis d'or. Aussi les armoiries de ces donateurs seront appliquées aux fenêtres, gravées sur le verre.

Le gros bétail est toujours très rare et fort cher: les vaches portantes communes 10 à 12 louis, celles de choix jusqu'à 18 et 20 louis, des veaux de huit jours

1 louis.

M. Landerset de Portugal a été fait gouverneur de

la Mozanbique, où il augmentera ses richesses.

Le 29 mars mourut M. Louis Techtermann, prévôt mitré de St Nicolas et grand vicaire. En ouvrant le caveau au chœur de l'église pour sa sépulture on trouva le corps de son prédécesseur, Béat Nicolas Amman, décédé en 1770, tout entier, son visage reconnaissable; il sembloit dormir. Le 10 avril LL. EE. nommèrent à cette place vacante M. Joseph Louis Muller, chanoine et custode du chapitre.

Le 8 juin fut lue en Conseil à Fribourg la bulle in forma brevis par laquelle le pape Pie VI met sous la juridiction de l'évêque de Lausanne le monastère des religieuses dominicaines d'Estavayer et lui ordonne de leur nommer des directeurs. M. Yochet curé de Cugy

y est destiné.

Le 22 juin M. Joseph Louis Muller, nouveau prévôt de l'église de S^t Nicolas fut béni solennellement par Mgr l'évêque, assisté des abbés de Wettingen et de Bellelai. La cérémonie fut suivie d'un splendide repas de 50 couverts.

Le prince Edouard, fils du roi d'Angleterre, passa à Fribourg au commencement de juillet; il y resta quelques jours, logé aux Merciers. Sa suite était de 9 maî-

tres, domestiques à proportion. Leur dépense, sans les chevaux, fut de 31 louis.

On nomme chanoine de S^t Nicolas M^{rs} les abbés Fivaz et Odet d'Orsonnens.

Le 2 septembre mourut à Spire M. Claude Joseph Dudding chevalier et prêtre de l'ordre de Malte, commandeur de Worms et d'Aix la Chapelle, agé de plus de 70 ans. Il avait 330 louis d'or de rente; il avoit des dettes assez considérables que l'ordre a payées avant sa mort.

M. le maréchal comte d'Erlach, commandant de la compagnie générale des gardes suisses, nouvellement bourgeois secret de la ville de Fribourg, est mort à Paris à la fleur de son âge; il laisse des postes brillans, mais peu ou point de biens.

Les fromages gras pour le débit chez l'étranger se vendent 14 à 15 écus petits; mais il n'y en a pas la moitié de vendus; on n'en veut plus qu'à 10 écus le quintal. Nous payons le quarteron de froment 25 batz, le sac d'avoine 80 batz, le beurre 3 batz 2 sols, le fromage maigre 2 batz, la viande 7 cruches à 2 batz, le cochon 2 batz 2 sols.

Le 21 novembre M. le prévôt Muller donna son grand repas de prélature aux Messieurs de l'Etat à la grande salle des Merciers. Il y eut 80 couverts.

La quête dans ce canton pour les incendiés de la ville de Sion (grand incendie du 24 mai 1788) se monta à mille écus bons. L'Etat y a ajouté 50 louis. Celle pour les incendiés de Frauenfeld, où il y eut en octobre 34 maisons brulées, s'est faite le 16 décembre.

Le 16 décembre on a nommé, sur l'abdication de D. Joseph Castella, au clergé de Gruyère D. Joseph Fracheboud de Lessoc.

Le 31 décembre D. Antoine Tobie Castella, mon beau-frère, doyen et curé de Gruyère, mourut assez subitement, à l'âge de 82 ans, après avoir gouverné sa paroisse en bon et zélé pasteur pendant 48 ans.

Le défunt adorateur presque perpétuel du très saint sacrement de l'autel, habitant du Calvaire au pied de Jésus-Christ crucifié, le père des pauvres, un second S. François de Sales par sa douceur parmi les contradictions, les injures et les persécutions, semblable à un agneau sans fiel, laisse de très nombreuses écritures théologiques. de sermons, de controverse, d'ascétisme, de musique, de plain chant, prose et poésie. Les deux frères, le doyen et D. Joseph. malgré la modicité de leurs maigres bénéfices et de leur patrimoine, ont donné en causes pies près de dix mille écus, sans faire mention des aumônes secrètes et ordinaires.

Mgr établit d'abord Jean Baptiste Mauron, prieur de Broc, doyen de Gruyère.

1789.

Cette année a commencé par un froid excessif; le lac de Morat fut gelé entjèrement.

D. Jacques Joseph Fracheboud, nommé curé de Gruyère par le clergé et agréé par la paroisse, a reçu son institution de Mgr l'évêque le 21 février et commencé ses fonctions le lendemain.

Cherté et disette de bleds, très peu d'argent dans le

pays, banqueroutes fréquentes.

Le dimanche après l'Ascension, 24 mai, Mgr l'évêque fit la dédicace et consacra la nouvelle église de Vuadens.

Le lundi de Pentecôte, 1^{er} juin, on commença ici à chanter les offices de l'église conformément au nouveau Bréviaire Lausannois et on procura les livres de chant de Paris.

Le 3° dimanche, 18 octobre, Mgr l'évêque consacra la belle église neuve de Tavel, celle d'Arconciel le fut le 2° dimanche de septembre et celle de Chevrilles aussi dans le même mois.

Le 27 novembre mourut à La Tour Blaise Thorin,

bourgeois de Gruyère, docteur en médecine.

Le froment se vend 35 batz, le moitié bled 26 à 28, l'orge 18 à 20 le quarteron, l'avoine 82 batz le sac, la viande de 7 a 8 cruches la livre, le beurre 4 batz.

1790.

(Les notes de cette année se rapportent presque

exclusivent aux variations athmosphériques et à quel-

ques mots sur les affaires de France.)

Pendant qu'il y a tant de dissention en France, les Suisses ont garni leurs frontières de milices pour les mettre à couvert de tant de vagabonds qui s'y sont jetés. L'Etat de Fribourg a levé 200 hommes distribués en 4 compagnies sous les ordres des capitaines Mailliard le jeune, Weck ancien baillif de Gruyère, François Castella mon neveu et Jacques Dudding. Ils sont placés à Fribourg, à Estavayer, à Romont et à Bulle, d'où ils patrouillent chacun dans leur district pour en écarter tout inconvénient. Jusqu'à présent tout est tranquille.

1791.

M. de Vinci, nonce apostolique allant sacrer M. Blatter nouvel évêque de Sion, passa à Fribourg le 5 février; il logea chez M. le prévôt Muller; il alla dîner à Hauterive et vint coucher à Bulle au château. Le dimanche 13 il sacra le nouvel évêque. M. le comte de Courten accompagna Son Excellence dans toute sa route depuis Lucerne, dont elle reprit le chemin par le pays de Vaud, ayant poussé jusqu'à Genève incognito pour éviter le cérémonial, mais chacun le savoit.

La nuit du 19 au 20 avril le feu prit, on ne sait précisément de quelle manière, à la maison des Grumion de Neirigue et y consuma 83 bâtiments grands ou petits. Tous les villages du quartier d'en haut ont fait des prodiges de valeur. Plus de 33 ménages se sont trouvés, dans cette funeste nuit, sans logement, sans habits, sans meubles et sans autre ressource que celle de la charité. Tous les villages voisins ont recu et entretenu chez eux ces pauvres incendiés et en ont ramassé les enfans dispersés et presque nuds, errant par les campagues comme des brebis abandonnées sans pasteur. Personne n'a cependant péri dans les flammes, mais la misère y est extrême. M. Tobie Buman, baillif de Bulle, a eu la charité d'envoyer immédiatement un grand chariot de pain. On ne sauroit ni assez louer, ni assez bénir la charité de tout le pays pour assister ces infortunés dans leur malheur. Les quatre pompes qu'on v avoit ont préservé l'église, la cure et les bâtiments du quartier d'en bas le long du ruisseau, le tout attaqué et allumé 3 ou 4 fois. Le vent du midi, que nous appelons le rucle et qui étoit très fort, n'a pas peu augmenté la fureur et l'activité des flammes.

Le 9 mai et jours suivants on replâtre et crépit tout l'extérieur de la tour du clocher de l'église de Gruyère.

Ici s'arrêtent les *Annotations*, quoique Fr. Ign. Castella ne soit mort que six ans plus tard (7 octobre 1797).

J. G.

La défense de l'Irlandais.

Un Irlandais, accusé d'avoir dérobé un fusil, fut arrêté et obligé de comparaître devant la justice. Le jour du procès, comme il réfléchissait sur ses moyens de défense, il aperçut un prisonnier qui revenait de la cour de justice. Celui-ci avait volé une oie, et il s'était si bien défendu qu'il avait été acquittè.

— Eh bien, s'écria l'Irlandais, comment avez-vous fait ? Quelle défense avez-vous présentée ?

- Bien simple, répondit l'autre, j'ai déclaré que je possédais l'oie depuis le temps où elle était oison et que j'avais des témoins pour le prouver.

- Très bien, vraiment, s'écria Paddy, que le juge appelait

en ce moment.

Lorsque, conduit devant la barre. le juge lui demanda ce qu'il avait à dire pour sa défense, l'Irlandais répondit :

- Milord, je possède ce fusil depuis le jour où il était pis-

tolet, et j'ai des témoins pour le prouver.

Le pauvre Paddy fut cependant condamné à la déportation.

Nos domestiques.

Madame. — Votre nom, Louise, étant le même que celui de ma fille, cela donne lieu à quelque confusion; dites-moi si le nom de Brigitte vous plaît?

Louise. — Sûrement, madame, cela m'est bien égal. J'ap-

pellerai la demoiselle comme il vous plaira!!!

ASCENSION DE « TABLE-MOUNTAIN »

(EXTRAIT D'UN JOURNAL)



n a beaucoup parlé, ces derniers temps, des contrées sud-africaines. L'invasion du Transvaal et la défense énergique de ce brave peuple ont fait naître en sa faveur un courant sympathique, et attiré l'attention sur cette partie du continent noir.

Le récit qu'on va lire ne se rapporte pas précisément au pays des Boers, c'est celui d'une ascension faite, dans le voisinage du Cap, par un de nos compatriotes, M. le D^r Léon Pittet. Nous lui laissons donc la parole.

12 Janvier. Arrivée au Cap.

Je me réveille ce matin dans le port du Cap, au milieu de nombreux vaisseaux anglais, norvégiens, allemands, hollandais.

Depuis la fenêtre de ma cabine on voit au Nord, à environ deux milles, la ville du Cap composée de maisons blanches, la plupart sans toit; plus loin trois superbes montagnes assez semblables à celles de la Suisse: le Devils Pique, le Table Mountain et le Lions-Head. Une longue chaine bleue, les Karro-Mountains ferment l'horizon du côté N. O.

La ville du Cap a une population d'environ 56,000 habitants; elle est absolument anglaise. Ce qui la rend des plus intéressantes, c'est la multitude de races qui y résident. A part les blancs qui sont très nombreux, on y trouve tous les degrés de transition entre la race caucasique et la race noire, et aussi des Caffres, des Zoulous absolument purs, puis des Hindous, des Arabes et

surtout des Malais. Les négresses sont ordinairement parées des couleurs les plus voyantes et portent sur leur tête des mouchoirs rouges, jaunes ou bleus. J'ai rencontré ce matin dans un jardin public une énorme femme d'un beau noir, digue d'être promenée à Fribourg la semaine avant Pâques: elle portait une robe de mousseline rose tendre! —

13 Janvier

Cependant les montagnes m'attirent beaucoup plus que les charmes de ces Dames, et il faut absolument profiter de mon court séjour au Cap pour rendre visite aux beaux rochers de Table Mountain. N'ayant pas été réveillé de bonne heure, comme je l'avais demandé la veille, je ne pars qu'après déjeuner, vers 9 heures.

Le Table Mountain n'a que 3550 pieds anglais, mais parait bien plus élevé parce que ses pieds sont baignés par la mer. Je trouve qu'elle ressemble, quant à sa forme et aussi à sa hauteur apparente, au Kaiseregg, vu du Righisalp, sauf que les rochers qui couronnent les pentes dénudées, occupent une portion bien plus considérable de la montagne et sont aussi bien plus abrupts.

Après avoir traversé la ville du Cap proprement dite, j'arrive dans les faubourgs qui la dominent. C'est un des plus délicieux endroits que je connaisse. Une quantité de petites villas à moitié enfouies sous les ombrages des eucalyptus vert-bleus, des palmiers aux larges feuilles, et une espèce particulière de chêne très touffu, bordent le grand chemin poudreux. D'énormes buissons de lauriers oléandres, tout unis et hauts de quatre mètres et plus, sont littéralement roses de fleurs; d'immenses haies très épaisses, elles aussi couvertes de fleurs bleuclair, protègent les belles misses endormies dans leur hamac contre les regards indiscrets des passants. Malheureusement le piano a pénétré jusque dans ce paradis terrestre et trop souvent le hamac est délaissé pour « taper » une romance; mais la jolie nymphe reste invisible.

Après ce monde de villas j'arrive dans ce qu'on appelle ici le bois; ce sont des plantations de pins qui possèdent de très longues aiguilles, mais qui ne donnent que fort peu d'ombre. On rencontre de temps en temps, perdus parmi les groupes d'arbres, des massifs de cactus épineux avec des fleurs jaunes et rouges, et aussi d'énormes aloès, hauts de quatre mètres qui ressemblent à des candélabres d'église. En maints endroits le sol a été bouleversé pour y chercher de l'eau, et aussi pour y placer des conduites qui amènent l'eau de pluie, tombée en mars et avril, dans d'immenses réservoirs. Ceux-ci fourpissent la ville pendant toute l'année. On dit cette eau excellente: j'en ai gouté. Elle est fade et chaude et en Suisse on la trouverait franchement mauvaise.

Ces bois couvrent une partie des flancs de la montagne jusqu'à une hauteur d'environ 450 à 500 mètres. Puis le terrain devient de plus en plus rocailleux, dénudé et aride. Le soleil y est brulant et à cette saison il n'y a pas une goutte d'eau. Aussi après m'être promené pendant deux heures dans cette fournaise, une soif ardente et la chaleur intolérable me forcèrent de rebrousser chemin.

14 Janvier

Décidé à tenter encore une fois l'ascension de Table Mountain je me lève à quatre heures. Mon sac de chasse et mes souliers de montagne se trouvant à fond de câle, il m'est impossible de me les procurer. Aussi je suis bien légèrement chaussé, et au lieu de sac, je transporte un paquet embarrassant qui contient une bouteille de vin du Cap, un peu de pain et de viande froide, puis cinq pommes.

Equipé de la sorte je pars vers 4 heures 1/2, et prenant la même route jusqu'au delà de la forêt, je passe une espèce de col peu élevé, situé entre Table Moutain et Lion's Head. Le ciel est sans nuage, le soleil, déjà maintenant à 6 heures du matin, horriblement chaud. Aussi je suis tout heureux de boire un verre de Lemon Sauash dans un restaurant de tempérance perdu dans la forêt. et d'où l'on jouit d'une très jolie vue sur la ville et sur la mer. Prévoyant que mon veston ne pouvait que m'incommoder, je le remets au tenancier de l'établissement pour le reprendre à mon retour de la montagne.

Après avoir traversé le col, je suivis le versant Sud-Est de Table Moutain afin de contourner les rochers presque à pic qui rendent l'ascension impossible de ce côté. Au bout d'une heure de marche je trouvai un autre sentier, tournant à gauche et montant directement dans un couloir. Ce sentier ressemble beaucoup aux nôtres dans les Alpes et m'a rappelé particulièrement la montée des Combes à la Spitzfluh. La sécheresse presque continuelle et la chaleur intense du soleil, produisent ici les mêmes effets dévastateurs sur la flore que le gel et la neige dans notre pays, à une hauteur bien plus considérable.

Le couloir que je gravissais assez péniblement avec des souliers sans clou, m'amena sur un vaste plateau, couvert de pierres dont beaucoup sont brunies par l'oxide de fer. Par ci. par là quelques bandes de sable jaune. Pas un arbre, pas un buisson. Pourtant quelques plantes épineuses poussent entre les rocs, là où il v a un peu d'humidité. Un peu plus loin je vis aussi des euphorbes et des géraniums, ressemblant beaucoup à ceux que nous avons en pots, mais maigres et décharnés avec d'énormes tiges très épaisses et trois misérables feuilles

avec une petite fleur rouge à leur extrémité.

Me retournant, par hasard, j'aperçois à ma droite trois grands diables de moricauds, assez légèrement vêtus et armés de grands bâtons. M'apercevant, ils changent de direction et arrivent droit sur moi. J'avoue que tout d'abord cette subite rencontre dans ce désert de pierres. bien loin de toute habitation de gens de ma race, ne laissa pas de m'inquiéter un peu. Me rappelant les centaines de forçats noirs que j'avais vus travailler aux nouveaux docks, deux jours auparavant, dont quelquesuns avaient bien pu s'évader, instinctivement je carressai mon revolver dans ma poche pour être prêt à tout événement. C'était bien mal fait de ma part, car ces braves gens, après m'avoir examiné avec beaucoup d'attention continuèrent tranquillement leur chemin. Je sus bientôt d'où ils venaient, car, ayant traversé un petit mamelon de sable jaune, je me trouvai tout près d'un Kraal de Caffres. Il y avait là environ une vingtaine de huttes, faites de branches d'arbres, probablement apportées d'assez loin, et recouvertes de peaux de bêtes, de débris de voiles de planches, en en mot de tout ce qu'ils avaient pu trouver. Quelques-uns de leurs habitants, assez légèrement vêtus de sordides haillons, sont étendus par terre et ont l'air des ennuyer. Soit les abords du village, soit les huttes elles-mêmes comme leurs propriétaires sont abominablement sâles et l'odeur nauséabonde, que je respire dans leur voisinage, m'engage à rebrousser chemin le plus tôt possible, d'autant plus que l'heure avance et que la chaleur devient de plus en plus forte.

Je traverse un plateau sablonneux et aride et me dirige du côté de l'Ouest, directement vers le sommet situé à 150 mètres au dessus de moi. L'ascension est des plus faciles; en faisant quelquets crochets on peut monter partout. Mais le soleil devient de plus en plus chaud et la soif cuisante. Comme à part une mare abominablement sâle à côté du Craal des Caffres, je n'ai pas trouvé d'eau depuis que j'ai quitté les lieux habités, je suis forcé de ménager autant que possible la demie-bou-

teille de vin qui me reste.

Au bout d'une bonne demie heure je suis près du sommet, mais quelle ne fut pas ma déception, lorsqu'arrivé sur la crête, je vis devant moi, au lieu de la mer, un autre sommet plus élevé et séparé de l'endroit où je me

trouvais, par un profond ravin.

Je prends un quart d'heure de repos à l'ombre d'un rocher surplombant et je descends le versant Sud. Le fond de ce ravin est, en même temps qu'une fournaise, un véritable jardin de plantes rares. J'y ai trouvé des glaïeuls rouges magnifiques, des lys bleu-foncé, des fleurs blanches assez semblables aux immortelles, des papillonacées écarlates avec des feuilles comme des aiguilles de pin et une quantité d'autres plantes toutes nouvelles pour moi. Malgré ma soif ardente, je fais un immense bouquet destiné au salon du Lismore Castle, nom du vaisseau. Cette superbe végétation au fond de ce ravin indiquait nécessairement la présence d'eau. Mais comme

celle-ci provient toujours des pluies torrentielles de Mars et d'Avril, à cette époque de l'année presque toutes les mares sont desséchées et les sources taries. Aussi toutes mes recherches restèrent-elles infructueuses; je bus un peu de vin et me mis à monter le versant opposé.

Au bout d'une demi-heure de grimpade fort pénible, j'arrive enfin au second sommet. Mais hélas! la même déception m'y attendait. Devant moi, au lieu de l'Océan et de la ville du Cap, un nouveau ravin et plus loin un nouveau sommet. Découragé et exténué, je m'étends derrière, ou pour mieux dire dessous un immense blocde granit, et v reste fort longtemps. Puis je mangeai mes pommes; quant à la viande et au pain que j'avais pris avec moi, je dus les jeter, avant la bouche trop sèche pour pouvoir les avaler. Je reprends courage et descends pour remonter encore; mais pour la troisième fois le sommet que je gravis n'est pas celui que je cherche. Par contre d'ici, je reconnais la forme caractéristique des rochers de Table-Moutain; je n'hésite plus et reprenant de nouvelles forces je monte de nouveau aussi rapidement que le permettent la chaleur torride et la soif cuisante.

J'arrive enfin sur un plateau rocailleux d'environ 200 mètres de l'argeur, qui se termine par un rocher à pic du côté de l'Ouest, et enfin je vois l'immense Océan. La ville du Cap avec ses rues régulières, ses villas, ses jardins, son port, se trouve à mes pieds. Je vois dans les doks, la cheminée ronge du Lismore Castle au milieu de plusieurs grands voiliers étrangers. Du côté N. O. une immense plaine de sable blanc, tachée seulement par des touffes de buissons d'un vert sombre, et plus loin la belle chaîne des Karooh-Mountains. A ma gauche le Lions-head, See-Point, la Table-Bay avec l'île de Robben, où je distingue très bien les bâtiments blancs de la léproserie.

En somme un panorama splendide, par un temps très clair, dont j'aurais joui bien plus si je n'avais pas été tourmenté par la chaleur et la soif. Le gosier me brûlait et ma langue était sellement sèche qu'elle se collait au

fond de ma bouche, si bien que je ne pouvais plus parler. Mais la bouteille de vin était vide et pas une goutte d'eau, nulle part un abri, nulle part de l'ombre. Partout le roc brûlant, du sable jaune, une atmosphère de plomb sans la moindre brise sons un ciel bleu foncé et avec le soleil perpendiculaire au dessus de ma tête. La position n'était pas tenable. A regret je dis adieu à ce superbe panorama et traversai ce plateau rocailleux qui fit donner le nom de Table-Mountain à la cime où je me trouvais pour reprendre le même chemin, puisque j'avais laissé mon veston en route. La chaleur était si intense qu'à tout moment j'étais forcé de m'arrêter. Mon cœur avait de 110 à 120 pulsations à la minute et bientôt j'eus un affreux mal de tête. A peu près tous les quarts d'heure et toutes les fois que je trouvais un peu d'ombre sous un rocher, je me dépouillais de tout ce que j'avais sur le corps et m'y couchais jusqu'à ce que la température de mon corps et de mon sang, fut un peu refroidie, et le mouvement de mon cœur un peu calmé! Enfin après m'être habillé et déshabillé au moins dix fois. j'arrivai exténué, rendu, près du Kraal des Caffres et me précipitai sur la mare d'eau qui m'avait si fort dégouté le matin même. J'avoue que je bus cette eau à longues gorgées, et ce ne fut qu'après avoir calmé ma soif que je m'apercus que le liquide que je m'ingurgitais à si fortes doses, avait un goût révoltant. Elle était si sâle qu'en remplissant la main, on ne voyait pas au travers la couleur de la peau, tant était épaisse la couche de matières qu'elle renfermait. Je cessai de boire, absolument pas désaltéré pourtant, et continuai ma route par le couloir et le long de la mer.

Vers 4 heures $\sqrt[1]{2}$ j'arrivai au Café de tempérance, où j'absorbai en moins d'une minute près de deux litres d'eau, saturée de jus de citron, sans mépriser les bouteilles de bière allemande en arrivant à bord vers 6 heu-

res 1/2 du soir.

En compagnie des officiers du Lismore-Castle et tout en causant derrière une tasse de moka, j'arrivai à la conclusion que j'avais fait l'ascension de Table-Mountain dans les conditions les plus défavorables. Si jamais j'avais l'occasion de la refaire, je m'y prendrais tout autrement. D'abord j'aurais une carte, si ce n'est un guide, et en tout cas un ou deux porteurs amplement munis de provisions. Puis, au lieu de faire ce long circuit du côté Sud, je ferais l'ascension par le côté opposé, près du Devil Pic. La montagne est plus raide et on doit pouvoir atteindre le sommet en 3 heures. Ensuite je me munirais de bons souliers ferrés et je choisirais une saison et surtout un jour moins chaud. Avis aux amateurs.*

D' Léon Pittet.

La superstition dans les campagnes.

D'une curieuse étude due à un instituteur du Tarn sur les superstitions des paysans de son département, nous tirons ces

bizarres pratiques encore en vigueur.

Les paysans du Tarn tâchent de se procurer un couteau à manche blanc, remède infaillible contre la colique. En faisant porter à un épileptique une médaille où les noms de Gaspard, Melchior et Balthasar sont gravés, on lui retire sa grave înfirmité, à laquelle la médecine cherche encore un remède. Pour enlever les verrues, c'est bien simple: enfouir une pomme soun noyer. Contre le mal aux dents, ce n'est pas plus difficile: on plante un clou dans un mur. Appliquer un soc de charrue au creux de l'estomac, cela préserve du mal de gorge.

Passons aux remèdes appartenant à une thérapeutique plus

élevée.

Avez-vous la gale? Roulez-vous tout nu dans un champ d'avoine; arrachez une poignée d'avoine en grappe (?) sans cesser de vous rouler, et laissez sécher sur une haie. Il paraît que c'est infaillible.

Si vous toussez, prenez non des pastilles, mais la précaution

de cracher dans la bouche d'une grenouille vivante.

Voici un remède évidemment socialiste: Si vous plongez les mains dans le fumier le premier mai, vous êtes vacciné contre

les engelures.

On extirpe les furoncles en soufflant à jeun, trois fois de suite, neuf jours durant, dans la bouche du malade. On enlève les maux d'oreilles en les touchant avec une main de squelette. On dompte le mal de tête en se liant les tempes avec une corde de pendu.

¹⁾ Le 14 janvier 1895, le thermomètre de Lismoree Castle marquait 108 Farenheit soit 34º C.; comme il faisait infiniment plus chaud sur les nentes rocailleuses et brûlées de Table-Mountain, j'évalue la température de ces de niers endroits à 40º C. au minimum.

CORBIÈRES

i, depuis les quelques vestiges du donjon d'Everdes, où nous nous sommes arrêté l'année passée, on jette un regard vers l'orient, derrière l'échappée d'un rideau de hêtres, on aperçoit un joli paysage où la nature s'est montrée artiste.

Dans ce paysage, des maisons en bois, protégées par de larges auvents, s'échelonnent; une grande maison badigeonnée de jaune, aux contrevents verts, tranchant du manoir et de la maison de campagne, est assise sur une verdoyante élévation; c'est tout ce qui reste du bourg de Corbières qui fut autrefois la capitale d'un petit empire, confinant jusqu'au pays de Gessenay et englobant ainsi la sauvage et longue vallée de la Jogne.

Les barons de Corbières qui, croit-on, sont sortis de la branche cadette de la maison de Gruyère ¹), jouèrent un rôle important dans notre pays; ils ne disparurent point de la scène de ce monde sans laisser des monuments en faits d'armes et de générosité qui se sont superposés comme les différentes écorces de l'arbre, en disent l'âge et en racontent la vie.

Mais il est un monument qui, à lui seul, rappelle d'âge en âge, de génération en génération, le nom de cette famille, c'est la chartreuse de la Valsainte fondée en 1295 par Girard I^{ex}.

Corbières, prétend un chroniqueur, était jadis un bourg qui ne comprenait pas moins de douze bouchers, et qui. en temps de troubles, pouvait mettre 800 hommes sur pied.

¹⁾ L'origine de la famille de Corbières est distincte de celle des sires de Gruyères écrit Hisely dans son Histoire du comté de Gruyère. Il ne nous donne pas d'autre détail sur cette origine Les archives d'Hauterive, de Rougemont, d'Humilimont, des deux chartreuses, qui fournissent tant de titres pour l'histoire de la maison de Corbières, n'en présentent aucun qui fasse soupçonner cette descendance, écrit encore l'abbé Girard dans ses Tableaux historiques.

Quand et comment finit le Corbières des temps passés? L'histoire garde là dessus un silence absolu. On pense qu'il faut chercher cette ancienne localité non sur l'emplacement du Corbières actuel, mais beaucoup plus près de la Sarine, et même dans le bas fond, au bord de la rivière, là où se trouve la propriété dite la Veyvela ou aujourd'hui la Vivela. Ce dernier nom ne serait autre chose que la réunion altérée des deux mots patois: villie vela, qui signifient vieille ville. Si cette opinion était fondée, elle aurait pour conséquence probable d'expliquer la destruction de la vieille ville par une inondation de la Sarine. La plaine de la Vivela est dominée par des éminences; sur l'une de celles-ci se trouvent encore des ruines d'un château ou d'anciens travaux de défense.

Il est bien difficile de reconstituer la filiation des barons de Corbières; au reste, jusqu'au XIº siècle. si le régime féodal existait sans doute, il acquérait déjà la forme regulière sous laquelle il se présenta plus tard, les comtes ou seigneurs qui étaient propriétaires de vastes domaines ne nous sont connus et indiqués que par leurs noms de baptême, l'usage des noms de famille n'étant pas encore répandu à cette époque.

Jusqu'au XIIº siècle les sources historiques sont du reste à peu près nulles, et ce n'est qu'à d'assez rares intervalles qu'on trouve quelques détails sur un petit nombre de localités de notre canton, mais Corbières est encore ignoré. Au XIIº siècle naît l'histoire proprement dite; elle sort des langes du berceau pour s'élever aussi haut que les donjons perchés sur les rochers.

Dans un document très précieux pour l'histoire de notre pays romand, il est question du parlement solennel tenu en 1002 à Eysins par Rodolphe III, roi de Bourgogne, il est donné le nom des principaux seigneurs du royaume, appelés principes regni, qui sont la tige probable des grandes familles du pays. Ces seigneurs ne paraissent dans cette charte qu'avec leurs noms de baptême, ce qui prouve que leurs châteaux n'existaient point encore. Les rois mêmes résidaient

comme les vasseaux de cette époque dans leurs fermes, et la fondation des châteaux ne remonte qu'à la mort du dernier roi de Bourgogne de la race rodolphienne en l'an 1032.

C'est en vain qu'on interrogerait le passé, la légende ou les documents poudreux des archives pour découvrir le leude qui, le premier, prit possession du petit empire de Corbières et y éleva son aire sur l'un des monticules qui dominent la Sarine, et, pour domaine, s'empara d'une vallée qui s'élève jusque vers les hautes Alpes où la nature est passablement inhospitalière et les torrents irascibles. Ce que nous savons, c'est que ce coin de terre fut une particule du royaume de Bourgogne, et avec lui devint une dépendance de l'empire d'Allemagne. Mais avant d'avoir été absorbée avec tant d'autres seigneuries romandes, vers le milieu du XIII^{me} siècle, par l'irrésistible Pierre de Savoie, la suzeraineté était possédée par les comtes de Genevois.

Nous savons que ces comtes étendaient leur domination sur tout le comté de Vaud, dès la frontière de la Savoie jusqu'à la jonction de l'Aar et de la Sarine. Ils furent presque sans interruption, jusqu'à la domination de Pierre de Savoie, les supérieurs immédiats des comtes de Gruyère et de divers autres seigneurs féodaux. Au temps où le royaume de Bourgogne passa sous la suzeraineté contestée et lointaine des empereurs germaniques, les comtes de Genevois transformèment leur dignité en souveraineté.

Si nous étudions les documents laissés par l'antique maison de Corbières, nous trouvons qu'elle se trouve intimement liée à la plupart des phases de notre histoire nationale et certains de ses membres ont acquis une certaine célébrité, soit dans la chevalerie, soit comme moines ou abbés.

C'est à l'occasion d'une donation en faveur de l'intéressant prieuré de Rougemont, aux fins d'obtenir la guérison de son âme et l'éternité bienheureuse de ses ancêtres, que nous découvrons déjà en 1115 un Guillaume de Corbières abandonnant son alleu de Monouna

en faveur de ce petit monastère. Son épouse, Béatrice, mourut en 1136 et demanda à l'église d'Humilimont

une place pour ses cendres.

En 1172 on découvre l'existence d'un Ulrich et Joselin, celui-ci chevalier. Plus tard, en 1181. Hugo de Corbières est le huitième abbé d'Hauterive. Un acte de 1215 constate que les seigneurs de Corbières avaient de grandes possessions dans le Valais. Elles provenaient du mariage de Guillaume en question ci-haut avec Béatrice de Granges, de la riche et puissante famille comtale de ce nom, en Vallais. Un Pierre de Corbières est témoin en 1230 du don du comte Rodolphe de Neuchâtel en faveur d'Hauterive, comprenant le droit de prendre des pierres pour ses moulins dans les carrières d'Anet.

Par un acte de 1249, Conon de Corbières reconnaît qu'il ne possède aucun droit sur les montagnes de Fédières et de Tissenevaz; il abandonne à Hauterive ce que ses fils Guillaume. Henri, Girard, Richard et Rodolphe peuvent y prétendre. En 1260, Henri, Rodolphe et Guichard, prénommés, accenssent à noble Guillaume de la Roche la garde noble du château d'Arconciel, et en 1264 Joselin et Pierre de Corbières abandonnent à Humilimont l'avocatie de l'église de Vuippens.

Dans la seconde moitié du XIII° siècle, l'antique famille de Corbières divisa ses domaines en trois seigneuries. Dans ce partage, que firent les fils de conon et d'Agnès, Guillaume, l'aîné, qui était chevalier, eut la seigneurie de Corbières avec une part au château; à Girard Ier échut le pays de Charmey, avec le manoir de ce nom; à Richard, la vallée et le fort de Bellegarde; Rodolphe reçut pour apanage des fonds et cens à Villarbeney, à Botterens, à Châtel sur Montsalvens. Guillaume de Corbières, chevalier, eut deux fils: Guillaume et Henri, et une fille, Marguerite, qui épousa Pierre de Gruyère, seigneur du Vanel, et qui fut en conséquence co-seigneur de Corbières par sa femme.

Si Guillaume de Corbières devait le service de haubert à Pierre de Savoye, Richard, son frère, n'était pas l'homme-lige de Pierre de Savoie. Le seigneur de Bellegarde, le gendre du chevalier Guillaume d'Englisberg, avover de Fribourg. Richard de Corbières, en un mot. était un personnage doué de qualités éminentes, il a occupé une place distinguée parmi les hommes de mérite auxquels l'illustre roi des Romains, Rodolphe Ier, accordait sa confiance et son amitié. Richard lui rendit de grands services, surtout pendant la guerre que ce prince eut à soutenir contre le comte de Savoie. Il était parvenu avec Rodolphe de Vuippens à lui soumettre et conserver le pays situé entre l'Aar et la Sarine, avec la forteresse de Grassbourg, Lorsqu'en 1281, le château fort de Montsalvens succomba aux attaques des Fribourgeois, adversaires du comte de Savoie et partisans du roi Rodolphe, noble Richard de Corbières recut, en reconnaissance de ses bons offices, l'investiture de ce double donjon, qui depuis fut restitué à la maison de Gruyère, laquelle avait défendu, de gré ou de force, les intérêts de la dynastie savoisienne. Deux ans plus tard, en 1283, on voit Richard de Corbières et son compagnon Rodolphe de Vuippens investis par le roi Rodolphe du château de Grassbourg, pour une somme considérable qu'il devait à ces deux fidèles serviteurs 1). Bientôt Richard de Corbières se présente revêtu de hautes fonctions: il est bailli du roi des Romains, depuis l'Aar en dessus, et avoué de Lausanne. Ce fut encore à Richard de Corbières que le roi confia la garde de Morat, et qu'il commit le soin de protéger contre toute agression, contre toute injure, Amédée, comte de Neuchâtel et ses frères, avec leurs vassaux et leurs possessions. L'habileté de Richard fit rentrer sous la suzeraineté immédiate de l'empire la seigneurie de Neuchâtel, qui avait subi l'influence de la Savoie 2).

A côté de cette illustration guerrière, il en est une autre non moins éclatante, c'est celle de Girard Ier

Cette somme s'élevait à 734 livres lausannoises, soit environ 25,000 fr.
 C'est à Richard de Corbières que l'on dot la cons ruction de la tour d'observation sur les rochers de la Jogne, près de Bataille, au sud-est du château de Montsalvens. Dernièrement on y a découvert quelques vestiges de murs.

(frère de Richard) donzel, seigneur de Charmey, lequel donna à l'ordre des Chartreux, pour la construction d'une église, d'une maison et d'autres bâtiments, soit en bois, soit en pierre, la vallée dite Tous-les-Saints. au pied de la Berra, à une altitude de 1024 mètres, vallée sauvage que traverse l'impétueux torrent du Javroz. Le fondateur se réserve cependant l'administration de la haute justice, comme fit plus tard le fondateur de la Part-Dieu. Suivant la volonté expresse du donateur, ce lieu solitaire devait appartenir aux Chartreux pour le défricher, pour l'approprier à l'agriculture et à l'entretien du bétail, tout en servant Dieu, sans être troublés dans l'accomplissement de leurs devoirs. L'entrée de la maison de prières en était interdite à tout oiseleur, pêcheur ou chasseur quelconque, et fermée à tout port d'armes. Consacrée à la prière et au travail, la Val-Sainte, ainsi le voulait son fondateur, devait être un asile assuré à tout homme, quelle que fût sa faute, qui chercherait un refuge dans cette sainte retraite.

Dans la première moitié du XIV^{me} siècle (1336), ensuite du mariage de Girard de Grandmont, seigneur de Montferrant, avec Isabelle de Gruyère, celui-ci devint co-seigneur de Corbières; il fit construire un château sur un mamelon, au nord-est de la ville de Corbières, dont les ruines portent encore le nom de Grandmont.

Arrivèrent les années 1349 et 1350, années de guerre, de pillages, d'incendies et de dévastations, dont l'histoire a conservé l'empreinte sous le nom de guerre d'Everdes 1). Corbières eut à subir les incursions des troupes fribourgeoises qui vinrent l'assiéger, mais il résista et fut épargné. Les hostilités se terminèrent par un accommodement, du 26 novembre 1349, portant ce qui suit : Il y aura dès ce jour paix entre les bourgeois de Fribourg et ceux de Corbières, et remise de toute offense ou injure que les premiers disent avoir reçue de la part des seconds. Tant que durera la guerre entre

¹⁾ Voir les Nouvelles Etrennes de l'année passée.

Fribourg et ses alliés d'une part, et le comte de Gruyère, Othon d'Everdes, et leurs alliés d'autre part, les bourgeois et habitants de Corbières n'aideront les adversaires de Fribourg ni de leurs bras ni de leurs conseils. En dédommagement du tort fait aux Fribourgeois, ceux de Corbières leur paieront trois cents livres de Lausanne, dont une moitié à la prochaine fête de Noël et l'autre à Pâques. Pour garantie du paiement de la dite somme, ceux de Corbières donneront à Fribourg quatre

ôtages, tous bourgeois de Corbières.

En 1453 ou 1454, François Ier, comte de Gruvère, recut du duc de Savoie l'inféodation de la seigneurie de Corbières, il devint le seigneur direct; le duc de Savoie conservait la suzeraineté. Le 13 février 1475, les sujets de cette baronnie et de Charmey, agissant d'un commun accord, ainsi que sur l'avis du comte Francois et de Jean de Montsalvens furent associés au droit de bourgeoisie de Fribourg movennant le paiement annuel d'un florin d'or en reconnaissance du nouveau droit qu'ils venaient d'acquérir, et avec la condition qu'en temps de guerre ils fourniraient à Fribourg le modique contingent de quatre hommes armés. La Roche et Bellegarde négocièrent d'après le même principe.

Le corbeau héraldique de Corbières pas plus que la grue sa voisine, qui avaient flotté pendant de longs siècles sur la soie des bannières, dans les expéditions. dans les combats, lesquels ne furent pas sans gloire, ne purent défendre plus longtemps le pays, qui les avait choisis comme emblêmes, de la convoitise de puissants voisins. Les petits comme les grands empires participent de notre humanité: apparaître et disparaître, telle est le sort inexorable, le dernier mot de toute chose.

Après la conquête du pays de Vaud par les Bernois, ceux-ci, s'estimant substitués au duc de Savoie, tentèrent de s'approprier encore la chatellenie de Corbières, mais ils durent y renoncer non sans gronder devant l'opposition des Fribourgeois qui intervinrent avec des actes en dues formes et convoitaient davantage que Berne encore le domaine du voisin. Ils pressèrent vivement sa dévolution par un simulacre de procédure usité en pareil cas. A la nouvelle de ce danger qui menaçait les droits et l'autorité de son souverain, toute la Gruyère s'émut. Les montagnards de Gessenay et de Château-d'Œx, tout comme les paysans de la Basse-Gruyère, indignés des procédés des Fribourgeois, prirent les armes pour défendre la personne et les droits de leur vieux comte Jean II.

Les seigneurs de Fribourg, inquiétés par ce mouvement populaire qui pouvait se communiquer au loin, firent voile d'un autre côté; ils proposèrent de terminer la querelle dans une conférence, mais le comte Jean, craignant de laisser refroidir l'enthousiasme de son peuple, appela de toutes parts ses hommes d'armes. Il en fit la revue; il les exhorta à repousser l'invasion, à combattre pour leur pays et leurs libertés. Jean II sentait couler dans ses veines le sang du chevalier de

la Bicoque.

Dans ce moment critique, Berne empêcha l'explosion de la guerre et les Fribourgeois, dociles à ses conseils, temporisèrent. C'était un sursis accordé au condamné,

Gruyère qui s'était signalé par sa valeur à l'affaire de

un prolongement de l'agonie.

Bientôt le comte Jean, lequel, avant sa mort, eut beaucoup de peine et fâcherie, tant à cause du changement des seigneuries que aussi du changement de religion. Écrit le chroniqueur Pierrefleur. descendit dans la tombe et c'est Michel, li preux li beaux, fleur de tous aultres damoiseaux, mais aussi le volage, qui précipita la chute, la fin désastreuse de l'antique et illustre maison de Gruyère qui lui succéda. Quoiqu'il eût juré, dans sa colère, qu'il cèderait ses biens au diable plutôt qu'à Fribourg, le 28 juillet 1553, Corbières devint terre fribourgeoise, son histoire était arrivée à sa dernière page. Le premier bailli, installé en 1554, fut Bartholomé Reynau.

Le plus ancien écusson de Corbières est parti aux armes de Savoie barrées, ce qui a fait écrire à des auteurs que la famille de Corbières devait être de souche savoisienne. Le plus moderne est de gueules à une bande d'argent chargée d'un corbeau de sable. Lorsqu'une fille naissait dans la famille, on disait que l'oiseau laissait tomber de son bec un anneau d'or, et un anneau d'argent si c'était un garçon. Les Normands ont une légende qui se rapproche beaucoup de celle-ci: si le corbeau peint sur leurs drapeaux de guerre agitait les ailes, c'était un présage de victoire. Ce rôle des oiseaux au moyen-âge est sans doute un reste de l'antiquité païenne.

Aujourd'hui, on marche sur des souvenirs éteints. Cependant, il en est un qui demeure encore vivace dans la mémoire du peuple et qui fait le sujet des conversations autour du foyer. Nous voulons parler du procès en sorcellerie intenté à l'infortunée Catherine Repond, dite la *Touaschâ*, plus connue sous celui de *Catillon*. Ce procès survit et résiste comme une dernière protestation d'une procédure et de juges barbares.

Il n'éclatait pas un orage sur la contrée de Corbières qu'on n'accusât cette malheureuse femme; les vaches cessaient-elles de donner du lait ou le lait tournait-il, Catillon en était la cause. On affirmait très sérieusement qu'elle possédait une graisse qui avait la vertu de faire pondre des œufs et qui servait à enduire le balai sur lequel elle se mettait à cheval pour se rendre au sabbat. On la chassait comme on chasse l'ours et le loup, on la traquait, on la poursuivoit de village en village, de chalet en chalet. On la voyait se réfugier dans un fourré, on cernait le bois. on croyait la saisir, elle avait disparu. Ces fuites semblaient impossibles sans un secours surnaturel.

Catillon par la sorcellerie Sait remplir son panier d'œufs, Comme lièvre, elle se moque des fusils, Dans les choux, elle se rit du chasseur.

Sur le manche d'un balai Par le trou de la cheminée, Catillon s'en va solitaire Tout près de la grande caverne. Là le diable tient son sabbat, Dressé sur des piedz de bouc, Il donne aux sorcières la goutte, Dans des cornes de vache.

Nous publions quelques faits de ces sombres souvenirs qui se rattachent à l'histoire des derniers temps du château de Corbières: les lueurs du bûcher éclairèrent, nous le savons, son déclin. La sentence de mort de Catherine Repond fut exécutée à Fribourg le 15 septembre 1731. Catillon ne fut pas brûlée vive, mais on la lia sur une échelle et on l'étrangla préalablement jusqu'à ce que la mort s'en suive et ensuite on jeta son cadavre sur un bûcher pour y être, suivant le droit impérial, lisons-nous dans la sentence, consumé avec ultérieur ordre de n'y quitter, jusqu'à ce que le tout soit réduit en cendres.

Première examination. Le quatrième juin de l'année 1731, le très Honoré Seigneur Baillif de Corbières estant assis en Justice avec les Sieurs justiciers dud lieu, pour en Exécution de l'ordre Souverain du 18 May dernier Examiné La détenue Catherine fille de feü Sulpice Repond de Villarvolard Laquelle fut condnite devant L'Hoble Justice et Interrogé comme sensuit.

- D. D'ou elle est.
- R. De Villarvolard.
- D. Qui at esté son père.
- R. Sulpice Repond.
- D. Qui at esté sa mère.
- R. Qu'elle croit que sa mère at esté des Gillerds nommée Catherine.
- D. Quel age elle at.
- R. Ne le scavoir au juste.
- D. Pourquoy elle est en prison.
- R. N'en scavoir le suict, n'ayant jamais rien fait de mal a personne.

Ensuite on luy at fait tirer son soulier et son bas pour voir son pied goche, duquel les dois sont entièrement emportés ce qui at esté où par tous srs jurés.

D. Demandé comme c'est accident luy est arrivé.

- R. Dans une grange. Sur la paille.
- D, En qu'elle grange ou Maison.
- R. Ne scavoir fait que c'est à une grange au dessus de Villargiroud.
- D. En quel temps cet accident luy est arrivé.
- R. Dans le temps que les vaches dessendoient des Montagnes.
- D. Si son pied ne saignoit pas bien.
- R. Qu'il saignoit de petit à petit.
- D. Si le lendemain elle avoit diné en la même Maison près la grange ou elle a reçut le coup de fusil.
- R. Quouy et quelle avoit bien mangé et de leur avoir demandé pourquoy il luy avoient fait ce mal et qui lui répondirent rien.
- D. Comme elle pouvoit marcher cause du sang de son pied.
- R. Comme elle pouvoit qu'elle saignoit peu jusqu'à Villazgiroud dont on lat conduite sur un âne jus-ou'à Orsonnens.
- D. Combien de temps elle at demeuré à Orsonnens.
- R. 3 ou 4 jours.
- D. Depuis Orsonnens ou elle est allée.
- R. A Chainin (Chénens).
- D. Si elle avoit toujours les dois de son pied.
- R. Qu'elle en avoit encore quelque peu et qu'un vieu homme luy mit du sel sur son pied.
- D. Ou elle at esté conduite depuis Chainin.
- R. Dasvoir esté conduite en divers lieu comme a Prés, Pontau, Cutrevis, Cournillen et depuis a Belfoux.
- D. Si elle avoit encore les dois.
- R. Non.
- D. Après diverses raisons et fortes examinations si elle n'avoit pas déia les dois du pied en bas avant que daller à la Maison ou le coup luy doit avoir été fait.
- R. Que non.
- D. Si les dois du pied luy ont esté coupé la dony (nuit) ou de non.
- R. Qu'ont ne les luy at pas coupé mais qu'il lui ont

fait mal pour les luy faire tomber les ayant eü a Orsonnens et à Chainin et qu'ils tomboient de temps en temps.

Ainsi passé le 4 juin 1731, pour fois de quoy les minutes expédiées sous le sceau et signature cy bas mis.

Jos. Chassot notaire.

Lecture de la présente examination aussi bien que celle des Informations prises et Déclarations ensuivies ayant été faistes à Leurs Exes Mes Souverains Seigneurs et Supérieurs du Conseil privé Icelles ont dit et sentencié la Détenüe devoir estre derechef exactement examinée sur le plus essentiel des Déclarations données et sur ce qui pourroit avoir porté perte et dommage à quelqu'un.

Fait le 7 juin 1731.

VICE SECRÉTAIRE DE FRYBOURG.

Le 10 Juin 1731, honeste J. P. G. de Riddon, rière Avry, déclare au bailli de Pont que son fils est mort ensuite d'une rose qu'il aurait reçu d'une femme qu'il n'a pas connu mais cela est arrivé 4 à 5 années avant le décès en questiou, il reconnait que son fils a été

maléficié mais 3 ou 4 jours avant sa mort.

Honeste J. R. déclare qu'il a été domestique de C. M. et soignait un troupeau à la gîte Es Planous en Avenintzous, la Catillon est survenue au chalet réclamant du beurre, du lait ainsi que de la fleur (crême). On lui a fait charité mais le soir lorsqu'on eut trait les vaches et qu'on les eut lachées sur le pâturage une de celles-ci commença à boueler (?), toute la nuit elle fut agitée, courant d'un côté de l'autre, on eut mille peines de l'atteindre le lendemain. Ce même jour le fromage ne réussit pas et on ne put faire aucun serais. Cet état de chose a duré pendant 4 jours.

J. C. de Broc déclare qu'étant au chalet de Ifeuei la dite Catillon y est arrivée et comme elle est partie sans diner elle a lancé des imprécations de ce qu'on lui avait refusé la charité, depuis lors on ne put fabriquer aucun

sérac.

La veuve F. déclare qu'il y a environ 2 ans que la cadette de ses filles étant maléficiée vit une fois la sorcière Catillon et, sans la connaître, elle fut saisie de crises voulant la déchirer, elle fut retenue de force par

plusieurs personnes.

F. P. du Chatelard dit que Catherine Repond a logé chez les G., l'a entendu dire qu'elle faisait des choses extraordinaires en montant sur le sommet de la grange et se dressait là où il est impossible de le faire, on la croyait hors de bon sens. Les habitants de la commune se sont même réunis pour la surveiller a cause qu'elle faisait un bruit extraordinaire et épouvantable.

J. D. témoigne que Catherine Repond s'est approchée de sa maison les pieds tellement enflés qu'ils étaient méconnaissables, elle marchait sans douleur sur des épines. Elle fut enfermée dans la grange, elle se mit

aussitôt à escalader les chevrons de la charpente.

Le sieur justicier F. D. accuse la sorcière Catillon d'avoir jeté un maléfice sur ses fromages; pendant 23 jours il en a fabriqué que des mauvais; la chaudière, les ustensiles, les vaches, les ermaillis étaient ensorcelés, 8 vaches de son troupeau ont péri. Pas plus tard de l'été présent la sorcière s'est montrée à sa montagne de la Vudala et voilà qu'une vache roule et se tue.

F. J. dit qu'en 1726 il était ermailli de F. D., qu'il devait travailler pendant 10 heures pour fabriquer un fromage, quand on battait la crême il n'y avait pas

mêche d'obtenir du beurre.

La servante du bailli dit encore qu'ayant apporté le souper de la détenue Repond à travers des barreaux elle sentit la même nuit un mauvais effet en la tête, qui lui causa une douleur et une enflure extraordinaires

au visage.

Comme les Honorables jurés ainsi que le Seigneur Baillif, secondé par le lieutenant B., déclarent que malgré leurs efforts ils ne peuvent obtenr une réponse stable et positive de Catherine Repond sur son accident du pied et de l'air même effronté, même d'une langue piquante elle répond aux questions, décide qu'elle sera

soumise à la torture de la simple corde d'autant qu'elle at assé bon corps pour soutenir la question, écrit le

greffier Chassot.

Dans les examinations des 13, 20 et 23 Juin, Catherine Repond subit la torture du demi quintal. Elle conteste avoir donné mal à Madame la Banerette de C. ainsi que comme une fois que Monsieur le Baillif estoit à la chasse es Ouges de Villarvolard ayant tiré sur un renard qu'il culbutat en bas par une rouvena et d'abord après une lièvre apparut à la mesme place du renard que les chiens ont chassé mais le renard ne s'est pu trouver et que la dite détenüe et sa sœur avoit porté au pré du sgr Baillif luy disant qu'elles avoient des gros affaires à luy dire. Elle déclare que le diable ne luy a pas promis de la soutenir à la corde et ne s'est pas montré à la Schetta. Elle repousse d'autres naïvetés inexprimables qu'on lui impute et qui jettent une ombre bien dense sur les croyances en cours dans la première moitié du XVIIIe siècle.

La torture du demi quintal ne suffisant pas pour arracher des aveux à la victime, c'est celle du quintak

qui la remplaca.

Estant élévée la troisième fois avec le quintal elle est devenue toute noire au visage, lit-on dans la procédure, et de l'escume en la bouche sans pouvoir parler on at esté d'obligation de la promptement relacher et estée relachée.

Enfin, le 13 juillet,, Catillon est transférée dans une prison de la Mauvaise tour à Fribourg, où elle eut à subir de nouvelles examinations et de nouvelles tortures. Le 15 septembre 1731, comme nous l'avons écrit, la mort délivra la malheureuse Catherine Repond de la prétendue justice des hommes.

F. R.

- Oui, mais moi j'en ai.

Comment pouvez-vous distinguer une jeune poule d'unevieille? — Par les dents. — Vous voulez rire. Tout le mondesait que les poules n'ont pas de dents.

MUSIQUE ET CALVITIE

n statisticien anglais vient de se livrer à un travail à coup sûr original, en étudiant l'influence de la musique sur le cuir chevelu.

L'auteur établit d'abord que la proportion des individus chauves est de 11% pour les professions libérales en général, excep-

tion faite des médecins qui paraissent détenir le record

de la calvitie avec le chiffre de 30 º/o.

Les compositeurs de musique n'échappent pas à la règle, et la calvitie est aussi fréquente chez eux que dans les autres professions. Mais c'est chez les instrumentistes que l'influence de la musique se fait sentir, et cela dans deux sens opposés.

Ainsi, tandis que les instruments à cordes préviennent et arrêtent la chute des cheveux. les instruments de cuivre exercent la plus fatale action sur le cuir chevelu.

Le piano et le violon, le piano surtout, ont une influence conservatrice indiscutable. Il suffit de jeter un regard sur une collection de photographies de pianistes à la chevelure mérovingienne pour ne pas oser émettre un doute sur les déductions du statisticien anglais.

Le violoncelle, la harpe, la contre-basse, participent encore des effets philocomes du piano. Mais déjà le hautbois, la clarinette et la flûte n'exercent plus qu'une influence très-atténuée; ils ne garantissent plus guère au-delà de la cinquantaine.

Par contre, les cuivres sont déplorables pour les gens qui tiennent à leurs cheveux; le cornet à piston, le cor d'harmonie agissent avec une sûreté et une rapidité surprenantes; le trombone est l'instrument néfaste par excellence, il déplume un crâne en cinq ans.

C'est ce que l'auteur appelle « la calvitie des fanfares », qui sévit surtout parmi les musiciens de régi-

ment.

Pourquoi le trombone hâte-t-il la chute des cheveux, tandis que le piano l'arrête? La statistique ne le dit pas, et d'ailleurs ce n'est pas son affaire. Mais il est facile de contrôler chaque soir, au théâtre, ces affirmations musico-capillaires, en inspectant les crânes des musiciens de l'orchestre.

L'abonné du téléphone.

L'administration des téléphones se voit forcée de refuser les nouveaux abonnements.

(Les journaux.)

L'administration des téléphones, obsédée par les réclamations incessantes de ses abonnés, vient de prendre une décision virile.

Nul, désormais, ne sera admis à posséder le téléphone s'il n'a passé avec succès un examen dans le genre de celui-ci:

L'examinateur. — Etes-vous patient?

Le candidat. — Oui, je suis patient, par la grâce de Dieu.

L'examinateur. — Qu'est-ce qu'un patient?

Le candidat. — C'est celui qui sait attendre la communication pendant une heure sans réclamer.

L'examinateur. — Quels sont les devoirs de l'abonné vis-àvis des demoiselles du téléphone?

Le candidat. — Il doit être respectueux et galant.

L'examinateur. — Et quand les demoiselles se moquent de

Le candidat. — Il doit être ravi de leur fournir un sujet de aieté.

L'examinateur. — Quels droits le titre d'abonné concède-t-il

à celui qui en est gratifié?

Le candidat. — Le droit de verser, chaque année, une certaine somme entre les mains de l'administration.

L'examinateur. — Donnez une définition du téléphone.

Le candidat. — Le téléphone est surtout composé d'une sonnerie qu'on laisse installer chez soi et qui permet à de jeunes personnes, réunies dans un bureau central, de vous déranger à toute heure du jour et de la nuit pour vous dire : « C'est une erreur. »

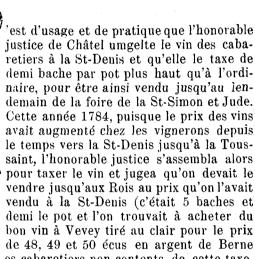
L'examinateur. — Très bien. Vous êtes admis à subir les

épreuves définitives.

UNE GRÈVE DE CABARETIERS

à Châtel-Saint-Denis.

1784.



le chard). Les cabaretiers non contents de cette taxe, désirans le vendre à 6 baches le pot, ne voulurent pas l'accepter, et ayant comploté ensemble, par un accord unanime levèrent tous l'enseigne de leurs cabarets. Ils étaient cinq cabaretiers, dont Jean Genoud était le propriétaire de la Croix-d'or, les autres quatre étaient des locataires, et refusaient de vendre du vin à ceux qui en demandaient. Sur ce le lieutenant Genoud fit assembler l'honorable justice, afin qu'après s'être consultée, elle prît des mesures en conséquence. Le plus est donc passé qu'on devait en aviser incontinamment Leurs Souv. Excellences. (Le seigneur bailli était absent depuis quelques jours.) M. le curial Liaudat dressa une requête au nom de l'honorable justice; l'officier Pilloud

en fut le porteur et voici mot à mot la réponse que L. S. E. firent à la dite requête :

L'avoyer et conseil de la ville et république de Fribourg à vous notre cher et bien aimé baillif salut.

En réponse à votre missive du 4 courant et à la requête y incluse de l'honorable justice de Châtel nous ne pouvons que vous témoigner notre surprise et mécontentement souverains sur les menées et conduite despectueuse et punissable de vos cabaretiers; en conséquence nous vous chargeons de communiquer et faire lire par devant l'honorable justice assemblée les présentes, de faire sentir aux prédits cabaretiers notre mécontentement souverain et de leur annoncer de notre part qu'ayant vu par le compte que dite honorable justice nous a fait parvenir de l'achat des vins et des frais qui en résultent, que les sus dits cabaretiers avoient un gain raisonnable et pouvoient très bien subsister, nous aurions conffirmé et ratifié la dernière taxe faite par l'honorable justice, à laquelle nous enjoignons pour l'avenir de ne plus faire ces sortes de taxe sur la place publique, mais dans le lieu accoutumé et destiné pour ses assemblées ordinaires, et à chaque justicier, raisons légitimes réservées, d'y paroistre exactement. Adieu. Donné le 26 novembre 1784.

Le seigneur baillif, Nicolas de Ratzé, ayant reçu la dite réponse soit mandat de Fribourg, fit assembler l'honorable justice à l'extraordinaire et leur lut le discours suivant, copié mot à mot de l'original:

Mr le lieutenant, Srs et honorables justiciers!

Un ordre souverain en date du 26 de 9bre passéadressé à moi en particulier me donne l'agréable commission de vous annoncer que L. S. E. ont pris en gracieuse considération la requête que vous leur avez adressée par mon canal, le 4 du même mois, au sujet de la conduite hardie et despectueuse des cabaretiers à votre égard, et en même temps de vous témoigner-leur satisfaction souveraine sur votre zèle et exactitude à

taxer le vin sans support et dans la seule vue du bien public, en pesant dans une balance équitable les raisons qui militent pour le dernier et en accordant aux cabaretiers un profit raisonnable, qui, en les mettant à l'abri de toutes pertes, les met dans le cas de très bien subsister. C'est pourquoi elles m'ont chargé de vous dire qu'elles avoient confirmé et ratifié la dernière taxe du vin que vous avez faite, comme étant aussi juste qu'équitable, en vous exhortant de continuer dans votre zèle et dans votre exactitude qui vous font honneur. Sovez persuadés. Mr le lieutenant. Srs et honorables justiciers. que L. S. E. vous maintiendront toujours dans vos droits, que leur volonté souveraine est que chacun vous respecte comme administrant la justice en leur nom et que comme tels vous jouissiez de la considération qui vous est due. Aussi ne souffriront-elles jamais qu'on vous vilipende et qu'on vous despecte, comme une poignée de téméraires l'a fait jusqu'ici et auxquels je suis chargé de témoigner l'indignation souveraine en votre présence; et pour que vous ne soyez plus exposés à l'avenir aux propos hasardés des cabaretiers et de leurs adhérans, elles vous défendent de faire d'ors en avant les taxes de vin en public, comme du passé, et vous ordonnent de les faire à la maison de ville en assemblée complète de votre corps, en enjoignant à chaque individu d'icelui de s'y rencontrer exactement, sauf les raisons légitimes d'absence que le justicier absent devra à la première occasion faire connoître à son seigneur haillif.

DISCOURS

adressé par le seigr baillif aux cabaretiers renitents.

C'est donc vous, petite poignée de téméraires, qui au mépris de votre conscience et du serment que vous avez juré à Dieu entre mes mains la veille de la St Denis, osez cabaler et vous soulever contre la taxe du vin faite par cette honorable justice, selon ses droits que vous aviez juré d'observer et de ne pas enfreindre. C'est donc vous qui prétendez faire la loi et assujettir

tout un public à votre cupidité! Je suis chargé de la part de L. S. E. de vous faire connoître leur surprise, leur mécontentement et leur indignation souveraine sur la conduite punissable et despectueuse que vous vous êtes témérairement permise contre cette honorable justice. Je suis chargé de vous dire qu'elles ont approuvé et ratifié la dernière taxe de vin faite par elle, comme étant raisonnable et par laquelle vous pouvez très bien subsister. Voilà ce que j'ai à vous dire pour ce point. Il me reste à vous reprocher votre témérité et hardiesse très punissable. De quel droit, vous cabaretiers locataires, avez-vous levé les marques des cabarets qui ne vous appartiennent pas? De quel droit vous, cabaretier propriétaire, pouvez-vous lever selon votre caprice l'enseigne qui vous fut donnée pour le service du public? Savez-vous la peine que vous avez encourue? Vous l'apprendrez dans son temps. Il est bientôt temps de vous mettre un frein, vous qui ne connaissez plus ni loi de conscience, ni loi souveraine, vous qui, au mépris des ordonnances souveraines, osez vendre à toutes heures de la nuit du vin, qui souffrez les ivrognes, les domestiques, les gens de métier, les enfants de famille et tous ceux qui veulent boire bien avant dans la nuit dans vos cabarets, vous qui avez laissé danser, quereller et se battre chez vous. Comment observez-vous votre serment? Mais ne voulant plus tolérer des désordres pareils, nous vous défendons de donner du vin à qui que ce soit de la paroisse plus tard que sept heures tous les jours sans exception, et de souffrir qui que ce soit dans vos cabarets sous peine de cramponement de vos caves. Il me reste enfin à vous conseiller de faire vos excuses à cette honorable justice extraordinairement assemblée de tous les propos despectueux que vous et vos gens ont tenus contre elle, et de faire connoître en ma présence le repentir de votre désobéissance et téméraire conduite à son égard; ensuite je vous demande si vous voulez vous soumettre à la dernière taxe de vin et le vendre conformément à icelle.

Les cabaretiers firent leurs excuses et promirent de vendre vin en se conformant à la taxe que l'honorable justice en avoit faite (c'était 5 baches et demi le pot). Sur quoi le seigneur baillif dressa une récapitulation soit verbal de tout ce qui précède, le fit publier en place publique et après afficher au lieu accoutumé.

Extrait d'un manuscrit intitulé: Recueil de mandats souverains et quelques autres remarques pour Jean François Genoud, 1760.

J. G.

Echo des troubles de Zurich.

Maintenant que l'émeute de Zurich est terminée, chacun a naturellement sa petite anecdote y relative à raconter. En voici

une que nous rapporte un journal zurichois:

Un des Italiens, surpris par les émeutiers, n'avait pas eu le temps de se rendre à son domicile pour prendre ses effets avant de partir. Aussi le brave homme écrivit-il à la hâte, avant de quitter la ville, le petit couplet suivant à sa propriétaire :

> Abbanzi di guti un Paltanzi miniur Bis i coma gosi ola.

A la vue de ces vers, la bonne dame qui a, disons-le, dépassé l'âge où on en reçoit, poussa un cri d'étonnement et s'écria : — Mais ne sais pas l'Italien, moi! Ce disant, elle se rendit auprès d'une connaissance qu'elle savait apte à faire une traduction et lui soumit, en rougissant un peu, la petite poésie.

A peine le traducteur eut-il jeté les yeux sur les vers qu'il fut pris d'un violent accès de fou rire: — Mais ce n'est pas de l'italien, déclara-t-il enfin, c'est simplement du patois zuri-chois mis à la sauce piémontaise. Voilà ce que cela signifie:

Haben Sie die Güte und Bhalten Sie mini Uhr Bis i komme go sie hole.

Traduction française: Ayez la bonté de garder ma montre

jusqu'à ce que je vienne la chercher.

L'excellente propriétaire fut longtemps, paraît-il, avant d'être complètement remise de l'étonnement en lequel la jeta cette prosaïque révélation.

REQUIEM!...

e vent de la Toussaint, qui chasse les feuilles mortes, les larges feuilles de nos platanes, et les accumule aux bords des trottoirs et dans les angles de murailles, suggère les pensées funèbres; et voici la fête annuelle de la Commémoration des Trépassés. Ne cherchons pas plus longtemps de matière à philosopher.

Aussi bien ce culte des morts est-il pratiqué par la population parisienne avec la plus touchante fidélité. Que ceux qui nous accusent d'être frivoles aillent visiter nos cimetières; ils y trouveront à chaque pas les preuves émouvantes que nous savons éprouver des sentiments durables et profonds. Demain, comme d'habitude, les journaux publieront à cet égard de convaincantes statistiques et nous diront quelle foule immense s'est portée auprès des tombes, quel chiffre énorme a atteint le commerce des fleurs et des emblèmes de deuil.

Un peuple qui conserve à ce point cette piété filiale, peut avoir perdu toute foi religieuse; son instinct de-

meure quand même spiritualiste.

Interrogez votre cœur, vous tous qui regrettez un être aimé avec une si fidèle tendresse. Ne découvrezvous pas au fond de vous-même, malgré le désespérant silence de la nature, un secret espoir de retrouver tôt ou tard le cher disparu? Ce n'est pas à un nom sur une pierre, à un cadavre qui achève de se décomposer. que nous allons porter des fleurs et des couronnes. C'est à ce qu'il y avait dans le mort de plus pur, de supérieur, — disons le mot, — c'est à son âme. Si nous étions bien persuadés que celui qu'on a enterré là n'existe plus, absolument plus, que signifieraient nos pèlerinages et pourquoi nous ferions-nous un devoir de lui prouver que nous ne l'oublions pas et que nous l'aimons encore. Non, non. Quand nous entrons dans un cimetière, le cœur lourd de souvenirs, les mains chargées de présents symboliques, nous confessons, bon gré, mal gré, notre

espoir en une autre existence ou, du moins, notre désir

d'une survie personnelle.

J'irai plus loin. Ce mort, à qui nous apportons notre hommage fleuri, n'apparaît pas à notre pensée tel qu'il était de son vivant. Nous ne pouvons nous empêcher de nous dire qu'il a franchi le seuil d'un monde inconnu, qu'il en sait maintenant plus que nous sur le Mystère, qu'il est désormais d'une essence autre que la nôtre, supérieure à la nôtre. Si nous lui parlons, si nous osons nous adresser directement à lui, c'est avec une émotion un respect qui nous font trembler. Misère de l'homme! Il se révolte orgueilleusement contre l'Infini et montre au ciel un poing chétif. Mais son pied se heurte au tombeau des siens; il trébuche, il tombe à genoux.

Penser aux morts, c'est prier.

Voilà, dira-t-on, de bien sérieuses réflexions. Que voulez-vous? Cette date de la Toussaint est de nature à les susciter, et d'ailleurs elles m'ont assailli, plus impérieuses que jamais, l'autre jour, à un enterrement.

Je ne connaissais pas la personne qui venait de mourir, et je n'étais venu que pour témoigner ma sympathie à l'un des membres de la famille, qui est mon ami. Comme il occupe une haute situation, il y avait là l'élite de la société parisienne; et cette élite, — vous le savez, — est une cohue.

C'était un de ces enterrements qui sont une distraction pour le quartier, un de ces enterrements où le menu peuple s'ameute au seuil de l'église, où les badauds montrent du doigt, en les nommant, les gens célèbres qui descendent de voiture.

Ils arrivaient en très grand nombre, montrant leurs visages connus de tous et depuis longtemps, leurs visages, pour ainsi dire, usés à force d'être vus et pareils aux effigies des monnaies qui ont trop circulé. Tous s'efforçaient, sans doute, de donner à leur physionomie un caractère de gravité décente. Néanmoins, des amis se reconnaissaient, échangeaient, à distance, un coup d'œil soudain plus clair, un demi-sourire. Presque aucun, — il faut le dire, — n'avait jamais vu la défunte, et, malgré les sombres draperies aux franges d'argent et

les corbillards à panaches, on ne lisait, sur ces bouches fermées et dans ces yeux calmes, qu'un deuil de politesse.

Le luxe et la foule, dans une cérémonie funèbre, me donnent toujours une sensation pénible, et je suis, malgré moi, un peu choqué de voir, derrière un cercueil. ce long cortège d'indifférents. Certes, ce sont là des rites très explicables. Je conviens très volontiers que le sentiment est respectable qui fait déployer par la famille tant de pompe et de solennité, et qui groupe un si grand nombre de sympathies - plus ou moins sincères tour des affligés. Néanmoins, dans ces circonstances-là. ie ne sais pourquoi je pense toujours à une bière sous un drap noir, tout simplement posée sur deux tréteaux. dans une pauvre paroisse de village, — à la bière d'un brave homme de mort, entourée sculement par quelques parents et amis ayant pour de bon les yeux rouges, et derrière laquelle une vieille servante agenouillée égrène, en pleurant, son chapelet.

C'est très beau, si vous voulez, le Père-Lachaise. la colline encombrée de monuments triomphaux. Mais il me semble qu'on doit mieux dormir dans un coin champêtre, abrité du vent par le contre-fort d'une église gothique dont le clocher vous berce de ses angelus, — dans un cimetière mal clos, plein d'herbes folles, qui se confond avec la campagne, et où les enfants viennent faire des bouquets des champs au mois de mai et cueil-lir des noisettes en septembre. Que dis-je? Je trouverais même tout naturel que le bedeau y cultivât quelques planches de salades ou de pommes de terre, et y

mît sa chèvre au piquet.

Pour revenir à l'enterrement tumultueux et magnifique de l'autre jour, je vous avouerai que j'entrai dans l'église et que je pris place sur ma chaise à housse noire sans aucun recueillement. Comment aurais-je pu me recueillir? Tout de suite, mon voisin, se penchant à mon oreille et abritant sa bouche avec sa main gantée, me demanda: « Eh bien! mon cher, quand votre pièce entre-t-elle en répétitions à l'Odéon? »

Cependant, l'orgue gémit, les chants éclatèrent, et la sublime et poignante musique de la liturgie romaine produisit son effet accoutumé. Les physionomies devinrent graves, les chuchotements s'éteignirent, un silence imposant régna. On se souvint qu'il y avait une morte dans ce cercueil qui disparaissait sous les roses et les chrysanthèmes; mêlé aux plaintes déchirantes de la maîtrise et aux parfums entêtants et amers des fleurs d'automne, on sentit flotter dans l'espace on ne sait quoi de formidable et de majestueux. Me suis-jetrompé? J'eus alors le sentiment que tous ces hommes réunis par un simple devoir de civilité, que tous ces Parisiens sceptiques pensaient à la mort.

Moi, j'écoutais les chants, les admirables prières dans lesquelles revenait à chaque instant le même mot:

Requiem... Requiem æternam... sempiternam...

Le repos!...

Qu'elle est touchante — et qu'elle est profonde — cette pensée de l'Eglise chrétienne qui, lorsqu'elle prie pour les morts, supplie Dieu de leur accorder, avant tout et surtout, le repos! Quelle sagesse! Quel jugement définitif porté sur la vie, où tout — même ce que

nous appelons le bonheur — est une fatigue!

Celle qu'on enterrait ce jour-là était morte pleine d'années et avait droit à ce repos que les prêtres et les chanteurs demandaient pour elle. Mais, sur tous les visages qui m'environnaient, sur ces visages d'âge différent, même sur ceux des jeunes gens, sur ceux des jeunes femmes en pleine éclosion de beauté, je voyais distinctement les traces de l'usure et de la lassitude. Tous, ils étaient épuisés déjà par leurs travaux, par leurs passions, par leurs douleurs, par leurs jouissances. Chez tous - chez cet homme de génie comme chez cette mondaine, chez ce soldat comme chez ce penseur, — je retrouvais ce signe fatal, - à peine apparent quelque fois, visible toujours. — cette moue de la lèvre, cette tristesse du regard, qui trahissent, dans toute physionomie qui s'abandonne, la faillite quotidienne de la vie, la déception ou l'assouvissement.

Le repos! Combien la belle prière avait raison de demander le repos pour eux, pour moi, pour nous tous!

Mais ce qu'elle implore avec tant d'insistance et d'ardeur, ce qu'elle promet aux justes et aux hommes de bonne volonté, ce n'est pas, ce ne peut pas être le repos dans le néant. Car la vie. cette vie à laquelle nous nous cramponnons avec désespoir parce que nous ne connaissons qu'elle, la vie n'est qu'une lutte sans trêve et une longue souffrance; et les plus insouciants d'entre nous, ceux que peut encore endormir l'opium éventé de l'optimisme, se réveillent parfois couverts d'une sueur froide d'épouvante. Non, ce n'est pas vrai! Nous ne nous résignerons jamais à croire que la vie n'a pas d'autre but qu'une chute dans un gouffre et que nous n'avons vu la lumière du soleil que pour vider jusqu'à la lie cette coupe de misère et d'iniquité! Et, à des dates fatidiques, une angoisse nous étreint, nous voulons en savoir davantage. Humbles et pieux, nous allons vers les morts qui nous aimèrent, nous nous inclinons sur leurs tombeaux et nous leur demandons le secret de l'éternité.

Moi aussi, à la veille de cette fête des Morts, moi aussi, je me penche sur des tombes vénérées. Hélas! elles restent muettes; mais, auprès d'elles, je retrouve

un peu de mon âme d'enfant.

La foi y coulait comme une source fraîche sous de grands arbres. Puis les saisons ont passé. Le doute. sombre et triste automne, a laissé tomber sur l'eau vive les feuilles jaunes et les branches sèches, et l'a couverte de débris. Lève-toi, vent froid de la Toussaint, qui balaie toutes les impuretés. Débarrasse la source de cette dépouille flétrie et m'y laisse boire! Oui, que je me désaltère; car j'ai soif d'espérance! Que cette eau délicieuse me rende la foi naïve de mes quinze ans. la foi sereine, exempte de terreurs et de superstitions! Qu'elle me permette de croire encore que mes bienaimés ne sont pas anéantis à jamais, qu'ils m'attendent dans la lumière, et que cette mort, dont chaque minute me rapproche, n'est pas le repos dans les ténèbres, mais un repos divin, le repos dans la certitude, où nous saurons enfin ce que c'est que le bonheur et ce que Francois Coppée. c'est que la justice!

MARIAGE FIN DE SIÈCLE

La scène est au téléphone.

- Allô! allô!
- --- Allô!
- Mademoiselle, veuillez me mettre en communication avec M. Delaunay, commissionnaire en marchandises, à Montrouge.
 - Bien, Monsieur.
 - --- Allô!
- Vous êtes Monsieur Delaunay, de la maison Delaunay et Cie, ayant une succursale à Reims?
 - Oui, Monsieur. Que désirez-vous de moi?
- Je suis Félix Raymond, de la banque Raymond-Deschamps et Cie, à Reims. Vous connaissez mon père?
- De réputation, parfaitement. C'est un homme qui vaut neuf millions.
- Vous pouvez dire onze, d'après notre dernier inventaire. Vous connaissez aussi mon oncle, M. Lebanut, marchand de farines?
 - Je crois bien! un négociant fort estimé.
- Oui. Malgré de grandes difficultés, il a réussi, en moins de quatre ans, à fonder un établissement de premier ordre qui dispose d'un crédit illimité. Je suis son seul héritier, Monsieur.
- Mes compliments. Mais pourquoi me dites-vous cela?
- C'était indispensable. Je devais me présenter à vous. Et maintenant que vous me connaissez, j'ai l'honneur, cher Monsieur, de vous prier de m'accorder la main de Mⁿe Alice Delaunay, votre fille.
- Comment! Une demande en mariage... par téléphone!
- Pourquoi pas? Remarquez que j'ai mis des gants blancs. Par conséquent, tout est en règle. Vous ne pouvez pas les voir, mais je les ai. Pourquoi dans cette circonstance ne nous servirions-nous pas des moyens de

communication rapide que l'industrie met à notre disposition? Vous habitez Paris, je demeure à Reims. Un voyage me ferait perdre deux jours. Le temps, vous le savez, c'est de l'argent. Vous êtes trop un homme d'action, un homme de progrès, pour ne pas me comprendre.

— Sans doute... sans doute... J'avoue que tout d'abord, mais en y réfléchissant... Dans tous les cas, croyez bien que votre demande m'honore... Elle m'honore infiniment. Seulement vous admettez que je ne puis vous répondre sans avoir un peu consulté ma fille.

- Comment donc! c'est trop juste.

— Elle doit être chez elle. Îl y a un porte-voix qui va de mon cabinet à sa chambre. Je vais la siffler.

— Comme il vous plaira, cher Monsieur. Prenez votre temps. Je reste au téléphone.

- . Allô!
 - Allô!

- Vous êtes là, Monsieur Félix Raymond.

— Oui. Mais quelle est cette voix si douce que j'entends? Serait-ce par hasard?...

— Vous ne vous trompez pas; c'est la mienne. Papa vient de me dire, Monsieur, que vous demandiez ma main. Alors, au lieu de lui répondre, j'ai voulu venir moi-même à l'appareil pour causer avec vous. Il faut bien que nous nous connaissions avant de nous marier.

— Ah! mademoiselle, que vous êtes bonne! Comment vous dépeindre l'ivresse de ce premier rendez-vous?

— Ne dépeignez pas; cela nous prendrait trop de temps; et puis, on pourrait nous couper la communication. D'ailleurs, notre entretien a un but très sérieux. Je désire vous poser quelques questions... essentielles.

- Posez, mademoiselle; je suis à vos ordres.

— Papa est d'avis qu'en vous épousant je ferai une très bonne affaire, et qu'étant le fils de la maison Raymond-Deschamps et Cie, vous avez tout ce qu'il faut pour me rendre heureuse...

— C'est évident. Songez donc qu'à nous deux nous allons disposer de près de 100,000 francs de revenus.

— En effet. C'est rassurant. Mais il y a d'autres points qui me préoccupent. Vous allez penser que je suis une jeune fille un peu... romanesque; je voudrais être certaine d'être aimée pour moi-même.

— Mais je vous aime, mademoiselle. En doutez-vous?

- Dame, un peu, vous ne m'avez jamais vue.

— A notre époque, avec les progrès de la science, est-ce qu'on a besoin de se voir pour s'aimer? On m'a montré votre photographie...

— Peuh! cela ne me dit pas grand'chose.

- Pardon! grâce au cinématographe, j'ai pu vous voir marchant, courant, vous baissant pour ramasser votre ombrelle. J'ai constaté combien vous étiez gracieuse et comme vous aimiez à sourire en montrant les plus jolies dents du monde. Vous m'êtes apparue, également par projection, à Dieppe, à l'heure du bain, au moment où vous sortiez de l'eau. J'ai admiré tout à mon aise...
 - Passons là-dessus.
- Ça a été le coup de foudre! Et je ne parle pas de votre jolie voix de soprano.

- Vous m'avez entendue chanter?

— Mais oui. Votre tante, M^{me} Dubonnet, a un phonographe. Les cylindres 3 et 4 reproduisent deux romances que vous avez détaillées un soir avec un goût exquis. Je les ai fait bisser par l'appareil.

— Je vois, en effet, qu'à mon insu vous êtes arrivé à très bien me connaître. Mais moi, Monsieur, j'aurais besoin aussi de quelques renseignements sur vous.

Il faut que nos goûts soient les mêmes. Ainsi j'adore les exercices de sport...

- Moi aussi, mademoiselle.

— Serait-il indiscret de vous demander votre poids?

- Mon poids? Hier, j'ai mis mes deux sous dans

l'automatique, et j'ai constaté 68 kilogrammes.

— C'est parfait. Moi je pèse 57. La question est importante, vous le comprenez. Quand nous monterons en tandem, par exemple, pour faire notre voyage de noces, il est indispensable que nos deux poids s'équilibrent à peu près. Je ne vous demande pas si vous patinez?

- Certainement, je patine. Je puis même dire que je

suis un patin très remarqué.

— Nous pourrons alors faire un couple. C'est très gracieux le patinage à deux, à moins qu'il n'y ait une trop grande disproportion de taille. Dites-moi, Monsieur, combien mesurez-vous?

— Un mètre soixante-cinq, mademoiselle. Est-ce trop

pour vous plaire?

- Non, c'est juste ce qu'il faut. Je pense aussi que vous êtes agile? C'est indispensable pour le *Lawn-Tennis* que j'adore. Mais c'est un jeu qui demande du souffle, beaucoup de souffle. Possédez-vous des poumons solides?
- Oui, mademoiselle. D'une façon générale, croyez bien que j'ai toutes les performances qu'on peut demander à un mari. D'ailleurs j'aurai l'honneur d'adresser à Monsieur votre père une épreuve photographique de ma personne obtenue à l'aide des rayons cathodiques. Il pourra s'assurer lui-même que j'ai le cœur bien placé et la charpente irréprochable.

— Décidément, Monsieur, je crois... il me semble... qu'en effet nous pourrions peut-être nous convenir.

Papa vous répondra. Moi je me sauve.

— Allô!

-- Allô!

— Je suis M. Delaunay et j'ai le plaisir de vous informer que votre demande en mariage est favorablement accueillie. Dans mes bras, mon gendre!

— Cher beau-père, que je suis heureux! Entendezvous, dans le téléphone, les battements précipités de

mon cœur?

- Je les entends.
- Vous me permettez de commencer ma cour aujourd'hui même... par correspondance. La machine à écrire que j'ai dans mon cabinet est excellente. Je puis tracer trois mots à la seconde.
 - C'est merveilleux.
- Au jour fixé pour le mariage, j'arriverai à Reims, dans ma voiture automobile....

— Comme le prince Charmant.

- Vous l'avez dit. Seulement, les ailes du cygne sont remplacées aujourd'hui par le pétrole.

- C'est plus pratique.

- Un dernier mot. Veuillez demander à mademoiselle Alice si elle ne préférerait pas que nous fissions notre voyage de noces en ballon. Il paraît que c'est la grande mode.

- Je crois que ce serait un peu osé.

- Alors, nous irons à Genève, nous visiterons l'Exposition et nous monterons en ballon captif.
 - Vous la rendrez très heureuse.

- Alors c'est entendu.

Echange de politesses.

L'histoire qu'on va lire est d'une exactitude scrupuleuse.

M. G., un grand négociant en grains, de Paris, à réuni dans son château la plus merveilleuse collection de miniatures qu'on puisse rêver. L'autre jour, il reçut de M. Z., un amateur, une lettre qui lui demande l'autorisation de visiter cette collection.

M. G. répond aussitôt qu'il se met entièrement à la disposition de M. Z., et il ajoute que, le château étant éloigné de la commune de quatre kilomètres, sa voiture attendra le visiteur à la gare et que, si celui-ci y consent, il aura l'honneur de l'inviter à partager son modeste déjeuner.

M. Z., trouvant cette offre familière, répliqua par une épitre un peu vive et dans laquelle il traitait M. G. de

meunier.

M. G. prit aussitôt sa plume et répliqua ainsi à M. Z.

— Le déjeuner que je vous offrais était sans façon. Il n'y aurait eu à table que le meunier, son fils.... et vous!

Quiproquo.

Au départ de la ligne du Havre:

Un employé bouscule très vivement un voyageur qui chancelle.

L'employé. — Vous n'avez pas de mal, monsieur?

- Si, répond le voyageur, mais je l'ai fait enregistrer!

— Ca suffit.



GRUYÈRE

Le soir tombe empourprant les montagnes hautaines De nuages sanglants. La nature s'endort Sous les premiers rayons des étoiles lointaines Qui répandent aux cieux leurs scintillements d'or.

— Et l'orgueilleux château s'attriste au sein de l'ombre En écoutant tinter les pâles angelus;......

Et l'orgueilleux chateau songe aux gloires sans nombre Des héroïques jours à jamais révolus.

Gruyère! où sont les preux, les vaillants, tes vieux maîtres Bardés de fer, épris de clameurs et de bruit. Guerriers farouches et sans peur, les fiers ancêtres Qui frappant tout le jour, buvaient toute la nuit? Où sont les troubadours, les nobles damoiselles Aux hennins chamarrés, aux robes de brocart; Et les hérauts sonnant du cor sur les tourelles Et les noirs palefrois piaffant sous le rempart? Où sont les longs festins qu'on donnait dans tes salles Au retour des combats ; et les chocs des poignards, Et le sang des vaincus ruisselant sur les dalles. Et les lances d'airain, et les lourds étendards?

Hélas, elles ont fui toutes ces grandes choses Les comtes d'autrefois, Pierre, Michel, Lovs Sommeillent désormais au fond des tombes closes Drapés dans leurs linceuls brodés de fleurs de lis. - Ils ne brilleront plus sur la verte Sarine Ces soleils dont les feux éclairèrent jadis A Laubeck, à Stalden, au destroit de la Tine Les Seigneurs gruyériens moult braves et hardis! Elle ne flottera plus la bannière blanche Où la grue entr'ouvrait ses ailes d'argent clair; Et Luce, la bergère aux doux yeux de pervenche Ne viendra plus cueillir les fleurs du chemin vert.

Fatalité!... destin cruel et loi suprême Inéluctable sort de ce qui doit finir!... Il croulera demain, le vieux castel lui-même Ne laissant après lui qu'ombre de souvenir! — Seuls les monts dédaigneux et les sommets austères Qui lui firent toujours des décors solennels De neiges, de rochers, de forêts solitaires Etant l'œuvre de Dieu, demeurent éternels.

Èva.

DIALOGUES SAISIS AU VOL

C'était après le terrible tamponnement de Zollikofen, plu sieurs personnes causaient sur le quai de la gare de F. de ce lamentable accident et chacun de donner son avis, de préconiser un système de frein plus ou moins instantané.

Seul, M. le chef de gare gardait le silence. Invité à fournir son opinion: — La critique est aisée et l'arrêt difficile!

fit-il, en homme qui a pratiqué les classiques.

Madame la conseillère de X. est fière de son nom, mais plus encore de ses écus.

M^{mo} Z., qui est en visite chez elle, s'approche de Minette-

qui ronronne sur le canapé:

— Toi, tu ne parais pas bien terrible à la chasse aux souris!

 M^{m*} la conseillère. — Est-ce que par hasard Minette aurait besoin de ca pour vivre!!

Constant Boissec se promène avec sa femme à la campagne, dans les environs de Fribourg.

- Regarde, dit celle-ci, la belle source claire, ca vous invite-

à boire!

— Tu as raison, ma vieille, retournons vite en ville prendreune chope à la Viennoise.

Monsieur ***, qui n'attache pas son chien avec des saucisses, se dispose à aller au concert de l'Orphelinat. - Oui, mon cher, ditzil à un ami. J'aime les œuvres de bienfaisance. Rien ne me coûte pour les encourager. — Bah! — Tu ne saurais croire la peine que je me suis donnée pour me procurer un billet gratis.

Le colonel X. envoie son Putzer annoncer à sa femme qu'il ne pourra rentrer pour dîner.

L'homme est de retour.

-- Eh bien! lui dit le colonel, tu as fait ma commission. Qu'a dit ma femme?

Rien, mon colonel..., mais elle a fait une gueule!

A l'examen.

- Quelle est la distance du soleil à la terre?
- Trente-sept millions de lieues environ.
- Comment avez-vous trouvé ce chiffre?

- Enorme, monsieur!

* *

M. X. vient voir son fils à l'Université de Fribourg. Après avoir examiné un peu la chambre de l'étudiant:

— Hé bien! tu n'as pas de réveil?

— Pas nécessaire, je suis réveillé tous les matins par les ouvriers du chemin de fer qui montent à la gare à $6^{-1}/2$ heures.

— Et encore une fois, lorsqu'ils redescendent à $11^{1/2}$ heures, ajoute malicieusement la maîtresse de pension.

Noces fin de siècle. — Les deux fiancès sont agenouilles l'un à côté de l'autre au pied de l'autel. M. le curé leur dit :

- Maintenant, je vous prie d'échanger vos anneaux.

Le fiance. — Pardon, M. le curé, si ça vous était égal nous pourrions échanger les deux reçus, les anneaux sont au clou (Mont de piété).

La scène se passe dans un de nos hépitaux de district. On venait d'enterrer un pauvre vieux, ressortissant de la commune de S. Le syndic de dite commune avait envoyé son épouse pour régler les frais de maladie et d'enterrement.

— Hé bien, Madame, dit la sœur hospitalière, quinze journées de maladie sont déjà payées, il reste encore à régler les cinq dernières journées et les frais d'enterrement. — Ah! il n'a pas payé l'enterrement, demande à deux reprises Madame la syndic. — Hélas! non, Madame, répond la sœur en retenant un imperceptible sourire.

Monsieur X., député de la Gruyère, est un politicien enragé. On raconte qu'étant assis un jour, dans un banquet, à côté de M. de R., professeur de géologie, celui-ci lui développait depuis assez longtemps les différentes hypothèses sur la manière dont notre planète prendrait fin. — Il est possible qu'un jour, disait-il, la terre rencontrera le soleil et cette rencontre aura pour effet de réduire la terre en vapeur au premiet contact.

Alors le député, toujours poursuivi par son idée fixe : — Et quelles conséquences politiques pensez-vous que cet événement

pourra avoir pour les élections de la Gruyère?!

Hanz Péter, le jeune apprenti du cordonnier X., disait un jour pendant le souper à son patron; — Dites voir, maître, moi je suis plus fort que le fameux Rœntgen, le malin photographe. — Hé bien, voyons, raconte-nous ça, espèce de cornichon! dit le patron. — C'est pas tant difficile que vous croyez; à travers ce morceau de fromage que vous venez de me donner, je distingue très bien le pain, sans faire d'autre manigance.

* *

Dévouement. — Elle. — Ecoute, Charles, la conversation languit à chaque instant, nos invités ont l'air de s'embêter furieusement, que pourrions-nous bien faire pour les distraire un peu.

Lui. — Il n'y a qu'une chose à faire, c'est de nous éclipser pendant un instant, pour qu'ils puissent dauber sur nous tout

à leur aise.

* *

- Emilie! ne reste donc pas plantée ainsi devant chaque magasin.

— Tu as raison Charles, ça ne convient pas de rester tou-

jours devant, entrons.

* *

M^{lle} X. tapote fiévreusement sur son piano, la fenêtre ouverte. Au bout d'un moment, elle demande à la bonne : — Penses-tu que l'étudiant vis-à-vis ait entendu.

Sophic. — Oh! certainement, il a tout de suite fermé sa

fenêtre.

35 36 3

A la leçon d'histoire. — Le maître. — Avec quel poison Pyrrhus a-t-il été empoisonné?

L'élève. — Avec de l'antipyrine.

* *

Authentique et textuel. — Une jeune femme travaille de ses petites mains à un ouvrage enfantin. — A quels petits amis le destinez-vous ce travail? lui demande un ami de la maison. — Ce sera pour mes enfants, et, si je n'ai pas d'enfants, pour mes petits-enfants.

La connaissance du cœur féminin:

— Votre idée est excellente, mais pensez-vous que votre femme l'adopte?

- Oh! parfaitement, je commencerai par lui dire que

c'est idiot.

LE CANTON DE FRIBOURG

à l'Exposition nationale de Genève en 1896.

« Le canton de Fribourg a un sol très riche et des industries bien rémunératrices, et il dépendra de ses populations d'en faire le premier canton de la Suisse. »

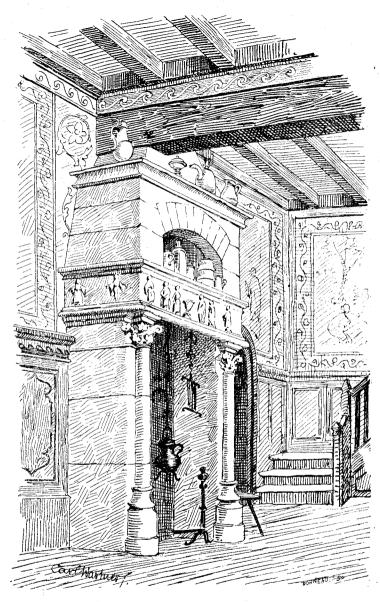
Ces paroles, peut-être un peu hyperboliques, étaient prononcées en 1892, à la clôture de l'Exposition industrielle cantonale, qui fut un premier inventaire de nos forces matérielles. L'Exposition nationale suisse nous a montré qu'il y avait quelque chose de vrai dans ces paroles; notre canton y expose en effet dans presque tous les groupes: depuis l'art ancien où nous avons envoyé de nombreux et pieux souvenirs jusqu'aux produits bruts du sol, exposés dans le voisinage de la Halle des machines.

Disons tout d'abord pour l'honneur de notre canton, que cette Exposition de 1892 n'a pas été sans influence sur l'Exposition d'Yverdon, ainsi que sur l'Exposition nationale de 1896.

En 1894, tous les cantons furent invités à se préparer à cette joûte nationale. Celui de Fribourg fournit, pour l'industrie seulement, pas moins de 220 souscriptions, presque autant pour les expositions agricoles temporaires.

Bien plus: le projet ayant surgi de compléter l'exposition par une attraction nouvelle pour notre pays, le Village suisse, un appel fut adressé aux Fribourgeois afin qu'ils veuillent bien y représenter quelques-unes de nos industries les plus marquantes; l'Etat de Fribourg répondit à cet appel par l'envoi de tresseuses de paille, de vanniers, de fabricants de cuillers, d'armaillis et d'un beau troupeau de vaches. Enfin, l'Etat accorda, au comité de l'Exposition de Genève, une subvention de 6,000 fr.

Nous essayerons de décrire brièvement les installations principales établies par des Fribourgeois à l'Exposition de Genève.



INTÉRIEUR DE CHALLAMALA AU VILLAGE SUISSE

Lorsqu'on entrait à l'Exposition, on ne pouvait pas ne pas ressentir un peu de fierté patriotique tant étaient nombreux les motifs d'architecture pris dans notre canton. Ainsi en est-il des clochetons du palais des Beaux-Arts qui ressemblent à ceux de beaucoup de nos chapelles. De même ces toits qui couronnent les pavillons du palais, dont le dessin rappelle absolument le petit toit du crucifix du cimetière de St-Jean. Enfin, la silhouette des toits du Hall des Beaux-Arts et de l'Art ancien ne rappelle-t-elle pas nos maisons de Cugy, de

Font, de Cheyres?

A l'Art ancien, nous avons vu les nombreux objets historiques déposés par le Musée cantonal de Fribourg; les statuettes romaines en bronze de M. Max de Diesbach; un beau tableau de Hans Fries, déposé par M. Hippolyte de Weck; le livre des bannières; le plus ancien livre imprimé à Fribourg datant de 1585; de belles reliures des XV° et XVI° siècles nous montrent toute l'habileté de nos relieurs. Dans les travaux de serrurerie, nous trouvons une ravissante petite enseigne provenant de l'auberge de la Clé, sur la Planche, et exposée par M. Hertling, serrurier; serrure gothique (1409); coffre-fort du XVII° siècle, appartenant à l'Etat de Fribourg; gauffrier de MM. Tobie de Gottrau (1590) et Max de Diesbach (1603).

Parmi les vitraux, nous distinguons un médaillon provenant d'Hauterive et datant de 1320; un vitrail anx armes de France, provenant du même couvent et datant du XIVe siècle; un écu aux armes de Savoie, provenant de Gruyère et déposé par le général Castella; un vitrail avec armoirie des Praroman, datant de 1577.

Le canton de Fribourg est encore très riche en mobilier ancien, et il en a beaucoup envoyé à Genève. Nous signalerons une cassette gothique du plus bel effet, provenant du Musée cantonal; un bahut du XVe siècle, du même style; le fauteuil du comte de Gruyère, dont une copie infiniment exacte est encore au château de Gruyères; une crédence de 1541 appartenant à M^{11e} Elisa de Boccard; des bancs et coffrets en bois; un ber-

ceau de baptême, œuvre de valeur, en style suisse, sculpté en coche et d'après des formes géométriques, exposé par le Musée industriel; enfin, un modèle de poële en faïence polychrome du XVIII siècle, ainsi qu'un fauteuil, exposés par M^{me} de Reynold de Pérolles.

Dans l'Art moderne, nous remarquons le tableau exposé par M^{11e} Elisa de Boccard. C'est un portrait, mal-

heureusement placé bien haut.

Dans l'horlogerie, une usine de Coumin (paroisse de Surpierre), appartenant à M. L. Crot, à Granges-Marnand, expose une horloge d'église; la société suisse d'horlogerie de Montilier expose une vitrine garnie de montres en solar — métal jaune — et en silverine — métal blanc.

Nous n'avons que deux exposants aussi dans la section de mécanique de précision; ce sont les appareils pour la physique et pour l'électricité fabriqués dans l'atelier de fine mécanique des Eaux et Forêts à Fribourg, et un baromètre pour observations précises, confectionné par M. Daler et Cie à Fribourg.

Si nous quittons le palais des Beaux-Arts par le grand escalier du Mail, nous arrivons au palais de l'alimentation où nous avons six exposants. Dans le voisinage de la porte d'entrée, M. Zéno Fassbind, confiseur, fabrique sur place des Moosbruggerlis et quan-

tité de friandises.

Les vins de la maison Esseiva, la gentiane de François Currat, le kirsch de M. Kæser, les bières du Cardinal et de Beauregard peuvent être dégustés dans un

café adjacent à cette partie de l'Exposition.

Suivons la ligne du tramway, du côté du Parc de Plaisance. Nous trouvons le pavillon de la guerre. Dans la section scientifique de ce pavillon, M. le lieutenant-colonel Max de Diesbach expose deux biographies des généraux König (1590-1647) et Von der Weid (1786-1845). M. le conseiller d'Etat de Schaller a envoyé aussi ses deux ouvrages si documentés: « l'Histoire des troupes suisses à l'étranger » et « Souvenirs d'un officier fribourgeois. »

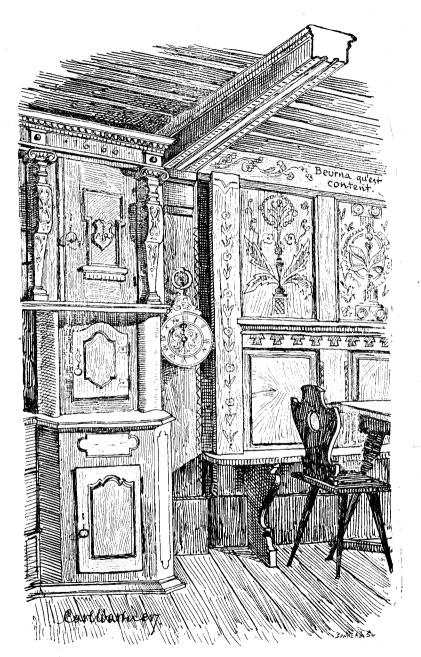
Revenons sur nos pas et entrons dans le Hall de l'Industrie. C'est ici que nous trouvons la plus grande partie de nos exposants.

Dans le groupe de la *laine*, nous trouvons les draps de M. Gremaud, à Neirivue, et les manteaux-flotteurs de M. Romain Pfluger, à Fribourg; les lavages chimiques de MM. Fraisse et Brugger, à Morat; les trico-

tages de MM. Cosandey et Schnarberger.

Dans le voisinage, le groupe de l'ameublement où la Société des Arts et Métiers de Fribourg (Halle indusirielle) a exposé un ameublement qui est à la fois un modèle de simplicité et de bon goût. Figurez-vous une cuisine avec une table à pieds torses, un buffet très élégant et trois chaises en style suisse, le tout en bois d'érable: une chambre à coucher composée d'un grand et beau lit en nover, un lavabo et deux chaises du même bois, en renaissance; une chambre à manger composée d'un buffet, une table, un bahut et quelques chaises, le tout en chêne. Les meubles de la chambre à manger ont été confectionnés par MM. Pasquier frères à Bulle; les autres meubles par M. J. Baudère. ébéniste, à Bulle. Ajoutons que les beaux vitraux qui ornaient la chambre à coucher et la chambre à manger sont sortis de l'atelier de MM. Kirchs et Fleckner, dont on peut admirer les belles verrières à St-Nicolas; le potager a été confectionné par MM. Hertling frères; la batterie de cuisine, par MM. Magnin, chaudronnier, et Bardy, ferblantier, les deux à Fribourg; enfin, la boissellerie par M. Sauterel, boisselier, à Fribourg; les panneaux de serrurerie et le pied de lampe, par M. Henri Fragnière, à Fribourg; les travaux de tapisserie, par M. Schwab, à Fribourg; enfin, la décoration, par un Fribourgeois établi à Genève, M. Loutan, peintredécorateur. M. Léon Hertling, architecte, a dessiné les meubles et établi le plan de cette petite exposition fribourgeoise.

Le groupe des pailles tressées renfermait les expositions de MM. Despond et Kesselring, à Bulle, de M. Gretener, à Bulle, et de la collectivité des tresseuses



INTÉRIEUR DU CHALET DE MONTBOVON AU VILLAGE SUISSE

de paille du canton de Fribourg. Il y avait là d'innombrables tresses de paille fribourgeoises. MM. Despond et Kesselring ont exposé quelques genres nouveaux avec emploi de matières autres que la paille, essai qui va donner, nous l'espérons, d'heureux résultats.

Les Sœurs Franciscaines de Marie, à la Grand'-Fontaine à Fribourg, ont exposé dans le groupe de la broderie de nombreux et beaux travaux; ce sont des chassubles et autres vêtements sacerdotaux, un riche tapis pour cérémonie religieuse, des bannières et un drapeau, celui de la Société des Arts et Métiers de Fribourg.

Dans le groupe des travaux d'amateurs (8 et 15), mous devons signaler une table et un tabouret au vernis Martin, exposés par M¹¹⁰ Elisa de Boccard, sans contredit le plus beau des travaux de ce genre exposés dans ce groupe; et des couvertures de lit au crochet, faites par M^{mes} Bersier, à Estavayer, et Grandgirard, à Cugy.

Plus loin, dans le groupe des toileries, nous trouvons l'exposition de MM. Schæren et fils, au Gotteron, consistant en cordes de toutes grandeurs et en tuyaux pour pompes. Nous avons pu aussi y voir quelques-unes de ces bonnes toiles de ménage que nous avons admirées à l'Exposition de Fribourg en 1892. Les seules qui leur ressemblaient étaient celles qui étaient exposées par le collectivité du Splügen (Grisons).

A l'extrémité du bâtiment, ce sont les cuirs et la sellerie où nous trouvons les produits de M. Jean Chervet, à Morat, de M. Florentin Deillon, à Massonnens, et les harnais de M. Grandjean, sellier, à Bulle.

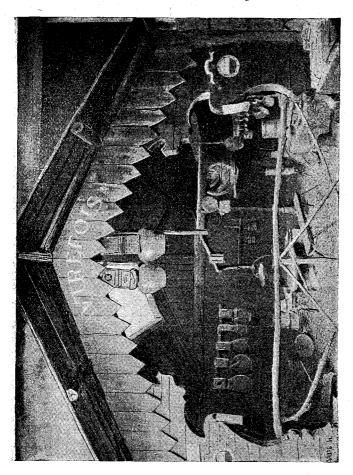
Au Palais des Sciences, c'est d'abord le groupe du papier. La maison Wilkzeck, à Fribourg, y expose une collection de boîtes, bonbonnières et d'écrins de grande valeur; puis l'Industrielle, qui a exposé des sous-mains et cartables, industrie nouvelle introduite en Suisse après la rupture de nos relations avec la France. Enfin, nous signalerons un tout modeste exposant: M. Hilaire Galley, de Prez-vers-Rosé, qui confectionne depuis longtemps des fusains pour le dessin et l'horlogerie. Les fusains pour le dessin sont expédiés à Paris, d'oû

ils nous reviennent dans d'élégantes boîtes que nous payons bien cher. Désormais, nos écoles d'art et nos écoles de dessin artistique connaîtront leur fournisseur et s'adresseront à lui directement.

Plus loin, dans la cartographie, M. Bise-Remy exposeles calculs trigonométriques, le canevas de triangulation et la carte topographique de la commune de Chatonnave. M. Simon Crausaz expose de nombreux plans. cartes et travaux géodésiques. La Direction des Finances de notre canton a exposé des cadastres, des travaux trigonométriques, des cartes et des plans, des plans anciens et les divers registres employés dans notre canton pour le contrôle des hypothèques. M. Léon Glasson, directeur, a exposé quelques anciennes et précieuses cartes qui montrent les progrès réalisés dans notre payspar l'art de la cartographie.

Nous entrons au groupe de l'éducation et de l'instruction, où notre canton est des mieux représentés. Dans la section historique, le Musée pédagogique de Fribourg a déposé beaucoup de souvenirs anciens de l'instruction dans notre canton, manuels anciens, modèles d'écriture, anciennes cartes du canton dont la plus vieille. — une carte historique est celle de Labastrou pour les écoles, - une récente édition du Katarinenbuch, règles d'éducation du XVIe siècle dues au prévôt Schneuwly et commentées par M. le D' Heinemann; des ordonnances du gouvernement de Fribourg, du XVIIe et du XVIIIe siècles concernant l'ouverture « d'écoles de petits » dans toutes les paroisses; réponses de quelques régents du canton de Sarine et Brove, auministre Stapfer, au sujet de leur situation et de celle de leur école, — anciens cahiers d'élèves (1820-1830). - registres d'écoles, anciens règlements scolaires, - et les œuvres du P. Girard, depuis sa description du plan de Fribourg, un modèle du genre, et son beau « Catéchisme » jusqu'à son grand ouvrage sur l'enseignement de la langue maternelle.

La Direction de l'Instruction publique a exposé de nombreux travaux d'élèves, très soignés, venus des écoles primaires et régionales; des travaux de maîtres au nombre desquels nous devons signaler les intéres-



LAITERIE D'AUTREFOIS AU PALAIS DE L'AGRICULTURE

sants tableaux de leçons de choses par une institutrice de Fribourg; les spécimens du matériel livré à nos écoles par le dépôt central du matériel d'enseignement, la carte manuelle aujourd'hui en usage dans nos écoles, une des meilleures cartes manuelles cantonales qui aient été récemment publiées; des travaux manuels de jeunes filles et de jeunes gens, ces derniers provenant

de l'Orphelinat de Fribourg.

Plus loin, l'école secondaire des jeunes filles de Fribourg expose une série de travaux de ses élèves et de ses maîtresses de dessin; puis l'école secondaire de-Morat expose de nombreux dessins et travaux écrits; des travaux administratifs et statistiques de M. Fetscherin, directeur des écoles de dite ville, et une collection d'algues du lac de Morat envoyée par M. Süsstrunk, maître à l'école secondaire de Morat.

L'école normale d'Hauterive a envoyé tous ses manuels et d'excellents travaux d'élèves, entre autres un recueil de compositions hebdomadaires qui a été fort

remarqué.

Le Collège St-Michel est placé comme nos autres écoles secondaires, dans l'allée centrale. Il y a toute une série de travaux de maîtres et d'élèves, qui indiquent la haute situation des études qui se font actuellement dans cet établissement. Il y a aussi de nombreux travaux de maîtres, notamment ceux de MM. Jaccoud et Horner.

L'Université de Fribourg n'est représentée que par des programmes et par les mémoires annuels qui les

accompagnent.

Le Musée pédagogique de Fribourg expose ses rapports annuels, catalogues, etc., et M. Jos. Schneuwly, archiviste, les projets anciens de hautes études catholiques.

Signalons aussi le beau tableau exposé par le Fribourg artistique, une des plus belles publications qui existent en Suisse, où. cependant, les arts graphiques ont fait tant de progrès.

Passons au groupe de l'enseignement professionnel. Le canton de Fribourg y occupe une salle entière.

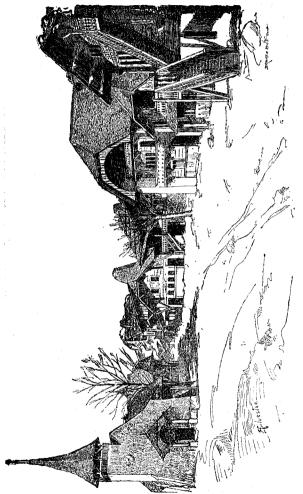
C'est d'abord l'Ecole secondaire professionnelle des garçons de la ville de Fribourg, qui expose des travaux

d'élèves très soignés: dessins techniques, d'ornements, cahiers d'élèves. Puis vient l'Ecole de métiers, récemment fondée avec des dessins techniques et d'ornement se rapportant à la mécanique, à la vannerie, à la construction du bâtiment, puis les cours professionnels d'adultes, institution qui a remplacé depuis l'année dernière les cours de dessin professionnel de la Société des Ingénieurs et Architectes. L'Ecole de tailleurs de pierre se signale entre autres par de belles ballustrades en molasse, destinées au couronnement de la collégiale de St-Nicolas, côté sud et sacristie. L'Ecole de vannerie expose de nombreux paniers et meubles en osier: le cours de cartonnage de l'Industrielle présente aussi de nombreuses boîtes, des sous-mains comme nous en avons vu au groupe du papier. Enfin, la Handwerkerschule (école d'artisans de Morat) expose une série de dessins techniques appropriés, comme les précédents, à la profession des apprentis qui suivent ces cours.

Dans une autre section de ce groupe, le Musée industriel cantonal a exposé ses publications; plus loin, sont les meilleurs travaux d'apprentis diplômés en avril dernier dans toute la Suisse. Notre canton y est repré-

senté par sept exposants.

Dans les groupes sociétés et économie sociale, nous trouvons les statuts et rapports de la Société fribourgeoise des Arts et Métiers et de l'Union cantonale des arts et métiers; un intéressant rapport relatif à la création d'une Halle industrielle à Fribourg; le catalogue et une notice de la Société économique de Fribourg; les statuts de la société d'utilité publique des femmes de Fribourg; quelques volumes de la Ligue de la Croix; les ouvrages de M. Corboud, directeur de la Maison de force, sur les améliorations à apporter au régime pénitentiaire; enfin, une très belle exposition des Directions de l'Intérieur et de la Police de notre canton, où nous remarquons de nombreuses études sur l'assurance du bétail et l'amélioration des races; une carte des terrains et des forêts du nord-ouest de notre



MAISON D'ESTAVANNENS AU VILLAGE SUISSE

canton; les travaux de la Direction de l'Intérieur relatifs à la loi sur les apprentissages, et la future loi sur les prudhommes, à la future loi sur l'assistance, etc. Cette exposition est placée au milieu de celle des Verkerswerein de la Suisse. Est-ce pour nous montrer que nous devons aussi chercher à attirer chez nous l'étranger? Nous avons aussi vu ici exposés l'Artisan et la Revue suisse de l'enseignement professionnel.

Nous avons terminé notre visite au palais des sciences. En traversant la grande Brasserie de l'Industrie, tenu par un Fribourgeois, M. Sottas, et où l'on déguste l'excellente bière du Cardinal, nous nous rendons au palais des machines et dans ses environs immédiats.

Aux *métaux ouvrés*, nous avons d'intéressantes expositions; nous signalerons celle des fers forgés de M. H. Fragnière, à Fribourg, qui a eu l'honneur d'être reproduite dans le Journal officiel de l'Exposition. Nous y remarquons des panneaux très riches pour tables de communion ou pour balcons, une rampe d'escalier, des lanternes, des supports pour lampes et de nombreux et riches ornements faits au marteau. Lorsqu'on voit ces travaux, on ne peut que se réjouir de voir l'art du fer forgé, si vivant dans les beaux siècles des corporations, de le voir renaître aujourd'hui. M. Raggenbass, fabricant de limes, expose une collection très bien établie de limes pour bois et pour fer. M. Rime, maréchal, à Echarlens, un chaînier de valeur, expose des chaînes droites et tordues, brutes et polies. Enfin, M. Cyprien Combaz, un ouvrier des ateliers du J-S., à Fribourg, a confectionné un établi de menuisier.

Dans l'industrie chimique. la Fabrique d'engrais chimiques de Fribourg a installé une fort belle exposition de ses produits. La réputation de cette fabrique, qui a rendu tant de services à notre agriculture, n'est plus à faire. Il en est de même de celle de M. Frédéric Golliez, pharmacien, à Morat, dont les produits sont si connus. Deux Fribourgeois établis au dehors ont aussi exposé; ce sont: M. Henri Bornet, médecin et pharmacien à Genève, qui a exposé quelques-unes de ses spécialités

pharmaceu- tiques, et M. F. Chollet, à Vevey, qui a exposé sa lessive, sorte de poudre de savon très recommandée.

Dans le groupe des matières brutes, signalons la tourbe

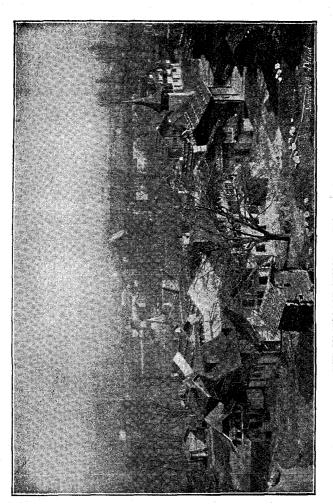
litière de MM. Crotti, Geinoz et Cie à Bulle.

Notre canton, très riche en matériaux de construction, en expose de nombreux spécimens. D'abord, M. Gremaud, ingénieur cantonal, expose des ardoises; la briqueterie de Lentigny, des tuiles et des briques; la fabrique de chaux et ciment de Châtel-St-Denis, des chaux et ciments toujours plus demandés. Dans l'exposition industrielle des matériaux de construction, la Société fribourgeoise des Ingénieurs et Architectes expose un tableau graphique des carrières du canton de Fribourg, accompagné de spécimens de pierres. Cebeau travail qui fait ressortir toute la valeur de nos matériaux sera déposé au Musée industriel cantonal. La carrière de Lessoc a aussi exposé dans ce groupe des blocs de calcaire brut et ouvragé.

Dans le voisinage, au génie civil et travaux publics, la Direction des Travaux publics de notre canton expose des plans et modèles de ponts suspendus, ponts en bois et d'endiguements de rivières. C'est une exposition des plus intéressantes. M. Simon Crausaz, commissaire-géomètre, expose aussi des plans et photographies deses principaux travaux de canalisation d'eaux. Nous trouvons encore dans ce groupe une immense mosaïque en moellons provenant des grèves du lac de Neuchâtel et exécutée par M. Liardet, paveur, à Estavayer.

Au groupe du bâtiment et accessoires, M. Gillard, architecte, à Bulle, expose des spécimens de ses travaux en grès; MM. Hertling frères, serruriers, à Fribourg, ont envoyé des potagers; MM. Ody et fils, à Genève, ont construit le salon des Beaux-Arts; M. Bodevin, charpentier, à Fribourg, a construit, en très peu de temps, le palais des fées, au Parc de Plaisance.

Au fond de la Halle des machines se trouve l'exposition d'électricité industrielle où notre canton comptait trois exposants: la société suisse pour la construction



VUE DU VILLAGE SUISSE DEPUIS LA MONTAGNE

d'accumulateurs électriques à Marly, la société germano-suisse d'accumulateurs et des procédés Oblasser, à Fribourg. Ces deux maisons occupent chacune un local avec quel-ques séries de batteries d'accumulateurs servant à éclairer le Hall des machines et le Parc de Plaisance. Un troisième exposant est la société électrique de Bulle qui a envoyé un tableau, des photographies et

un rapport.

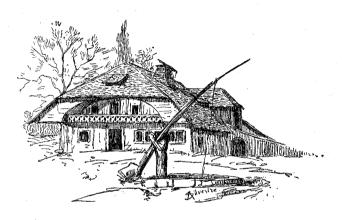
En sortant du palais des machines, nous longeons l'Ecole de médecine, et, traversant le pont de l'Agriculture construit sur l'Arve, nous nous rendons au parc de l'Agriculture. En y entrant, nous trouvons, à droite, le pavillon du C. A. S. où la section du Moléson s'est particulièrement distinguée; elle a exposé, entre autres, une grande carte des Alpes fribourgeoises avec le tracé des chemins pour l'ascension des principales cimes, d'après les indicateurs établis sur place par les soins de la section; des albums de photographies, un joli modèle de chalet, des réductions d'objets et ustensiles en usage dans les montagnes gruyériennes; un magnifique herbier, don de M. le chanoine Cottet, etc., etc.

Dans le parc de l'agriculture, un Fribourgeois, M. G. Boccard, horticulteur, habitant le Grand-Sacconnex, près Genève, expose des groupes de plantes vivaces, arbres, arbustes, plantes et rocailles, et M. le professeur Wilczek, à Lausanne, a installé des rocailles avec plantes

alpestres.

Entrons dans le palais de l'agriculture, belle construction en bois d'une très grande étendue. M. Völkl, tonnelier, à Fribourg, y expose un foudre pour le vin et deux foudres pour la bière, ainsi que divers petits tonneaux. C'est une industrie qui, avec des capitaux, pourrait prospérer chez nous. Malheureusement, les frais pour le transport des matières premières sont considérables: tous les bois pour la tonnellerie nous arrivent de la Hongrie et de la Galicie. MM. Jos. Python, à Rueyres-Treyfayes, Jos. Barras, à Chénens, Ignace Bossel, à St-Martin, Pierre Robatel, à Tornyle-Grand, exposent des fourches, des rateaux, des

manches de faux, etc. M. Jean Chiller, à la Lécheyres, à Châtel, expose quelques belles brantes et des seilles à lait, et M. Chenaux, à la Sonnaz, une collection de guide-cornes. Voici les clochettes de vaches avec de beaux coliers en cuir brodés et rehaussés d'ornements en laiton, exposés par MM. Wittore Albetone et Cie, à Bulle, et Angelo Vignino et Cie, à la Tour-de-Trême. Puis ce sont les belles charrues Brabant de nos fabricants émérites: MM. Jos. Dousse, maréchal, à Guin,



FERME FRIBOURGEOISE AU VILLAGE SUISSE

Meuwly, maréchal, à Buntels et Fréd. Mæder, fabricant, à Salvagny, dont les produits ont déjà subi souvent l'épreuve avec honneur.

Dans les travaux scientifiques, nous signalerons la carte calcimétrique du domaine d'Illens, dressée par M. Joseph Comte; un tableau de la valeur alimentaire des fourrages et des aliments, dressé par M. Alphonse Moret, à la Tour-de-Trême; une arithmétique et uue comptabilité agricole, dressées par M. Fontaine, instituteur à St-Aubin; un tableau pour servir à l'enseignement de la greffe à l'école, par M. O. Pauchard, instituteur à La Plaine; l'Abécédaire d'apiculture,

par M. Sapin, Rd curé, à Arconciel, qui rédige avec distinction et depuis bien des années l'Abeille fribourgeoise; la Culture des arbres fruitiers, par M. Blanc-Dupont, arboriculteur contonal; M. Martin Strebel, père, vétérinaire, expose ses archives pour l'art vétérinaire et l'élevage du bétail (Schw. Archive für Thierheilkunde u. Vichzucht). Enfin, la Station laitière et Ecole d'agriculture d'hiver expose des cartes de la composition du sol fribourgeois au point de vue agricole, de nombreux travaux graphiques, des travaux d'élèves et un manuel d'agriculture qui vient de paraître et qui a pour auteurs les maîtres du cours agricole d'hiver.

M. Auguste Barras, à Bulle, expose une collection d'ustensiles de fromagerie. Il a contribué pour une bonne part à l'installation de ce tableau vivant intitulé Autrefois et qui représente une vieille fromagerie avec ses ustensiles en bois variés, sculptés et ornés de devises. Il semble, en voyant ces objets, souvenirs d'un autre âge, que la vie devait être alors plus gaie et moins uniforme qu'aujourd'hui.

M. Louis Chervet, à Praz, Vully, expose des vins et même un plan de vigue dans un vase. Signalons encore l'extrait d'absinthe et le bitter stomachique de M. A. Petitpierre, à Morat, et l'exposition de liqueurs de M. Lucien Pochon, liquoriste, à Morat. M. Pierre Bovet, ancien instituteur à Sales. et M. J. Castella, à Lieffrens, exposent des feuilles gauffrées en cire.

Au pavillon de chasse et pêche, l'Etat de Fribourg a exposé l'échelle à poissons du barrage de la Maigrauge, une flore aquatique du canton, des cartes et plans d'établissements de pisciculture. M. le prof. Musy expose un ouvrage sur la « chasse aux siècles passés et l'apauvrissement de notre faune. »

Le long de l'Arve, on a installé l'exposition de sylviculture. La Direction des Finances de notre canton expose ici les plans et photographies des travaux de défense de l'Oberrückwald; la commune de Bulle expose une règle pour mesurer la longueur des bûches; celle de Vaulruz du bois de commerce pour charpente et menuiserie; celle de Vuadens dix billes de sapin blanc de 4 m. de longueur, provenant du même arbre; l'administration des forêts de la ville de Morat a envoyé des échantillons d'osiers; deux particuliers ont exposé quelques troncs remarquables par leurs dimensions, entre autres la fameuse bille du chêne de Rœmerswyl,



FONTAINE DE LESSOC AU VILLAGE SUISSE

qui a parcouru si triomphalement nos rues; enfin, M. Pierre Décrin, maréchal, à Grandvillard, a exposé des outils de bûcheron, des crampons de souliers, etc.

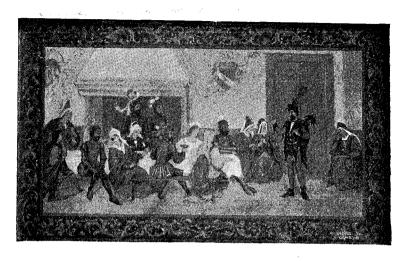
Tout ce que nous venons de décrire occupait, à Genève, une surface à peu près grande comme l'exposition de Fribourg en 1892. Il faudrait ajouter à tout cela notre belle exposition de bétail pie-noir et pierouge, qui a conquis tant de récompenses en septembre dernier.

* *

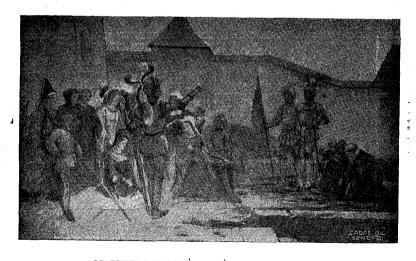
Il est un coin de l'expositon où notre canton étaitaussi bien représenté: c'est le Village suisse, dont plusieurs constructions provenaient de notre canton ou bien y ont été copiées. Citons Challamala, la maison du fou du comte de Gruyère, propriété de Victor Tissot, restaurée complètement et dont un moulage a êté fait et reproduit ici; c'était au village suisse une taverne bien achalandée et où d'accortes châtelaines remplissaient l'office de sommelières. N'oublions pas l'atelier de serrurie, occupé par M. Fragnière, de Fribourg, qui y vendait des bibelots de serrurerie artistique. Plus loin, c'est une maison de Villarvolard habitée par deux Fribourgeoises, une tisserande et une fileuse; plus loin, c'est la maison d'Estavannens habitée par des jeunes tresseuses et une bonne grand'-maman. Tout ce mondefend la paille, la lisse, la tresse pendant qu'on chante des chants du pays. Une gentille Charmeysanne vend des capes d'armaillis, des cuillers sculptées, des cannes, des paniers, des chapeaux, de la toile, du miel, bref, toutes sortes de produits de l'industrie domestique fribourgeoise.

Plus loin, c'est la laiterie fribourgeoise, le petit royaume de M. Antoine Perriard: on fabrique du beurre et du fromage avec le lait qui provient de la belle ferme fribourgeoise située un peu plus loin; on y sert à un public toujours pressé du lait, du café, du thé et des crus du Valais. Sous des auvents attenant à la laiterie se trouvent l'atelier de vannerie de Fribourg et le fabricant de cuillers et de cannes de Treyvaux. Plus loin, Laurent Seydoux, de Charmey, vend des capes d'armaillis qu'il fabrique dans un petit chalet. Le chalet de « Vers les Pichons », à Montbovon, a été transporté ici en entier. C'est un bâtiment de sapin rouge du plus beau style. A l'intérieur il est meublé de mobilier de l'époque: bahuts, chaises et tables sculptés, buffets décorés en marqueterie. Des plateaux en étain et des channes - scheméschès - décorent ce meuble comme à l'époque éloignée où il fut construit

Voici une copie de la fontaine de Lessoc, avec son



CHALLAMALA, A LA TABLE DU COMTE DE GRUYÈRE, NARRE LES HAUTS FAITS $\hbox{ ET LES LÉGENDES DE SON PAYS }$



LE COMTE DE GRUYÈRE PRÈCHANT LA CROISADE

toit en forme de dôme. C'est ici que les ménagères se racontent les nouvelles du village. Plus loin la vieille scie de Broc qui doit être actionnée par un canal venu de la cascade. Toutefois, la chute d'eau est trop faible pour faire mouvoir la petite roue à auges.

Enfin, voici la belle ferme fribourgeoise avec son pont, ses assots, son poulailler et sa belle étable si

bien garnie.

Ecoutons ce qu'en dit M. E. de Vevey:

Cette ferme, bijou d'architecture campagnarde, construite en bois, comprend un rez-de-chaussée et un étage, le tout recouvert d'un toit immense dont les pans descendent très bas sur les faces latérales de la ferme; émergeant du toit quelques rustiques pigeonniers tout remplis de leurs gracieux habitants et une immense cheminée se fermant par un auvent à bascule.

La façade principale de la ferme est ornée d'un charmant balcon à jour, surmonté d'un plein ceintre de bois, du plus

gracieux effet.

L'étable et la grange sont toujours attenantes à l'habitation du fermier; on accède au fenil par un plan incliné « le pont de grange », qui permet de rentrer facilement les récoltes; l'étable elle-même est placée au-dessous du fenil; un large couloir la sépare en deux, le bétail se regardant; deux couloirs latéraux règnent sur le derrière des bêtes, qui sont ainsi accessibles de tous côtés.

Quand nous aurons mentionné l'enclos devant la ferme, avec sa fontaine à bassin et à « chèvre » de bois, son fumier bien tressé, le jardinet avec ses légumes et son rucher, nous aurons une idée assez exacte de ce joyau du village suisse.

Cette description est extraite de l'ouvrage de luxe : Le Village suisse, ouvrage qui se compose de huit fascicules, très richement illustrés de superbes phototypies de la Société des arts graphiques de Genève. Le texte donne un aperçu de l'histoire des métiers et des industries suisses, et décrit en détail toutes les parties de cette création gracieuse et artistique au plus haut point, qui a été le joyau de l'exposition de Genève.

Nous voudrions pouvoir — mais cela nous mènerait trop loin, d'autant plus que l'on a pu lire tout cela dans les journaux de notre canton — compléter notre exposé par le récit de la journée fribourgeoise qui a réussi au-delà de toute attente tant par le nombre des participants que par l'enthousiasme et la cordialité qui y ont régné. Les vieux traités de combourgeoisie entre Fribourg et Genève, rappelés en excellents termes par les orateurs, ent produit leur effet accoutumé. Les effusions ont été particulièrement vives le soir au Village suisse où l'on voyait des magistrats très dignes emportés dans de joyeuses farandoles au son de l'orchestre rustique. Cette journée a laissé à tous les participants le meilleur souvenir. Paroles chalcureuses, serrements de mains, familiarités charmantes, douces rasades, rien n'y manquait. Bref, ce fut le digne couronnement de la participation fribourgeoise à l'exposition nationale suisse de 1896.

Que tu es bécasse!

La bécasse ne serait pas si bécasse qu'on veut bien le dire, d'après les faits suivants. En effet, M. Fatio, naturaliste genevois, a eu l'occasion, en chassant, d'observer à plusieurs reprises que cet oiseau, blessé, pratique sur lui-même, avec son bec et au moyen de ses plumes, des pansements fort ingénieux; il s'applique un emplâtre sur une plaie saignante ou il opère adroitement une solide ligature autour d'un de ses membres brisé. M. Fatio tua un jour une bécasse qui, sur une ancienne blessure à la poitrine, portait un large emplâtre feutre de petites plumes duveteuses arrachées à différentes parties de son corps et solidement fixées sur la plaie par du sang desséché.

Une autre fois, c'était sur le croupion blessé que l'emplâtre, fabriqué de la même manière, se trouvait posé. Deux fois, M. Fatio a trouvé des bécasses qui portaient à l'une des jambes une ligature de plumes serrées et entortillées autour de l'endroit où l'os avait été fracturé. Chez l'une, le membre droit au-dessus du tarse était fortement, mais fraîchement bandé de plumes provenant du ventre et du dos. Chez l'autre, le torse lui-même, en bonne voie de guérison, portait encore la bande qui l'avait

maintenu en position.

Le cas le plus intéressant est celui d'une bécasse qui avait eu les deux jambes brisées par un coup de feu et qui ne fut retrouvée que le lendemain. L'oiseau avait réussi à se faire des applications et des bandages aux deux membres, pour l'un même sur deux fractures différentes. Mais, obligé d'opérer dans une position très difficile et privé de l'usage de ses pattes, il n'avait pu se débarrasser de quelques plumes qui, collées et entourées autour de son bec, vers l'extrémité, le condamnaient à mourir de faim. Quoique parfaitement pansée et capable de voler encore, la bécasse était déjà d'une extrême maigreur.



NÉCROLOGIES

M. OLIVIER GEINOZ. — Jeudi soir, 24 octobre 1895, la Gruyère perdait en la personne de M. Olivier Geinoz, de Neirivue, un excellent citoyen, un homme de cœur et de dévouement. Nous emprunterons au journal la Gruyère une notice fort bien résumée sur son activité comme homme public et la carrière bien remplie qu'il a fournie.

Après l'école primaire de son village de Neirivue, M. Geinoz entra au collège de St-Maurice, continua ses études classiques à l'école cantonale de Fribourg, où il fit son droit et acheva ensuite ses études à l'université de Berlin. Après son retour en Suisse, il travailla au bureau de M. le notaire Cuony, excellente école de régularité et d'application.

En 1857, il fut nommé secrétaire de la préfecture de la Gruyère, et, en 1860, préfet du district de la Veveyse. Dans ce district, il s'acquit l'estime et l'affection de ses administrés par son activité, son amour de l'ordre et la

plus stricte impartialité.

Aux élections générales de 1861, il fut élu député du cercle de la Montagne et représenta la Gruyère au Grand Conseil jusqu'en 1881.

S'étant avantageusement fait connaître dans l'exer-

cice des fonctions de préfet du district de la Veveyse, le Grand Conseil le nomma conseiller d'Etat le 28 décembre 1866. Au Conseil d'Etat, M. Geinoz eut la direction militaire. A cette époque, il était officier dans les milices fribourgeoises et avait pris part, en 1856, à



la mobilisation contre la Prusse. Dans ses fonctions de conseiller d'Etat, il sut concilier la plus sévère économie avec les exigences de l'administration militaire. Le directeur des finances, M. Louis Weck, alors que surgissaient pour le canton de Fribourg de si grandes dif-

ficultés financières, constatait volontiers les efforts du directeur militaire pour alléger les charges écrasantes qui pesaient sur le canton. Pendant l'internement de l'armée française de l'Est, en 1870, M. Geinoz sut, avec un coup d'œil et une activité remarquables, proposer et prendre les mesures qu'exigeaient les circonstances.

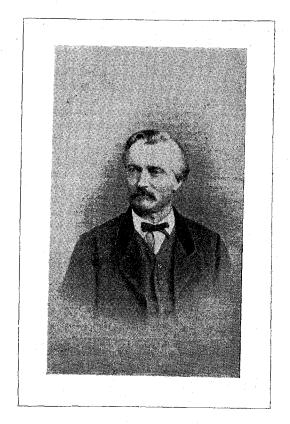
L'énergie qu'il déployait dans ses fonctions et les talents dont il faisait preuve le firent appeler au poste de directeur du Crédit gruyérien, qu'il avait concouru à fonder à Bulle en 1873. Il accepta ces nouvelles fonctions et quitta Fribourg, regretté de ses collègues au Conseil d'Etat.

Sous sa direction. l'établissement ne tarda pas à prendre un développement important et à réaliser des bénéfices inespérés, vu le modique capital de fondation. Si, plus tard, la marche progressive de l'établissement a subi un moment d'arrêt, M. Geinoz en attribuait la cause au motif que, « fondé non seulement dans l'intérêt des actionnaires, mais aussi dans celui de toute la Gruyère, contrée appestre et agricole, l'établissement devait s'efforcer d'y faciliter l'écoulement des produits de l'agriculture et du bétail. »

Il s'intéressait particulièrement à tout ce qui concerne l'agriculture et fut l'un des principaux fondateurs de la Société d'agriculture de la Gruyère qui, peudant plusieurs années, a rendu à cette contrée d'incontestables services. Soit dans les réunions générales, soit dans les réunions du comité, M. Geinoz prenait souvent la parole et exprimait toujours des idées réfléchies et pratiques qui prouvaient autant sa compétence que l'intérêt qu'il prenait au progrès agricole dans sa contrée. En ce qui concerne l'élève du bétail, il a donné une impulsion marquée et efficacement contribué à l'amélioration de la race bovine fribourgeoise.

Sous le rapport politique, M. Geinoz avait des opinions éloignées des extrêmes, dont il savait, par des phrases brèves et piquantes, blâmer les exagérations.

M. Cyprien Bosson. — Le 5 novembre 1895 est décédé à Bulle à la suite d'une congestion cérébrale M. Cyprien Bosson, conducteur de travaux au bureau des Ponts et Chaussées.



M. Bosson naquit à Riaz le 13 mai 1821 où il passa les premières années de son enfance et où il fréquenta l'école primaire. Il se rendit ensuite à Dijon auprès d'une tante.

Après avoir fait ses études dans les meilleurs éta-

blissements français d'instruction publique, il se voua d'abord au commerce, puis il entra dans les compagnies de chemin de fer françaises comme opérateur sur le terrain et conducteur de travaux.

Durant la guerre franco-allemande, il se trouvait à Paris. Avant l'investissement de la grande capitale par les Prussiens, il revint dans son pays natal et fut, à partir de cette époque jusqu'à sa mort, soit durant 25 ans, attaché au bureau des Ponts et Chaussées pour les études et la construction.

Nombreux sont les ouvrages d'art de la direction et de la surveillance desquels M. Bosson a été chargé. Qu'il nous suffise de citer: les ponts sur la Sarine et sur la Jogne à Broc, le pont de la Maladeyre, le pont du Javroz, le pont de la Tzintre, le pont de Lessoc, le pont sur la Trême, route de La-Tour à Broc, etc. Le fait que ces ouvrages se sont admirablement comportés prouve que la surveillance a été bonne, consciencieuse et efficace.

M. Bosson excellait surtout dans la manière de traiter les indemnités de terrain. Il a dans cette partie de son activité comme employé des Ponts et Chaussées obtenu de très bons résultats et rendu des services signalés à l'administration.

Dans l'exercice de ses fonctions. M. Bosson s'est toujours montré un fonctionnaire intègre, dévoué et actif. C'était l'honnêteté et l'intégrité incarnées.

D'un caractère vif et doué d'une grande indépendance de caractère, il avait son franc-parler et savait à l'occasion remettre à leur place les personnes qui dépassaient les bornes des convenances.

D'une politesse exquise et d'une parfaite urbanité, il était affable et bienveillant avec les personnes qui étaient en relation avec lui.

Sous une enveloppe en apparence un peu brusque pour les personnes qui ne le connaissaient pas, se cachait un cœur d'or. Nombreux sont les malheureux qu'il a secrètement secourus dans la limite de ses ressources. Le seul reproche que l'on aurait pu adresser à M. Bosson, c'est d'avoir été toute sa vie trop désinté-

ressé, trop généreux et trop modeste.

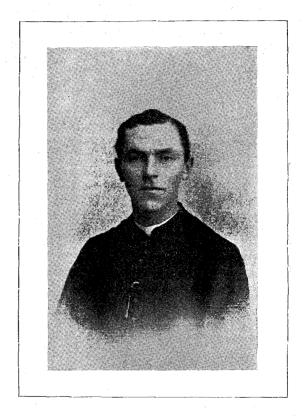
Il fut bon père de famille, citoyen dévoué et désintéressé et fonctionnaire modèle. En M. Bosson disparaît une figure noble, originale et caractéristique. Il a laissé d'unanimes regrets partout où il a déployé sa prodigieuse activité et surtout dans la Gruyère où on a pu et su apprécier ses belles et nobles qualités.

* *

M. L'ABBÉ PAUL MENOUD. — Le 20 novembre dernier au matin, la paroisse catholique de Fribourg apprenait, avec une pénible surprise, que son jeune coadjuteur, M. Menoud, venait de rendre le dernier soupir. Il était alité depuis quelques jours, mais rien ne faisait prévoir un dénouement fatal. C'est la veille de sa mort que son mal ayant empiré subitement, son entourage s'inquiéta et on put encore lui administrer les derniers sacrements.

M. l'abbé Menoud, de La Magne, était né en 1862. Il fit toutes ses études au collège St-Michel et au Séminaire de Fribourg. Devenu prêtre, il fut envoyé à Bulle comme vicaire. Il occupa ce poste pendant la dernière année des fonctions pastorales de M. Frossard, ancien curé de Bulle. Dans cette importante paroisse, il a laissé les meilleurs souvenirs. Il fut ensuite nommé curé de Villaraboud, mais un sombre ennui ne tarda pas à s'emparer de lui dans cette solitude qui n'était pas faite pour son caractère ouvert et essentiellement sociable. Le poste de coadjuteur étant devenu vacant, il s'inscrivit et il eut la chance d'être nommé aussitôt. Ce fut pour lui une grande joie et son court passage dans notre ville fut le plus beau temps de sa vie, disait-il.

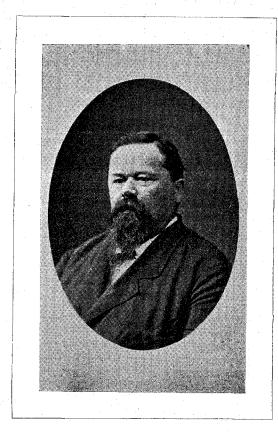
Dans ces deux années où il fonctionna comme coadjuteur de Saint-Nicolas il sut se faire aimer de tout le monde; ses supérieurs immédiats le chérissaient pour son inépuisable complaisance et sa bonne humeur. Pour les malades, c'était un rayon de joie quand ils le voyaient approcher. Les enfants des écoles et le personnel enseignant le considéraient comme un ami. Tous les journaux de notre ville de toutes nuances politiques



ont rendu un sympathique tribut de regret à la mémoire de cet excellent jeune prêtre charitable, dévoué et bon.

M. PHILIPPE GRANGIER. — Après notre regretté Louis Grangier, fondateur des Nouvelles Etrennes fribourgeoises, le dernier représentant et le cadet de la famille

Grangier, d'Estavayer, est enlevé à son tour. La disparition de cette figure aimée et sympathique a été un deuil public pour la vieille cité broyarde, où le regretté défunt ne comptait que des amis.



Une plume amie a retracé dans le Journal de Fribourg les différentes phases de sa vie; nous y recueillons quelques détails inédits qui serviront à mettre en relief les traits saillants de son caractère et de sa physionomie originale et sympathique. Né en 1834 et cadet d'une nombreuse famille, Philippe Grangier, après avoir passé à Estavayer les premières années de son enfance, partait en 1850, soit à l'âge de 16 ans, pour l'Italie, dans le but de s'engager. Riche de courage et d'espérance, léger d'argent, le sac au dos, trente francs en poche, il gagnait Naples à pied en compagnie de quelques jeunes Broyards, répétant avec eux, pour abréger la longueur du chemin, les coraules entendues, chantées et dansées sur la place de Moudon.

A l'âge où notre milice porte l'arme pour la première fois, Philippe Grangier était déjà gradé. En 1859, il se signale par une action d'éclat dans un incendie qui dévorait un quartier napolitain, et sauve, grâce à son sang-froid et à son intrépidité, plusieurs vies humaines. Il reçut du roi, à cette occasion, 500 ducats et la grande médaille d'or.

Sergent d'artillerie en 1850, un avenir certain s'ouvrait devant lui dans cette carrière militaire si brillamment commencée, mais survint le licenciement des troupes suisses qui brisa brusquement ses légitimes espérances.

Rentré en Suisse, Philipe Grangier s'engagea comme capitaine de la Compagnie de navigation des lacs de Neuchâtel et de Morat. Plus tard, il reprit l'habit militaire comme instructeur dans l'armée fédérale.

De 1869 à 1874, nous le trouvons à Bulle. En 1871, il est successivement tenancier de la cantine du tir cantonal organisé dans cette ville, et à Fribourg de la cantine de la fête fédérale de gymnastique.

En 1874, il rentre dans sa ville natale, à Estavayer,

pour ne plus la quitter.

Actif, entreprenant, aimant sa ville natale et son district, Philippe Grangier devient l'âme de toutes les sociétés utiles et patriotiques. Avec l'aide de collaborateurs dévoués, il fonde en 1878 la Société de secours mutuels de la Broye et ne cesse de vouer toute son énergie à sa prospérité et à son développement.

Il s'intéressait aussi à la bonne marche des sections

de tir et de gymnastique. Avec lui, la Société d'agriculture de la Broye, dont il fut tour à tour le secrétaire et le président, prit un nouvel essor et put en 1888 organiser son exposition.

Appelé par l'administration communale, en 1887, à prendre la direction du service du feu, il reconstitua le corps de pompiers militaire et v maintint l'ordre et la

discipline.

Propriétaire de vignes, il les cultivait avec un soin tout particulier. Fin dégustateur, il accompagnait et conseillait les aubergistes broyards aux mises des Faverges, et son appréciation faisait loi dans le cercle des miseurs. Chef d'un café bien achalandé, il avait la spécialité des vins bien soignés qu'on trouvait meilleurs encore bus en sa société, à la table ronde dans l'air ambiant de sa gaieté spirituelle et de sa jovialité de bon aloi, de cet esprit badin et quelque peu gaulois qu'il avait conservé comme un héritage des anciens d'Estavayer.

M. ALEXANDRE FRAISSE. — Lundi 9 mars 1896 est décédé à Fribourg M. Alex. Fraisse, architecte, fils de M. Adolphe Fraisse, ancien conseiller communal de Fribourg. Né en décembre 1864, il fréquenta les écoles primaines de Fribourg, puis le collège cantonal où il obtint son diplôme de bachelier ès-sciences en 1882. Son père, qui voulait avoir en lui un auxiliaire et un successeur, le destina à l'architecture. Cette carrière rentrait, du reste, parfaitement dans les goûts et les

aptitudes du jeune Alexandre. Il fit d'abord une année

de stage chez M. Oberisser, architecte à Munich; puis, en 1883, il entra au Polytechnicum de Zurich.

Au printemps de 1887, il subit brillamment ses examens et obtint son diplôme d'architecte. Il fit encore un stage chez un architecte de renom, M. Ernst, à Zurich, et il rentra à Fribourg fin 1888. Il commença à collaborer aux travaux de son père, alors que celui-ci entreprenait les études et travaux d'aménagement du

quartier de St-Pierre et dès lors il travailla avec lui, il le seconda avec zèle et intelligence.

Dans le courant de l'année dernière, il fut chargé par l'Etat de Fribourg de la construction sur le plateau de Pérolles du nouvel arsenal et du bâtiment universitaire



pour l'enseignement des sciences. Dès le mois de novembre 1895, il avait formé un bureau spécial pour ces travaux. Mais déjà le 9 mars suivant la mort venait le surprendre et l'édifice dont il avait tracé les lignes, il en put voir à peine poser les fondements. Les spécialistes disent beaucoup de bien du plan de ce bâtiment

et ont tous manifesté leur sincère regret de voir son auteur enlevé si prématurément, alors que sa présence eut été on ne peut plus désirable pour en assurer la bonne exécution. Mais M. Alexandre Fraisse était loin d'avoir donné encore toute sa mesure. Avec sa puissance de travail, ses aptitudes, sa culture, il eut été à même de rendre bien autres d'services à son pays dans le domaine de l'art et des sciences techniques. Aussi est-ce avec d'unanimes regrets que fut accueillie dans notre ville la nouvelle de sa fin prématurée.

En dehors de ses travaux techniques, il fut appelé à donner pendant quelques années les leçons de dessin aux élèves des cours du soir de la Société des Ingénieurs et Architectes; puis il fut professeur de dessin aux écoles primaires; enfin, il donna un cours de construction aux élèves de l'école de laiterie de Pérolles.

Outre cela, il fit partie de nombreuses sociétés parmi lesquelles celles des Ingénieurs et Architectes et des Beaux-Arts tenaient la première place.

Au point de vue social, Alexandre Fraisse était un jeune homme franc, loyal, plein de vie et d'entrain. Doué d'une vigoureuse santé, d'une grande force physique, il semblait bâti pour fournir une longue carrière; il s'adonnait aux sports avec brio, il cultivait le velo, l'équitation, la gymnastique; il aimait la vie militaire et il était premier lieutenant dans l'arme du génie; il était très aimé de ses hommes à qui il savait communiquer sa bonne humeur et sa joie de vivre.

La fièvre typhoïde, sournoise. avec ses alternatives de mieux et de rechutes, vint le clouer sur son lit pour ne plus s'en dessaisir. Ce qui prouve la popularité de bon aloi dont il jouissait, c'est que tous les journaux de n'importe quelle opinion lui ont consacré une notice sympathique et émue. Nous ne pouvons que nous associare à ces recents.

cier à ces regrets.

LE GÉNÉRAL LOUIS DE CASTELLA. — Fribourg a fourni autrefois un grand nombre d'officiers supérieurs

qui illustrèrent le nom suisse dans les armées des principaux Etats de l'Europe; c'est surtout en France, en



Autriche et à Naples que nos compatriotes occupèrent des charges et des grades élevés. Aujourd'hui, en suite

des transformations opérées dans l'organisation des armées, les services étrangers ont à peu près disparu, ils sont entrés dans le domaine de l'histoire; c'est ce qui nous engage à consacrer ces quelques pages à la mémoire d'un ancien soldat qui sera probablement le dernier officier général fribourgeois au service étranger.

Louis de Castella, de Fribourg, Bulle et Gruvères, naquit, le 28 septembre 1829, à Neuchâtel en Suisse. où son père, le D^r Jean-François-Paul de Castella, était à la tête de l'hôpital Pourtalès. En 1847, le jeune de Castella était assez avancé dans ses études, au gymnase de Neuchâtel, lorsque les troubles du Sonderbund éclatèrent; avec deux de ses frères, Ernest et Paul, il se mit à la disposition de son canton d'origine qui l'incorpora, comme sous-lieutenant, dans le second bataillon de landwehr commandé par le lieutenant-colonel Muller (deuxième brigade, colonel Albiez). Le 12 novembre, le bataillon Muller bivouaquait sur le plateau de Bertigay. lorsque la marche sur Fribourg de l'armée confédérée fut signalée. Voulant s'assurer du fait, le colonel Albiez envoya sur la route de Matran une forte patrouille de reconnaissance commandée par le lieutenant de Castella. sous la direction supérieure du major Jean Landerset. Arrivée près du ruisseau qui coule entre Matran et le Croset, la patrouille se heurta aux avant-postes de la division Rilliet, qui saluèrent son approche par quelques coups de feu. Sa mission ne consistant pas à engager le combat. le lieutenant se retira et il fit rapport à ses chefs sur la position de l'adversaire.

Dans la soirée du lendemain, 13 novembre, les troupes vaudoises engagent le combat, en violation de l'armistice conclu pendant la journée; elles débouchent du bois de Cormanon et s'avancent contre la position de Saint-Jacques, pensant pouvoir s'emparer de la redoute par un mouvement rapide et imprévu; mais les artilleurs fribourgeois sont à leur poste, ils ouvrent un feu bien dirigé sur l'assaillant, pendant que le bataillon Muller marche en avant pour protéger les flancs de l'ouvrage fortifié; Castella est un des premiers avec les tirailleurs.

Surpris par cette défense à laquelle ils ne s'attendent pas, les Vaudois reculent et ils reprennent les positions qu'ils n'auraient pas dû quitter. La nuit vint mettre fin à un combat de courte durée, mais d'une grande vivacité. Castella, qui assista plus tard à de grandes batailles, garda toujours le souvenir de l'engagement où il recut le baptême du feu et il ne parlait ou'avec estime des braves Broyards placés sous ses ordres. Au commencement de l'action un vieux sergent, ancien soldat de la garde suisse de Charles X, qui avait combattu à Paris pendant les journées de juillet, remarqua une certaine hésitation dans la compagnie; il fait quelques pas en s'écriant : « Courage, mes amis, la sainte Vierge nous protège et le lieutenant Castella nous commande. » A ces mots. l'indécision cesse et la troupe marche bravement au feu. Cette manifestation spontanée montre toute la confiance que ce jeune lieutenant de dix-huit ans avait su inspirer aux vieux soldats de la landwehr. Le lendemain, en suite de la capitulation de Fribourg, les troupes du Sonderbund furent licenciées. Pendant que cette opération s'effectuait avec assez de précipitation et de désordre, le sergent s'approcha de son lieutenant en lui disant: « Mon lieutenant, j'ai une grâce à vous demander; c'est celle de vous embrasser. » Aussitôt le vieux troupier et le jeune officier tombent dans les bras l'un de l'autre, puis ils se quittent les larmes aux veux.

Après la défaite du Sonderbund, Castella rentra dans sa famille, à Neuchâtel, avec un goût bien prononcé pour le métier des armes dont il venait de faire l'apprentissage. On lui offrait une place d'officier à Naples, mais il préféra l'Autriche comme étant le pays où il pourrait encore le mieux servir les intérêts de la justice et de la cause conservatrice, pour lesquelles il venait de combattre à Fribourg. Il arriva à Vienne au printemps de l'année 1848 et, le 27 juillet, il entra comme cadet dans le 27° régiment d'infanterie (baron Piret) dont le dépôt était à Gratz en Styrie, où ce corps se recrutait. Le Styrien réunit en lui les qualités du montagnard;

«c'est un soldat fort, courageux, discipliné; quoique d'une écorce un peu rude, il est attaché à ses chefs et il se distingue surtout par son aptitude pour la marche; toutes ces qualités réunies contribuaient à faire du 27° un des meilleurs régiments de l'armée.

Le moment aurait pu paraître mal choisi pour entrer au service d'une puissance placée sur le bord du précipice: jamais l'Autriche ne se trouva dans une position aussi critique: la révolution sévissait à Vienne avec violence, la Lombardie et la Vénétie étaient en pleine insurrection, la Hongrie levait l'étendard de la révolte. Tous ces sombres nuages auraient pu effrayer un diplomate timoré, mais le jeune cadet n'avait pas vingt ans, il portait un bel uniforme blanc et il voyait l'avenir en rose; c'est donc le cœur léger qu'il partit pour la frontière de la Hongrie, le fusil sur l'épaule et le sac au dos. Son capitaine était un vieux soldat d'une rigidité excessive; observateur minutieux de la discipline et du règlement, il punissait sévèrement les plus petits écarts. Loin de se plaindre de l'austérité de son chef. Castella appréciait ses qualités et il lui fut toujours reconnaissant pour les principes d'ordre et de régularité qu'il lui inculqua dès son entrée au service.

Après avoir passé quelques semaines sur les frontières de la Hongrie, à Friedau et à Polsterau, la compagnie de Castella rejoignit le reste du régiment qui faisait campagne en Italie sous les ordres de Radetsky. Il fut placé aux avant-postes, le long de la rivière du Tessin, puis il fit partie de la garnison de Pavie; nommé lieutenant l'année suivante, il entra à Venise avec l'ar-

mée autrichienne, le 28 août 1849.

Enfin, la révolution fut vaincue; après deux ans de combats opiniâtres, l'ordre et la légalité régnèrent à nouveau dans la monarchie autrichienne. Pendant cette période de paix, le 27° régiment fut en garnison à Gratz et à Vérone, il occupa les frontières de la Bohême, de la Transylvanie et de la Galicie. En 1853, Léopold Ier, roi des Belges, fut nommé colonel propriétaire de ce corps qui fut appelé dès lors régiment du roi des Belges;

le colonel effectif fut, à partir du 28 avril 1859, le duc-Guillaume de Wurtemberg.

Dès le commencement de l'année 1859, la France et l'Italie formèrent une alliance, afin d'arracher à l'Autriche ses possessions de la Lombardie et de la Vénétie. L'Autriche avant mis son armée sur pied de guerre, le lieutenant de Castella fut appelé à faire partie de l'état major général: occupé au bureau des renseignements. sa tâche principale consistait à recueillir les nouvelles contenues dans les correspondances et les journaux étrangers. Lorsque la guerre éclata, il fut attaché à la brigade de Gaal, en qualité d'officier d'état-major; il prit part au combat de Montebello ainsi qu'aux batailles de Magenta et de Solférino. A Montebello il dut porter un ordre sur une des ailes de la brigade; le plus court chemin était une chaussée balayée par l'artillerie et par le feu de l'infanterie: notre lieutenant n'hésite pas: il s'élance de toute la vitesse de son cheval au milieudes obus et des balles, il arrive intact et juste à tempspour accomplir sa mission; cet acte de courage, remarqué en haut lieu, fut récompensé par la croix du méritemilitaire. A Solférino, sa conduite fut non moins courageuse et pleine de sang-froid, aussi lui valut-elle une inscription à l'ordre du jour de l'armée; à Magenta la brigade de Gaal n'arriva sur le champ de bataille que dans la soirée: elle couvrit la retraite vers Abbiategrasso. Ces belles actions procurèrent à notre officier un avancement bien mérité au grade de capitaine (29) mai 1859).

Lorsque cette courte mais malheureuse campagne fut terminée, Castella rentra au régiment. Pendant les années suivantes, une grande émulation régna dans l'armée, afin de remédier aux défauts qui avaient causé, en partie, les revers de la dernière guerre. Le duc de Wurtemberg, quoique ferme dans le commandement, n'était pas partisan de la méthode de dressage que les Allemands appellent le Drill; il faisait plutôt appel à l'intelligence et au sentiment du devoir de ses subordonnés; ses idées furent comprises par les braves

Styriens: tous, depuis l'officier le plus élevé en grade jusqu'au simple soldat, obéirent avec entrain; aussi les progrès furent-ils rapides au 27° régiment et attirèrentils l'attention de l'empereur, qui loua l'attitude de cette

belle troupe et le zèle de son colonel

En 1864, guidée dans une voie politique dont elle eut lieu de se repentir plus tard, l'Autriche crut devoir s'allier à la Prusse pour combattre le Danemark. Malgré l'inégalité des forces, ce petit Etat n'hésita pas à entreprendre la lutte et il se défendit vaillamment contre les deux grandes puissances. Le régiment du roi des Belges fut appelé à faire partie du corps autrichien envoyé au Schleswig, sous le commandement du général -Gablentz.

Après une première affaire à Ober Selk, les Danois, trop peu nombreux pour défendre la ligne du Danewerk, se retirèrent, afin de prendre une position plus concentrée: les Autrichiens les suivirent et, le 6 février 1864, un combat acharné s'engagea près d'Oeversee entre l'arrière-garde et l'avant-garde des deux armées. Le 9e bataillon de chasseurs et le 27e régiment mar-«chaient en tête de la brigade autrichienne Nostitz. Dès le début de l'affaire, le colonel fit prendre à sa troupe la formation de combat et il commanda: « Sixième compagnie (Castella) soutien. » Le chef de bataillon ajouta : « Derrière l'aile gauche du bataillon. » Pendant qu'il suivait avec attention la marche de l'action, le capitaine de Castella remarqua que ce n'était pas l'aile gauche, mais bien l'aile droite qui était la plus menacée; il y avait de ce côté là une hauteur fortement occupée par l'ennemi; peu à peu il s'approcha du centre et enfin, lorsqu'il vit son bataillon en danger d'être tourné sur sa droite, il prit, de sa propre initiative et contrairement aux ordres donnés, la résolution de marcher dans cette direction; il donne le signal de l'attaque; une section est déployée en tirailleurs, les trois autres s'avancent en ordre serré, la baïonnette au fusil. tambour battant, le drapeau du bataillon déployé. Les deux compagnies danoises qui couronnent la hauteur

font bonne contenance; elles attendent le choc de piede ferme; la mêlée devient générale et des combats corps à corps s'engagent sur plusieurs points; enfin, toute résistance est brisée, l'ennemi se retire, laissant plusieurs morts et de nombreux prisonniers entre les mains du vainqueur. Cette vigoureuse attaque à la baïonnette, décisive pour le sort du combat, mérite d'être signalée dans les annales de la guerre; c'est probablement la dernière entreprise de ce genre qui ait été couronnée de succès; les transformations opérées peu après dans l'armement diminuèrent notablement l'importance de-l'arme blanche.

Le capitaine de Castella ne put pas diriger personnellement la fin de l'action; blessé grièvement d'un coupde feu qui lui transperca l'avant-bras, il tomba au pieda de la colline, mais en voyant le drapeau orné de l'aigle à deux têtes flotter fièrement sur la hauteur, il eut la joie de constater le succès de son attaque. Couché sur la neige, il perdait son sang avec abondance et voyant la nuit approcher il se demandait s'il allait rester sans secours sur le champ de bataille, lorsqu'il fut aperçupar un de ses soldats nommé Huber qui le conduisit à la place de pansement. Sa compagnie perdit, dans cette action, quarante-sept hommes, tant tués que blessés; trois officiers sur quatre étaient hors de combat. Transporté d'abord à l'hôpital militaire, installé au château de Gottorp. Castella obtint plus tard un congé de convalescence de plusieurs mois, qu'il passa en Suisse, auprès de ses parents.

La nouvelle de la victoire d'Oeversee avait été fêtée en Autriche avec un grand enthousiasme; notre capitaine ne fut pas oublié lors de la répartition des récompenses; il reçut l'ordre de la couronne de fer; mais ce qui lui causa le plus de plaisir, ce fut le témoignage public du colonel de Wurtemberg qui blessé. lui aussi, à Oeversee, lui écrivait peu après: « Je déclare que la bravoure et l'initiative du capitaine de Castella ont décidé du sort du combat; par son attaque exécutée avec rapidité, au moment voulu, il a assuré le succès de la couronée.

journée. »

Cette action d'éclat, jointe à la dignité de la vie de notre officier, firent jeter les yeux sur lui lorsqu'il fut question de choisir un gouverneur pour les fils de S. A. l'archiduc Charles-Ferdinand. Castella hésita d'abord à entrer dans une carrière qui l'éloignait temporairement du service actif auquel il trouvait tant de charmes; il accepta cependant et il fut chargé de surveiller l'éducation de l'archiduc Frédéric, puis de l'archiduc Eugène.

Mais il rejoignit, au bout de peu de temps, son cher 27º régiment, lorsque l'Autriche recueillit, en 1866, les fruits amers de la campagne du Schleswig; la guerre avant été déclarée par la Prusse et l'Italie, l'Autriche dut faire face au nord et au sud en même temps. Le régiment roi des Belges fit partie de l'armée de Bohême (brigade Henriquez), il occupa d'abord la frontière du côté de la Silésie, puis il prit part à la sanglante bataille livrée le 3 juillet près de Sadowa et de Königgrätz. Le 27e fut d'abord placé en réserve, pour assurer le flanc droit de l'armée; il ne vit pas la première période du combat favorable aux armes autrichiennes; cependant l'arrivée du prince royal de Prusse, avec le deuxième corps, vint changer la face des choses: le 27e régiment. attaqué par ce nouvel ennemi, soutint une action très vive contre l'artillerie et l'infanterie prussiennes débouchant de la forêt située au dessus de la rivière de la Trotina. Mais la bataille était déjà perdue, l'ordre de la retraite fut donné, il dut être réitéré pour être obéi par ces troupes qui ne voyaient pas l'affaire si compromise de ce côté. Enfin, le mouvement en arrière s'accentue sous le feu de l'ennemi, lentement, en ordre serré, comme sur la place d'exercice; cependant près du pont de Lochnitz. Castella, qui commandait la 13e compagnie (3e bataillon), apercut dans sa colonne certains symptômes provoqués par l'effet terrible du fusil à aiguille qui lui firent craindre une débandade de sa troupe, il commande aussitôt un alignement et quelques maniements d'arme: à la voix de leur chef, les soldats oublient le danger, les fusils sont maniés comme à la parade et la retraite s'exécute en bon ordre.

L'issue malheureuse de la bataille de Sadowa força les Autrichiens à se retirer jusqu'au Danube. Pendant une partie de la retraite, le 3° bataillon forma l'arrrièregarde, tâche bien difficile dans de pareilles circonstances, lorsqu'il faut protéger une armée décimée par les revers, la maladie. la faim et les intempéries. Enfin, un dernier combat eut lieu, le 22 juillet, à Blumenau, près de Pressbourg. Castella s'y distingua en fournissant à l'aile gauche du 3° bataillon une solide base pour assurer ses opérations. Sa belle conduite, tant à Sadowa qu'à Blumenau, lui valut une citation à l'ordre du jour de l'armée.

Après la conclusion de la paix, le capitaine revint auprès de ses élèves et il s'occupa activement de leur instruction. Lorsque les jeunes princes furent en âge de s'exercer dans l'art militaire et de prendre part aux manœuvres des différentes armes, il les accompagna dans leurs garnisons. Castella eut le plaisir de voir les études de ses élèves impériaux couronnées de succès; ils occupent maintenant des grades élevés dans l'armée autrichienne et marchent dignement sur les traces de leur oncle l'archiduc Albert, le vainqueur de Custozza.

Quand l'éducation des jeunes archiducs fut terminée, en 1877, Louis de Castella fut nommé de chevalier de l'ordre de Léopold, en reconnaissance de ses bons services; il rentra alors au service actif comme lieutenant-colonel au 35° régiment d'infanterie 1). Il devint colonel du 35° régiment de réserve, le 1° novembre 1879, et obtint, le 30 janvier 1882, le commandement du 74° régiment d'infanterie de ligne, en garnison à Innsbruck. Le 16 mai 1883 il demanda et obtint sa retraite et, à cette occasion, il reçut l'expression de la satisfaction de S. M. l'empereur pour les services distingués qu'il avait rendus aussi bien en temps de paix que devant l'ennemi. Retiré à Fribourg, le colonel de Castella vécut très considéré de tous par l'amabilité de son caractère et sa belle carrière militaire; il consacra ses loisirs à l'étude

¹⁾ Dans l'intervalle il avait été nommé major à la suite du 11º régiment (4ºº mai 1870) et il avait écrit à cette occasion une étude remarquable sur l'attaque de l'infanterie.

des questions historiques. En 1890, il fit un voyage à Vienne où il fut reçu par l'empereur qui le promut au grade de général-major, soit général de brigade. Trois ans plus tard, il accompagna Madame l'archiduchesse Elisabeth d'Autriche qui se rendait à Madrid, pour passer quelques mois auprès de sa fille, la reine régente Marie-Christine. Le général fut reçu par Sa Majesté comme une ancienne connaissance, il eut l'honneur d'être admis dans le cercle intime de la cour et d'être décoré de la grand'croix de l'ordre d'Isabelle la Catholique.

Le général épousa à Olmütz, le 8 janvier 1895, la comtesse Emma de Zierotin, femme aussi bonne, pieuse et aimable que distinguée par sa haute naissance et ses

grandes relations dans l'empire d'Autriche.

Frappé d'une congestion, le 7 avril 1896, le général de Castella s'éteignit le lendemain, muni des secours de la religion qu'il avait toujours régulièrement pratiquée, entouré des siens et de son cher compagnon d'armes. le major Jean de Montenach. Ses funérailles furent très dignes; plusieurs anciens officiers autrichiens venus de différentes parties de la Suisse, le corps d'officiers fribourgeois en uniforme, une grande quantité de parents et d'amis, un public nombreux accompagnèrent le vieil officier jusqu'au champ du repos; ils tenaient à rendre hommage à l'un des derniers représentants de ces gentilshommes d'autrefois, hommes de cour et soldats, qui savaient allier à un courage à toute épreuve la plus exquise courtoisie.

* *

M. LE D' EMILE BADOUD. — Le jeudi 16 avril dernier, on apprenait de Romont la mort de M. le docteur en médecine Emile Badoud, à l'âge de 46 ans, après une longue et douloureuse maladie.

Le défunt était le fils de M. Badoud, ancien receveur sous le régime de 1848 et de son épouse née Rolle; après avoir fait ses premières études au collège cantonal de Fribourg, il se voua à l'étude de la médecine et fréquenta successivement les universités de Fribourgen-Brisgau, de Wurzbourg et de Heidelberg. Il s'établit comme médecin à Romont où il ne tarda pas à jouir d'une bonne clientèle à laquelle il voua tous ses soins pendant tout le temps que l'état de sa santé lui permit



l'exercice de sa pénible profession. Il épousa mademoiselle Noémie Glasson, fille de M. Nicolas Glasson, avocat et ancien conseiller national, plus connu encore par ses travaux littéraires, prose et poésie. De cette union naquirent deux enfants qui furent enlevés l'un et l'autreà l'affection de leurs parents. Cette perte cruelle et lesprogrès de la maladie qui devait l'emmener assombrirent péniblement les dernières années du docteur Badoud.

C'était un homme droit, charitable et généreux visà-vis du pauvre et de l'affligé. Il fit partie pendant plusieurs années de la commission de santé; il fut élu également membre du conseil communal de Romont. En politique, il appartenait au parti libéral indépendant, mais il n'avait pas d'eunemis, et c'est avec d'unanimes regrets que ces concitoyens de Romont l'accompagnèrent à sa dernière demeure.

* *

M. HIPPOLYTE VILLARD. — Né en 1843, M. Hippolyte Villard, syndic de Châtel-St-Denis, avait à peine atteint sa 53^{me} année, lorsque la mort vint l'enlever à l'affection de sa famille et de ses administrés.

Après avoir fréquenté l'Ecole cantonale de Fribourg, M. Hippolyte Villard dirigea pendant deux années l'école de Progens et de La Rougève. Mais on ne tarda pas à l'appeler dans le chef-lieu de son district, où il remplit avec distinction les fonctions d'instituteur à l'école supérieure des garçons, puis celles de professeur à l'Ecole secondaire. En 1882, l'autorité supérieure le nomma inspecteur du district de la Veveyse, fonctions qu'il a brillamment remplies jusqu'à sa mort.

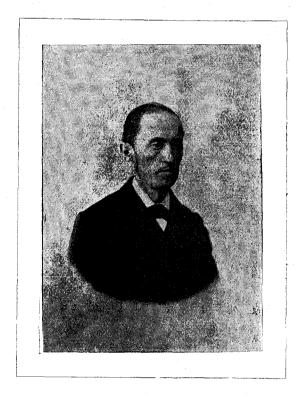
En outre, M. Villard a revêtu, pendant quelques années, les fonctions de juge de paix, et depuis plus de 12 ans, il était syndic de l'importante et grande commune de Châtel-St-Denis, qu'il a dirigée avec autant

de tact que d'énergie.

Ce n'est pas tout encore, et là ne se bornait pas l'activité énergique et féconde de ce magistrat intelligent et dévoué et qui laisse à Châtel les souvenirs les plus impérissables. M. Villard était encore membre ou président de plusieurs sociétés de bienfaisance ou d'utilité publique.

Il était de plus un bon photographe, nn calligraphe distingué et un dessinateur très habile. Comme on le voit, c'était vraiment un homme complet. Mais il y a mieux encore.

Maintenant que la mort l'a enlevé après une longue maladie, qui redira tout le bien qu'a fait cet homme d'élite, au cœur si bon et si généreux, au caractère sym-



pathique, toujours ferme et toujours bienveillant? Il faut avoir connu M. Villard dans son intimité pour pouvoir apprécier tout ce qu'il y avait de grand dans cette âme aux sentiments nobles et élevés. Aussi bien, M. Villard ne compte-t-il que des amis, même chez ses adversaires politiques. A tout cela, avons-nous besoin

d'ajouter qu'il était un administrateur modèle, un homme d'ordre et de régularité parfaites, un inspecteur scolaire distingué à tous égards, aimé et chéri de tout son personnel enseignant, de tous ses administrés et de tous ses collègues.

M. Villard laisse un grand vide au milieu de sa chère famille, qui lui a prodigué, jusqu'à ses derniers moments, les soins les plus dévoués et les plus admirables; un grand vide au milieu de ses chers instituteurs, dont il parlait encore si souvent même à la fin de ses jours; un grand vide au milieu de la paroisse de Châtel qui ne l'oubliera jamais.

* *

M. LE D' COMTE. — Voici ce que dit du défunt le Journal de Genève. Nos lecteurs verront par le bel éloge qu'on fait du D' Comte la place honorable que notre compatriote avait acquise an milieu de nos confédérés Genevois.

« C'est une perte douloureuse que le corps médical vient de faire. Comte, originaire du canton de Fribourg, avait commencé ses études à Berne et à Lyon, puis s'était établi à Genève dès le début de la faculté de médecine, en 1876. Il avait tout d'abord rempli les fonctions d'assistant d'anatomie sous les ordres du professeur Laskowski, puis celles d'assistant de chirurgie avec le professeur Julliard comme chefs de service. enfin il a été quatre ans chirurgien adjoint à l'Hôpital cantonal. Il avait obtenu le grade de docteur à la suite de la soutenance d'une thèse sur l'éthérisation. La carrière s'annonçait brillante pour lui; le succès était déjà venu, grâce à son travail opiniâtre et à son talent. Très aimé de ses malades à cause de sa grande bonté, de la douceur de son caractère. Comte était en outre estimé de ses collègues pour sa conscience scrupuleuse et sa parfaite loyauté, qui s'alliait à une modestie presque exagérée. C'est une carrière brisée; il était en train de se faire un nom même en dehors des limites de sa patrie. Il a traduit en français un ouvrage allemand de Kænig et a collaboré à de nombreuses publications scientifiques en Suisse et à l'étranger. »

> * * *

M. Joseph-Ignace von Ah. — C'est le 1er septembre dernier que M. von Ah, curé de Kerns, dans l'Obwald, a succombé subitement à une attaque d'apoplexie, à l'âge de 62 ans. Bien que universellement connu en Suisse par ses œuvres littéraires et ses discours, dont 40 au moins ont été imprimés, M. von Ah est connu plus particulièrement à Fribourg où il a fonctionné comme coadjuteur de St-Nicolas, dès l'année 1859, sous M. le curé Gottrau. Il était spécialement chargé du service religieux pour les allemands, et il prêchait trois fois par mois dans la cathédrale. Depuis son départ, il a conservé avec Fribourg un certain nombre de relations qu'il a cultivées jusqu'à la fin d'une facon suivie. Il avait toujours conservé un excellent souvenir des années passées à Fribourg, où il habitait le 3^{me} étage de la maison d'Affry, à la Grand'-Rue.

M. von Ah, comme nous l'avons dit, était très connu et en outre très populaire dans toute la Suisse; pour s'en convaincre, il suffit de lire ce qu'en disent des journaux d'autres confessions, comme la Gazette de Lausanne dans la Suisse romande. la Nouvelle Gazette de Zurich dons la Suisse allemande.

La Gazette de Lausanne s'exprime ainsi:

En la personne du curé Joseph-Ignace von Ah, mort dans la nuit de dimanche à lundi, après une courte maladie, dans sa cure idylle le Kerns, en Obwald, la Suisse a perdu un homme d'une haute culture, un brave et digne prêtre catholique et un vaillant confédéré. Même dans la Suisse romande, où n'avait pénétré qu'un reflet de sa grande popularité, la mort de cet homme de bien ne doit pas passer inaperçue.

Joseph von Ah était né le 15 décembre 1834; il n'était donc âgé que de soixante-deux ans. Il avait fait à Einsiedeln ses premières études, gymnase et philosophie, sous la direction des professeurs de mérite qui y

enseignaient alors, les pères Gall Morel, Georges Ueber, Karl Brandes, entre autres. Il entra au séminaire de Coire et y fut ordonné prêtre.

A Berne. où il commença son ministère, il s'occupa avec une activité infatigable de réunir les fonds nécessaires à la construction d'une église, — celle-là même qui est tombée entre les mains des vieux-catholiques. De Berne, il fut transféré à Fribourg, où il demeura plusieurs années; il entretenait des relations très suivies avec diverses familles de la ville.

Dans les loisirs que lui laissaient les devoirs de sa charge, von Ah s'occupait beaucoup de belles lettres. Il lisait énormément et ne se lassait pas d'apprendre par cœur, avec la plus grande facilité du reste, les passages de ses auteurs favoris qui le passionnaient le plus. Il pouvait citer, de mémoire, des fragments considérables de Schiller, de Gœthe, de Heine. L'histoire, l'histoire nationale surtout, l'intéressait aussi à un haut degré. Dans ces deux domaines, il s'acquit bientôt une réputation méritée, qu'étayaient de solides travaux, publiés dans nombre de revûes. En outre, il se fit journaliste et commença de donner chaque semaine au Nidwaldner Volksblatt ces bulletins, aussi originaux pour la forme que piquants par le fond, qui ont contribué par dessus tout à le rendre populaire.

Le curé von Ah était un merveilleux causeur. Quiconque l'approchait pour la première fois était fasciné par le savoir, l'esprit, l'humour qui se dégageaient de sa causerie. Il ne redoutait pas de dire des vérités, à ses amis aussi bien qu'à ses adversaires, mais son ardeur de polémiste était toujours tempérée par un esprit de

véritable charité.

« Travailleur infatigable, écrit un correspondant de la Gazette de Zurich, le curé von Ah aimait à lire et à écrire très tard dans la nuit, à la lumière de sa lampe. Quand tous les bruits du dehors s'étaient éteints, quand il se sentait seul, bien tranquille, dans le calme de son presbytère, alors sa pensée prenait son essor et s'envolait sur les aiies d'une imagination fraîche et ardente.

Il évoquait les temps passés, ou bien, faisant appel à ses contemporains, il avait avec eux, en esprit, de longs dialogues. Souvent, dans un langage ému et magnifique, il m'a dépeint le charme de ces heures et la netteté avec laquelle lui apparaissaient alors les choses du monde et celles d'au-delà. »

En politique, von Ah était résolument conservateur, mais d'une grande indépendance. C'est ainsi que, malgré les objurgations de ses amis, il mena une vive campagne contre le Beutezug, qu'il considérait comme devant saper à sa base le fondement même de la Confédération. Et souvent, dans les questions du ménage intérieur d'Obwald, il s'éleva, contre l'avis de la majorité, avec une franchise et une verdeur qu'on n'aurait guère supportées d'un autre homme.

C'était un caractère.

: *

M. JACQUES MOREL. - M. Jacques Morel était né à Lentigny le 27 novembre 1820, et était ainsi sur lepoint d'achever sa 76me année. Bon et laborieux agriculteur, d'une grande simplicité et d'une droiture absolue, il se fit remarquer par son intelligence, son amour du travail et de l'ordre, sa connaissance des affaires et par son dévouement à la religion et aux saines traditions fribourgeoises. Aussi, le régime conservateur, restauré par les élections de décembre 1856, s'empressat-il, dès l'année suivante, de le nommer assesseur de la justice de paix de Prez. M. Morel fut promu juge de paix en 1862; il a rempli les délicates fonctions de cette magistrature, pendant 34 ans, avec tact et dévouement, et avec une bienveillance três appréciée des justiciables. Il avait été élu député lors du renouvellement de la députation en 1861 et il a fait sans interruption partie du Grand Conseil, dont il était devenu l'un des plusanciens membres et des plus considérés.

M. Jacques Morel a accepté encore d'autres charges plus modestes et les a remplies avec distinction. Appelé en 1873 par le Conseil d'Etat au poste de syndic de Lentigny, il y a été maintenu l'an dernier par les suffrages unanimes des membres du conseil communal.

Sentant venir sa fin, M. Morel a fait appeler le greffier de la justice de paix, et il a eu encore la force; de se lever et de faire la remise de tous les papiers se



rapportant à ses fonctions judiciaires; ils étaient très bien classés et dans un ordre parfait: admirable exemple de la régularité que le défunt mettait en toutes choses.

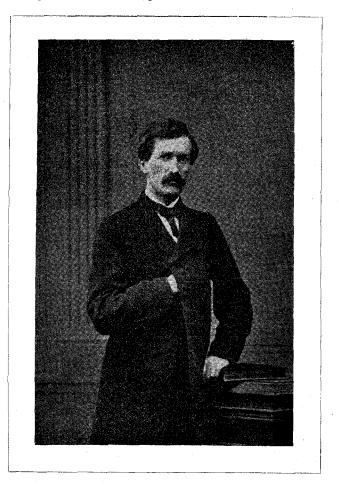
M. le député Morel a manifesté sur son lit de mort les sentiments de piété qui furent le soutien de toute sa vie. On peut dire qu'il a passé ses quatre derniers jours dans une prière continuelle.

: * *

M. LE D' PYTHON. — M. Charles Python naquit le 2 février 1833 à Wallenried où son père, Jean-Baptiste Python, avait uu train d'agriculture en association avec son beau-frère, M. Prosper de Landerset. Il fréquenta les écoles primaires chez les Frères de Marie, à Fribourg, puis commença. au célèbre Pensionnat des Jésuites, ses études gymnasiales qu'il alla continuer et finir à Avignon. M. Charles Python passa une année à Fribourg-en-Brisgau où il eut pour comarades et amis M. François de Weck et celui qui fut le Jésuite, Père Romain de Weck.

M. Python étudia la médecine quatre ans à Strasbourg et une année à Paris; il y suivit les cours d'illustres maîtres. En 1864, ayant obtenu son brevet, le jeune médecin se fixa définitivement à Fribourg. En 1867, il épousa mademoiselle Caroline Clerc, fille du docteur Clerc, de Riaz, un homme de bien, dont la mémoire est encore en bénédiction dans la Gruyère.

Les débuts de M. Charles Python furent difficiles. Il eut à lutter contre des difficultés de tous genres, qu'il est inutile de rappeler ici. Il en triompha pourtant et ne tarda pas à acquérir une nombreuse et solide clientèle. Cet heureux résultat était inévitable. médecin, M. Python se montrait non seulement consciencieux et dévoué auprès de ses malades, mais il possédait encore et surtout cette qualité maîtresse : le coup d'œil. Son diagnostic était d'une sûreté remarquable: ses arrêts étaient rarement sujets à révision. Parmi les maladies que M. Charles Python soignait avec le plus de succès, il faut citer les pneumonies et, en général, toutes les affections des organes respiratoires. Tout en suivant avec intérêt les progrès, hélas! bien limités de la science médicale contemporaine, M. Python ne se laissait pas facilement éblouir par certaines trouvailles retentissantes dont les unes ont misérablement échoué et les autres doivent faire encore leurs preuves. Il suivait plus volontiers les conseils de



sa longue et prudente expérience et il s'en est toujours fort bien trouvé. Voilà le médecin. Quant à l'homme lui-même, son affabilité, ses manières de véritable gentilhomme, son intelligence en quelque sorte cosmopolite, sa conversation jamais banale, toujours intéressante et instructive, une précieuse égalité d'humeur: tout cela formait en M. Charles Python un ensemble séduisant et faisait de lui un homme de bonne compagnie. En politique il se rattachait au parti libéral-conservateur. Sans avoir jamais pris part aux luttes du forum, M. Python exprimait librement les idées qu'il croyait conformes au bien de la chose publique. Il était chrétien dans le véritable sens du mot et il en donna une preuve évidente pendant sa maladie. Pressentant sa fin prochaine, M. Python s'y prépara courageusement en supportant son état avec une patience et une douceur vraiment extraordinaires.

Rappelons que M. Python fut le médecin en titre de l'évêché. C'est lui qui accompagna à Rome le cardinal Mermillod dans son dernier voyage: l'illustre prélat l'honora toujours de sa confiance et de son amitié.

Le souvenir du docteur Python restera donc aimé et respecté.

A. de L.

Anecdotes nuithoniennes.

C'est à la campagne. — Trois cordonniers travaillent en journée chez une ménagère qui a souci de son bien, et où il est coutume de fournir tout le nécessaire, sauf les outils.

- Médé, dit la bonne femme à son garçon de 7 ans, tu surveilleras les cordonniers, sans en avoir l'air, et tu me diras un mot si tu leur vois prendre de nos fournitures, entends-tu?

→ Oi.

Dans la journée, l'un des ouvriers s'apprêtant à clouer les semelles, met quelques clous dans sa bouche, comme ils en ont l'habitude pour aller plus vite, mais Médé, qui y voit autre chose, accourt vers sa mère et lui dit:

- Mère, vin vè, l'aya on cordagnî que medze ti lé cllioû....

Madame a sa domestique.

— Vous nous quittez, Jeannette. Pourquoi? Quel est le mobile qui vous pousse à cela?

- Madame, ce n'est pas un mobile, c'est un artilleur.

Encore une histoire de cordonnier.

Un marchand de chaussures de notre ville, qui ne fait pas crier ses souliers, avait livré une paire de chaussures à un gueux de la basse-ville qui, malgré de nombreuses recharges, ne se souciait pas de payer la marchandise.

Ne voyant toujours rien venir, le marchand de chaussures, impatienté, écrit à son client une lettre menagante se terminant par ces mots: « Si vous ne venez pas régler votre compte

dans la huitaine, je prendrai d'autres mesures. »

La lettre produisit son petit effet, car le client, peu scrupuleux, se présenta au magasin chez le patron qui eut un soupir de soulagement. « Ah! dit-il, mieux vaut tard que jamais. »

Mais le client de l'air le plus naturel du monde:

« Vous m'avez écrit que vous prendriez d'autres mesures, je suis bien content, parce que, voyez-vous, les derniers souliers que vous m'avez vendus étaient un peu justes, et je ne serais pas fâché que vous me preniez mesure pour une autre paire. »

Tête du cordonnier qui, pour la première fois, demeura sans

voix.

Un vieux monsieur et une vieille dame.

Le vieux monsieur :

— Ah! chère amie, depuis quarante ans, comme elle est changée, la face des choses!

La vieille dame, montrant son visage, autrefois beau:

— Et les ehoses de la face, donc!

En tribunal. — La scène se passe à Romont. Est amené de-

vant les juges un voleur de poules, récidiviste.

— Comment, lui dit M. le président, l'an dernier vous avez été condamné déjà pour vol de poules, et vous voilà de nouveau?

 Oh! Monsieur le président, répond le coupable, l'année passé j'ai volé, vous vous rappelez, celles de M. le juge M., ici présent. Ça me faisait tant de peine, je voulais absolument les iui rendre, et alors j'ai pris celles-ci. Si on m'avait laissé le temps, sûr, que je les lui aurais apportées!

Les juges furent inexorables. M. M. lui-même ne se laissa pas fléchir, et le délinquant subit la juste punition de son

mefait.

En temps de bise.

Un dimanche, près du Tilleul, un buveur qui en avait plus que sa charge s'abattit sur le pavé et roula sur lui-même. Un ouvrier qui passait, en le voyant chavirer, dit à un camarade: a Quelle bise! quelle bise! Tenons-nous bien, nous.

Enigme.

Cinq voyelles, une consonne En français composent mon nom Et je porte sur ma personne De quoi l'écrire sans crayon.

Charade.

Une seule voyelle indique mon premier, Pour avoir mon second retournez bien la terre, Fleuve ou cadeau, lecteurs, compose mon dernier, Mon tout est une ville au bord d'une rivière.

Mot en losange.

Une consonne.
Un ustensile fort commun.
Un être digne de pitié.
Un pays froid baigné par l'Océan.
Un juste milieu.
Une chose fort passagère.
Une voyelle.

Rébus.

On M A C V 6 °/0 AAAAAAA A E A AAAAAAA

Solution des problèmes de 1896

Le mot de l'énigme est la lettre A, celui de la charade Panama, celui du logogriphe bambine, aime, main, bain, iman, Mina, mai-ami, âme, bai, Mab, Ain, mine? mi, me, ne, an; celui de la devinette CLIO, la phrase du rébus est: Diversité c'est ma devise, celle du problème: Un savant mal instruit est comme une chandelle mal mouchée répandant plus de fumée que de lumière; le mot en triangle est;

NEUCHATEL **ENTOURES** UTOPIES COPALS HUILE ARES TES ES L

Mot carré:

MORAT OPERA REGAL ARAGO TALON

TABLE DES PRINCIPALES MATIÈRES contenues dans ce volume.

Première partie.

· ·	PAGES
Autorités fédérales	XXIX
Autorité législative	XXX
Autorité exécutive et admin., Conseil d'E	
I. Direction de l'Instruction publiqu	e. xxxiv-xxxx
II. » de la Justice et des cul	tes xxxxi-xxxxvi
III. » des Finances	XXXXVI-XXXXIX
IV. » de l'Intérieur	L-LII
V. » des Travaux publics	
VI. » de la Police	LIII-LVI
VII. » de la Guerre	. LVI
Préfecturés	LVII
Syndics	
Pouvoir judiciaire, Tribunaux, Just. de pa	aix LXIV-LXXIV
Etablissements de crédit public	
Officiers d'état civil	
Postes et télégraphes	LXXVIII-LXXX

Seconde partie.

	PAGES
La forêt de Bouleyres (M. P. BARRAS)	1 - 18
La gelinotte (M. André Theuriet)	19 - 22
Fribourg artistique (M. Et. Fragnière)	24 - 33
Sous le cerisier	35 - 36
La fortune de demain	38 - 41
Colonie suisse de Novo-Friborgo au Brésil	42 - 44
Origine des ex-voto (M. Ch. Ræmy)	45 - 46
L'infirme (M. GUY DE MAUPASSAN)	47 - 52
Un modèle de traduction	54 - 55
Lettre d'un officier suisse (M. MAX DE DIESBACH)	56 - 60
Luxe et lois somptuaires (M LE D'CH. HOLDER)	65 - 78
Carte des Alpes fribourgeoises (M. E. FRAGN ERE)	80 - 81
Extraits des annotations des évènements arrivés	
dans ce pays, par François-Ignace Castella.	
Suite et fin (M. J. GREMAUD)	82-46
Ascension de Table-Mountain (M. le D' L. PITTET)	97 - 104
Corbières (M. François Reichlen)	105 - 118
Musique et calvitie	119-120
Une grève de cabaretiers (M. J. GREMAUD)	121 - 125
Requiem (M. François Copper)	126 - 130
Mariage fin de siècle	131 135
Gruyère (Eva)	136137
Le canton de Fribourg à l'exposition de Genève	
(M. Leon Genoud)	141 - 163
Nécrologies: M. Olivier Geinoz	164 - 166
M. Cyprien Bosson	167 - 169
M. l'abbé Paul Menoud	169 170
M. Philippε Grangier	170 - 173
M. Alexandre Fraisse	173 - 175
Le général Louis de Castella (M. Max de	
DIESBACH)	175 - 185
M. le D' Emilé Badoud	185 - 187
M. Hippolyte Villard	187 - 189
M. le D^r Comte	189 - 198
M. Joseph-Ignace von Ah	190 - 192
M. Jacques Morel	192 - 194
M. le D' Python (M. A. DE LANDERSET)	194 -196
Anecdotes nuithoniennes, énigme, charade, etc	196 - 199

Veuillez garder mon secret.

Bourdaloue, le célèbre prédicateur du temps du Louis XIV., jouissait à un âge avancé, d'une santé des plus floraissantes. Lorsqu'on lui demandait quel régime il suivait pour se porter si bien, il répondait invariablement: " Je ne fais qu'un seul repas par jour, " et il ajoutait: " J'espère que vous voudrez bien garder mon secret, sans quoi les médecins perdraient toute leur clientèle."

La frugalité est, sans aucun doute, une excellente chose en elle-même, cependant elle n'a pas le privilège exclusif de constituer une garantie de santé. De même aussi, la gloutonnerie n'est pas, il s'en faut de beaucoup, la seule cause des maladies. C'est ainsi que la femme bien que n'étant pas, d'ordinaire, une grande mangeuse, n'en est pas moins sujette à la plupart des maux et des douleurs qui affectent l'homme.

"J'ai maintenant 57 ans, "nous écrit une dame, "et dès l'age de 26 ans j'ai souffert d'une maladie de la peau causée par un vice du sang. A une certaine époque de ma vie, à la suite d'une violente émotion, j'eus la tête et le visage couverts d'éruptions, et mes cheveux tombèrent. Quelques années plus tard, j'eus une attaque bien plus forte; l'éruption me couvrit tout le corps. J'avais les pieds si enflés, que très souvent, j'étais obligée d'abandonner mon travail. Une fois, il m'arriva de garder le lit pendant quinze jours. Aucune médecine ne me soulageait. Enfin je me décidai à faire l'essai de votre célèbre Tisane américaine des Shakers, et je suis heureuse de dire que, grace à elle, j'ai recouvré la santé. Je n'ai plus mal aux pieds, et mes éruptions ont disparu, de sorte que je puis maintenant vaquer à mes occupations sans aucune difficulté, bien que cela m'eut été impossible pendant longtemps. Tout en vous remerciant de ma guérison inattendue, je vous autorise à publier ma lettre, et vous prie de me croire votre bien dévouée. (Signé) Madame Langlois, Concierge, 17 rue Basfroi, Paris, le 10 juillet 1895. Vu pour la légalisation de la signature de Mme. Langlois, apposée ci-dessus. Paris, le 10 juillet 1895. Le Commissaire de Police; (Signé) Lesguonie. "

« Je profite de cette occasion, » écrit un autre correspondant, « pour vous remercier du grand service que vous m'avez rendu. En 1891, ma femme a été très malade, elle ne pouvait s'ima-

giner quelle en pouvait être la cause. Elle avait perdn l'appétit, elle éprouvait des douleurs à l'estomac, et parfois il lui semblait être sur le point de mourir. Les forces lui manquaient et elle se trouvait tout à fait dans l'impossibilité de s'occuper de son ménage. Ce fut dans ce moment critique qu'un de mes voisins me conseilla de faire comme il avait fait, c'est-a-dire d'avoir recours à votre Tisane américaine des Shakers. Je suivis son conseil, et, sans plus tarder, me procurai un flacon du remède. J'en fis prendre à ma femme selon les instructions que vous donnez. Quelques jours après elle me disait: « Je suis guérie, » bien qu'elle eut à peine fini le premier flacon. Depuis ce temps-là, elle semble jouir d'une santé meilleure que celle dont elle jouissait avant sa maladie, et elle conseille à tous ceux qui souffrent de faire usage, en toute confiance, de votre Tisane. Elle tient absolument à ce que je vous dise qu'elle désire que vous publilez cette lettre dans l'intérêt de ceux qui souffrent. Agréez l'assurance de ma reconnaissance. (Signé) Izoard François, propriétaire-cultivateur, au Réotier, par St-Clement (Hautes-Alpes), le 25 mars 1895. Légalisation : Le Maire (Signé) Brun. »

Bien qu'il soit parfaitement vrai, qu'en général, la femme mène une vie plus tranquille et moins agitée que celle de l'homme, néanmoins elle a bien sa part dans les responsabilités de la vie. Elle est, surtout, sujette aux conditions qui abattent la force des nerfs et qui nuisent en même temps à l'importante fonction digestive. L'ennui et la monotonie de l'existence qu'elle mène sont souvent des causes de maladie. Le sang se vicie par la fermentation des aliments non digérés dans l'estomac. Les maux de tête, la névralgie, les maladies de la peau, etc., en sont les résultats.

La Tisane américaine des Shakers, grâce à sa propriété de donner du ton aux organes digestifs, chasse les poisons que le sang charrie, et fortifie les nerfs; c'est donc, sans contredit, le remède indispensable à toutes les femmes qui souffrent.

On peut se procurer gratis une brochure traitant de ce sujet, en s'adressant à M. Oscar Fanyau, pharmacien, à Lille (Nord).

Dépôt: Dans les principales Pharmacies. Dépôt général : Fanyau, pharmacien, Lille, Nord (France). (H 3808 J) 11

PAPETERIE-LIBRAIRIE

J.EC.

70, rue des Epouses FRIBOURG Vis-à-vis de la Cathédrale

Fournitures de bureaux:

Registres, Copies de lettres depuis fr. 26 la douzaine, Presses à copier, Biblioraptes, Hectographes et pate de rechange.

Formulaires de notes et de traites, etc.

Dépôt du Schapirographe perfectionné pour reproduction de circulaires, prix-courants, etc.

Cartes de visite imprimées et lithographiées.

ETIOUETTES POUR VINS ET LIQUEURS

Ques de Fribourg . Imagerie fine . Couronnes mortuaires

JOUETS D'ENFANTS

A la Belle Jardinière J. WEILLER Fribourg, rue de Lausanne, 86 Vêtements confectionnés des plus modestes aux plus riches pour hommes, jeunes gens et enfants. Coupe élégante et soignée. Draperies françaises, anglaises pour vêtements sur mesure. Hautes nouveautés exclusives. Tout client reçoit des coupons pour réparations Maison de confiance.

2555555555555555555

MAISON D'ORNEMENTS D'ÉGLISES



LÉON PHILIPONA

131, rue des Epouses, 131

FRIBOURG

(1º Médaille de bronze à l'Exposition de Fribourg)

Demander le nouvel album illustré de la maison renfermant le prix courant des Broderies, Bronzes, Vases sacrés, Statues, Chemins de croix, Missels, etc., etc. Fonts baptismaux, Chaires, etc. Dallages spéciaux pour églises. Cierges garantis en cire, 4 fr. 50 le kilo.

Principaux dépositaires:

CANTON DE FRIBOURG

M^{ma} A. Frölicher, à Châtel-St-Denis.

M¹¹e Gillet, Albeuve.

Mile Corboz, La Tour.

M¹¹⁶ Favre, à Broc. M. Grossrieder, à Treyvaux. M¹¹⁰ Gremion, à Gruyères.

M¹¹⁰ Tanner, au Mouret.

M. Corminbœuf, J., à Domdidier.

M11e Vionnet, à Attalens.

M° Currat, à Grandvillard.

M^{me} Quillet, à Saint-Aubin.

M. Constant Brique, à Farvagny.

M. Duccaroz, à Montet.

M. Mauron, négot, Estavaverle-Gibloux.

M. Aug. Page, à Chatonnave.

CANTON DU VALAIS.

M. Ecœur, à Val-d'Illiez.

M. Donnet, à Trois-Torrents.

M. Cornut-Pignat, à Vouvry.

Grand choix de statues de saint Antoine de Padoue et de statues du divin Enfant Jésus, modèle de Prague

CHOIX DE CRECHES POUR NOEL

Nouvelles dentelles et garnitures pour autels, aubes, surplis, etc.

BANNIÈRES - DRAPEAUX - DAIS

Sujet application en or fin et mi-fin FRANGES, GALONS

Ceintures, Chapeaux, Barettes, Calottes VEILLEUSES - MÈCHES - ENCENS

LES FILS D'IGGE ESSEIVA

Fribourg et Sion

Succursales:

ESTAVAYER, ROMONT, BULLE

Vins suisses et étrangers.

Spécialité de vins du Valais.

Propriétaires à Sion.

Médailles à diverses expositions.

Siège principal: Fribourg, Grand'-Rue, 9.

ATTINGER, frères, éditeurs, Neuchâtel

ALMANACH AGRICOLE

DE LA

SUISSE ROMANDE

PUBLIÉ PAR LA

Société d'agriculture du canton de Neuchâtel

XXXV^e année d'existence

Articles et vignettes concernant l'agriculture L'exemplaire: 35 centimes

Franco contre remboursement postal

L'Almanach agricole se tire à plusieurs milliers d'exemplaires. Il est répandu dans tous les cantons de langue française, offrant ainsi un excellent moyen de publicité pour tous les produits concernant l'agriculture.

BANQUE DE L'ÉTAT DE FRIBOURG (Suisse)

Capital: 15 millions et garantie de l'Etat

DIRECTION:

MM. F.-X. Menoud, Louis Grivel et Jules Sallin, Directeurs, à Fribourg.

AGENCES:

Districts de la Gruyère: M. Reichlen, à Bulle. — Glâne: M. Donzallaz, à Romont. — Broye: M. Francey, à Cousset. — Lac: M. Derron. à Morat. — Veveyse: M. Philipona, à Châtel-St-Denis.

La Banque de l'Etat accepte les dépôts d'espèces et effectue des prêts jusqu'à nouvel avis aux conditions suivantes:

TAUX DES DÉPOTS

Certificat à 6 ans 3 1/2 °/o. Certificat à 2 ans 3 ¹/4 °/o. Certificat à 6 mois 3 °/o. Dépôts en comptes-courants 2 ¹/2 °/o. Dépôt en compte de chèque 2 °/o. Dépôt de titres, lingots, etc., ¹/ɔ °/oo du capital nominal.

TAUX DES PRÊTS

Sur hypothèque en 1°r rang 4°/, sans commission.
Sur gage de titres cotés 4 1/4°/, sans commission.
Sur gardance de dam 1°r ou 2°° rang 4 '/2°/, sans commis.
Sur cautionnement 5°/, s. c.
Prêts aux communes 4°/, s. c.
(H 2515 F)

FABRIQUE DE BISCUITS HENRI VALLOTTON

Usine hydraulique et à vapeur

La Borde, Lausanne

Spécialités de biscuits variés

Bricolets vaudois. — Pains d'épice en tous genres. — Grand assortiment de macarons pour hôtels et restaurants. (H 9626 L)

Téléphone 1236

Adresse télégraphique: Vallottonborde, Lausanne.

AU MAGASIN DE MEUBLES

224, rue de la Préfecture, 224

On trouvera toujours un grand assortiment de meubles, tels que: ameublement coussin et ameublement Louis XV, de tous styles; canapés Hirsch, en noyer poli et en sapin (faux bois). Divans-lits et ordinaires, fauteuils mécaniques et ordinaires; chaises pour bureau, pour salle à manger et pour salles ordinaires: bonheur de jour, commodes plattes et à bureau, lavabos et toilette, tables rondes, tables à coulisses, tables d'ouvrage et tables ordinaires. Lits complets, bonne fabrication.

Réparations. — Prix fixes, 3 % au comptant.

SE RECOMMANDE

Ant. FELDER, tapissier.

La guérison des migraines.

Une seule dose de « CÉRÉBRINE » liqueur agréable, agissant directement sur les centres nerveux, prise à n'importe quel moment d'un accès de Migraines ou de névralgie, le fait disparaître en moins de 10 à 15 minutes.

La « cérébrine » agit merveilleusement contre les névralgies faciales, intercostales, rhumatismales et sciatiques, le vertige stomacal et par-dessus tout contre les coliques périodiques des femmes. — Echantillon franco poste, Fr. 1.50. Flacon, 3 fr. et 5 fr.

On peut se procurer la « cérébrine » par l'entremise de tous les pharmaciens et droguistes et à Paris chez E. Fournier (Pausodun) phion. 114, rue de Provence, à Paris.

(H 4706 J) 10 de Provence, à Paris. (H 4706 Dépôt général pour la Suisse.: Uhlmann-Eyraud, à Genève.

> Aux personnes avant des

VARICES

et souffrant

MAUX DE JAMBES

nous recommandons les compresses antivariqueuses MULLER, qui sont uniques et supérieures à tous les traitements connus. Médailles d'or aux grandes expositions. La bouteille suffisant pour un mois de traitement, 3 fr. S'adresser à la *pharmacie du Théâtre*, à Genève, qui expédie

contre remboursement.

Dépôts dans les grandes pharmacies.

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS

anciennement

F. JELMOLI

Dépôt de Fabrique

ZURICH

CAPITAL-ACTIONS FR. 500,008
Expédition franco, a chacun, de notre riche collection d'échantillons en nouveautés du pays et de l'étranger, soit

Etoffes pour vêtements de dames, du genre le plus simple au plus riche, depuis fr. 1,25 à fr. 8,50 le mètre.

Etoffes p. vêtements de messieurs & garçons toutes qual. de fr. 1.50 à fr. 16.— le mètre.

Couvertures de lit, pure laine, toutes grandeurs, de fr. 4.50 à fr. **31,50** pièce.

Cotonnades, toutes sortes et largeurs, de 16 cts. à fr. 2, - le met. Spécialité en fil de Berne, fils unis, de 55 cts à fr. 8,- le mètre, de même que tous les articles de ménage et pour trousseaux.

Nous faisons expressement remarquer que malgré nos bas prix et des assortiments continuellement renouveles, nous ne fournissons que des articles d'une qualité éprouvée et très avantageux. (G 3640 J)

FILATURE DE LIN BURGDORF

(canton de Berne) se charge continuellement du filage et tissage à façon du lin. du chanvre et des étoupes. Son organisation lui permet de garantir un travail prompt et soigné, Prix modérés. Dépôts dans les principaux centres de production. (H 4403 J) 2



Ingrédients de Paul Hartmann

Pharmacien a Steckborn (Thurgovie) pour préparer soi-même un excellent

MENAGE CIDRE D E

parfaitement sain et savoureux.

Prix 3 fr. 85 la dose (sans sucre) pour 150 litres, avec mode d'emploi. — Prendre garde aux contrefaçons. — Certificats gratis et franco à disposition. (H 3397 J)

Rhumatismes

Maux de dents, migraines, crampes

sont promptement et surement gueris par le port des

POINTES MAGNETA

Prix 70 centimes pièce.

Seul expéditeur J. A. ZUBER, Herrenhof, Oberuzwyl (canton de St-Gall). (H 1490 J).



(H 3395 J)

LE MESSAGER

JOURNAL AGRICOLE

ET ORGANE DES SOCIÉTÉS ORNITHOLOGIQUES

DE LA SUISSE ROMANDE

ET DE LE SOCIÉTÉ SUISSE D'AVICULTURE

Paraissant à Fribourg deux fois par semaine Prix d'abonnement: 4 francs par an

Le Messager se recommande aux agriculteurs, aux campagnards, aux jardiniers et amateurs de jardins, aux membres des diverses sociétés agricoles, aux amateurs et éleveurs de volailles et d'oiseaux d'agrément, aux apiculteurs, aux ménagères et en général à toutes les personnes qui s'intéressent de près ou de loin aux questions se rattachant aux diverses branches de l'agriculture nationale.

Il se recommande également comme organe de publicité pour les annonces agricoles et en général pour tous genres d'insertions, en raison de l'extension qu'il a prise dans tous les cantons de la Suisse romande et de la modicité du prix de ses annonces.

Pour demandes d'abonnements, ainsi que pour les annonces, s'adresser au bureau du journal

6, GRAND'-RUE, 6
à FRIBOURG



FRIBOURG (Suisse)

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES

en tous genres

à feu, Cachets à cire, Plaques de portes gravées et émaillées, Ecriteaux-réclame confection de Timbres en caoutchouc et en métal, Gravures sur métaux, Poinçons, Marques Spécialité de reproduction en collotypie de gravures, dessins, etc. Représentation pour la

INGT-UNE MÉDAILLES D'OR ET D'ARGEN!

ENTREPOTS GÉNÉRAUX:

PARIS

LONDRES

41 Rue des Francs Bourgeois.

38 Holborn Viaduct.

New-York: Warrenstreet, 73.



Le Chocolat est un des aliments dont la supériorité de qualité s'obtient par un bon choix des matières premières employées et

une fabrication exempte de toute falsification.

La réputation bien acquise au CHOCOLAT SUCHARD provient : 1º d'une expérience de cinquante années dans le travail de ce produit; 2º de machines puissantes mues par une force hydraulique considérable, sur un des nombreux cours d'eaux de la Suisse, ce qui permet d'obtenir une sinesse de travail parfaite; 3º de l'importance de sa production résultant de ses nombreux débouchés dans tous les pays du globe, ce qui, en réduisant les frais de fabrication, permet de livrer des qualités supérieures à des prix relativement modiques.

Le consommateur lui accorde la préférence en raison de sa

supériorité et de son prix modéré.

Grand assortiment de chocolat bonbons et en pastilles. GRANDE VARIÉTÉ DE BOITES FANTAISIE ET CHOCOLAT DE VOYAGE EN BOITES. (H2383F)

Le Chocolat Suchard se trouve partout.

DINAL FRIBOL

ere facon piesen x